

Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20251218-DEL_2025_12_123-DE
Date de télétransmission : 26/12/2025
Date de réception préfecture : 26/12/2025

RAPPORT ANNUEL 2024

Le territoire du Sigeif *



5,9 M
d'habitants



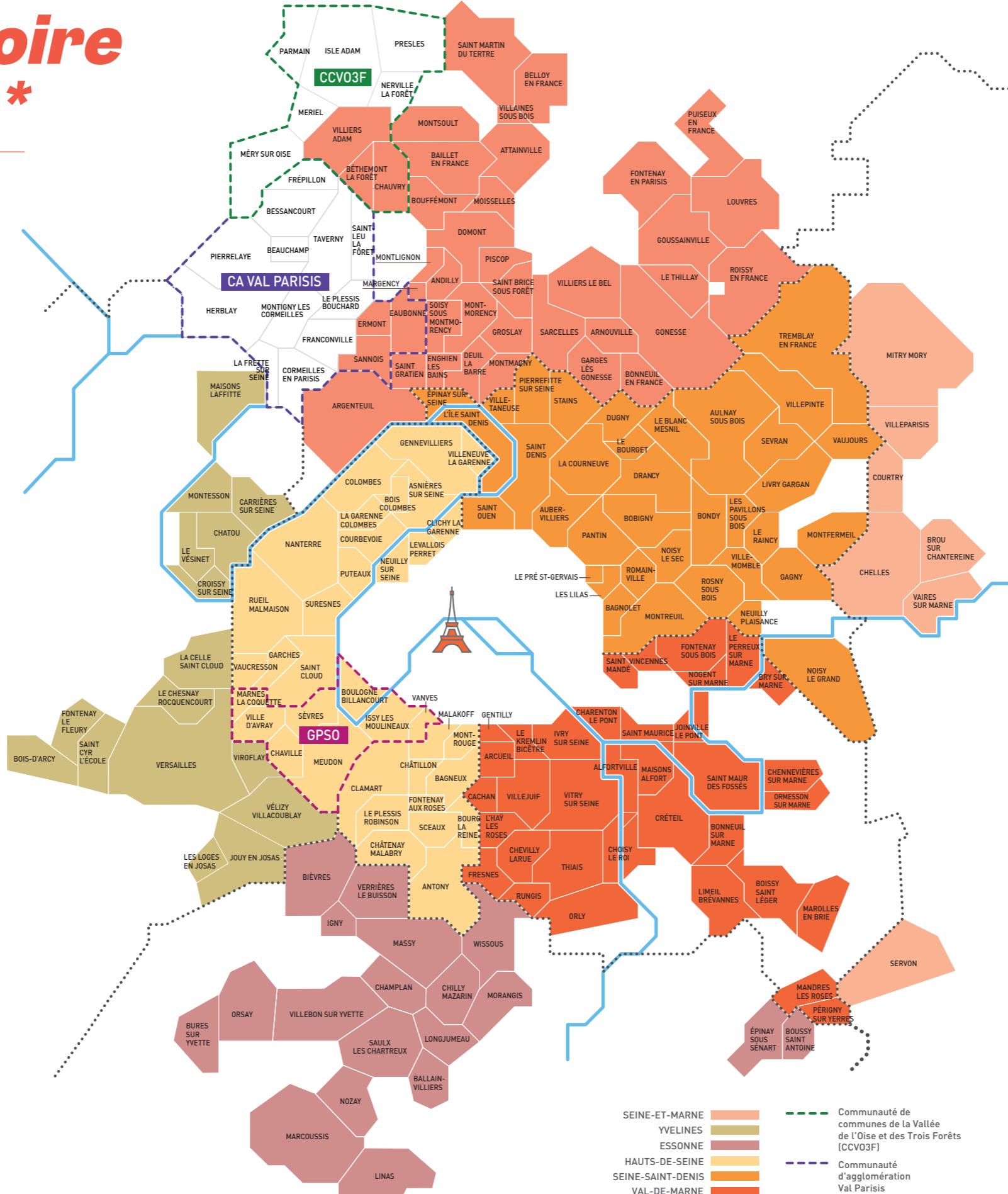
189
communes adhérentes
pour le gaz dont
66
pour l'électricité



9 553,5 KM
de réseau gaz
9 483 KM
de réseau électrique



21,4 KM
de lignes multi-réseaux
enfouies, pour
16,5 M€ HT
d'investissement



Achat de gaz pour
12 500
sites soit un volume
de **2,7 TWH**



1ER acheteur public
de gaz en Île-de-France



Réseau public
de bornes de recharge
en Île-de-France



9,72 M€
reversés depuis 2015 aux
collectivités bénéficiaires
du dispositif des CEE



171 GWH
CUMAC
de CEE déposés soit
4 GWH
CUMAC
« précarité »

* S'ajoutent aux deux compétences historiques gaz et électricité, celles liées, notamment, aux GNV, IRVE, EnR... .

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

p.02

LES CHIFFRES

p.05

1 | REVOIR L'ANNÉE 2024

p.09

2 | LA GOUVERNANCE

p.27

- ↳ Structures et instances.
- ↳ Le Sigeif, un acteur public engagé dans la coopération décentralisée.
- ↳ Le bureau du Sigeif.
- ↳ Les commissions.
- ↳ Le budget du Syndicat.
- ↳ Le bilan social.
- ↳ La communication institutionnelle.

3 | LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE

p.47

- ↳ Un réseau public de bornes électriques en croissance continue.
- ↳ Fais significatif : le GNV continue de croître et la part de bio-GNV également.

4 | LES CONCESSIONS
GAZ ET ÉLECTRICITÉ

p.61

- ↳ Les modalités du contrôle.
- ↳ Des audits terrain en complément des analyses.
- ↳ Les plans pluriannuels d'investissements (PPI).
- ↳ L'ATRD7 Gaz : une nouvelle réglementation entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024.
- ↳ Quand concession rime avec innovation.
- ↳ La sécurité des personnes et des ouvrages, une priorité du Sigeif.
- ↳ Améliorer la connaissance de son patrimoine : visites des ouvrages collectifs électriques et gaz.
- ↳ Signature du plan pluriannuel d'investissements 2024-2027.
- ↳ Le contrôle général de la concession électricité.
- ↳ Des conventions pour une exploitation du réseau électrique.
- ↳ La qualité de la distribution d'électricité.
- ↳ Des audits « terrain » pour compléter le contrôle de la concession électrique.
- ↳ Enfouissement des lignes électriques aériennes.

5 | LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

p.107

- ↳ Accompagner les collectivités dans la transition énergétique.
- ↳ Conseil en énergie partagé (CEP).
- ↳ Groupement de commandes gaz : acheter le gaz aux meilleures conditions.
- ↳ Valoriser les CEE : le dispositif CEE Synergies.
- ↳ Le développement de projets solaires.
- ↳ Filière gaz renouvelables : innovations et projets territoriaux.
- ↳ Le Contrat Chaleur Renouvelable (CCR).
- ↳ Développement des réseaux de chaleur sur le territoire du Sigeif.

6 | ANNEXES

p.131

Édito

Le message du Président

Acourt ou moyen terme, les collectivités locales ont le souci de se prémunir des aléas géopolitiques ou climatiques.

C'est vrai au premier chef dans le domaine de l'énergie. Maîtriser les risques, anticiper et s'adapter constituent la ligne de conduite suivie par nombre d'entre elles. L'expertise et l'expérience du Sigeif, sa compétence historique d'autorité organisatrice et concédante en font un outil précieux à leur service. 2024 aura été, de ce point de vue, une année révélatrice d'approfondissement et d'élargissement.

«120 ans après sa fondation, le Sigeif se renouvelle dans l'esprit qui lui avait été donné par ses fondateurs, grâce à la volonté des élus et au dynamisme de ses équipes».

Approfondissement avec les concessionnaires, les nouveaux traités de concession étant mis en œuvre, tant en matière d'investissements avec le copilotage des schémas directeurs, que de transition énergétique et d'innovation, la participation significative, en compagnie de GRDF, au Fonds Île-de-France Décarbonation, aboutie en 2025, en étant l'une des illustrations les plus intéressantes.

Approfondissement avec les communes pour des actions désormais classiques, comme l'enfouissement des réseaux où, répondant à une forte

demande, le Sigeif, avec l'appui d'Enedis, a accru ses interventions, ou comme l'achat groupé de gaz rendu encore plus pertinent avec les bouleversements géopolitiques.

Élargissement dû à l'impératif de répondre à de nouvelles exigences. La volonté des communes de s'affranchir de tout risque les conduit à envisager l'énergie en « circuit court ».

Six communes ont d'ores et déjà transféré leur compétence réseaux de chaleur au Sigeif, avec la volonté d'une alimentation par la géothermie.

D'autres lui ont confié le soin d'études préalables. Cette tâche va de pair avec le contrat chaleur renouvelable avec l'ADEME dont le Sigeif est opérateur.

L'adaptation au changement climatique et l'application du décret tertiaire conduisent enfin nos adhérents à accélérer le rythme des travaux de rénovation thermique de leurs bâtiments. En créant le service Sigeif Éco Réno, le Syndicat fait bénéficier les communes d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et de la mutualisation des achats, suivies par une équipe dédiée.

L'élargissement des actions du Sigeif s'accompagne d'une attention compréhensible à l'innovation. Conçu en 2024, l'appel à innovations Énerg'Innov a été suivi par de nombreuses startups, aboutissant à la sélection de quatre lauréats qui auront été mis en relation avec des collectivités en 2025.

120 ans après sa fondation, le Sigeif se renouvelle dans l'esprit qui lui avait été donné par ses fondateurs, grâce à la volonté des élus et au dynamisme de ses équipes.



Jean-Jacques GUILLET

Président du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France

Maire de Chaville

Membre honoraire du Parlement

Le Sigeif en action

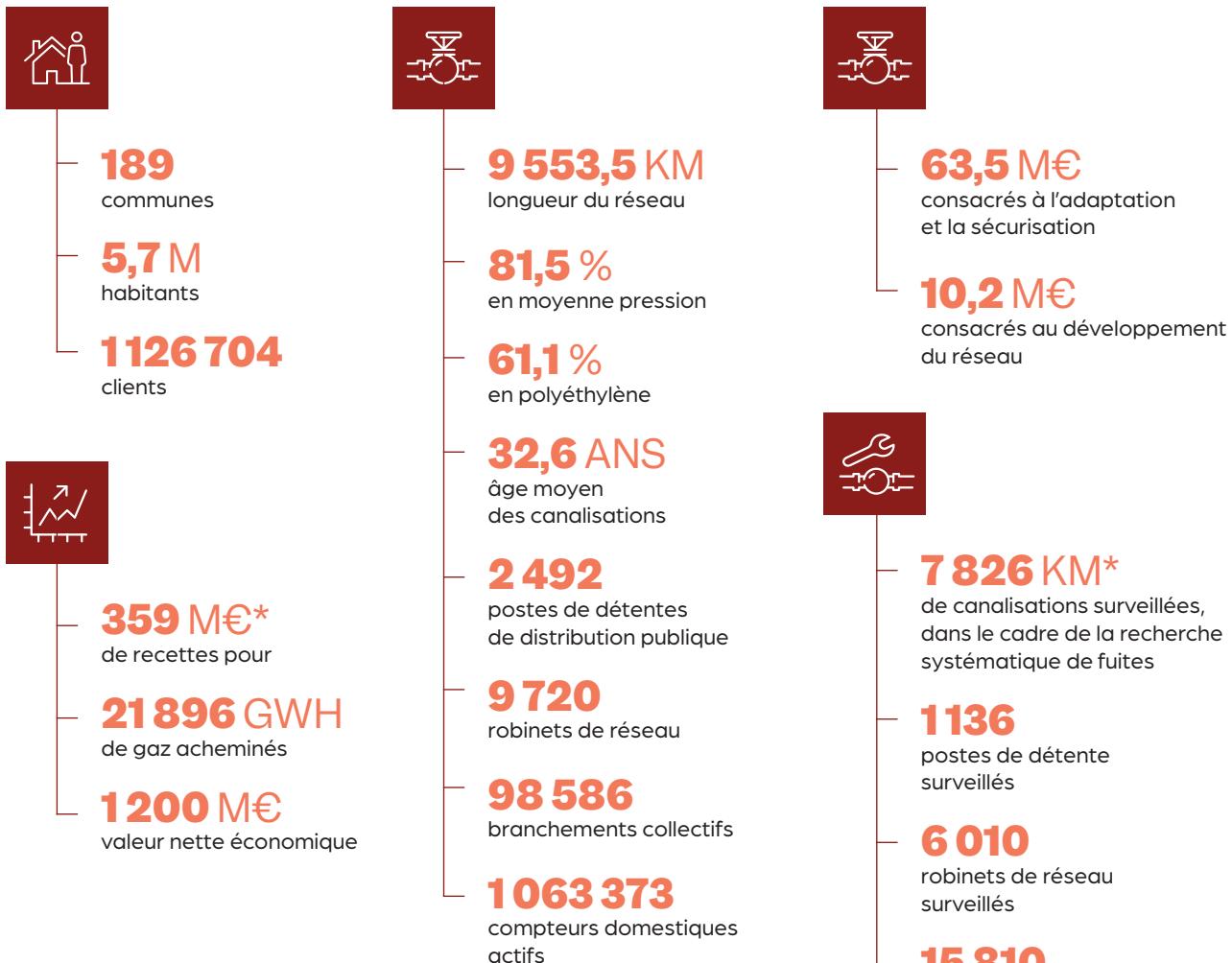


1. Visite de Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Énergie, à la ferme solaire de Marcoussis – 12 février. **2.** Visite d'un chantier de géothermie qui alimentera en chauffage le futur collège Claude Nicolas Ledoux et un gymnase au Plessis-Robinson – 5 novembre. **3.** Salon des Maires d'Île-de-France – Signature d'une convention avec l'Institut Paris Région, pour un programme partenarial autour des leviers de la décarbonation et la production des ENR – 28 mai. **4.** Salon des Maires d'Île-de-France – Lancement officiel du Cercle francilien des nouveaux gaz verts – 28 mai. **5.** Intervention à la COP91 sur l'articulation des objectifs nationaux/régionaux et les actions de terrain permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 – 16 juillet. **6.** Intervention aux Assises du Grand Paris sur les trajectoires de décarbonation pour l'Île-de-France – 16 mai.



7. Premiers tests « Plug & Charge » sur une borne de recharge rapide d'un réseau public à Viroflay – 26 mars. **8.** Visite d'une pompe à chaleur hybride du show-room de Dietrich, avec Laurent Monnet – 5 novembre. **9.** Inauguration de la crèche municipale de Saint-Maurice, dont la rénovation a été prise en charge financièrement, en partie, par le Sigeif – 28 septembre. **10.** Salon des Maires d'Île-de-France – Inauguration du stand des SPUGP – 28 mai. **11.** Matinée technique CEE Synergies – 14 novembre. **12.** Matinée de présentation ACTEE + Chêne 3-4 décembre. **13.** Visite d'un forage de géothermie profonde au Chesnay-Rocquencourt, à proximité duquel un futur forage identique sera réalisé par la SAS VerdY dont le Sigeif est co-actionnaire – 9 octobre. **14.** Inauguration du stand du Pôle Énergie Île-de-France, partagé avec le SDESM, le SDEVO, le SMOYS, le Sipperec et le SEY, au congrès FNCCR à Besançon – 26 juin.

Les chiffres de la concession gaz

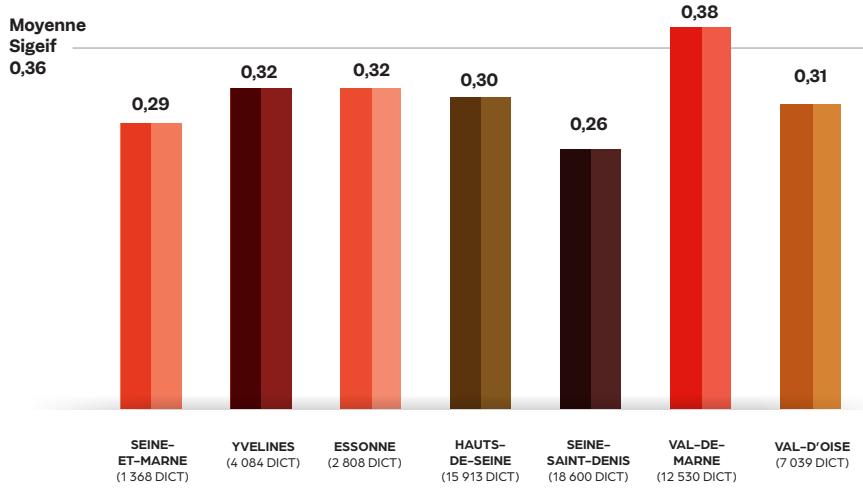


Taux de dommages aux ouvrages lors des travaux de voirie

[Pour 100 dict.] *

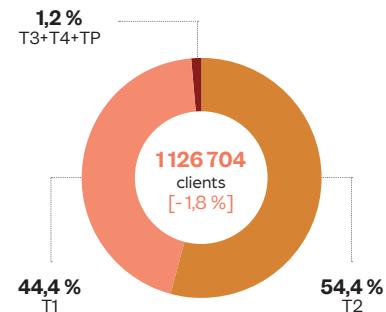
En 2024, GRDF a enregistré 366 dommages aux ouvrages (-23,5 %), lors ou après travaux, dont 223 fuites sur les ouvrages enterrés. Bien qu'ils ne représentent chaque année que 2,5 % des incidents, les dommages aux ouvrages sont à l'origine de 20,8 % des clients coupés. La grande majorité des dommages avec fuites ont été causés par une utilisation inappropriée d'un engin mécanisé sur des branchements individuels ou collectifs.

* Nombre de déclarations de chantier avec présence de canalisations gaz (toutes maîtrises d'ouvrage confondues : collectivités, opérateurs de réseaux, particuliers...)



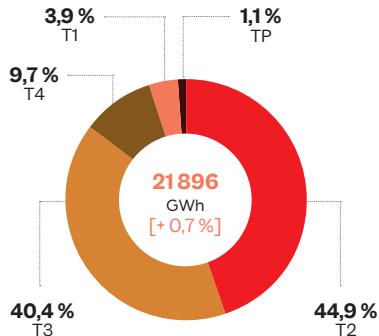
Répartition des clients

Par tarif d'acheminement



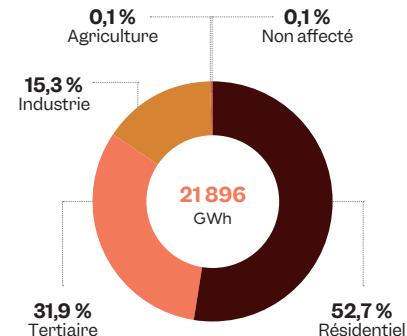
Répartition de la consommation

Par tarif d'acheminement



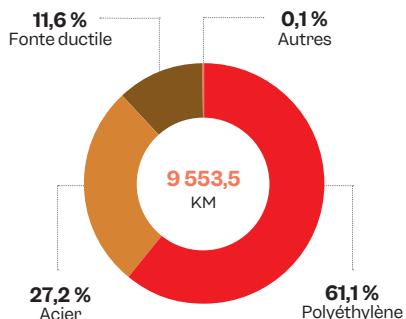
Quantités acheminées

Par secteur d'activité



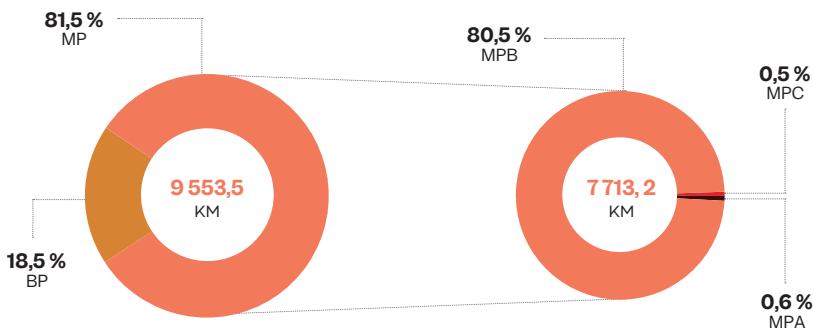
Nature et longueur des réseaux de distribution

Par matériel



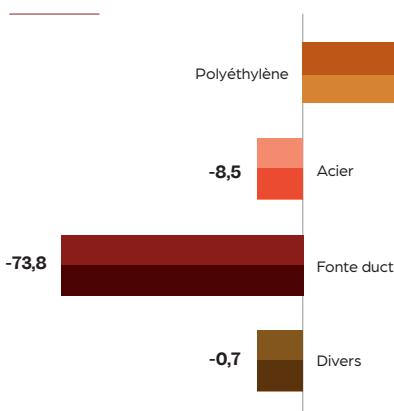
Nature et longueur des réseaux de distribution

Par pression



Évolution de la nature des réseaux

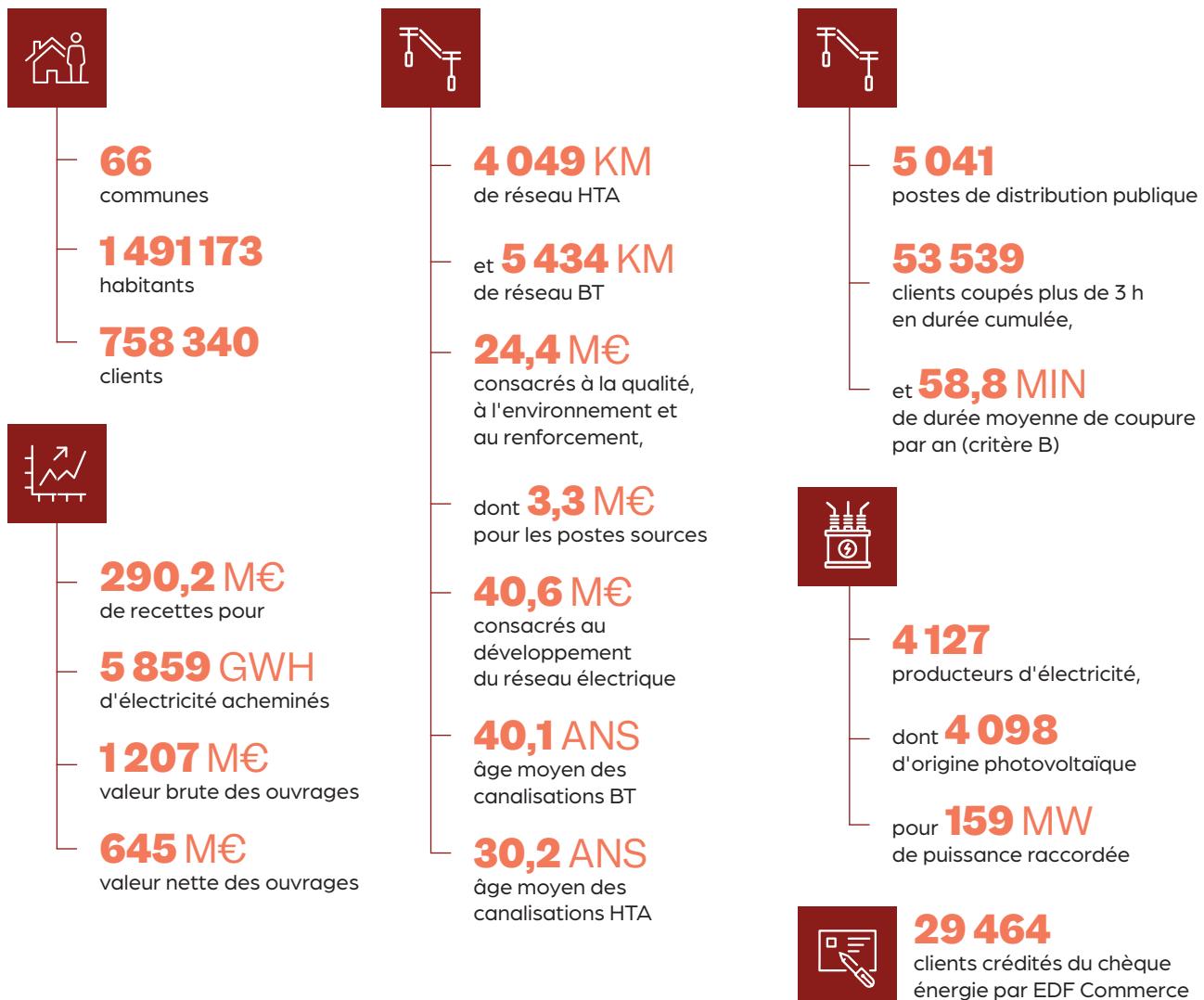
[En km]



Évolution du biométhane sur la Région Île-de-France



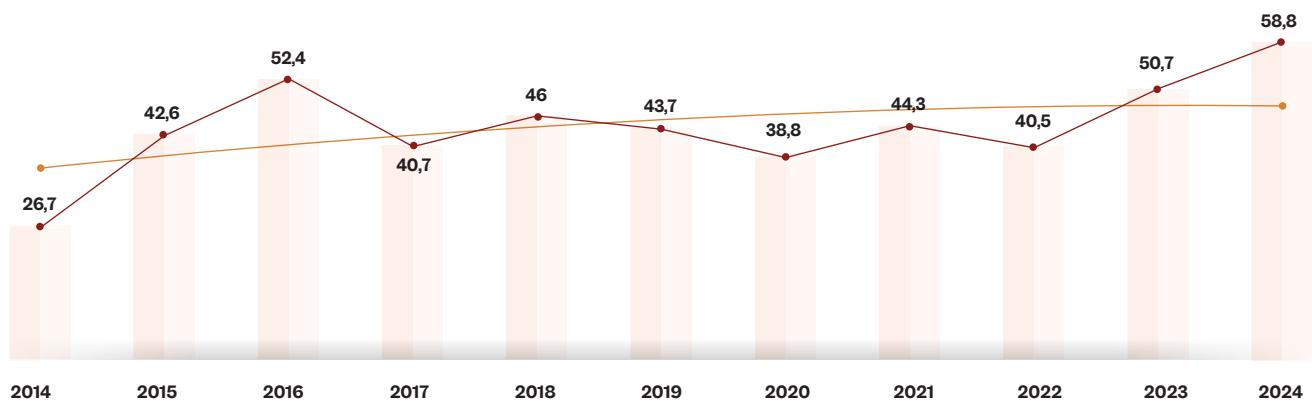
Les chiffres de la concession électricité



Critère B : durée annuelle de coupure

[Par client basse tension, en min.]

Avec 58,8 min de temps moyen de coupure en 2024, le niveau du critère B Sigeif s'est dégradé fortement, par rapport aux six dernières années.

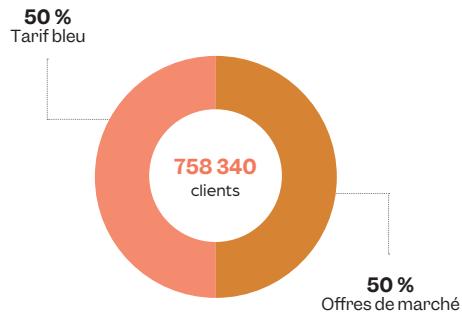


— Courbe de la tendance

Source : Enedis.

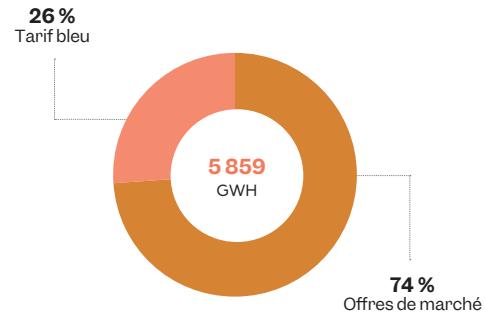
Répartition des clients

Entre tarif réglementé et offres de marché

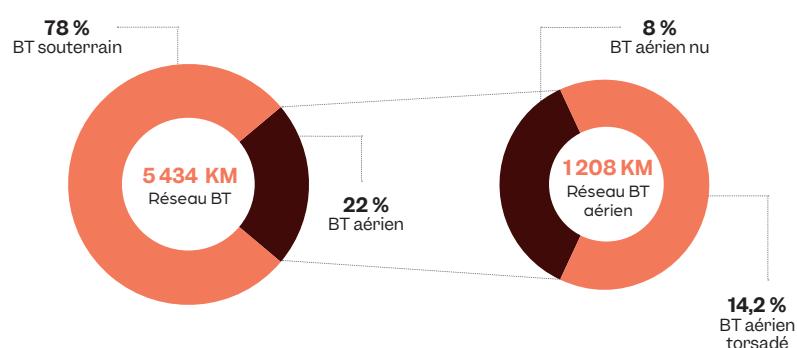
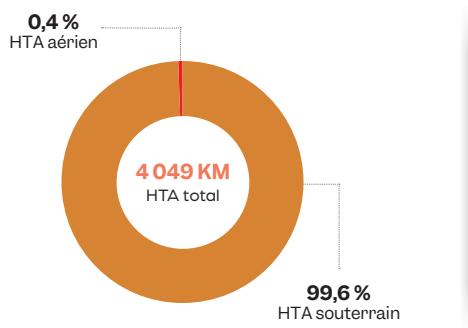


Répartition de la consommation

Entre tarif réglementé et offres de marché



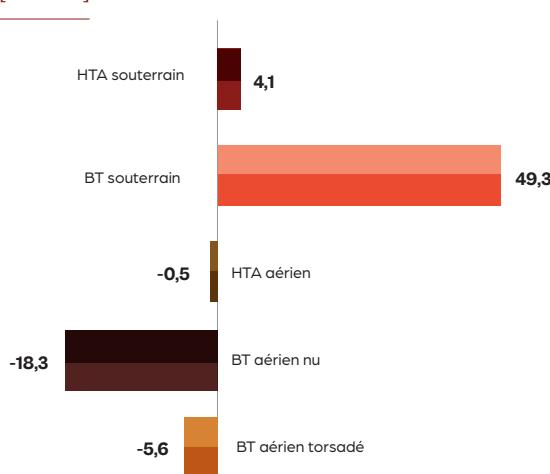
Nature et longueur des réseaux de distribution



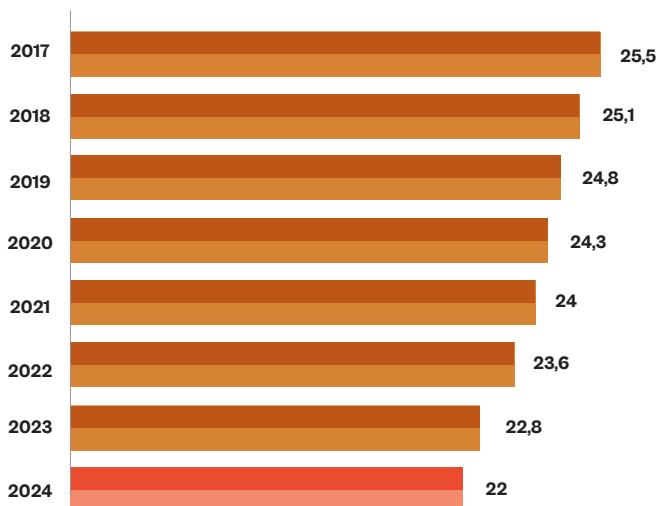
Évolution de la nature des réseaux

2023/2024

[En km]



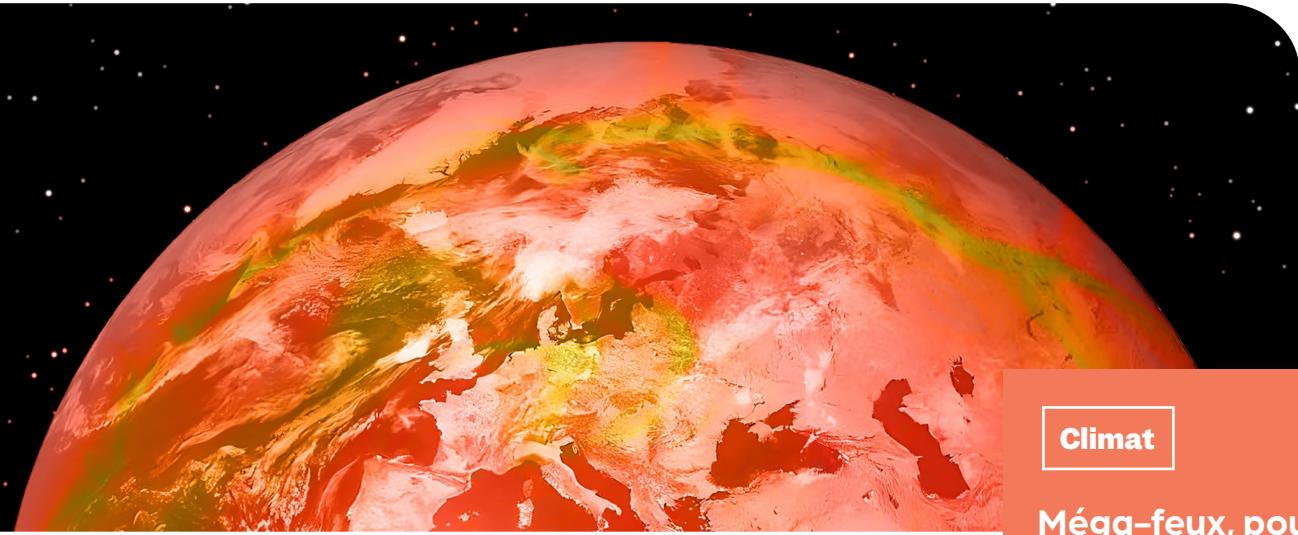
Part du réseau aérien





Revoir l'année 2024

L'accalmie qui a suivi les « années Covid » a été de courte durée. Au Proche-Orient comme en Ukraine, les conflits persistent; et l'accession à la Maison-Blanche de Donald Trump a rapidement provoqué quelques secousses diplomatiques. Pourtant, quoique à des niveaux élevés, les prix de l'énergie sont restés plutôt stables, reflétant pour partie une consommation - au moins en Europe - relativement faible. En revanche, sur le front du réchauffement climatique, l'heure semble être à une forme de renonciation, avec une nouvelle COP décevante et plusieurs pays, dont les États-Unis, désormais enclins à réduire leurs engagements.



Climat

Méga-feux, pourquoi, comment ?

Autrefois connue pour son climat plutôt tempéré, la Californie subit l'impact du réchauffement climatique par la succession d'années humides (neiges et pluies abondantes) puis arides.



Climat : la réalité du réchauffement

En France, une année passablement pluvieuse a pu faire espérer une pause dans le réchauffement climatique. Mais cette perception est trompeuse.

Avec une température supérieure d'environ 1,55 °C aux valeurs de la période préindustrielle (1850-1900), l'année 2024 est l'année la plus chaude jamais enregistrée, avec la totalité des jours au-dessus de 1,25 °C, dont les trois quarts au-dessus de 1,5 °C. Année hors normes, donc, mais il ne s'agit plus vraiment d'une exception. Pour l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le réchauffement observé en 2024 s'inscrit dans « une série complète, longue de dix ans ». Qu'il s'agisse d'inondations, de canicules ou de méga-feux, la multiplication d'événements liés à ce réchauffement se poursuit, devenant progressivement une nouvelle norme.

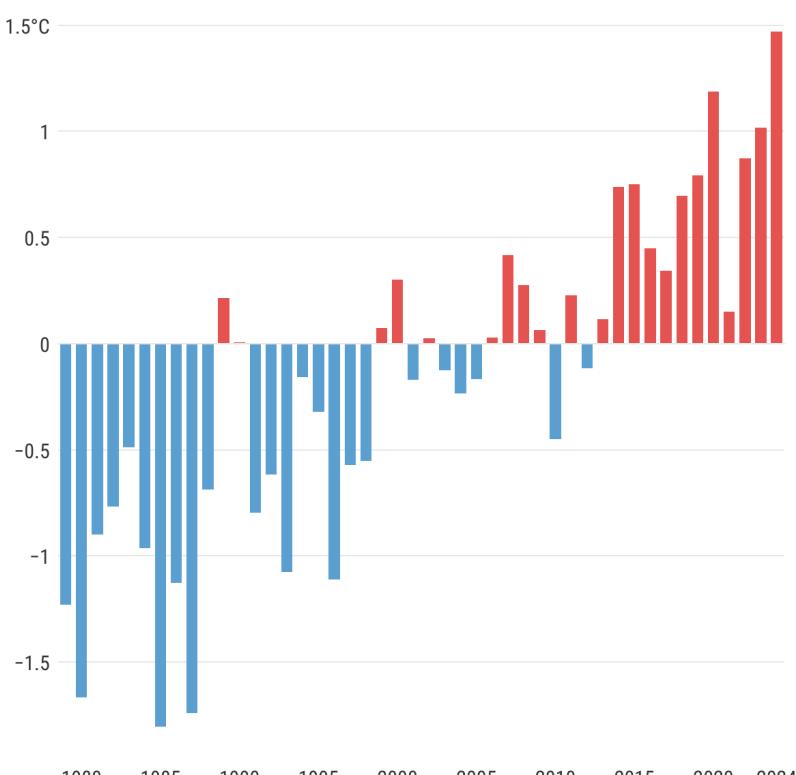
Nettement perceptibles, les effets du réchauffement se manifestent par la récurrence d'événements exceptionnels. Ainsi des typhons dévastateurs en Asie, des « méga-feux » en Californie, des sécheresses historiques en Afrique australe ou en Amazonie.

En France, 40 % des glaciers alpestres et pyrénéens ont disparu ces dernières vingt-cinq années. La Mer de Glace, boussole s'il en était, a fondu.

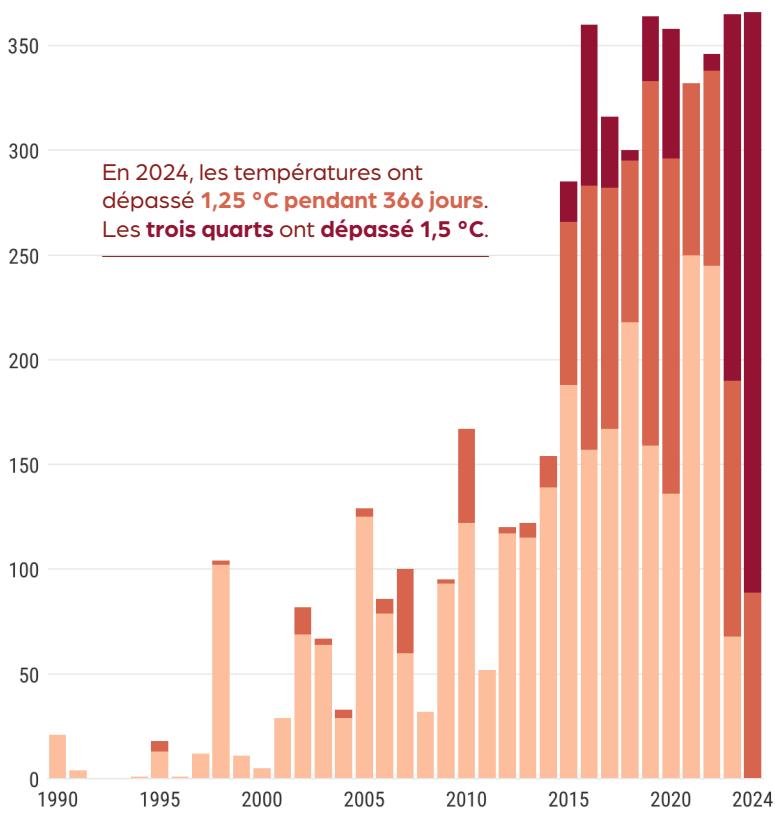
Et ensuite ? Difficile d'être optimiste. D'une part, l'élévation de la température des océans contribue grandement au réchauffement global, de l'autre l'impact de *La Niña*, qui remplace progressivement *El Niño*, semble limité alors qu'elle devrait contribuer à limiter le réchauffement observé mois après mois. Enfin, l'accession au pouvoir de Donald Trump, et sa politique ouvertement climato-dénialiste, sonnent probablement le glas des accords péniblement arrachés lors des dernières COP. En effet, au rythme actuel, contenir le réchauffement paraît illusoire et l'accord de Paris de 2015 est déjà caduc. Le GIEC estime que la barre de 1,5 °C sera atteinte entre 2030 et 2035 et, selon l'ONU, le monde se dirige vers un réchauffement « catastrophique » de 3,1 °C au cours du siècle.

Ce « coup de fouet hydroclimatique » est particulièrement propice au déclenchement de gigantesques incendies. En effet, l'humidité favorise la pousse rapide d'herbes et broussailles qui, une fois séchées lors de périodes arides, ne demandent qu'à s'embraser. Le phénomène a donc de fortes chances de s'avérer récurrent, d'autant plus que la région est de plus en plus soumise à des vents violents et asséchants.

Anomalies annuelles de la température (Europe)



Nombre de jours dépassant de 1°C et plus le record de températures (Europe)



Source des données : ERA5 • Crédit : C3S/ECMWF.

Bakou : une COP pour rien ?

Peu avant le début de la conférence des parties (COP 29) à Bakou en novembre, l'ONU annonçait que 2024 serait probablement l'année la plus chaude jamais enregistrée.

Pourtant, cette annonce n'a guère incité les représentants des différents États à prendre le chemin d'un accord engageant. Sujet central depuis plusieurs COP, le financement climatique pour les pays en développement (quelque 300 milliards de dollars par an d'ici 2035) reste un objectif, avec peu de traductions concrètes. Le choix d'un pays pétrolier, comme en 2023 à Dubaï, laissait, il est vrai, peu de place à l'optimisme. Et le contexte international, marqué par les conflits en Europe et au Moyen-Orient, qui accentuent les antagonismes, n'a pas favorisé le ballet diplomatique. Au grand dam des ONG, le communiqué final de la COP a d'ailleurs laissé entendre que le gaz naturel fossile pourrait être un combustible de transition. Reste néanmoins un accord sur la mise en place d'un nouveau marché carbone.

Début 2025, sitôt entré à la Maison-Blanche, Donald Trump a annoncé que les États-Unis se retireraient de l'Accord sur le climat. Puis, quelques jours plus tard, les données relatives au climat avaient été retirées des sites gouvernementaux ! Cet exemple sera-t-il suivi ou restera-t-il isolé ? Réponse en novembre à Belém (Brésil), où se tiendra la COP 30.





Niño y Niña ?

La météo nous a habitués à baptiser les tempêtes de surnoms plus ou moins redoutables.

Les océanologues ne sont pas en reste : ils ont baptisé *El Niño* un phénomène océanographique entraînant des températures de l'eau élevées dans la partie est de l'océan Pacifique sud. En général, ce phénomène se traduit par des canicules mondiales.

Cette anomalie revient régulièrement et dure environ deux ans. Le phénomène inverse, *La Niña*, s'observe moins fréquemment. Toutefois son impact « refroidissant » semble peu à peu s'atténuer...



Des événements météorologiques extrêmes

N 2024, les catastrophes naturelles se sont enchaînées, souvent dévastatrices.

En avril, dans les États du Rio Grande do Sul (Brésil), d'importantes inondations frappent plusieurs villes. Le bilan est lourd : glissements de terrain, chaussées détruites, évacuations et, surtout, quelque 116 morts, au moins autant de personnes disparues et 756 blessés. En Chine, le printemps et l'été sont tout aussi meurtriers. Une succession d'inondations touche le sud du pays (tandis que le nord et le centre subissent canicule et sécheresse), faisant des dizaines de morts et obligeant des centaines de milliers de personnes à être évacuées. Début septembre, le typhon *Yagi* s'abat sur l'Asie du Sud-Est. Ce cyclone tropical surpuissant frappe d'abord les Philippines et le sud de la Chine (24 morts) puis le Vietnam, la Birmanie, la Thaïlande et le Laos, causant la mort d'au moins 613 personnes. Quelques jours plus tard, les États-Unis subissent l'ouragan *Helene*.

Dévastateur, il cause la mort d'au moins 234 personnes. Fin octobre, c'est l'Espagne qui est atteinte. À Valence, après des pluies très abondantes, des inondations majeures touchent la ville et ses environs.

Dans cette zone très urbanisée, les dégâts sont considérables : 240 morts et disparus, transports interrompus, habitations endommagées, stations d'épuration hors d'état de fonctionner...

Le coût est estimé à 22 milliards d'euros. Puis, en France à la mi-décembre, le cyclone *Chido* balaye Mayotte. Les dégâts sont immenses : pertes humaines, constructions balayées, infrastructures dévastées.

En Afrique australe, c'est une sécheresse historique qui s'est installée dans plusieurs pays : Lesotho, Malawi, Namibie, Zambie, Zimbabwe, avec pour conséquence le retour de la faim, qui touche 27 millions de personnes.

Une situation tragique, semblable à celle que connaît la Corne de l'Afrique (Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie) où la faim menace près de 20 millions de personnes. Inversement, l'Afrique de l'Ouest subit de graves inondations, avec des conséquences tout aussi dramatiques en termes de situation alimentaire.

Isolé, chacun de ces événements peut paraître terrible mais sans être significatif. Or, c'est précisément leur récurrence, leur multiplication et leur violence qui signent l'impact du réchauffement climatique.

Pétrole

Le pétrole reste cher

Tout en demeurant à des niveaux élevés, de l'ordre de 70 à 80 dollars le baril, le marché du pétrole a connu une relative stabilité. Non seulement il est demeuré insensible à la situation au Proche-Orient (conflit israélo-palestinien, renversement de Bachar El Assad en Syrie), mais il s'accorde très bien des trois ans de guerre en Ukraine (tout comme la plupart des matières premières) et encore davantage de la réélection de Donald Trump, qui a repris un de ses slogans (« *drill, baby, drill* ») pour dire son attachement à l'or noir. En dépit d'une « surproduction persistante », notamment des membres de l'OPEP + selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), les prix demeurent toujours très au-dessus de ce qu'ils étaient avant la crise mondiale de COVID 19. Pourtant, la demande croît lentement, traduisant le ralentissement économique mondial, Chine comprise.

Les États-Unis restent d'ailleurs le premier producteur mondial, devant la Russie et l'Arabie saoudite. Mais ces derniers, à l'économie plus modeste, sont davantage exportateurs. De fait, en dépit des sanctions à son encontre, la Russie a exporté pour 192 milliards de dollars de pétrole brut et de produits raffinés en 2024, soit une hausse de 2 %, par rapport à 2023. Elle y parvient en disposant d'une flotte de navires « fantômes » affiliés à des sociétés offshore, pour vendre son pétrole en Inde ou en Chine, voire en Europe.



Un marché du gaz dynamique

A près une année 2021 exceptionnelle (73 ouvertures), la dynamique d'implantation des stations d'avitaillage en gaz naturel véhicules a trouvé son rythme de croisière, avec près de cinquante nouvelles inaugurations par an : 44 en 2022, 47 en 2023.

Un nouveau record de consommation et des prix à la baisse : le marché du gaz s'est légèrement détendu en 2024. Selon l'AIE, la consommation a atteint 4 200 milliards de mètres cubes, soit 115 milliards de plus qu'en 2023. Se substituant progressivement au pétrole pour les transports routiers ou la production électrique, le gaz a couvert « environ 40 % de l'augmentation de la demande énergétique mondiale », soit plus que tout autre combustible. Les cours n'ont que partiellement reflété cette tendance.

Avec un prix moyen de 34 € le MWh en 2024, le gaz (TTF) a baissé de 17 % en Europe, par rapport à 2023, tout en restant largement supérieur à ce qu'il était avant la pandémie de Covid. En dépit d'un ralentissement de la demande, les tensions politiques persistent, en Ukraine comme au Proche-Orient, où les Houthis menacent le canal de Suez, par exemple. Logiquement, les prix devraient s'en ressentir mais les réserves et la diversification des approvisionnements ont préservé l'Europe d'une hausse.

Fait néanmoins préoccupant pour l'industrie, l'écart avec les États-Unis ne cesse de se creuser : outre-Atlantique, le gaz se paye cinq fois moins cher...

Les cours y ont d'ailleurs baissé de 16 % en 2024 et de 68 % en deux ans. Toutefois, la construction et la mise en service de nouveaux terminaux de GNL devraient réduire cet écart, ces investissements pesant davantage sur les cours aux États-Unis qu'en Europe ou en Asie.

En Asie, d'ailleurs, s'ajoutant aux coûts de transport et de logistique élevés, la concurrence avec l'Europe pour les livraisons de GNL continue de se faire sentir. Au Japon, les livraisons de GNL s'établissaient en août à 14,255 \$/MMBtu *, largement au-dessus de l'Europe (11,813 \$/MMBtu) et, plus encore, du prix moyen aux États-Unis (2,2 \$/MMBtu).

* MMBtu : million British thermal units.
1 MMBtu équivaut à environ 28 m³ de gaz naturel comprimé.

Un petit-déjeuner qui reste sur l'estomac

La facture du petit déjeuner s'est envolée en 2024. Au moins pour qui boit son café avec du jus d'orange ou du chocolat. Ces trois produits ont en effet souffert de conditions climatiques défavorables, la baisse de production entraînant une hausse des cours mondiaux. Le jus d'orange a flambé de 66 % en 2024, plombé par des récoltes en berne, au Brésil et en Floride. Au Brésil, incendies et sécheresse ont plombé la production de café, tout comme au Vietnam – avec les typhons en plus. **Résultat : les prix du café ont bondi de 68,42 %.** Mais ce n'est rien à côté du cacao dont le prix a quasiment triplé, dépassant les 12 000 \$ la tonne. C'est que la Côte-d'Ivoire et le Ghana ont subi une météo désastreuse, entraînant la prolifération de maladies néfastes pour les plantations. S'y ajoute l'effet d'une demande en forte croissance : délaissant le thé, la Chine boit de plus en plus de café, ce qui tire les prix vers le haut. De fait, l'inflation touche diverses denrées alimentaires, et le phénomène s'accentuera avec le réchauffement climatique.

Le formidable essor du photovoltaïque se poursuit

Un nouveau record chaque année pour le secteur des énergies renouvelables ?
Avec 585 GW supplémentaires, dont 452 GW pour la seule énergie solaire et 113 pour l'éolien, le secteur a absorbé 92,5 % des nouvelles capacités installées en 2024 !

Poursuivant sa progression effrénée, de l'ordre de 15 % par an (le double pour le solaire), en conformité avec les objectifs définis lors des récentes COP, le secteur dispose aujourd'hui d'une capacité mondiale de 4 448 GW.

En Europe, le photovoltaïque tire largement la croissance (100 GW supplémentaires), devançant l'éolien en dépit des efforts de l'Espagne (+ 7,6 GW), de l'Allemagne (+ 6,4 GW) et de la France (+ 2,6 GW). Néanmoins, c'est en Chine que les énergies « vertes » croissent le plus rapidement – au même titre que les autres énergies, d'ailleurs. Le pays concentre les deux tiers des nouvelles capacités installées et cela se ressent sur le plan industriel.

Après le photovoltaïque, où la concurrence chinoise a quasiment fait disparaître les constructeurs européens, le secteur éolien affiche à son tour une écrasante domination mondiale.

Six des dix principaux constructeurs d'éoliennes (dont les trois premiers) sont désormais chinois. Comme un symbole : éjecté du podium, le Danois Vestas pointe désormais à la quatrième place.

Autre symbole, la mise en service de centrales à charbon ralentit, cantonnée à quelques pays très consommateurs (la Chine encore) ou d'autres, émergents, comme la Zambie et le Zimbabwe. 44 GW de capacité électrique issue du charbon ont été mis en service, à rapporter aux 25,2 GW qui ont été arrêtés, notamment en Europe. De fait, pour la première fois, l'énergie solaire y a produit plus d'électricité que le charbon.



Dans leur globalité, les renouvelables ont assuré 47 % de la production d'électricité des Vingt-Sept, devançant très largement les sources de combustibles fossiles (29 %). Si des éléments conjoncturels expliquent cette performance (le retour à une forte production hydraulique), la transition est désormais actée.

Croissance des ventes, sauf en Europe

L'électrification des mobilités se poursuit et engrange de nouveaux records.
17,1 millions de voitures à batterie (hybrides rechargeables incluses) ont été vendues en 2024, soit une progression de 25 %, dont 11 millions rien qu'en Chine (+ 40 %).

La progression est également forte sur le continent américain, avec 1,8 million de voitures écoulées au Canada et aux États-Unis (+ 9 %). Au Brésil, marché encore émergent, la dynamique est impressionnante, avec une hausse de l'ordre de 50 % d'une année à l'autre : le cap des 100 000 véhicules électriques vendus a été franchi en 2024 ; début 2025, la progression s'accélérerait encore. Dans ce marché euphorique, l'Europe se singularise.

La fin de diverses aides à l'acquisition (Allemagne, France...) a pénalisé les ventes au sein, d'ailleurs, d'un marché automobile plutôt atone. Le continent a enregistré quelque 3 millions d'immatriculations (13,6 % du total mondial), soit une baisse de 3 %, par rapport à l'année précédente. Seul le Royaume-Uni échappe à la morosité avec une croissance des ventes de 21,4 %, sous l'effet d'objectifs de ventes assignés aux constructeurs. Par ailleurs, un partage de l'Europe s'opère lentement : les pays scandinaves électrifient massivement leur parc tandis que les pays du sud (Croatie, Espagne, Italie...) et d'Europe centrale (Pologne, Slovaquie...) restent très en retard. Après plusieurs années d'essor, l'évolution du marché à court terme reste très incertaine.

La guerre des taxes d'importation décidée par l'administration Trump affectera probablement les ventes. En Europe, de nouvelles et sévères normes d'émissions de CO₂ devraient rebattre les cartes. Pour les constructeurs, il s'agira d'éviter les amendes de la Commission européenne pour non-respect des objectifs de réduction des émissions de CO₂, applicables en 2025. La norme Cafe (*Corporate average fuel economy*) les oblige en effet à vendre des véhicules de moins en moins polluants, avec un durcissement attendu en 2030 et la fin des véhicules thermiques neufs en 2035. Les constructeurs européens estiment qu'elle favorise leurs concurrents chinois ou américains mais, s'y préparent avec de nouvelles baisses de prix.

Nucléaire

La Chine tire toujours le marché

Peu à peu, « digérant » l'accident de la centrale de Fukushima, la filière du nucléaire reprend des couleurs. Sept nouveaux réacteurs ont été connectés au réseau en 2024 : Fangchenggang 4, Zhangzhou 1 et Guohe One (centrale de Shidaowan) en Chine, Barakah 4 aux Émirats arabes unis, Vogtle 4 aux États-Unis et Kakrapar 4 en Inde. En France, après deux décennies, la mise en service de l'EPR de Flamanville était attendue. Connectée au réseau depuis fin 2024, elle doit commercialiser ses premiers électrons cette année. Il reste pourtant qu'EDF peine à passer au stade industriel pour ce modèle, qui patine en Angleterre où les projets d'Hinkley Point et de Sizewell assument à leur tour d'importants dérapages financiers et calendaires – plus de 47 milliards d'euros pour ce dernier, contre 20 initialement envisagés.

C'est toujours en Chine qu'il faut se tourner pour observer l'essentiel du développement de la filière : avec 57 réacteurs installés (autant qu'en France) et 46 approuvés ou en construction, le pays poursuit son impressionnant développement dans l'atome qui s'est traduit par le

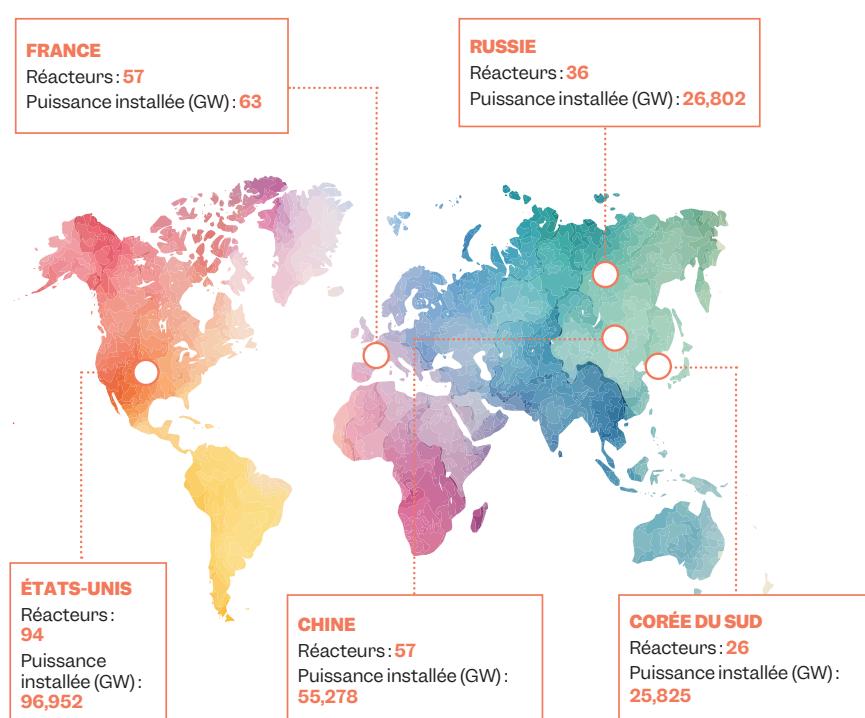
lancement de six nouveaux chantiers en 2024 – sur huit au niveau mondial, les deux autres se situant en Russie (Leningrad 2-3) et en Égypte (El-Dabaa 4).

Son voisin, l'Inde, en compte pour sa part une vingtaine qui représentent à peine 3 % de la production totale d'électricité du pays, mais son gouvernement entend passer à la vitesse supérieure en pariant notamment sur les petits réacteurs modulaires. Hors ces deux pays, le nucléaire croît timidement, les faibles prix du gaz alimentant les centrales électriques continuent de freiner les ardeurs des investisseurs. De fait, les fermetures prématuées de réacteurs se poursuivent : deux au Canada (centrale de Pickering), un en Russie (Koursk 2) et un autre à Taiwan (Maanshan 1). À l'inverse, deux réacteurs japonais ont redémarré en 2024. De fait, le rythme de développement reste bien modeste : la progression de la capacité nucléaire mondiale est de l'ordre d'une dizaine de gigawatts. À comparer aux 585 GW de nouvelles capacités renouvelables ajoutées, installées au même moment.

Le paradoxe norvégien



En Norvège, la voiture thermique ne sera bientôt plus qu'une pièce de musée ou presque. Un paradoxe pour le plus important producteur de pétrole d'Europe... Mais, désormais, la quasi-totalité (95,8 %) des voitures immatriculées sont entièrement électriques et, de fait, seuls deux modèles parmi les 50 plus vendus roulent à l'essence... Le renouvellement du parc est impressionnant : un tiers est désormais électrifié, et jusqu'à 40 % à Oslo ! Loin d'une allergie particulière des Norvégiens au vrombissement des moteurs à essence, ce résultat est le fruit d'une politique offensive et résolue. Dans un pays qui ne produit pas de voitures, les taxes peuvent considérablement alourdir le prix – parfois du simple au double. Aussi, en exonérant quasiment de taxes à l'importation les voitures électriques, leur coût devient extrêmement abordable ! Divers avantages (stationnement gratuit...) ont accompagné cette politique, progressivement retirés au fur à mesure que le parc s'est électrifié.





En Inde, la mobilité gaz gagne du terrain

La mobilité gaz concerne au premier chef la modernisation des flottes d'autobus, comme en Espagne (Madrid ou Séville) ou en Italie, avec une année record (4 920 véhicules immatriculés, soit 25 % du total).

C'est d'ailleurs le constructeur italien Iveco Bus qui occupe la première place du podium des ventes d'autobus au gaz naturel en Europe avec plus de 1 900 immatriculations, soit les deux tiers des quelque 3 000 bus et autocars vendus en 2024. À noter : outre la commercialisation de ses différents modèles au Brésil et en Argentine, sa filiale, FPT Industrial, teste le rétrofit pour remplacer les moteurs diesel des poids lourds par d'autres fonctionnant au gaz naturel. Un rétrofit qui sert déjà à homologuer des véhicules particuliers, comme une Fiat Panda

Hybrid en Italie, pour relancer un marché dont les ventes stagnent.

C'est l'inverse en Inde, où le développement est massif et touche les particuliers : 715 213 voitures y ont été immatriculées en 2024 ! D'autres avancées semblent envisageables avec, notamment, l'arrivée d'un scooter GNV, le Jupiter 125 CNG, porté par le constructeur TVS. En Chine, le GNV et le GC représentent 35 % des immatriculations de tracteurs routiers (semi-remorques), loin devant l'électricité (9 %), talonnant le diesel (55 % mais 80 % un an plus tôt). On notera également des annonces spectaculaires comme celle de Dallas, qui entend acquérir 476 bus GNC chez Gillig, notamment dans la perspective de la Coupe du monde de football en 2026, ou encore l'arrivée de nouveaux modèles, comme le Constellation

26 280 de Volkswagen ou le Toyota Hilux au Brésil, le Scania Irizar en Suède, le SUV Skoda Kylaq en Inde, sans oublier le récent moteur X15N de Cummins aux États-Unis, plébiscité par les constructeurs Hexagon Agility, Kenworth et Peterbilt.

En Europe, les représentants de la filière bataillent contre un projet de règlement visant à pénaliser les véhicules au gaz en ne mesurant que les émissions directes à l'échappement. Cette « électrification à marche forcée » ignore « la contribution à la décarbonation permise par nos filières qui captent du carbone lors de la production de leurs carburants », indiquent-ils.

Moins de carbone dans l'électricité

En 2024, plus des deux tiers de l'électricité produite en Europe étaient d'origine bas carbone.

Avec 1 300 TWh (+ 7,6 % par rapport à 2023), la production d'origine renouvelable confirme son dynamisme, en dépit d'une quasi-stagnation de l'éolien. Certes, le charbon (9,8 %) et le gaz (15,7 %) restent d'importantes sources carbonées mais s'affichent en net recul : 269 TWh pour le charbon (-15,7 % par rapport à 2023), 430 TWh pour le gaz (-5,6 %). Tout un symbole : avec 304 TWh produits, un bond de 21,7 %, l'énergie solaire (11,1 % du mix) a pour la première fois dépassé le charbon.

Selon le cabinet Ember, « la croissance de l'énergie solaire depuis 2019 a permis à l'UE d'éviter 59 milliards d'euros d'importations de combustibles fossiles ». Mais cette production abondante a aussi eu un impact sur la structuration des prix de marché : fortes baisses en milieu de journée, voire « prix négatifs ». Ces phénomènes s'accentuent, créant des déséquilibres ponctuels. Pour les réguler, les États membres ont à leur disposition les incitations tarifaires, la flexibilité et le stockage.

Par ailleurs, avec la confirmation du retour à la normale du parc d'EDF, le nucléaire assure près du quart des besoins européens (649 TWh, une hausse de 4,7 %).

Le gaz russe, banni mais toujours là

Décidément, l'Europe peine à s'affranchir du gaz russe. Au pire moment ?

Confrontée à une Alliance atlantique devenue incertaine, l'Union européenne réaffirme son soutien à l'Ukraine et affronte un tournant géopolitique majeur. Pourtant, elle continue à s'approvisionner en Russie par gazoducs et, de plus en plus, en GNL. Pis : en 2024, les achats ont augmenté, passant de 14 % du total importé en 2023 à 18 %. Une dizaine d'États membres (Autriche, Belgique, Espagne, Pays-Bas, Slovaquie...) restent clients du gaz de Moscou.

Avec cinq terminaux méthaniers, la France est devenue une des principales portes d'entrée du GNL russe. Elle est d'abord liée par un contrat d'approvisionnement à long terme signé par TotalEnergies, de type « take-or-pay » qui oblige à payer, que le gaz soit livré ou non. Elle doit ensuite faire face, comme l'Allemagne, aux besoins des ménages comme de l'industrie, auxquels les importations en provenance des États-Unis ou du Qatar ne parviennent pas à répondre entièrement. Enfin, le gaz acheminé par Moscou via des gazoducs conserve un prix attractif. L'Europe espère une détente des prix en 2027, avec la mise en service de plusieurs projets d'exportation de GNL depuis les États-Unis, le Qatar et l'Afrique.



Le chiffre

De 2023 à 2024, la France a **augmenté de 81 %** ses importations de GNL russe, pour un montant estimé à **2,68 milliards d'euros**.

L'Europe assure son approvisionnement au prix fort

Depuis mars 2022 et l'entrée des troupes russes en Ukraine, les circuits d'approvisionnement en gaz ne cessent de se remodeler.

Le principal changement concerne l'Europe, où les quantités de gaz russe importées ont drastiquement baissé, passant de 40 à 18 % du total. Depuis le sabotage du gazoduc Nord Stream en mer Baltique (septembre 2022), ce gaz empruntait soit le parcours des gazoducs TurkStream et Balkan Stream (sous la mer Noire), soit un autre traversant l'Ukraine. Or ce dernier, fruit d'un contrat de cinq ans entre Naftogaz, GTSOU et Gazprom, est arrivé à expiration fin 2024, et l'Ukraine ne l'ayant pas renouvelé, ce robinet-là est tari. Un nouveau casse-tête pour les pays très dépendants du gaz russe, comme l'Allemagne ou l'Autriche.

Pour y remédier, l'Europe a d'abord significativement réduit sa consommation : 3 500 TWh en 2024, contre 4 400 TWh en 2021. En parallèle, elle a fortement accru ses capacités d'importation de gaz naturel liquéfié. Représentant un quart des imports européens, la France y a trouvé un rôle de transit accru, en assurant une partie de l'approvisionnement (123 TWh) de ses voisins (Belgique, Italie, Suisse...).

Mais l'approvisionnement en GNL ne met pas à l'abri des turbulences géopolitiques, d'autant plus qu'une part de ce gaz vient encore de Russie et que les États-Unis, autre fournisseur de poids, ont entamé une guerre commerciale qui accroît les incertitudes.

La deuxième conséquence de cette réorganisation concerne les prix. Certes, ils ont retrouvé de la stabilité après leur envolée de l'année 2022, mais ils demeurent à un niveau plus élevé qu'avant la crise. La situation devrait perdurer, dans la mesure où la demande mondiale ne cesse de croître : selon l'AIE, elle a bondi de 2,8 % en 2024, à environ 4 200 milliards de mètres cubes. En se substituant notamment au pétrole dans divers secteurs (transport, production électrique...), le gaz a assuré 40 % de la hausse des besoins en énergie dans le monde. Le dynamisme économique de l'Asie tirant le marché à la hausse, les prix devraient rester élevés en 2025.

Le Pacte vert de plus en plus contesté

Le ralentissement de la croissance européenne et son décrochage économique face à la Chine et aux États-Unis vont-ils remettre en cause le Pacte vert qui était la boussole de la législature 2019-2024 ?

Portant l'ambition de restaurer la compétitivité tout en accompagnant la transition énergétique et en visant la neutralité carbone en 2050, cet ensemble de mesures a commencé à être contesté dès le début de la guerre en Ukraine, face à la flambée des prix de l'énergie. La victoire de Donald Trump aux élections présidentielles de novembre 2024 a donné un nouvel argument à ses détracteurs. Parmi les mesures les plus discutées figure l'interdiction de vendre des voitures thermiques neuves à partir de 2035. La montée en puissance des énergies renouvelables suscite aussi des oppositions en raison des coûts d'aide à leur développement.

Mais aux détracteurs « historiques » (Viktor Orban en Hongrie ou Georgia Meloni en Italie) s'ajoutent désormais les voix d'autres pays, dont celle de la France. Des mesures imposées aux entreprises, comme le respect de l'environnement et des droits humains dans l'ensemble de leurs chaînes de production ou les rapports de durabilité de leurs activités, suscitent ainsi de fortes réserves. D'autres États, comme la Pologne, s'inquiètent du coût d'un futur nouveau marché du carbone qui pèserait dès 2027 sur la facture des ménages pour le chauffage et l'essence... L'heure est désormais au « sursaut compétitif » davantage qu'à l'environnement et la croissance verte. Dès le début 2025, le « détricotage » des mesures les plus contestées avait commencé.



TotalEnergies, la tentation américaine

Nul n'est prophète en son pays. Pour TotalEnergies, l'avenir paraît de moins en moins tricolore, en dépit de son siège social parisien et des 35 000 salariés opérant en France.

Il y a, d'une part, un champ d'activités de plus en plus internationalisé, mais aussi une image qui se dégrade, sous pression écologiste : contestation de sa stratégie de transition, projet de centre de recherche à l'École polytechnique contesté puis abandonné... S'y ajoute un capital soumis à la fois au désintérêt des investisseurs français (à peine 15 % du capital !), notamment les institutionnels qui se désengagent des énergies fossiles ou constatent que le pétrolier n'est pas éligible au label ISR (investissement socialement responsable), du fait de ses nouveaux projets d'hydrocarbures. En avril, le PDG du groupe a envisagé une cotation principale à Wall Street, à la demande de son conseil d'administration : près de la moitié du capital est désormais entre les mains d'investisseurs américains... Une page semble se tourner, même si, pour l'instant, il n'est pas question de changer l'adresse du siège social.



Gaz : la baisse de la consommation se poursuit

4 74 TWh en 2021, 430 en 2022, 381 en 2023 et 361 en 2024 : année après année, la France consomme moins de gaz.

Mais, en 2024, la baisse de 5,5 % s'explique d'abord par un moindre recours aux douze centrales à gaz. Avec seulement 16 TWh consommés en 2024, soit une diminution de 56 % par rapport à 2023, elles ont pâti de la disponibilité en hausse du parc nucléaire, combinée à une production soutenue des énergies renouvelables.

Du côté des entreprises (agro-alimentaire, chimie, métallurgie...), c'est en revanche une légère augmentation qui s'observe (+ 0,8 %). En revanche, chez les particuliers et les petits sites, l'érosion, quoique modeste, se poursuit :

en recul de 1,4 %, elle traduit les efforts continus de sobriété que symbolise l'application progressive du « décret tertiaire ».

L'approvisionnement s'effectue par gazoducs (173 TWh en provenance de Norvège, par exemple) et, de plus en plus, par GNL : 271 TWh ont été déchargés en 2024, soit 57 % des entrées. Mais une part non négligeable repart pour approvisionner nos voisins : 3 TWh vers l'Allemagne, 31 vers la Belgique, 7 vers l'Espagne et jusqu'à 82 pour la Suisse. En raison d'arbitrages financiers au début de l'hiver, les stockages ont été fortement sollicités et leur taux de remplissage fin février 2025 était d'à peine 22 %.



EDF retrouve des couleurs

Le cauchemar des réacteurs arrêtés pour cause de corrosion sous contrainte a pris fin. Non seulement EDF a retrouvé un niveau de production d'avant crise mais a également enregistré un bénéfice net en hausse de 14 % en 2024 (11,4 milliards d'euros). À 362 TWh (contre 320 en 2023 et 279 en 2022), la production de ses 56 réacteurs nucléaires a nettement augmenté, tout comme celle des barrages (50 TWh). De quoi compenser la nette baisse des prix de l'électricité dans le marché de gros.

Désormais, l'objectif affiché par la direction est de retrouver les niveaux de production nucléaire du début du siècle, aux alentours de 400 TWh annuels, à la fois en raccourcissant les périodes d'arrêts des réacteurs « historiques », tout en augmentant leur productivité (modification des turbines, amélioration des chaudières), et par la mise en service de l'EPR de Flamanville. Connecté au réseau à la fin de l'année, il devrait faire oublier les douze ans de retard d'un chantier difficile et son coût (23,7 milliards d'euros, selon la Cour des comptes) pour produire 10 TWh par an.

1,5 million de voitures électriques

Fin 2023, avec près de 492 000 immatriculations, l'AVERE annonçait avec fierté le franchissement du « cap du millionième véhicule électrique ».

L'année avait été exceptionnelle, avec une part de marché des véhicules électriques et hybrides avoisinant les 20 %.

Plombée par la réduction des aides à l'achat, l'année 2024 n'a pu suivre ce rythme, et les acquisitions s'affichent logiquement à la baisse : moins 3,35 % pour les véhicules électriques, moins 9,88 % pour les hybrides rechargeables. Mais les volumes globaux restent plus qu'honorables, avec 464 714 immatriculations, dont les deux tiers (près de 320 000) entièrement électriques.

Néanmoins, en fin d'année, les modèles hybrides rechargeables ont été plébiscités, probablement en prévision du malus au poids instauré pour 2025.

La Tesla model continuait d'être en tête des ventes mais talonnée par la version électrique de la célèbre R5 (Renault), la Citroën E-C3 étant également très prisée. C'est également la dynamique des véhicules utilitaires qui a permis au marché de mieux résister que prévu au coup de rabot porté sur le bonus à l'achat début 2024. Qu'en sera-t-il en 2025 ? Avec un bonus encore plus réduit (4 000 euros maximum), le marché devra faire la preuve qu'il entre en phase de maturité.

Plus de cinq ans après l'adoption de la loi d'orientation des mobilités (LOM), de nombreuses entreprises ne respectent pas leurs obligations d'achat de véhicules électriques. Certaines (Bouygues, Orange, La Poste, Vinci...) s'en acquittent très bien, mais beaucoup (SNCF, Altice...) sont à la traîne, ce qui risque de retarder l'émergence d'un vrai marché de l'occasion.



Voitures électriques : un parfum de nostalgie

Longtemps restreinte, la gamme des modèles mis en vente continue de se développer.

En 2024, Renault a présenté le Scénic E-Tech, un nouveau véhicule dit de segment C (voitures familiales polyvalentes). Il s'ajoute à la Mégane E-Tech, lancée en 2022, et à la R5 électrique. Comme pour la Coccinelle de Volkswagen en Allemagne, cette R5 mise sur un sentiment de nostalgie.

Il en sera de même au printemps 2025, avec le lancement d'un SUV éclectique : l'antique 4L est devenue une R4 E-Tech. Et chez Citroën, on prépare une DS entièrement électrique, même si aucune date de lancement n'est encore prévue. Par ailleurs, légalisé en mars 2020, le rétrofit, qui permet de convertir son ancienne voiture à l'électrique en changeant le moteur, séduit de plus en plus de bricoleurs (ou plutôt de techniciens certifiés).

Avec une prime de 80 % du coût de la transformation (et un plafond de 5 000 €), le Gouvernement espère voir rouler 80 000 véhicules équipés en rétrofit électrique d'ici 2028.

Plus de 150 000 IRVE ouvertes au public

L a dynamique d'implantation des IRVE ne faiblit pas. En un an, près de 36 000 ont été mises en service dans 8 046 nouvelles stations !

Avec 154 694 points de recharge ouverts au public fin décembre (+ 31 % en un an), la France accompagne efficacement l'évolution du parc automobile. L'implantation des bornes signe l'accélération des investissements privés : elles se trouvent principalement à proximité de commerces (44 %) et sur des parkings (32 %). Celles implantées sur la voirie sont, pour l'essentiel, disposées à l'initiative des collectivités :

ces quelque 26 000 IRVE (17 %) remplissent leur double fonction d'assurance (sécurité : je ne tombe pas en panne) et d'opportunité (recharge nocturne, par exemple).

La répartition par puissance témoigne aussi d'une dynamique d'implantation répondant progressivement à des exigences accrues des automobilistes : 47 % des IRVE ont une puissance comprise entre 7 et 22 KVA, mais les bornes rapides, voire très rapides, se développent très rapidement et représentent désormais une forte proportion du parc installé, dont 5 % avec une puissance de 350 KVA et plus.

Évolution des points de charge entre 2020 et 2024

2020	2021	2022	2023	2024
32 736	53 667	82 107	118 009	154 694



La production de biométhane équivaut à celle de deux réacteurs nucléaires

Électricité

Baisse de la consommation et décarbonation

Après plusieurs années de décrues, la consommation d'électricité est repartie timidement à la hausse en 2024 : 449,2 TWh, soit + 0,7 %.

Le contexte économique y tient une large part, les besoins des entreprises, notamment les plus énergivores, ayant crû significativement (+ 2,4 %). En revanche, les besoins en pointe ont été particulièrement faibles, l'éolien couvrant une large partie de ces besoins ponctuels au détriment des centrales thermiques, peu sollicitées.

Mais c'est surtout le retour à un solide niveau de production nucléaire qui a marqué l'année 2024. Avec 361,7 TWh, EDF a renoué avec les niveaux d'avant-crise et mis fin à l'épisode difficile des arrêts pour des problèmes de corrosion sous contrainte.

L'abondance de la production hydroélectrique et des conditions favorables aux énergies renouvelables complète un tableau très flatteur à la fois en termes d'émissions de gaz à effet de serre (95 % de l'électricité produite en France étaient décarbonées) et d'exportations : 101,3 TWh d'exportations brutes et un solde global de 89 TWh. Les marchés ont tenu compte de cette nouvelle configuration : le prix spot moyen s'élevait à 58 €/MWh en France, contre 97 en 2023 et... 276 en 2022.



L'équivalent de deux réacteurs nucléaires : avec 11,6 TWh injectés dans les réseaux (9,2 TWh en 2023), le biométhane est désormais une source de production majeure.

79 unités ont été raccordées en 2024, la France comptant désormais 731 sites de méthanisation. Inexistante ou presque il y a dix ans, la production a quasiment triplé ces quatre dernières années. Et la dynamique ne faiblit pas, avec 36 % de projets supplémentaires enregistrés en 2024, par rapport à 2023. Les 952 sites en attente de raccordement (dont 84 en Île-de-France) représentent un potentiel de 14,2 TWh par an.

S'y ajoutent plus de mille petites installations produisant de l'électricité à partir de biogaz, pour une puissance installée de 601 MW.

Par ailleurs, Natran (nouveau nom de GRTGaz) fait état de « 28 postes de rebours permettant d'acheminer le biométhane produit localement depuis le réseau de distribution vers le réseau de transport (+ 8 en un an) ».

Ainsi, en Île-de-France, celui d'Étampes a ajouté ses capacités à ceux de Mareuil-lès-Meaux et de Marchémoret. Au niveau national, plus de 70 autres sont à l'étude ou en construction. Cette capacité à inverser les flux permet d'optimiser la production en lui offrant des débouchés plus vastes et en gérant la saisonnalité.

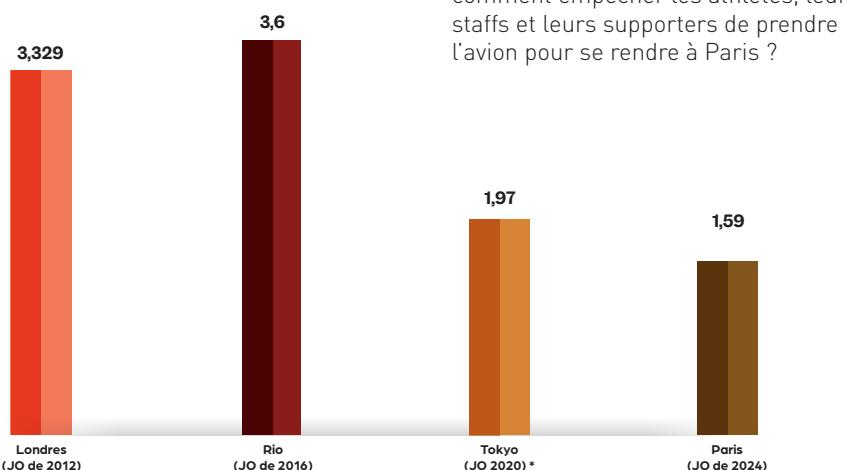
Des Jeux olympiques décarbonés

Organiser un événement planétaire comme celui des Jeux olympiques est-il compatible avec la lutte contre le réchauffement climatique ? Le pari français de « décarboner les JO » a été en partie réussi.

D'abord, en s'astreignant à utiliser au maximum des infrastructures existantes. Ainsi, lorsque Londres (JO de 2012) a émis 1,442 million de tonnes de CO₂ en construction, Paris en revendique seulement 0,521 million. De fait, seuls « un site de compétition (le Centre Aquatique Olympique) et deux sites de "vie" (le village des athlètes et celui des médias) ont été construits spécialement pour les Jeux ». Par ailleurs, ces constructions ont eu recours à des techniques de construction adaptées (ossature en bois, béton bas carbone et matériaux recyclés...). Les opérations ont été également pensées en ce sens : électrification temporaire des sites, végétalisation maximale de la restauration... Enfin, l'offre de transports en commun et de « mobilités actives (vélo, trottinette, marche) » pour se rendre aux épreuves a séduit les spectateurs : 87 % d'entre eux y ont recouru.

Émissions de CO₂ par Jeux olympiques

[en millions de tonnes]



D'autres mesures ont complété le dispositif, notamment la « seconde vie » des infrastructures et objets divers, des équipements sportifs aux objets promotionnels, tandis que les produits alimentaires non consommés étaient redistribués à des associations caritatives.

Revendiquant une « stratégie de réduction de l'impact carbone avant les Jeux », lorsque les précédents comités d'organisation se contentaient de mesures de compensation, la France a réussi à diminuer significativement les émissions. Elle fait même mieux que Tokyo, édition pourtant organisée sans spectateurs en pleine épidémie de Covid 19, où le comité organisateur avait déjà fait preuve d'une stratégie environnementale innovante.



En revanche, les transports internationaux, premier poste d'émissions, n'ont fait l'objet d'aucune mesure spécifique. Et pour cause : comment empêcher les athlètes, leurs staffs et leurs supporters de prendre l'avion pour se rendre à Paris ?

Hydrogène

Les promesses de l'hydrogène tardent à se tenir. L'euphorie des années 2010 n'est plus et l'argent public comme les investisseurs privés se font rares.

La mobilité illustre cet assouplissement : à peine un millier de poids lourds et utilitaires roulant à l'hydrogène ont été vendus en 2024. Un chiffre minuscule qui illustre la léthargie et les retards du secteur.

En redressement judiciaire depuis décembre 2024, Hyvia, filiale de Renault (véhicules utilitaires) et de Plug (piles à combustible), est la première victime de cet assouplissement. Renault semble d'ailleurs prêt à renoncer au marché des véhicules à hydrogène.

Les raisons d'espérer ne manquent cependant pas. L'hydrogène reste un atout dans la gestion de la flexibilité des réseaux électriques, à un coût « beaucoup moins élevé » que celui des batteries, estime RTE dans son bilan prévisionnel 2023-2025. Reste à le produire. La nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit une production annuelle de 6,5 GW d'hydrogène bas carbone

Où à l'importer ? En novembre, Air Products, leader mondial de fourniture d'hydrogène aux industriels, a annoncé son implantation au Havre pour y importer de l'hydrogène renouvelable.

* L'édition de Tokyo a été organisée sans spectateurs.

La filière produit à échelle industrielle

Avec quatre parcs désormais en exploitation, à Faraman-Port-Saint-Louis-du-Rhône, Fécamp (inauguré en mai 2024), Saint-Brieuc (inauguré en septembre) et Saint-Nazaire, la France a produit 4 TWh d'électricité d'origine éolienne offshore (en mer).

Le démarrage poussif du milieu des années 2000 est bien loin : à ces quatre parcs s'ajoutent une vingtaine de projets, dont certains très avancés. Trois sont déjà en construction, à Courseulles-sur-Mer (448 MW), Dieppe-Le Tréport (496 MW) et près des îles d'Yeu et de Noirmoutier (488 MW). Ils devraient entrer en service en 2025 ou 2026. D'autres sont en développement, à Dunkerque, Fos-sur-Mer, au nord de Bayeux (vaste projet de 1,5 GW, dit Centre-Manche) ou au large de Belle-Île (éolien flottant, dit Sud-Bretagne). Toujours retardée, la définition de zones prioritaires de développement à 2035 et 2050 donnerait une impulsion supplémentaire à la filière qui, en dépit de contestations locales, bénéficie d'une acceptabilité sociale supérieure à celle de l'éolien terrestre.



Quatre parcs en exploitation

	LOCALISATION	ÉOLIENNES	PUISSEANCE (MW)	EXPLOITANTS
FARAMAN-PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE	MÉDITERRANÉE	3	25,2	EDF RE ENBRIDGE CPP INVESTMENTS
FÉCAMP	MANCHE	71	497	ÉOLIENNES OFFSHORE DES HAUTES FALAISES (EDF RENOUVELABLES) EIH SARL, (ENBRIDGE ET CPP INVESTMENTS), SKYBORN RENEWABLES (IBERDROLA)
SAINT-BRIEUC	MANCHE	62	496	AILES MARINES (IBERDROLA)
SAINT-NAZAIRE	ATLANTIQUE	80	480	PARC ÉOLIEN EN MER DU BANC DE GUÉRANDE EDF RE, EIH SARL (ENBRIDGE ET CPP INVESTMENTS)

Marchés de détail : retour à la normale

Dans les marchés de détail, la concurrence retrouve peu à peu son rythme de croisière.

Échaudées par la flambée des prix des années 2020 et 2021, la clientèle avait, en effet, délaissé le marché et opté pour la relative stabilité des tarifs réglementés. La décrue des prix offrant à nouveau des opportunités, les particuliers ont retrouvé en 2024 de l'intérêt pour les offres alternatives, qu'elles soient proposées par les fournisseurs historiques (EDF, Engie...) ou leurs concurrents.

De fait, en électricité, « les fournisseurs alternatifs ont gagné 509 000 clients, soit plus de 4,5 fois le gain de 2023 », observe la CRE, tandis que

les fournisseurs historiques en engrangeaient « quasiment autant, avec 508 000 clients supplémentaires en offres de marché sur 2024 (contre 900 000 sur 2023) ». La répartition des parts de marché entre offres au tarif réglementé (50 %, avec 742 000 sites en moins), offres de marché des fournisseurs historiques (11,6 %) et offres de marché des fournisseurs alternatifs (30,4 %) est quasiment stable. Dans le marché du gaz, où les tarifs réglementés ont été totalement supprimés, « les fournisseurs alternatifs ont gagné 129 000 clients en 2024 » (211 000 en 2023), détenant désormais « 45,6 % des parts de marché », tandis que les fournisseurs historiques en perdaient 219 000. Dans le marché professionnel, après une

année 2023 difficile, les fournisseurs alternatifs ont étoffé leurs portefeuilles de 216 000 sites supplémentaires. Ils détiennent désormais 60 % des parts de marché. La concurrence a ainsi retrouvé des couleurs après plusieurs années difficiles, marquées par la réduction du nombre d'offres disponibles, voire le retrait de certains acteurs (Leclerc...) ou leur faillite. La relative accalmie des prix de gros sera-t-elle durable ? Deux inconnues se profilent : la politique de la nouvelle administration américaine et son impact sur le marché du gaz, la fin de l'ARENH pour l'électricité en 2025.





LA GOUVERNANCE

Le Sigeif veille à assurer aux élus, dont le Bureau et le Président, une connaissance approfondie des dossiers, à l'occasion des instances de décision : Comités d'administration, Commissions. C'est le gage d'une gouvernance éclairée. C'est une préoccupation essentielle à l'heure où s'accroissent les activités du Syndicat qui exigent une optimisation des compétences, lesquelles exigent un haut niveau technique et un renforcement ciblé des équipes.

Soucieux de leur cohésion, le Syndicat s'appuie de plus en plus sur la formation et la communication interne.



STRUCTURES INSTANCES

Créé en 1904, pour organiser la distribution publique du gaz à la périphérie de Paris, le Sigeif est historiquement le premier des grands syndicats intercommunaux. Acteur de l'énergie, il a structuré le régime juridique de la concession de service public, en l'adaptant aux besoins de ses communes adhérentes.

Avec la mondialisation des échanges et l'ouverture du secteur à la concurrence, de nouveaux acteurs (régulateurs, distributeurs, fournisseurs, agrégateurs) sont arrivés. La séparation des activités a été instaurée tandis que se multipliaient les offres de marché.

La transition énergétique s'est imposée comme un nouveau défi : maintenance et sécurisation des réseaux, production d'énergie locale renouvelable, mobilités décarbonées, efficacité énergétique... Telles qu'elles sont exercées par les grands syndicats d'énergie, comme le Sigeif, les missions d'organisateur du service public, de protecteur des usagers et de fédérateur des collectivités locales se révèlent d'autant plus nécessaires qu'elles permettent de mobiliser des compétences à moindre coût, dans une logique d'intérêt général.

À ce titre, le Sigeif exerce plusieurs compétences. Fin 2024, il regroupait 189 communes au titre de la compétence de distribution publique de gaz, dont 66 adhèrent à la compétence électricité. Sur ce territoire, le Sigeif détient également les compétences en matière de distribution de la chaleur renouvelable et de production des énergies renouvelables. La compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) fédère, quant à elle, 104 communes.

Le Comité d'administration

Chaque collectivité est représentée au sein du Comité d'administration par un délégué titulaire assisté d'un délégué suppléant, tous deux élus par leur assemblée délibérante.

Par-delà les appartenances politiques, le Sigeif est administré dans un esprit de consensus et de respect mutuel des approches de chacun. Réuni quatre fois par an, son Comité fonctionne à l'image d'un conseil municipal : il définit les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat.

Le Bureau

Élu pour six ans par le Comité d'administration, le Bureau (lire p. 32) est composé d'un président, de quinze vice-présidents et de trois membres du Bureau. Il met en œuvre les choix stratégiques et la politique générale du Syndicat.

Le Sigeif est présidé par Jean-Jacques Guillet, maire de Chaville, membre honoraire du Parlement.

Les Commissions

Les commissions permanentes (lire p. 33-34) du Sigeif préparent le travail du Bureau et les décisions du Comité d'administration :

- ↳ composées d'élus et de représentants des concessionnaires, les deux commissions de suivi du cahier des charges gaz et du cahier des charges électricité arrêtent le montant des redevances, assurent le contrôle des missions confiées aux concessionnaires et de l'évolution des patrimoines concédés (compte rendu d'activité de concession, programme de travaux...) ;
- ↳ pour répondre aux préoccupations des communes adhérentes dans le domaine des transports, des énergies renouvelables et des projets innovants, le Sigeif réunit régulièrement des commissions dédiées. Chacune d'elles compte quinze membres ;
- ↳ associant élus et représentants d'associations d'usagers, la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) apporte les informations indispensables aux usagers. Elle recueille leurs avis pour mieux répondre aux attentes des consommateurs de chaque service public délégué ;
- ↳ la commission de coopération décentralisée étudie et propose des actions en faveur de populations du monde, souffrant notamment d'un accès difficile à l'énergie ;
- ↳ une commission consultative paritaire, associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre présents sur le territoire syndical, a été créée en décembre 2015. Elle compte vingt-quatre membres et est présidée par le Sigeif, conformément à la loi de Transition énergétique pour la croissance verte. Elle coordonne les actions de ses différents membres ;
- ↳ le Sigeif est membre actif de la COP régionale, des COP départementales et du Comité Régional de l'Énergie, instances pilotées par l'État.

Les Services

Regroupée autour d'une direction générale à laquelle est rattachée la direction de la Communication, l'équipe du Sigeif est composée de 48 collaborateurs ainsi répartis :

- ↳ une direction générale adjointe en charge des concessions de distribution publique du gaz, de l'électricité et de l'innovation, dont dépendent :
- ↳ une direction de la transition énergétique et de l'innovation (groupement de commandes gaz, conseil en énergie partagé, CEE, réseaux de chaleur, contrat Chaleur Renouvelable, photovoltaïque, mobilité électrique, gaz renouvelable, rénovation énergétique...) ;

« Au fil des années, et sur tout son territoire, le Sigeif a assuré à chacun l'égal accès à un service public durable, fiable et au tarif le plus juste. »

Le Budget

Les ressources financières du Syndicat sont principalement constituées de redevances de concession (R1 pour le fonctionnement et R2 pour l'investissement), versées par GRDF pour le gaz, par Enedis et EDF Commerce pour l'électricité.

S'y ajoutent les cotisations des membres du groupement de commandes gaz et efficacité énergétique, ainsi que des recettes d'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Les dépenses se répartissent entre les charges liées à la gestion courante, le contrôle des missions de service public confiées aux concessionnaires, les travaux de suppression des lignes aériennes basse tension, le développement des mobilités durables (stations GNV, via sa société d'économie mixte, et bornes de recharge pour véhicules électriques) et la production locale d'énergies renouvelables.

Le budget comprend aussi diverses subventions, notamment celles liées aux actions de maîtrise de l'énergie et au déploiement des IRVE (infrastructures de recharge pour véhicules électriques).

En 2024, le budget global du Sigeif était de 74,54 millions d'euros (voir p. 37).

- ↳ une direction technique, qui comprend un service dédié à la maîtrise d'ouvrage (enfouissement des réseaux électriques) et au déploiement des IRVE (infrastructures de recharge pour véhicules électriques) ;
- ↳ une direction générale adjointe ressources et moyens dont relèvent :
- ↳ une direction administrative et financière,
- ↳ un service juridique et de la commande publique.

Le Sigeif dispose de ses propres locaux, rue de Monceau, à Paris, qui accueillent également la Sem Sigeif Mobilités (développant un réseau de stations-service multi-énergies propres) et l'association Syncrom (gestion des travaux sur voirie et réseaux).

Le Sigeif, un acteur public engagé dans la coopération décentralisée

Le Sigeif soutient des projets de développement dans le domaine de l'énergie pour des populations défavorisées. À cet effet, une Commission de coopération décentralisée examine les dossiers portés par les associations engagées sur le terrain et valide leurs financements.

En 2024, des programmes ont été validés à Madagascar, au Cambodge, en Arménie, en République démocratique du Congo... Par ailleurs, l'analyse d'anciens programmes financés par le Syndicat a permis de mesurer la satisfaction des populations concernées et l'état de fonctionnement des installations (solaires ou de bio-méthanisation). La formation des utilisateurs à la maintenance régulière y contribue significativement. Ce bilan positif est particulièrement encourageant.

Six projets soutenus en 2024

Madagascar



Le Sigeif a soutenu trois projets

Par son programme « Développement de l'entrepreneuriat à travers la valorisation de l'économie et des usages productifs » (DEVELE'UP), la Fondation Energies pour le Monde garantit un accès durable à l'électricité pour favoriser l'émergence d'activités génératrices de revenus, surtout à destination des femmes. Le programme s'accompagne d'un soutien logistique et de formations commerciales et techniques dans des communes du sud de Madagascar. Le Sigeif a alloué une subvention de 40 000 euros.

Porté par l'association EAST (eau, agriculture, santé en milieu tropical), le « programme d'appui à la pérennisation de l'électricité, à long terme dans les centres de santé de la Région Vakinankaratra dans le centre de Madagascar » permet d'électrifier des bâtiments par l'énergie solaire, tout en renouvelant du matériel électrique en fin de vie.

La subvention accordée est de 29 800 euros.

Un troisième projet s'attache à améliorer les conditions de vie de paysans défavorisés des régions de Fianarantsoa et d'Antananarivo. Porté par CODEGAZ et son partenaire local FAFAFI, avec l'appui du Sigeif en 2023, le biogaz est produit par méthanisation dans un biodigesteur domestique, le substrat est utilisé comme fertilisant agricole.

Un soin particulier a été apporté à la sélection et à la formation des bénéficiaires. Cette association bénéficie d'un soutien du Sigeif, à hauteur de 31 900 euros pour l'installation de seize nouveaux biodigesteurs.

assurer la sécurité alimentaire des écoliers. La subvention attribuée par le Sigeif est de 40 000 euros.

Cambodge



L'accès à l'eau potable est un sujet très complexe au Cambodge. Pour y remédier, l'association HAMAP Humanitaire entend en assurer la pérennité dans la commune de Dang Kambet, en électrifiant le système de pompage par la production d'une énergie autonome, renouvelable et économique. Environ 2 700 personnes sont concernées, en particulier des élèves et des familles vulnérables. Le Sigeif soutient ce projet, à hauteur de 12 000 euros.

République démocratique du Congo

Arménie



Le Fonds Arménien de France a proposé au Sigeif de soutenir un programme dédié à l'amélioration de l'alimentation scolaire des enfants dans la région du Syunik. L'objectif est d'installer des stations photovoltaïques dans deux écoles, tout en réalisant des économies sur les dépenses d'électricité, et

L'association Alliance Inter Monastères œuvre dans différents pays pour aider les populations locales qui vivent auprès de communautés religieuses. Elle a sollicité un soutien financier de 28 000 euros auprès du Sigeif pour installer des panneaux photovoltaïques à Lubudi (République démocratique du Congo).

Il s'agit de mettre en place des panneaux photovoltaïques, sur le bâtiment principal, abritant un hospice et une école, pour à la fois produire l'énergie nécessaire à la consommation diurne et accumuler de l'énergie dans la batterie pour la nuit.

Le Bureau du Sigeif

Élu pour six ans par le Comité d'administration, le Bureau est composé d'un président, de quinze vice-présidents et de trois membres du Bureau. Il est chargé de la mise en œuvre des décisions et des choix stratégiques de la politique générale du Syndicat.



**Jean-Jacques
GUILLET**

Président

Maire de Chaville

Membre honoraire
du Parlement



Olivier THOMAS

Premier
vice-président
Maire de Marcoussis
*Conseiller départemental
de l'Essonne*



**Bernard
GAUDUCHEAU**

2^e vice-président
Maire de Vanves
*Conseiller régional
d'Île-de-France*



Marie CHAVANON

3^e vice-présidente
Maire de Fresnes
*Conseillère territoriale
de Grand-Orly Seine
Bièvre*



**Serge
CARBONNELLE**
4^e vice-président
Maire adjoint des
Pavillons-sous-Bois



Guy DARAGON
5^e vice-président
Conseiller municipal
de Mitry-Mory



Martine SCHMIT
6^e vice-présidente
Conseillère municipale
de Versailles
*Conseillère communautaire
de Versailles Grand Parc*



**Joëlle
CECCALDI-
RAYNAUD**
7^e vice-présidente
Maire de Puteaux
*Présidente du territoire
Paris Ouest La Défense*



Georges JOLY
8^e vice-président
Maire adjoint
d'Enghien-les-Bains



**Marie-Hélène
MAGNE**
9^e vice-présidente
Maire adjointe
de Charenton-le-Pont



**Christine
LEHEMBRE**
10^e vice-présidente
Conseillère
municipale
de Pantin



**Jean-Louis
DELORT**
11^e vice-président
Maire adjoint de
Verrières-le-Buisson



Laurent MONNET
12^e vice-président
Maire adjoint
de Saint-Denis
*Président du Conseil
d'administration de l'ALEC
de Plaine Commune
Président du Smirc*



**Sophie
DESCHIENS**
13^e vice-présidente
Maire adjointe de
Levallois-Perret
*Conseillère régionale
d'Île-de-France*



Smaïla CAMARA
14^e vice-président
Conseiller municipal
de Bondy
*Vice-président d'Est
Ensemble Grand Paris*



Éric SCHINDLER
15^e vice-président
Maire adjoint de
Neuilly-sur-Seine



**Michel
HERBILLON**
Membre du Bureau
Conseiller municipal
de Maisons-Alfort
Député du Val-de-Marne



Pascal THÉVENOT
Membre du Bureau
Maire de
Vélizy-Villacoublay
*Vice-président de
Versailles Grand Parc*



Daniel AUGUSTE
Membre du Bureau
Maire adjoint
de Villiers-le-Bel
*Conseiller
communautaire de
Roissy-Pays-de-France*



LES COMMISSIONS

Outre les commissions institutionnelles prévues par le Code général des collectivités territoriales, **le Comité du Sigeif a installé plusieurs commissions thématiques** qui, dans cet esprit de consensus propre au fonctionnement du Syndicat, constituent des lieux de débat dans lesquels se préparent les décisions.

Appel d'offres

Comme dans toutes les collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres du Sigeif est, de par la loi, investie du pouvoir d'attribuer les marchés publics les plus importants, c'est-à-dire ceux dont la valeur excède les seuils européens.

Président de droit

Jean-Jacques Guillet / Chaville

Membres titulaires

Éric Schindler / Neuilly-sur-Seine
Christophe Paquis / Les Lilas
Alain Sanson / Fontenay-le-Fleury
Jacques Fantou / Villebon-sur-Yvette
Malgorzata Dudek / Montfermeil

Membres suppléants

Robert Collignon / Saulx-les-Chartreux
Jérémie Demassiet / Bois-d'Arcy
Christophe Ippolito / Nogent-sur-Marne
Walid Ben M'henni / Noisy-le-Grand
Thierry Bonnet / Croissy-sur-Seine

Cahier des charges

Composées paritairement d'élus et de représentants des concessionnaires, les commissions de suivi veillent à l'application des cahiers des charges de la distribution publique du gaz et de l'électricité. Elles arrêtent, notamment, le montant des redevances et suivent l'évolution des patrimoines concédés (Crac, programmes de travaux, rapports de contrôle...).

Commission de suivi gaz

Président et membre de droit

Jean-Jacques Guillet / Chaville

Membres titulaires

Bernard Foisy / Le Plessis-Robinson
Patrick Leroy / Rungis
Robert Beaudeau / Villepinte
Robert Archambault / Saint-Maurice

Membres suppléants

Jean-Marie Bontemps / Belloy-en-France
Alain Durand / Arnouville
Isaac Barchicat / Saint-Brice-sous-Forêt
Despina Bekiari / Fontenay-aux-Roses

Commission de suivi électricité

Président et membre de droit

Jean-Jacques Guillet / Chaville

Membres titulaires

Alain Sanson / Fontenay-le-Fleury
Jean-Pierre Fortin / Sèvres
Stéphane Delagneau⁽¹⁾ / Longjumeau
Évelyne Baumont / Boissy-Saint-Léger

Membres suppléants

Jacques d'Allemagne / Marnes-la-Coquette
Jane-Marie Hermann / Viroflay
Jacques Fantou / Villebon-sur-Yvette
Robert Beaudeau / Villepinte

Prospective et innovation

Cette commission répond à la volonté d'anticiper les sujets d'avenir et d'appréhender les nouveaux enjeux du secteur de l'énergie. Elle étudie les thématiques émergentes et se prononce sur les projets liés à la prospective et l'innovation non encore mis en œuvre par le Sigeif.

Vice-présidente déléguée

Martine Schmit / Versailles

Membres

Martine Schmit / Versailles
Marie-Hélène Magne / Charenton-le-Pont
Béatrice Belliard / Boulogne-Billancourt
Claude Kopelianskis / Maisons-Laffitte
Christian Fourès / Nozay
Robert Beaudeau / Villepinte
Philippe Cipriano / Saint-Maur-des-Fossés
Khaled Ben-Mohamed / Vitry-sur-Seine

Jane-Marie Hermann / Viroflay
Pierre Chevalier / Ville-d'Avray
Mouhamet Touré / Neuilly-Plaisance
Béatrice Bodin / Garches
Jean-Pierre Ferré / Châtillon
Bacar Soilihi / La Courneuve
Dominique Gaulon / Dugny



Transports et mobilités durables

Cette commission est chargée d'étudier et de proposer les actions susceptibles d'être développées par le Syndicat dans le domaine des transports et des mobilités. Elle est, notamment, amenée à rendre des avis sur les projets de développement de stations de compression de GNV et bio-GNV ou les projets de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Vice-présidente déléguée

Christine Lehembre / Pantin

Membres

Christine Lehembre / Pantin
Jean-Marie Bontemps / Belloy-en-France
Najète Maatougui / Colombes
Patrick Leroy / Rungis
Éric Schindler / Neuilly-sur-Seine
Jean-Pierre Valentin / Carrières-sur-Seine
Georges Joly / Enghien-les-Bains
Jean-Luc Millard / Drancy
Pierre Chevalier / Ville-d'Avray
Walid Ben M'henni / Noisy-le-Grand
Richard Della-Mussia / Chennevières-sur-Marne
Pierre Cottin / Roissy-en-France
Marc Feugère / Châtenay-Malabry
Martine Schmit / Versailles
Dominique Carré⁽²⁾ / Pierrefitte-sur-Seine

Services publics locaux

Composée d'élus et de représentants d'associations de consommateurs, la commission consultative des services publics locaux recueille les avis et les attentes des usagers afin de renforcer la qualité du service public du gaz et de l'électricité.

Vice-président délégué

Jean-Louis Delort / Verrières-le-Buisson

Membres compétence gaz

Daniel Aubert / L'Haÿ-les-Roses
Claude Kopelianskis / Maisons-Laffitte
Jean-Louis Delort / Verrières-le-Buisson
Bernard Foisy / Le Plessis-Robinson
Christian Fournès / Nozay

Membres compétence électricité

Jérémie Demassiet / Bois-d'Arcy
Mouhamet Touré / Neuilly-Plaisance
Robert Beaudeau / Villepinte
Clémence Lacot / Nanterre
Alain Sanson / Fontenay-le-Fleury

Associations membres

- ↳ Association Force ouvrière consommateur (AFOC)
- ↳ Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)
- ↳ Familles de France
- ↳ France nature environnement (FNE) Île-de-France
- ↳ Organisation générale des consommateurs (ORGECO) Grand Paris
- ↳ UFC-Que Choisir

Coopération décentralisée

À travers cette commission, le Sigeif s'implique dans des actions extérieures, en partenariat avec différentes ONG, et mobilise des moyens pour venir en aide à des populations du monde déshéritées et isolées, particulièrement sur le plan énergétique.

Président de la Commission

Michel Herbillon / Maison-Alfort

Membres titulaires

Michel Herbillon / Maisons-Alfort
Sophie Deschiens / Levallois-Perret
Patrick Leroy / Rungis
Bernard Foisy / Le Plessis-Robinson
Jane-Marie Hermann / Viroflay
François Broché / Vaires-sur-Marne
Malgorzata Dudek / Montfermeil
Mouhamet Touré / Neuilly-Plaisance
Jean-Pierre Ferré / Châtillon
Smaïla Camara / Bondy
Alain Durand / Arnouville
Florence de Pampelonne / GPSO
Béatrice Belliard / Boulogne-Billancourt
Pierre Séguin / Wissous
Christophe Ippolito / Nogent-sur-Marne

Consultative paritaire

La commission consultative paritaire de l'énergie rassemble 11 élus du Syndicat et les représentants des 12 établissements publics à fiscalité propre présents sur son territoire. La loi lui donne pour missions de coordonner l'action, de faciliter l'échange de données et de mettre en cohérence les investissements sur l'ensemble des réseaux d'énergie (gaz, électricité).

Vice-présidente déléguée

Marie-Hélène Magne / Charenton-le-Pont

Membres représentant le Sigeif

Marie-Hélène Magne / Charenton-le-Pont
Alain Sanson / Fontenay-le-Fleury
Pierre Cottin / Roissy-en-France
Malgorzata Dudek / Montfermeil
Guy Daragon / Mitry-Mory
Daniel Auguste / Villiers-le-Bel
Jean-Louis Delort / Verrières-le-Buisson
Daniel Aubert / L'Haÿ-les-Roses
Thierry Bonnet / Croissy-sur-Seine
Jacques d'Allemagne / Marnes-la-Coquette
Christophe Ippolito / Nogent-sur-Marne
Denis Privé / Igny

Membres représentant les EPCI

Vincent Franchi / Métropole du Grand Paris
Mathieu Viskovic / Paris - Vallée de la Marne
Marcel Villaça / Orée de la Brie
Martine Schmit / Versailles Grand Parc
Dominique Lafon / Saint-Germain-Boucles-de-Seine
Pierre Chazan / Paris-Saclay
Sylvie Carillon / CC du Val d'Yerres
Val de Seine
Adeline Roldao Martins / Roissy Pays de France
François About / Plaine Vallée
Nicole Lanaspré / Val Parisis
Jean-Marie Bontemps / CC Carnelle Pays-de-France
Alexandre Dohy / CC de Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

EnR et efficacité énergétique

Cette commission étudie aussi bien les projets liés à l'ensemble des domaines concernant l'efficacité énergétique et les EnR, CEE, CEP, projets solaires photovoltaïques, unité de biométhanisation, que sur des thèmes relatifs à la maîtrise de la demande en énergie, la rénovation thermique des bâtiments et la chaleur renouvelable.

Vice-président délégué

Laurent Monnet / Saint-Denis

Membres

Laurent Monnet / Saint-Denis
Jérémie Demassiet / Bois-d'Arcy
Jean-Pierre Fortin / Sèvres
Philippe Cipriano / Saint-Maur-des-Fossés
Béatrice Belliard / Boulogne-Billancourt
Thierry Bonnet / Croissy-sur-Seine
Philippe Langlois D'Estaintot / Rueil-Malmaison
Fouad El Kouradi / Aulnay-sous-Bois
Jean-Jacques Perchat / Puiseux-en-France
Gwenola Rabier / Montrouge
Christian Fournès / Nozay
Olivier Thomas / Marcoussis
Séverine Delbosq / L'Île-Saint-Denis
Florence de Pampelonne / GPSO
Évelyne Baumont / Boissy-Saint-Léger

Délégation de service public

En application de la procédure légalement prévue pour les délégations de service public, cette commission est notamment chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, et d'émettre un avis au vu duquel le président du Sigeif engagera les négociations.

Vice-président délégué

Guy Daragon / Mitry-Mory

Membres titulaires

Guy Daragon / Mitry-Mory
Maryse Lemmet / Antony
Mathieu Beaufrère / Vincennes
Alain Durand / Arnouville
Bernard Foisy / Le Plessis-Robinson

Membres suppléants

Alain Sanson / Fontenay-le-Fleury
Thomas Doublic / Asnières-sur-Seine
Pierre Chevalier / Ville-d'Avray
Patrick Leroy / Rungis
Jean-Marie Bontemps / Belloy-en-France

(1) Stéphane Delagneau a démissionné en août 2024.

(2) Dominique Carré n'est plus membre de la commission transports et mobilités durables depuis la fusion des villes de Pierrefitte et Saint-Denis au 1^{er} janvier 2025.

Parmi les partenaires du Sigeif

→ **L'ADEME** et le Sigeif ont signé en 2022 le premier contrat de développement sur les énergies renouvelables thermiques d'Île-de-France, devenu Contrat chaleur renouvelable. À travers ce partenariat, l'accompagnement au développement de projets de chaleur renouvelable est fortement renforcé sur le territoire du Syndicat. Le bon bilan du CCR 1 augure pour 2025 un renouvellement du contrat pour les années à venir. Aussi l'agence de la transition écologique propose aux conseillers en énergie partagés des formations.

→ **L'AFGNV** représente tous les acteurs de la filière GNV/bio-GNV, constructeurs de véhicules, syndicats d'énergie, entreprises de transport, collectivités territoriales, etc. Ses adhérents participent à un plan visant à déployer 2 000 points d'avitaillage GNV/bio-GNV en France d'ici 2030.

→ **L'AFPG** : l'Association française des professionnels de la géothermie regroupe plus de 100 adhérents issus des différents métiers de l'énergie géothermique en France. Elle intervient aussi bien sur la géothermie profonde que sur la géothermie de surface. Ces missions couvrent la représentation, l'information et l'accompagnement de ses adhérents comme le Sigeif.

→ **Amorce** est un réseau national qui regroupe 1 000 adhérents (collectivités, professionnels et institutions) engagés dans la transition énergétique (gestion des déchets, énergie, réseaux de chaleur, eau). À travers ce réseau, le Sigeif bénéficie d'importantes sources d'informations technique et juridique sur l'énergie et contribue à l'expertise d'Amorce.

→ **L'Apur** : l'Atelier parisien d'urbanisme documente, analyse et développe des stratégies prospectives concernant les évolutions urbaines de la métropole. Son programme inclut des thèmes liés à l'activité et aux projets du Sigeif qui en est membre.

→ **L'Arec IDF** lancée officiellement en avril 2019 par la Région Île-de-France, l'AREC IDF est un département de l'Institut Paris Région. Son objectif est de faciliter et d'accélérer la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique des collectivités locales. Le Sigeif a intégré les instances de gouvernance de l'AREC IDF en 2019 et participe au club francilien de l'hydrogène que l'AREC anime.

→ **L'ATEE** : l'Association technique énergie environnement anime des clubs techniques, notamment « Biogaz » et « CEE », qui mettent en relation le Sigeif avec d'autres collectivités et des entreprises.

→ **L'Avere-France** : cette association représente les acteurs de la mobilité électrique et vise à promouvoir l'acquisition de véhicules électriques et hybrides rechargeables, ainsi qu'à développer la mobilité électrique. Le Sigeif est membre de l'Avere depuis 2019. Elle gère aussi les subventions du programme Advenir afin de soutenir financièrement les déploiements des bornes de recharge.

→ **La Caisse des dépôts et consignations (CDC)**, via la Banque des territoires, propose des solutions innovantes de financement. La CDC est actionnaire de la Sem Sigeif Mobilités. Des échanges réguliers sur des projets de transition énergétique ont lieu avec la CDC, notamment sur des projets de fermes solaires photovoltaïques.

→ **Le Cibe** : le Comité interprofessionnel du bois-énergie est une structure associative qui regroupe près de 200 professionnels du bois-énergie. Le CIBE coordonne et accompagne les acteurs de cette filière pour professionnaliser les pratiques, établir les règles de l'art, promouvoir les chaufferies auprès des décideurs publics et privés. Le Sigeif est adhérent du CIBE depuis 2021 et participe aux travaux de la commission d'animation territoriale du bois-énergie.

→ **La Ffauve** : la Fédération française des associations d'utilisateurs de véhicules électriques a été créée en 2019 afin de fédérer les multiples associations d'usagers de véhicules électriques. La FFAUVE a pour objectif de répondre aux besoins et aux attentes des associations d'utilisateurs de véhicules électriques. Le Sigeif a toujours souhaité, depuis la création du service de recharge pour les véhicules électriques, impliquer les usagers, premiers concernés. En adhérent, le Syndicat poursuit le travail en commun et soutient la fédération dans ses actions.

→ **Fibois Île-de-France** fédère depuis 2004 l'ensemble des professionnels de la forêt et du bois en Île-de-France. Ses missions couvrent la mobilisation des acteurs, l'information et l'accompagnement, la formation des professionnels, la promotion et la sensibilisation.

→ **France Gaz** : l'Association française du gaz est un relais d'information sur les techniques et les opportunités de la filière gaz.

→ **France Hydrogène** : l'association France Hydrogène fédère les acteurs de la filière française de l'hydrogène (entreprises, instituts de recherche, collectivités territoriales, etc.). Le Sigeif en est membre depuis février 2018.

→ **La FNCCR** : le Sigeif adhère à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies depuis 1945. Le Syndicat collabore étroitement avec cet organisme sur les plans juridique et technique. Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, en est vice-président.

→ **L'Institut Paris Région**, grande agence d'urbanisme, intervient de manière pluridisciplinaire sur l'ensemble du territoire de l'Île-de-France. Il constitue un outil mutualisé d'ingénierie territoriale et urbaine. Ses réflexions sur l'innovation ont conduit le Sigeif à se rapprocher de l'institut avec lequel un partenariat est notamment engagé sur les données.

→ **La Métropole du Grand Paris** : Crée par la loi de 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, la MGP a noué un partenariat permanent avec le Sigeif ainsi qu'avec d'autres grands syndicats urbains d'Île-de-France. Le Sigeif participe aux travaux qui touchent principalement à la qualité de l'air et à la mobilité, au PCAEM, et au schéma directeur des énergies.

→ **Paris&Co** est une association initiée par la Ville de Paris qui regroupe des acteurs publics et privés, obligés de repenser leurs modes d'action et leurs modèles économiques pour faire émerger, par l'innovation, les solutions nécessaires pour une société plus juste et résiliente. L'association est partie prenante de l'écosystème des acteurs de l'innovation que le Sigeif a voulu bâtir pour accompagner ses actions.

→ **Le Partenariat Français pour les Déchets** rassemble des acteurs publics et privés souhaitant porter un plaidoyer en Europe et à l'international pour la collecte, le traitement et la valorisation des ressources présentes dans les déchets, en promouvant une économie sobre et plus circulaire. Il a été créé en 2023. Le Sigeif est un des membres fondateurs.

→ **Le Pôle Énergie Île-de-France** : Ce pôle réunit six syndicats d'énergie d'Île-de-France : le Sigeif, le Sdesm, le Sdevo, le Sey78, le Sipperec et, depuis 2021, le Smoys. L'objectif de ce pôle est de partager des connaissances techniques et de porter une vision commune. Son action a permis de susciter des dispositions spécifiques concernant, par exemple, l'entretien et la rénovation des colonnes montantes, dans le cadre de la loi Élan.

→ **La Région Île-de-France** : la Région et le Sigeif collaborent, dans le cadre d'un engagement conclu en 2018, autour d'objectifs concrets de la stratégie régionale énergie-climat. La Région accompagne les actions du Syndicat en soutenant financièrement l'élaboration de projets photovoltaïques et le développement de la mobilité électrique. La Région est actionnaire de la Sem Sigeif Mobilités. Le Sigeif est partenaire de la Région dans le cadre de l'élaboration du SDRIF.

→ **Le Rose** : le réseau d'observation statistique de l'énergie en Île-de-France rassemble des acteurs franciliens souhaitant partager leurs connaissances communes en matière de consommation et de production d'énergie. En 2018, ce réseau a mis au point une base de données (Energif) dotée d'une application de visualisation. Le Sigeif est membre du ROSE et travaille avec ses partenaires depuis plus de dix ans.

→ **Les services publics urbains du Grand Paris** : cette appellation rassemble les grands syndicats techniques d'Île-de-France – le Sedif et Sénéo pour l'eau, le Siaap pour l'assainissement, le Systom pour les ordures ménagères, le Sigeif et le Sipperec pour l'énergie et l'EPTB Seine Grands Lacs pour le soutien d'étiage (voir ci-contre).

→ **Le SER** : le Syndicat des Énergies Renouvelables représente l'ensemble des filières des énergies renouvelables en France. Depuis sa création, son action a permis de faire évoluer le cadre législatif, réglementaire et économique des énergies renouvelables. Nouvel adhérent au SER depuis février 2024, le Sigeif bénéficie de la veille et des analyses de ce partenaire et contribue aux propositions et aux initiatives pour développer l'intérêt des filières renouvelables en France et en Europe.

↳ **Sigidurs et SIAH Crout et Petit Rosne, boucle locale hydrogène :** le Sigeif s'est associé au Sigidurs, syndicat de gestion des déchets, et au SIAH Crout et Petit Rosne, syndicat d'aménagement hydraulique du Val d'Oise, pour développer une boucle territoriale 100 % hydrogène. Ce projet d'économie circulaire repose sur la production, la distribution et la consommation locales d'hydrogène vert, avec valorisation des déchets et une brique de méthanol permettant l'injection de gaz renouvelable dans les réseaux.

↳ **SIOM Vallée de Chevreuse :** Le Sigeif et le SIOM, dans le cadre de leurs compétences respectives, en matière de développement des énergies renouvelables et de gestion des déchets, ont engagé en 2022 une étude de faisabilité relative à l'installation d'une unité de micro-méthanisation sur le site de Villejust (91). Le Siom est aussi partenaire d'une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur urbain qui alimenterait les communes d'Orsay et Bures-sur-Yvette.

↳ **Syncom :** créée en 1993 par le Sigeif, le Sedif et le Sipperec, cette association regroupe deux-cent soixante-dix collectivités et propose des services de coordination, de centralisation et de mutualisation de données liées aux travaux de voirie, via un portail cartographique (lire p. 106).

Les Services publics urbains du Grand Paris

En 2014 et 2015, alors que se discutaient au Parlement les lois Maptam et NOTRe, le Sedif, Seine Grands Lacs, le SIAAP, le Sipperec, le Syctom et le Sigeif ont souhaité affirmer le rôle essentiel qu'ils jouent, certains depuis plus de cent ans, pour un service public de qualité, au meilleur coût.

Dans le prolongement de cette démarche d'influence, les « services publics urbains du Grand Paris » ont pris l'habitude de tenir stand commun, à la COP21 d'abord puis, depuis huit ans, au salon des Maires d'Île-de-France.

Ils ont été rejoints depuis 2023 par Sénéo. L'objectif est, en parlant d'une seule voix, de souligner le souci qu'ils ont d'exercer leurs compétences (production et distribution de l'eau potable, assainissement, production et distribution de l'énergie, mobilités durables, efficacité énergétique et numérique, traitement des déchets, soutien d'étiage et prévention des inondations) dans la coordination et le dialogue,

LES SERVICES PUBLICS URBAINS DU GRAND PARIS



pour atteindre l'excellence dans le service rendu à l'usager.

Des partenariats multiples se sont ainsi engagés, parmi lesquels la participation du Syctom et du SIAAP au tour de table de la Sem Sigeif Mobilités, la promotion de l'économie circulaire et de la décarbonation que portent le Sigeif et le Syctom, avec l'unité Biométhanisation dans le port de Gennevilliers, le développement de la coopération internationale qui permet des actions communes au Sigeif, au Sedif, au SIAAP et au Syctom.

Les grands syndicats d'Île-de-France ont su évoluer dans leurs statuts et leurs compétences. En renforçant leur expertise dans leurs missions historiques, qui ont fait leur légitimité, et en développant entre eux des synergies nouvelles, ils sont aujourd'hui en première ligne pour répondre aux défis environnementaux.

Le Pôle énergie Île-de-France

Cette entente, qui regroupe les principaux syndicats d'énergie d'Île-de-France que sont le Sdesm, le Smoys, le Sipperec, le Sey78, le Sdevo et le Sigeif, est présidée depuis 2023, par Jacques J.P. Martin, président du Sipperec.

Le pôle est chargé de débattre des questions d'intérêt commun relatives à l'énergie, en vue de :

↳ **partager l'expertise et le savoir-faire des membres** dans les domaines technique, juridique et financier, afin de faciliter une montée en compétence mutualisée et de mettre à disposition de toutes les communes d'Île-de-France une offre de services équivalente et performante pour la mise

en œuvre de la transition énergétique ;

- ↳ **organiser des formations** des élus, des membres et de leurs agents ;
- ↳ **participer à la création et à l'animation**, à l'échelle régionale, des outils de connaissance et de planification des investissements (réseaux, unités de production décentralisée d'énergies renouvelables, etc.) ;
- ↳ **optimiser l'exercice**, par les membres, des missions de contrôle de leurs concessionnaires et coordonner leurs stratégies de négociation avec les concessionnaires ainsi qu'avec leurs autres partenaires institutionnels ou opérateurs industriels ;
- ↳ **mettre à la disposition de la région**, chef de file en matière de transition énergétique, un pôle fédéré d'expertise et de dialogue et contribuer, en liaison avec les services de l'État, à la rationalisation de la carte des AODE en Île-de-France, dans l'esprit de la loi du 7 décembre 2006 ;
- ↳ et, plus généralement, **favoriser la mise en commun** de moyens et de compétences sur des projets présentant un intérêt commun.





LE BUDGET DU SYNDICAT

L'organisation et les moyens du Sigeif sont adaptés à ses missions de garant de la continuité et de la qualité du service public du gaz et de l'électricité. Ils lui permettent aussi de développer de nouveaux services : mobilités propres, production d'énergies renouvelables, outils d'aide à la rénovation énergétique, groupement d'achats...

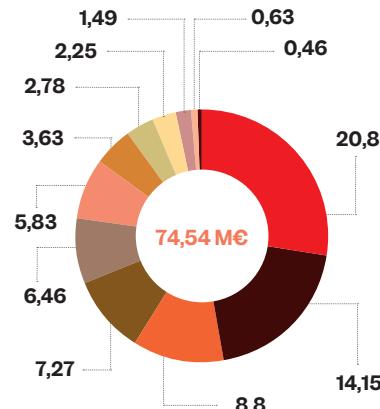
Les recettes

Les ressources financières proviennent, notamment, des redevances versées par ses concessionnaires, dans le cadre des conventions de concession de distribution publique, respectivement signées le 28 octobre 2022 avec GRDF pour le gaz, et le 18 octobre 2019 avec Enedis/EDF Commerce pour l'électricité.

À ces redevances s'ajoutent les cotisations des membres du groupement de commandes d'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique, le produit de l'accise sur l'électricité – reversé aux communes –, la récupération de frais de maîtrise d'ouvrage, les recettes d'exploitation du réseau des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et différentes subventions versées par la Région Île-de-France, le programme Advenir, l'Ademe et la FNCCR.

Recettes consolidées

[en millions d'euros]



- Accise sur l'électricité
- Travaux d'enfouissement
- Excédent 2023 reporté
- Annulations de mandat, régularisation TVA
- Excédent 2023 capitalisé
- Redevances de fonctionnement R1
- IRVE exploitation, Advenir, Région, Tiruert, Fonds de concours
- Redevances d'investissement R2
- Dotation aux amortissements
- Groupement de commandes gaz
- EnR, photovoltaïque, chaleur renouvelable, efficacité énergétique
- Autres recettes

Toutes sections confondues, y compris les excédents de 8,8 millions d'euros constatés fin 2023, l'exécution du budget 2024 fait apparaître un total de 74,54 millions d'euros de recettes. En 2024, les produits du budget se déclinent en trois volets.

Les redevances pour la distribution publique des énergies

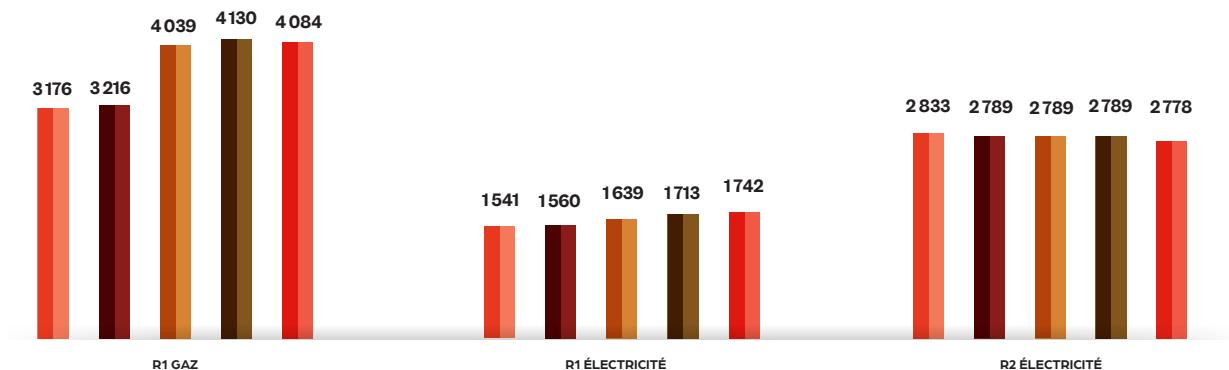
LES REDEVANCES DE FONCTIONNEMENT

Ces redevances (R1) permettent au Syndicat d'exercer le contrôle des missions de service public confiées aux concessionnaires GRDF et Enedis/EDF Commerce.

Évolution des redevances de concession

[en milliers d'euros]

2020 2021 2022 2023 2024



Elles dépendent principalement de la longueur des réseaux, de la population des concessions et de la durée des contrats conclus.

En 2024, le montant perçu par le Sigeif s'élève à 5,83 millions d'euros : 4,09 millions d'euros (contre 4,13 en 2023) pour les 189 collectivités desservies en gaz naturel, et 1,74 million d'euros (1,71 en 2023) pour les 66 collectivités adhérent à la compétence électricité.

LA REDEVANCE D'INVESTISSEMENT ÉLECTRICITÉ

Liée aux travaux réalisés par les communes membres et par le Sigeif sur les ouvrages d'éclairage public et les réseaux de distribution d'électricité, la redevance d'investissement (R2) s'élevait en 2024 à 2,78 millions d'euros.

Comme prévu par le contrat de concession, le montant de la redevance est identique à la redevance perçue en 2023.

Il se décompose ainsi :

- ↳ **1,2 million d'euros** correspondent aux opérations d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité basse tension ;
- ↳ **1,57 million d'euros** pour l'éclairage public, les investissements des collectivités totalisant près de 10,3 millions d'euros hors taxes (contre 12,3 millions d'euros l'année précédente). Ce montant est reversé aux communes.

Redevances 2024

R1 FONCTIONNEMENT

5 826 490,24 €

dont

4 084 466,94 €

en gaz

1 742 023,30 €

en électricité

R2 INVESTISSEMENT ÉLECTRICITÉ

2 777 932,66 €

dont

1 575 531,98 €

au titre des travaux d'éclairage public

1 202 400,68 €

au titre des travaux d'enfouissement

Les recettes d'exploitation du réseau public de bornes électriques

Perçues par le Sigeif, dans le cadre de l'exploitation de son réseau de bornes de recharge électrique déployé sur son territoire, les recettes se sont élevées en 2024 à 2,26 millions d'euros.

En forte progression, par rapport aux années précédentes, ces recettes proviennent intégralement des usagers et sont collectées par Izivia avant leur versement au Sigeif.

Cette augmentation est liée au déploiement du réseau par le Sigeif, conduisant à une augmentation régulière du nombre de points de recharge. À cela s'ajoutent le fonds de concours IRVE, les remboursements d'assurance et la cession de certificat d'électricité renouvelable (Tiruert) (0,5 million d'euros).

Ces recettes permettent au Sigeif d'équilibrer une grande partie des dépenses d'exploitation, telles que les factures d'électricité, la supervision, la maintenance et les redevances d'occupation du domaine public sur les voies départementales.

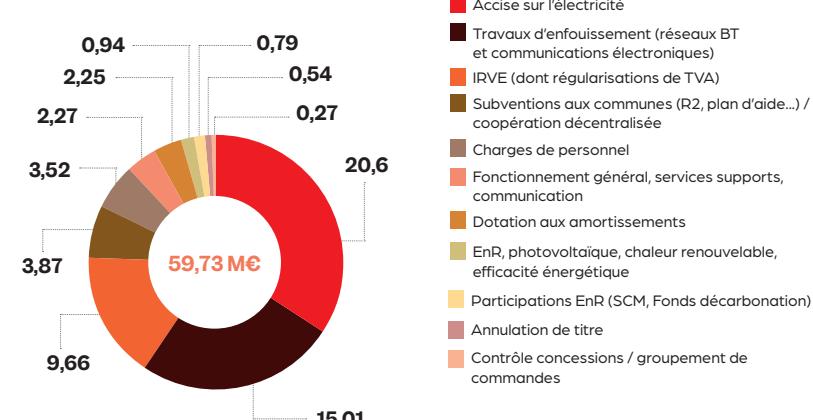
Les autres recettes

FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont constituées du produit de l'accise sur l'électricité, 20,8 millions d'euros, et autres remboursements, pour 1,82 million d'euros. Les recettes liées aux frais de maîtrise d'ouvrage, à l'Ademe et aux produits exceptionnels s'élèvent à 0,56 million d'euros, auxquels s'ajoutent 3,36 millions d'annulation de mandat, permettant la récupération de la TVA sur les exercices antérieurs.

Dépenses consolidées

[en millions d'euros]



«En 2024,
le Sigeif a consacré
23,88 millions
d'euros aux
dépenses réelles
d'investissement.»

INVESTISSEMENT

Ces recettes sont issues en partie de l'excédent 2023 capitalisé (6,46 millions d'euros) et de la dotation aux amortissements (2,25 millions d'euros). Viennent ensuite, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques, les participations et les avances perçues directement auprès des collectivités adhérentes, pour 8,15 millions d'euros pour les réseaux hors basse tension ; 5,43 millions pour la basse tension comprenant la participation du concessionnaire Enedis, des villes et d'Orange aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension ; Les subventions de la Région Île-de-France pour les IRVE et le photovoltaïque, à hauteur de 0,83 million d'euros ; les subventions d'ADVENIR pour le réseau des IRVE, pour 0,16 million d'euros ; les subventions d'ACTEE Merisier sur la rénovation énergétique, pour 0,42 million d'euros, et celles de l'Ademe, pour 0,06 million d'euros sur le dispositif Contrat Chaleur Renouvelable. GRDF a contribué à hauteur de 26 k€ au projet de méthaneation avec Val Parisis et le SIOM, et à l'acquisition d'une pompe à chaleur ; 0,13 million d'euros ont été versés au Sigeif, au titre du FCTVA.

Les annulations de mandats, dont les régularisations de TVA sur exercices antérieurs, représentent 3,91 millions d'euros.

S'ajoutent, enfin, les excédents de fonctionnement et d'investissement 2023 reportés (8,79 millions d'euros).

Les dépenses

Dans la section de fonctionnement, les dépenses se répartissent entre les charges liées à l'activité du Syndicat et le versement aux communes du produit de l'accise sur l'électricité.

En investissement, ces dépenses concernent la réalisation des travaux d'enfouissement, la production d'énergies renouvelables, la pose d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), les subventions versées aux communes adhérentes et les participations à personnes morales (SEM, Région Île-de-France) agissant dans le secteur de la transition énergétique. En 2024, le montant total des dépenses s'élevait à 59,73 millions d'euros.

FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées en 2024 à 33,6 millions d'euros. 20,60 millions sont consacrés au versement du produit de l'accise sur l'électricité, perçu pour le compte des communes.

Pour les 13 millions d'euros restants, les principaux postes budgétaires se répartissent de la manière suivante :

↳ les charges de personnel

s'élèvent en 2024 à 3,52 millions d'euros, le montant comprend les rémunérations chargées et d'autres frais liés aux ressources humaines – titres-restaurant, assurances statutaires, médecine préventive, pour un effectif de 48 agents, et les dépenses de fonctionnement général, de communication, des instances, des services supports et des moyens généraux, à 2,27 millions d'euros ;

↳ les dépenses relatives au contrôle des concessions et au groupement de commandes d'achat de gaz

à 0,27 million d'euros ;

↳ les IRVE à 6,86 millions d'euros (auxquels s'ajoutent 2,8 millions d'euros de mandats liés à la régularisation de TVA sur exercices antérieurs) et les projets de transition énergétique et d'innovation à 0,13 million d'euros.

↳ Les annulations de titres représentent 0,5 million d'euros.



INVESTISSEMENT

En 2024, le Sigeif a consacré 23,88 millions d'euros aux dépenses réelles d'investissement.

Les opérations d'enfouissement des réseaux de communications électroniques, réalisées pour le compte des communes membres (9,69 millions d'euros), et les travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif (5,32 millions d'euros), restent les deux premiers postes de dépenses du Syndicat.

Viennent ensuite le versement aux communes (ou communautés d'agglomération) de la redevance d'électricité R2 (2,58 millions d'euros), ainsi que différentes subventions d'équipements relatives à la transition énergétique, aux aides de l'ADEME et la coopération décentralisée (3,87 millions d'euros).

À cela s'ajoutent les études d'implantation et l'installation de bornes de recharge électrique, déployées sur le territoire du Syndicat (3,05 millions d'euros, dont 2,95 millions d'euros de régularisation de TVA sur exercices antérieurs), les études de faisabilité de

réseaux de chaleur, de méthanisation et l'installation de panneaux photovoltaïques en toitures et ombrières (1 million d'euros).

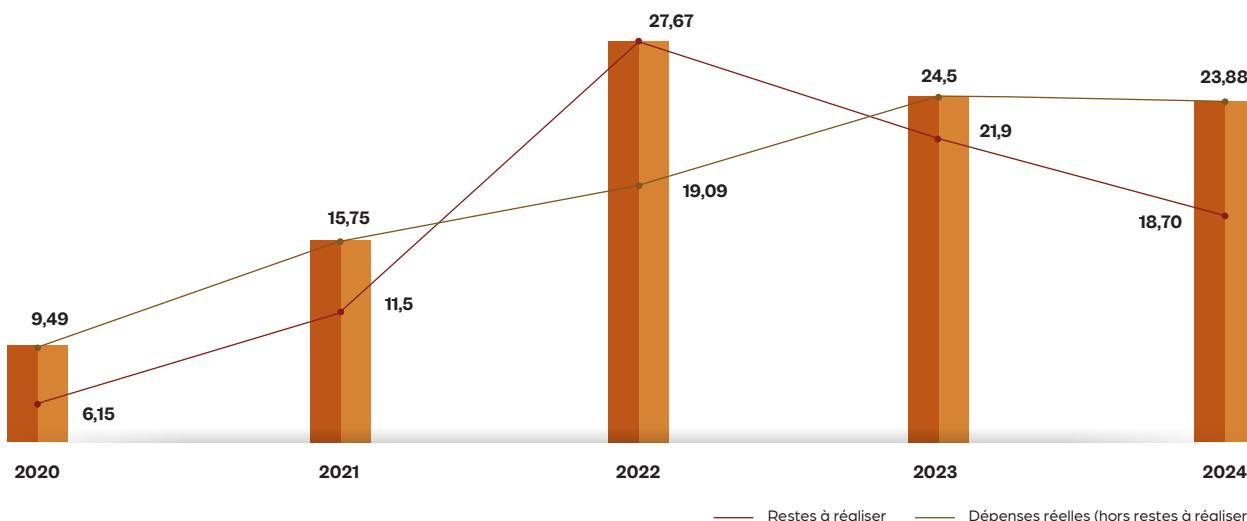
En 2024, le Sigeif a soutenu les efforts en matière d'EnR en participant au Fonds Île-de-France décarbonation, à la SEM-Essonne-Energies et à la SEM-ENERGIE-92 (0,74 million d'euros). Les dépenses consacrées à divers équipements pour le siège social du Sigeif et l'aménagement de bureaux destinés à accueillir les services ressources représentent 0,27 million d'euros.

À la fin de l'exercice, le Syndicat comptabilise 18,70 millions d'euros de « restes à réaliser » en dépenses et 4,75 millions d'euros de « restes à réaliser » en recettes, concernant essentiellement les opérations d'enfouissement de réseaux électriques et la pose des infrastructures de recharge électrique, engagées et non soldées.

En 2024, le résultat net de clôture, déduction faite des restes à réaliser, est de 0,86 million d'euros.

« En 2024, les dépenses réelles d'investissement représentent 23,88 millions d'euros, dont : 15,01 millions d'euros pour les travaux d'enfouissement Basse Tension et communication électronique, 3,87 millions d'euros de subventions d'équipement versées aux communes, 3,05 millions pour les bornes de recharge électrique (dont 2,95 millions d'euros de repassation d'écritures pour régulariser la TVA), 741 000 € correspondant aux participations à la SEM-ENERGIE-92, au Fonds Île-de-France Décarbonation et à la SEM Essonne Énergie, 629 000 € de déploiement de panneaux photovoltaïques (dont 255 000 € de repassation d'écritures pour régulariser la TVA), 0,35 M€ pour les études des réseaux de chaleur, l'assistance à maîtrise d'ouvrage méthanisation, le schéma directeur et implantation des IRVE, l'assistance à la négociation d'un fonds d'investissement, l'évolution de logiciels métiers et la sécurité informatique.

Dépenses réelles d'investissements et restes à réaliser [en millions d'euros]



LE BILAN SOCIAL

En 2024, onze nouveaux agents ont rejoint les équipes du Sigeif. Ils ont été, notamment, affectés au développement et à l'accompagnement des missions du Syndicat dans les secteurs de la transition énergétique, des travaux, du numérique et des services « ressources ».

Le Sigeif s'est doté de l'expertise d'agents spécialisés dans la rénovation des bâtiments, l'énergie solaire photovoltaïque et la chaleur renouvelable. Un nouveau responsable d'opérations de travaux d'enfouissement de réseaux et un technicien IRVE ont rejoint la Direction des services techniques.

Le Sigeif poursuit son développement dans le secteur numérique par le recrutement d'un administrateur de données. En effet, par le contenu et l'étendue de ses activités, il est destinataire de beaucoup de données d'usage (données des concessionnaires, des IRVE, consommations énergétiques...) qu'il convient d'exploiter au mieux pour piloter les politiques publiques et les activités du Syndicat. Les services dits « ressources » se sont également structurés dans les domaines juridique et comptable.

Au 31 décembre 2024, le Sigeif compte 48 agents, dont 26 titulaires de la fonction publique territoriale et 22 contractuels. 26 relèvent de la filière technique et 22 de la filière administrative, répartis entre la catégorie A+ (6), la catégorie A (24), la catégorie B (10) et la catégorie C (8). 26 hommes et 22 femmes composent les effectifs.

Ces effectifs sont quasiment stabilisés car ils répondent aux besoins actuels du Sigeif. D'éventuels recrutements supplémentaires dans les années à venir seront subordonnés à la croissance des activités et financés par des recettes supplémentaires.



Répartition des emplois permanents par filière et par statut

FILIÈRE	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS	ENSEMBLE
ADMINISTRATIVE	37 %	17 %	54 %
TECHNIQUE	22 %	24 %	46 %

En moyenne, les agents ont 42 ans

ÂGE MOYEN	
FONCTIONNAIRES	44,67 ANS
CONTRACTUELS PERMANENTS	38,57 ANS
ENSEMBLE	42,36 ANS

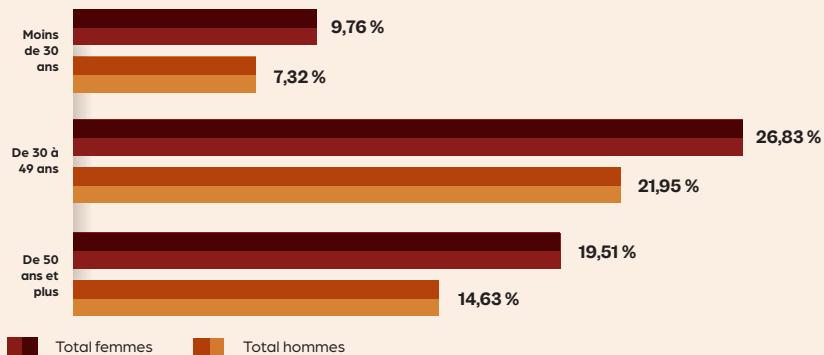
48 agents présents au 31 décembre 2024

26 FONCTIONNAIRES

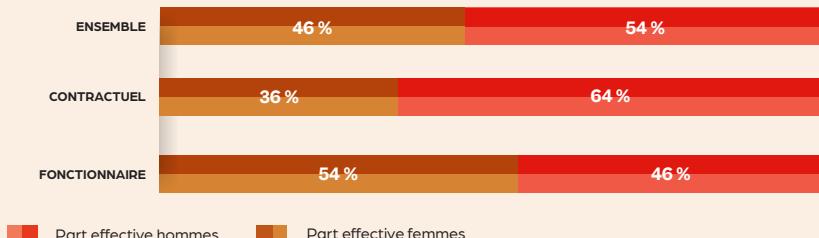
22 CONTRACTUELS PERMANENTS



Pyramide des âges des agents sur un emploi permanent



Répartition par genre et par statut



Répartition des effectifs par sexe

HOMMES	26
FEMMES	22

La structuration et le développement des équipes ont conduit à un nouvel aménagement des locaux.

À l'été 2024, les équipes de la « DGA ressources et moyens » ont emménagé dans de nouveaux locaux au 60, rue de Monceau. L'installation dans ces espaces de travail a été préparée et conçue en co-construction avec les équipes concernées. Le mobilier choisi est uniquement du mobilier de réemploi, *upcycling* et éco-conception.

Un bilan environnemental mesurant les impacts des choix effectués montre un impact carbone réduit de 58 %, par rapport à un projet classique.

Attentif à l'insertion et à la formation des jeunes, le Sigeif mène une démarche active d'accueil d'étudiants en apprentissage. Sa dynamique managériale se traduit par une attention constante à la formation des collaborateurs et à la cohésion de l'équipe. La variété des formations en témoigne.



Les principaux cadres d'emploi des agents permanents



Les agents ont ainsi suivi un atelier dit de « fresque du climat », suivi d'un atelier « 2 tonnes », afin d'aborder les leviers individuels et collectifs de la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Les équipes ont également pu se former à l'utilisation du réseau social professionnel LinkedIn et à l'intelligence collective.

Pour donner plus de visibilité aux offres d'emploi du Sigeif et valoriser sa marque employeur, **le Syndicat est désormais présent sur le site « profil public »**. À l'initiative d'un collectif d'agents, des réunions internes sont organisées après chaque Comité syndical pour présenter à toute l'équipe les sujets discutés et délibérés et échanger sur l'actualité du Syndicat. Ces partages d'information sont très appréciés.

Un premier séminaire de rentrée du Sigeif s'est tenu le 10 septembre.

Associant toute l'équipe dans une démarche participative, il a permis d'aborder les perspectives de développement du Syndicat. En fin d'année, un temps convivial et festif (Noël des enfants) a été organisé dans les locaux. Les enfants ont ainsi pu découvrir le lieu de travail de leurs parents.

L'année 2024 témoigne donc d'un réel engagement collectif et d'un très bon esprit d'équipe, chaque agent contribuant au développement de l'activité et des projets du Syndicat.

La communication institutionnelle

Communiquer, c'est informer et donner des clés de compréhension. Dans un contexte marqué par l'évolution régulière du secteur des énergies, une communication circonstanciée est nécessaire. Elle permet à chacun, usagers, élus, agents, d'appréhender les événements et de décider en connaissance de cause. Par les échanges, la documentation, la communication digitale et l'utilisation des réseaux sociaux, le Sigeif établit un dialogue permanent et constructif avec ses interlocuteurs : collectivités locales, concessionnaires, pouvoirs publics, partenaires...



www.achat-gaz.fr, un site exclusivement dédié à l'achat de gaz

Ce site comprend deux espaces, public et privé. Le premier détaille les modalités d'adhésion au groupement d'achat de gaz du Sigeif.

Plus fourni et réservé aux membres du groupement, l'espace extranet leur permet d'accéder aux actualités du secteur, à différentes enquêtes et à des services personnalisés. Des développements réguliers sont effectués en vue d'améliorer et de diversifier la gamme des services rendus.



« Le Sigeif établit chaque année un dialogue permanent et constructif avec ses interlocuteurs. »

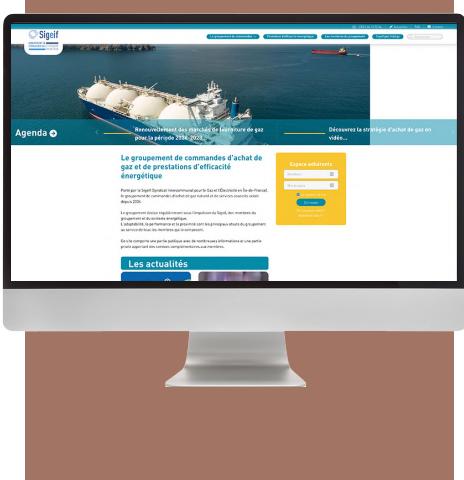
Site web du Sigeif

En 2024, toutes les actualités, les événements et les nouvelles missions ont été relayés en continu par le site Internet institutionnel du Sigeif.

Accessible à tous, sa partie publique présente l'histoire du Syndicat, ses missions, son organisation et son actualité.

Y sont également consultables les différentes publications, dont la liste des délibérations adoptées, les procès-verbaux du Comité d'administration, les lettres d'information et communiqués de presse. D'autres informations pratiques sont disponibles, comme la carte complète et actualisée des points de recharge pour véhicules électriques en Île-de-France.

Réserve aux adhérents, l'espace privatif est accessible grâce à des identifiants personnalisés. Il est possible d'y télécharger différents documents officiels, tels les dossiers du Comité d'administration. Les communes y trouvent leurs chiffres clés de l'année n-1, les rapports d'usage des IRVE situées sur leur territoire, l'accise sur l'électricité.



Interventions et participations à des manifestations

En 2024, le Sigeif a participé à plusieurs événements significatifs. En mai, il était présent au salon de l'AMIF, sur le stand commun des Services publics urbains du Grand Paris (SPUGP), aux côtés du Systom, du Sipperec, du Sedif, de Seine Grands Lacs, de Sénéo et du Siaap.

Le Sigeif est intervenu aux Assises du Grand-Paris, qui traitaient des trajectoires de décarbonation en Île-de-France.

En juin 2024, le Sigeif était présent au congrès de la FNCCR à Besançon, sur le stand du Pôle Énergie Île-de-France, aux côtés du SDESM, du SDEVO, du SMOYS, du Sipperec et du SEY.

Enfin, lors du lancement de la COP91, le Sigeif a fait part de son expérience afin d'articuler au mieux les objectifs nationaux et régionaux avec les actions de terrain pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.



Les Rencontres du Sigeif

Le Sigeif organise ses Rencontres, dématérialisées ou en mode conférence, pour valoriser et expliquer ses initiatives et projets.

En septembre, le webinaire « les gaz renouvelables : solution de décarbonation des collectivités d'Île-de-France » a permis de présenter les enjeux et les opportunités du biométhane, des retours d'expérience d'acteurs franciliens de la filière.

En décembre, un second webinaire a été consacré à l'autoconsommation collective. Il a permis d'en expliquer le fonctionnement et le contexte réglementaire, qui favorise le développement de tels projets.

Un exemple d'autoconsommation collective développée par le Syndicat départemental d'Île-et-Vilaine a été présenté. Puis le Sigeif a exposé ses modalités d'accompagnement et de développement des projets des collectivités adhérentes.

Relations presse

En 2024, les actualités ont fait l'objet de plusieurs communiqués de presse :

- lancement officiel du Cercle francilien des nouveaux gaz verts, lors de la 28^e édition du salon de l'AMIF ;

- journée mondiale des transports durables : le Sigeif, un acteur engagé dans les mobilités durables en Île-de-France ;

- signature d'un protocole d'accord relatif à l'hybridation énergétique des *data centers* lors du Data Centre Paris 2024. Le protocole vise à répondre aux enjeux énergétiques auxquels fait face la région. Les signataires s'engagent à faire émerger des solutions énergétiques hybrides combinant infrastructures électriques et gazières.

RéseauxÉnergie

RéseauxÉnergie, la lettre d'information trimestrielle du Sigeif, traite des principaux sujets d'actualité du Syndicat et du secteur de l'énergie. Elle s'adresse principalement aux élus et fonctionnaires des communes adhérentes.

Trois numéros ont été édités en 2024.

À la Une, en mars 2024 (N° 119) : « Les perspectives du nouveau marché IRVE » ; en juillet (n° 120) : « Rénov' Sigeif : dix communes lauréates » ; en décembre (n° 121) : « La stratégie climatique française soumise à concertation ».

Parmi les sujets récurrents abordés dans cette lettre d'information figurent l'évolution des mobilités propres en Île-de-France, la rénovation énergétique des bâtiments, les questions liées à l'efficacité énergétique, à la méthanisation et à la production locale d'énergie... et toute l'actualité des services fournis par le Sigeif (groupement de commandes, achats groupés de gaz, enfouissement des réseaux, innovations, etc.).



Réunions d'information du groupement de commandes gaz

Parallèlement à sa mission de coordonnateur des marchés de gaz et d'efficacité énergétique, le Sigeif informe ses membres de l'actualité du secteur de l'énergie, notamment les questions soulevées par l'achat de gaz. Plusieurs fois par an, il organise des réunions d'information thématiques qui leur sont spécifiquement destinées. L'ensemble des aspects techniques, économiques et juridiques du dossier y sont examinés.

Linkedin, Youtube



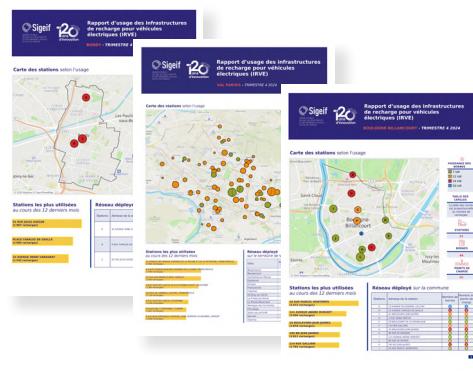
En 2024, la communication digitale du Syndicat s'est déployée sur les comptes *LinkedIn* et *YouTube*. Les publications régulières sur les réseaux sociaux permettent de relayer et d'amplifier les événements qui rythment la vie du Syndicat et, plus largement, celle du secteur de l'énergie. Elles nourrissent ainsi un dialogue permanent.

Newsletter IRVE

Deux newsletters ont été adressées en janvier et en septembre aux élus et services techniques des villes qui ont délégué au Sigeif cette compétence. Elles traitent de l'actualité du secteur de la mobilité électrique et exposent les chiffres clés du réseau développé par le Sigeif. Aux côtés de sujets techniques, notamment liés aux bornes de recharge, les évolutions réglementaires y sont détaillées.

Rapport trimestriel IRVE

Depuis 2024, chaque commune qui dispose de bornes de recharge pour véhicules électriques du Sigeif sur son territoire reçoit un rapport d'exploitation trimestriel qu'elle peut aussi consulter dans l'espace adhérent du site web du Syndicat. Ce rapport détaillé, permet de visualiser notamment les usages de chaque borne, la carte des stations les plus utilisées, les temps de recharge et la répartition des recharges par puissance.





Rapport annuel

Chaque année, le Sigeif publie un rapport rappelant les faits marquants du marché de l'énergie en France, en Europe et dans le monde. Il présente l'évolution de la législation et de la réglementation du secteur en matière de protection de l'environnement et de transition énergétique. Il rend compte de l'activité du Syndicat dans ses domaines de compétence : recherche d'une meilleure efficacité énergétique des bâtiments, production locale et distribution d'énergies renouvelables, groupement d'achats de gaz naturel, développement des mobilités décarbonées en Île-de-France.

Enfin, il reprend les éléments essentiels du contrôle des missions de service public confiées par le Syndicat aux concessionnaires (GRDF, Enedis et EDF Commerce).

Un document de synthèse de 8 pages est joint au rapport ainsi que les chiffres clés de chaque commune adhérente.

Rapports de contrôle de gaz et d'électricité

Chaque année, le Sigeif publie deux rapports, l'un consacré au gaz, l'autre à l'électricité.

Ils rendent compte, de manière détaillée et exhaustive, de la bonne exécution des missions de service public confiées à GRDF pour le gaz, et à Enedis/EDF Commerce pour l'électricité. Ces deux publications abordent avec exhaustivité la qualité « physique » des produits distribués, le renouvellement et le renforcement des réseaux, les investissements effectués, l'analyse des incidents, l'évolution de la valeur comptable et financière des ouvrages, tout comme celle du patrimoine des collectivités adhérentes.



Plaquette thématique

Comment prendre la parole sur LinkedIn, quelles règles sont à respecter, comment améliorer la viralité des posts... : autant de sujets qui sont présentés dans la charte ambassadeurs LinkedIn. Cette nouvelle publication permet aux ambassadeurs fraîchement formés à LinkedIn et à tous les agents de disposer des bonnes pratiques et des réflexes adaptés pour améliorer la visibilité du Sigeif sur ce réseau social prisé des professionnels et des entreprises.



Newsletter Monceau Actu

Cinq newsletters à destination des agents du Sigeif ont été publiées en 2024. Outil de communication interne indispensable, elles permettent de partager avec le personnel les actualités du Syndicat, à travers des rubriques récurrentes : « Focus sur un projet », « Zoom sur un agent », « Dans nos murs »...





LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE

En France, en dépit de la réduction de plusieurs aides à l'achat, le marché de la voiture électrique reste dynamique. En Île-de-France, avec quelque 1 093 points de charge disponibles, le Sigeif est devenu un acteur de premier plan de nouvelle mobilité, écologique et silencieuse. Fait significatif : depuis trois ans, les recharges effectuées dans son réseau doublent chaque année. Dans la mobilité gaz, avec six stations en exploitation, la SEM Sigeif Mobilités a créé un réseau efficace au service, notamment des véhicules lourds. Et, en leur proposant du carburant bio-GNV, de plus en plus produit localement, elle contribue à décarboner significativement ce secteur très émetteur de gaz à effet de serre.

Des partenariats fructueux

La Région Île-de-France et l'Avere, par son programme Advenir, soutiennent financièrement le déploiement du réseau du Sigeif depuis 2019. Ils ont été rejoints par le département du Val-d'Oise et, plus ponctuellement, par la Fédération française de football (FFF). Leurs contributions permettent un déploiement soutenu d'équipements robustes et performants.

Plus de 200 dossiers ont été constitués et déposés par le Sigeif auprès d'Advenir pour un versement total de 1 435 000 euros.

À ce jour, la Région Île-de-France a retenu dix dossiers, pour un montant d'aide de 10,6 millions d'euros, soit 50 % de l'enveloppe totale qu'elle accorde à l'ensemble des acteurs franciliens. Le réseau du Sigeif est progressivement labellisé par la Région au fil des mises en service des bornes et de leur disponibilité.

Le département du Val-d'Oise a accordé au Sigeif une subvention de 1,2 million d'euros pour les déploiements à partir de 2025. La Fédération française de football participe ponctuellement au coût des implantations lorsque les bornes sont réalisées à proximité des lieux de sport affiliés à la fédération.



Un réseau public de bornes électriques en croissance continue

Fin 2024, 1 093 points de charge en service sur le territoire du Sigeif

Le Sigeif est un acteur public de tout premier plan des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ; avec 1 093 points de charge, son réseau couvre un territoire de 2,5 millions d'habitants.

Depuis 2019, date de création de son réseau d'IRVE, le Sigeif déploie de manière continue et régulière un service public de la recharge dans les zones denses et moins denses de la région Île-de-France. Il en a confié l'exploitation à Izivia. Fin 2024, 1 093 points de recharge étaient en service dans 104 communes. Quelque 820 000 recharges ont été enregistrées à cette date, contre 450 000 à la fin 2023, 215 000 à la fin 2022. Cette progression régulière et soutenue, un quasi-doublement chaque année, confirme le dynamisme et l'attractivité du réseau, au moment où la mobilité électrique se développe fortement.

En effet, ces chiffres reflètent une évolution nationale largement anticipée par le Syndicat : les Français acquièrent de plus en plus de véhicules électriques et hybrides

rechargeables, les ventes de modèles roulant à l'essence et au diesel amorçant une décrue.

En 2024, 465 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables (particuliers et utilitaires) ont été immatriculés, dont 317 500 modèles 100 % électriques. L'interdiction des ventes de voitures neuves à essence et diesel en Europe à compter de 2035 favorise donc déjà un renouvellement du parc. Par ailleurs, les investissements dans les IRVE accompagnent cette évolution, garantissant la possibilité de recharger son véhicule en de nombreux points du territoire.

Des recharges adaptées à tous les besoins

Le réseau du Sigeif comprend quatre catégories de bornes, de puissances normales jusqu'à rapides (de 7 à 50 kW, et prochainement jusqu'à 100 kW), construites par des constructeurs fiables et européens. En 2024, un nouveau marché a été signé pour intégrer quatre nouveaux modèles, tous compatibles avec le système dit « Plug & Charge » (identification et charge du véhicule par un simple branchement à la borne).



Le Sigeif, acteur de la mobilité électrique du futur



Pour anticiper les évolutions technologiques de l'« électromobilité », le Sigeif participe à un programme majeur de recherche : MOBENA

Lancé en juillet 2020 par les principales organisations de l'écosystème de la mobilité électrique, le projet MOBENA entend simplifier l'expérience utilisateur, grâce à l'interopérabilité des systèmes de recharge et le déploiement d'une nouvelle génération de systèmes informatiques dans le marché français.

Coordinné par l'institut VEDECOM, le projet rassemble des industriels : la PFA (Plateforme française de l'automobile), l'AVERE

[Association nationale pour le développement de la mobilité électrique], l'AFIREV [Association française pour l'itinérance de la recharge électrique], le GIMELEC [Groupement des entreprises de la filière électronumérique française], l'UFE (Union française de l'électricité) et l'institut VEDECOM [institution de transition énergétique dédiée à la recherche et à l'innovation sur la mobilité du futur, et membre des FIT, French institutes of technology].

Le Sigeif y intervient comme partenaire institutionnel et décideur public.

Ce service dit « *Plug & Charge* » [branchez et rechargez] change profondément l'expérience des utilisateurs.

Lors des débats, le Sigeif a pu faire part de son expérience, en sa qualité de maître d'ouvrage public d'un réseau majeur et urbain d'IRVE, ainsi que de ses liens avec les élus locaux et les fédérations d'usagers.

La première étape du projet est la mise en place d'un référentiel partagé avec l'ensemble des acteurs.

UN TEST GRANDEUR NATURE

En 2024, le Sigeif a organisé un test sur le site du gymnase Gaillon à Viroflay avec les différents partenaires : MOBENA, Renault, IES, Izivia, Vedecom et Gireve.

Ce test a permis de prouver le fonctionnement en situation réelle de la solution de *Plug & Charge* portée par le consortium.

« Le Sigeif espère pouvoir, dès 2025, déployer ce service sur une partie de son patrimoine, et en premier lieu les bornes de recharge rapide. »



De gauche à droite : Martine Schmit, Vice-présidente du Sigeif - Jane-Marie Hermann, Déléguée de Viroflay au Sigeif - Jean-Philippe Olier, Maire adjoint de la ville de Viroflay - Christelle Vives, Directrice générale d'Izivia - Nicolas Lheraud, Vedecom - Jean-Jacques Guillet, Président du Sigeif - Richard Pothin - Ampere Renault Group.

Proposer le meilleur service aux usagers

Le Sigeif informe régulièrement les communes des avancées du réseau et des services attenants. Il réunit des groupes de travail pour échanger sur des sujets techniques ou pratiques, comme la grille tarifaire.

Un rapport d'exploitation trimestriel est envoyé à chaque commune. Elles peuvent y visualiser les usages de chaque borne sous différentes représentations : cartographie, graphiques... Ce document permet aux communes de communiquer en interne et externe et aussi d'identifier de nouveaux besoins de déploiement.

Évolution de la grille tarifaire

Plusieurs principes ont guidé la réflexion. Malgré la crise énergétique et l'inflation, en 2022 et 2023, le Sigeif avait souhaité maintenir des tarifs particulièrement avantageux pour garantir aux usagers un accès à la recharge à un coût compétitif.

Près de quatre ans plus tard, le contexte est radicalement différent. Deux évolutions notables de la grille ont été décidées. La facturation au temps passé, désormais obsolète, est remplacée par une facturation au kilowattheure.

De nombreuses incitations techniques ou législatives justifient ce basculement. D'abord, cette évolution s'observe très largement dans la plupart des réseaux en Île-de-France ou au-delà.

Ensuite, elle répond à une véritable attente des usagers. Elle est d'ailleurs portée, entre autres, par la Fédération française des associations d'utilisateurs de véhicules électriques (FFAUVE), avec laquelle le Sigeif échange régulièrement. Des verrous techniques comme la certification des compteurs sur les bornes ont été levés. Enfin, elle anticipe des obligations légales et réglementaires à venir. À cet effet, en juin 2024, l'Autorité de la concurrence a préconisé une généralisation de la tarification au kilowattheure.

Le Sigeif a révisé à la hausse sa grille tarifaire afin de faire face à une inflation marquée de toutes les charges d'exploitation.

Il en est ainsi de la fourniture en électricité, ou encore des coûts de maintenance nécessaires pour assurer un haut niveau de fiabilité et de disponibilité.

☞ **Simplicité** : cette grille tarifaire ne multiplie pas les tarifs et fait appel à une tarification souple et adaptée aux besoins des usagers.

☞ **Équité** : elle s'applique sur tout le territoire et à tous les usagers de la même manière. Contrairement à de très nombreux réseaux, aucun abonnement n'est nécessaire pour bénéficier de ces tarifs ; une simple carte bleue et un smartphone suffisent. Cette grille est également ouverte aux différents opérateurs d'interopérabilité, contrairement à d'autres réseaux qui privilégient un mode d'accès particulier, au détriment des offres concurrentes.

☞ **Attractivité** : la grille garantit une tarification accessible tout en permettant un équilibre financier d'exploitation pour le Sigeif.

Grille tarifaire

FRAIS DE STATIONNEMENT ET PLAFOND DE NUIT

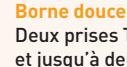
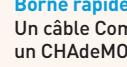
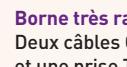
Borne JUSQU'À 7 kW	Borne JUSQU'À 22 kW	0,39 €/kWh TTC	Après 3 heures : + 0,05 €/min (soit 3 €/h) Plafond de nuit : 4 € pour les frais de stationnement de 20 h à 8 h
 Borne JUSQU'À 7 kW	 Borne JUSQU'À 22 kW	0,39 €/kWh TTC	Après 3 heures : + 0,05 €/min (soit 3 €/h) Plafond de nuit : 4 € pour les frais de stationnement de 20 h à 8 h
 Borne JUSQU'À 24 kW	 Borne semi-rapide Un câble Combo parfois associé à un CHAdeMO (maximum 24 kW) et une prise T2 (maximum 22 kW)	0,45 €/kWh TTC	Après 2 heures : + 0,2 €/min (soit 12 €/h) Aucun plafond de nuit sur les frais de stationnement
 Borne JUSQU'À 50 kW	 Borne rapide Un câble Combo parfois associé à un CHAdeMO (maximum 24 kW) et une prise T2 (maximum 22 kW)	0,49 €/kWh TTC	Après 1 heure : + 0,3 €/min (soit 18 €/h) Aucun plafond de nuit sur les frais de stationnement
 Borne JUSQU'À 100 kW	 Borne très rapide Deux câbles Combo (maximum 100 kW) et une prise T2 (maximum 22 kW)		

Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2023-2028

SDIRVE : le Sigeif se projette en 2028

Conformément à la loi d'orientation des mobilités (2019), le Sigeif a conduit un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE).

Ce document planifie les déploiements du réseau du Sigeif, en cohérence avec ceux d'autres acteurs publics et privés. À l'écoute du marché et des utilisateurs, sa stratégie raisonnée prévoit un déploiement progressif des infrastructures, tenant compte de la rapidité des évolutions techniques et de la multiplicité des acteurs.

Il complète aussi les schémas d'implantation déjà réalisés en concertation avec les villes. **Il définit un objectif de mise en service de 3 200 points de charge supplémentaires en Île-de-France d'ici à 2028, dont 1 000 portés par le Sigeif.** Le Syndicat pourra à la fois densifier l'offre dans les lieux les plus dynamiques et poursuivre le maillage des zones dites blanches.

En 2024, la forte progression de l'utilisation des bornes déployées a confirmé la bonne anticipation des besoins du schéma directeur.

Accessibilité des bornes pour les personnes à mobilité réduite

Pour le Sigeif, l'accessibilité des IRVE à tous les usagers est une préoccupation constante. Bien qu'encadré par l'article L.2224-37 du CGCT, l'accès des personnes à mobilité réduite se heurte souvent au manque d'espace disponible en milieu urbain et à des choix d'aménagement locaux. Or, la réglementation applicable au réseau du Sigeif prescrit un taux de places accessibles de :

- ↳ 10 % pour les bornes installées en voirie entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2025 ;
- ↳ 20 % pour les bornes installées en voirie à partir du 1^{er} janvier 2026 ;
- ↳ Qui plus est, les places devront disposer d'une longueur minimale de 7 m, et des ratios d'implantation s'appliquent aux bornes installées avant fin 2025 [2 places toutes les 50 places] et à celles déployées à partir de 2026 [4 places toutes les 50 places].

Comme ces obligations sont récentes mais qu'elles s'imposent aux gestionnaires de voirie, le Sigeif accompagne les collectivités pour les aider à mettre en conformité les emplacements de recharge existants et futurs. Ainsi, avant toute nouvelle installation de borne, le Sigeif propose des adaptations adéquates pour les emplacements envisagés.

Le service clés en main du Sigeif

Le Sigeif a développé une offre attractive pour accompagner les communes dans leur politique de mobilité. Celles-ci peuvent lui transférer la compétence relative aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Le Sigeif est alors habilité à déployer comme maître d'ouvrage un service clés en main dédié à l'installation, l'entretien et l'exploitation des infrastructures en voie publique.

Le financement du programme est assumé à 100 % par le Sigeif, qui se charge de solliciter les aides financières auprès d'autres partenaires.

Ce service est assorti d'un schéma d'implantation cohérent avec les bornes existantes, adapté à toutes les communes et aux besoins des utilisateurs.



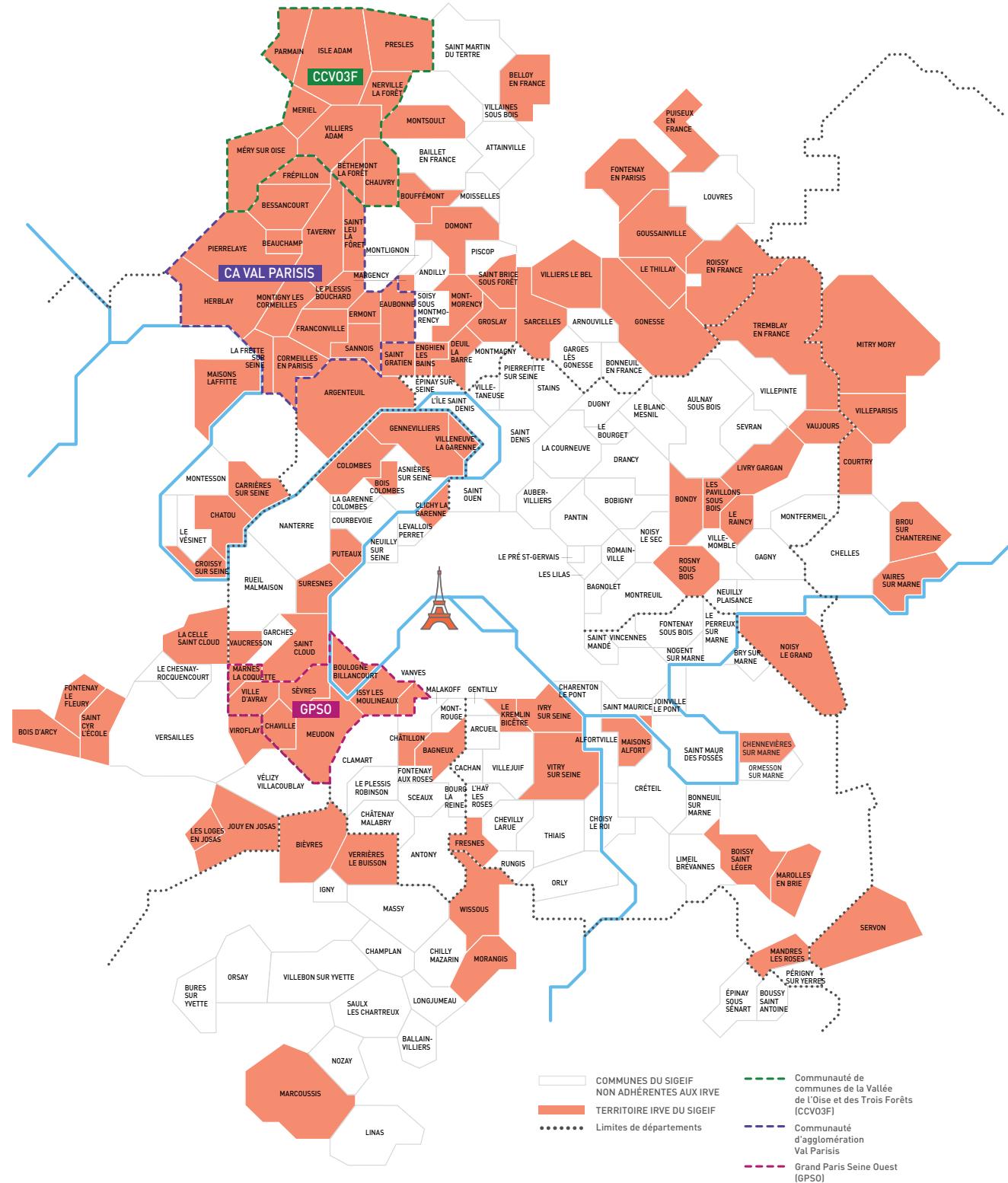
Un groupement de commandes pour optimiser le déploiement des bornes

Ce dispositif permet de coordonner les opérations des deux maîtres d'ouvrage. Le Sigeif agit pour déployer et exploiter les IRVE, tandis qu'Enedis assure leur raccordement. L'efficacité du déploiement s'en trouve accrue. C'est pourquoi ce groupement a été renouvelé pour optimiser les délais et réduire le nombre d'intervenants.

104 communes adhérentes à la compétence IRVE

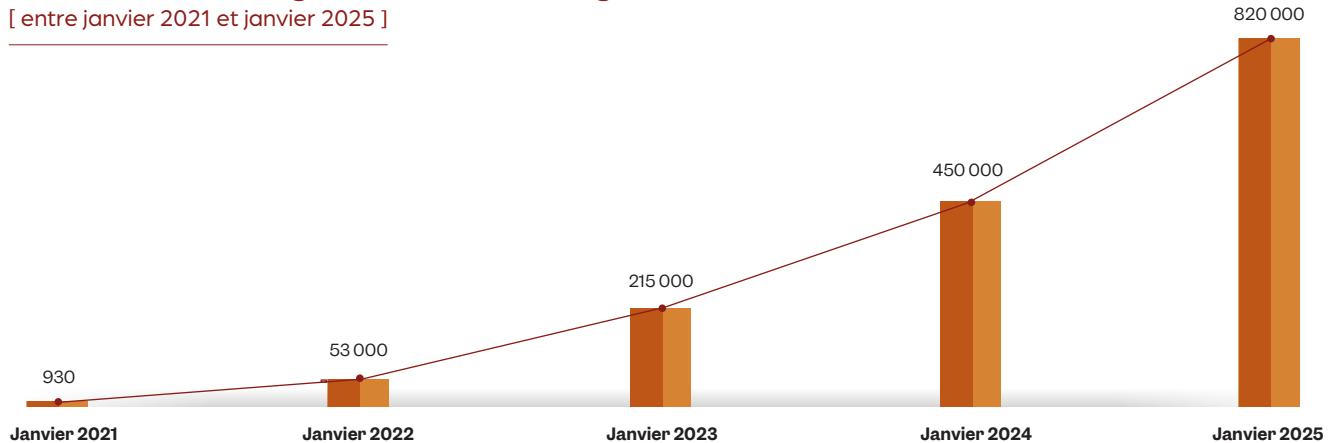
Le réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) du Sigeif compte, à fin décembre 2024, 1 093 points de charge, en conformité avec les anticipations du début

d'année. Le service clés en main proposé aux collectivités ayant délégué leur compétence est pris en charge à 100 % par le Syndicat, avec le soutien financier de la Région Île-de-France, du programme Advenir, du Conseil départemental du Val-d'Oise et de la Fédération Française de Football.



Évolution des recharges sur le réseau du Sigeif

[entre janvier 2021 et janvier 2025]



Les bornes en chiffres

154 700
points de charge ouverts
au public au 31/12/2024
(118 000 en décembre 2023)

Soit + 31%
de points de charge
ouverts au public en un an

dont **26 540**
en Île-de-France



Un réseau facilement accessible

Ouvert aux usagers comme aux opérateurs, le réseau du Sigeif offre à chacun un accès simplifié au juste prix. Une simple carte bleue et un smartphone suffisent pour déclencher une recharge. Les cartes des opérateurs de mobilité (Izivia, Chargemap, Digital Charging Solution, Freshmile, Bemo...) peuvent aussi être utilisées, et le sont d'ailleurs fréquemment. Le choix du Sigeif de garantir l'itinérance (1) s'avère particulièrement pertinent : en effet, il a signé des accords d'interopérabilité avec 53 opérateurs de mobilité (eMSP). Il s'agit d'un des rares réseaux publics à assurer une telle offre en interopérabilité et le seul dont la majorité des recharges sont effectuées en itinérance, preuve de la très grande ouverture du réseau dans les faits !

Une disponibilité optimale

Chaque borne est suivie à distance afin de connaître son état à tout instant, pouvoir intervenir à distance ou déclencher une intervention sur place. Disponible 24 h/24 et 7 j/7, une plateforme téléphonique répond aux questions et aux problèmes rencontrés par les usagers. En 2024, près de 24 000 appels ont été traités, avec un temps moyen d'attente d'une minute environ et une durée moyenne d'appel de 5 min.

Un programme annuel est également mis en place pour assurer une maintenance préventive, avec au

moins un contrôle par an des bornes dites normales et deux par an pour les bornes rapides.

Des interventions de maintenance corrective, en fonction des besoins et signalements, complètent ce contrôle.

La France compte 230 points de charge pour 100 000 habitants (175 en 2023)

En s'inscrivant dans le cadre réglementaire européen, la loi d'orientation des mobilités prévoit une borne publique pour dix véhicules électriques. Le Syndicat enrichit régulièrement son expertise en faisant réaliser des études dédiées à la mobilité électrique par des bureaux d'études reconnus (Carbone 4, Solstyce, Inddigo, AEC).

Il a, par ailleurs, effectué un large travail de référencement, incluant les acteurs directs de la mobilité, les professionnels (VTC, constructeurs automobiles, réseaux européens de recharge, etc.), sans oublier les particuliers, représentés par la Fédération des associations d'usagers (FFAUVE).

Des groupes de travail se réunissent régulièrement au sein de la Fédération nationale des collectivités dévolues aux services publics locaux en réseau (FNCCR) et de l'AVERE. Des sujets, comme la veille réglementaire et technique ou l'innovation, y sont partagés, le Sigeif y est un contributeur de poids de par son expertise et la taille de son réseau.

(1) L'itinérance de la recharge (en anglais « Charging Service Roaming ») est la faculté pour l'utilisateur, titulaire d'un contrat ou d'un abonnement avec un opérateur de mobilité, d'utiliser les réseaux de recharge de différents aménageurs, sans inscription préalable auprès de l'opérateur d'infrastructures de recharge du réseau dont il utilise ponctuellement le service de recharge, en ayant accès à la recharge et au paiement du service par l'intermédiaire de son opérateur de mobilité (source : Afirev).



La mobilité gaz en quelques chiffres

44 062
véhicules au GNV
en France

15 912
véhicules au GNV
en Île-de-France

54 000
poids lourds au GNV
en 2028 (*objectifs PPE*)

Fait significatif : le GNV continue de croître et la part de bio-GNV également

Après sept années de développement rapide, notamment avec les inaugurations des stations de Réau et de Saint-Denis en 2023, la Sem Sigeif Mobilités a opéré une consolidation stratégique. 2024 a été consacrée à l'examen d'importants travaux réglementaires, tandis que les stations existantes continuent de connaître une activité intense.

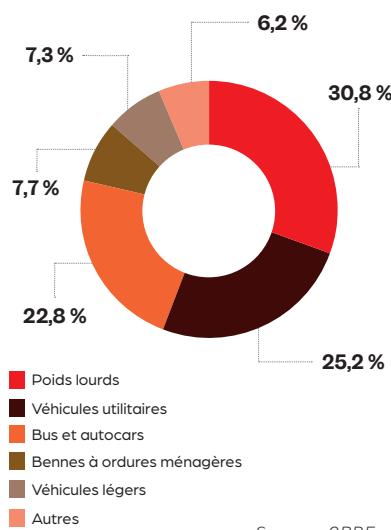
Bien qu'au niveau national la consommation de gaz baisse (- 5,5 %), le secteur de la mobilité a continué de croître (+ 9 %) en 2024. Autre motif de satisfaction, la part de bio-GNV dans les « pleins » d'avitaillage croît également rapidement et représente près de 40 %.

Dans les stations de Sigeif Mobilités, le même constat s'observe : en 2024, près de 11 000 tonnes de GNV y ont été distribuées, constituées à plus de 80 % de bio-GNV.

C'est l'équivalent de 12 millions de litres de gazole économisés et de plus de 21 000 tonnes de CO₂ évitées.

Outre ces résultats probants en matière environnementale, les performances financières de la Sem s'avèrent également très satisfaisantes.

Répartition du parc des véhicules GNV/bio-GNV en circulation en France



Son niveau d'activité soutenu lui permet de réaliser son second exercice comptable excédentaire, avec un chiffre d'affaires en hausse de 9 %, témoin de la pertinence de son activité.

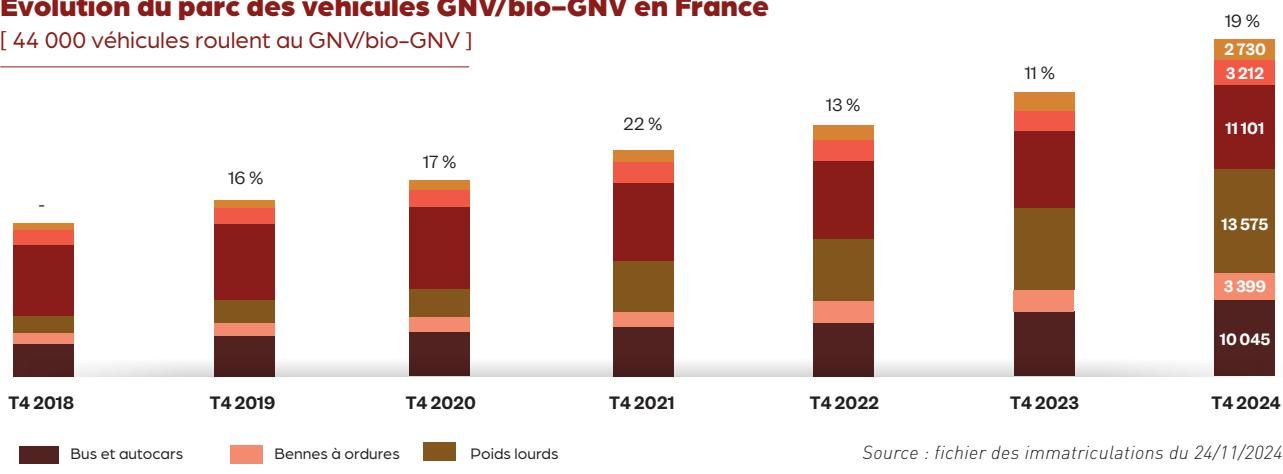
L'action du Sigeif s'inscrit dans un double cadre législatif

Le premier est celui dressé par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (2015). Ce texte impose à la fois une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 et une augmentation de la part des énergies renouvelables (plus de 30 %) dans la consommation finale d'énergie.

Le second découle de la loi d'orientation des mobilités (dite loi LOM, 2019). Visant l'objectif de neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050, elle interdit notamment les ventes de voitures à énergies fossiles carbonées

Évolution du parc des véhicules GNV/bio-GNV en France

[44 000 véhicules roulement au GNV/bio-GNV]



Source : fichier des immatriculations du 24/11/2024.

(essence ou diesel) d'ici 2040, tout en imposant des zones à faibles émissions-mobilité (ZFE-m).

En 2024, l'actualité réglementaire a été particulièrement dense

Un règlement européen sur les émissions de CO₂ des poids lourds a été adopté. La doctrine européenne a fait ainsi de l'électrification à la fois son unique objectif et critère d'évaluation, ce qui revient à condamner les autres filières, y compris celles qui assurent pourtant l'essentiel de la réduction des émissions de CO₂, dont le bio-GNV. Le Parlement européen a enjoint la Commission de revoir sa méthodologie, dans le cadre de la « clause de revoyure » du règlement prévu en 2027. La filière est mobilisée dans cette perspective et les équipes de la Sem sont impliquées dans ces travaux.

Par ailleurs, d'autres réflexions portant sur des dispositifs fiscaux sont en cours. Il s'agit notamment du dispositif de l'incitation à la réduction de l'intensité carbone des carburants (IRICC), une évolution de l'actuelle taxe incitant à l'utilisation des énergies renouvelables (TIRUERT).

Couplé au dispositif des BPA (pour *biogas purchase agreement* – contrat de vente directe de gaz), cet outil permettra de faire remonter des flux financiers vers la filière de production de biométhane, contribuant ainsi à sécuriser la production à long terme et à découpler ses prix de ceux du marché.

L'ambition de Sigeif Mobilités : soutenir le développement de la filière

Par leurs performances économiques et leurs vertus écologiques, le GNV et le bio-GNV séduisent aujourd'hui de nombreux transporteurs routiers.

Le développement de cette mobilité reste cependant encore limité en raison de la faiblesse de l'offre de stations d'avitaillage. Aussi, dès 2016, pour développer un réseau de stations publiques, le Syndicat a-t-il créé la Sem Sigeif Mobilités.

En Île-de-France, cette Sem est une pionnière du développement des stations publiques d'avitaillage. Son réseau compte aujourd'hui six stations, à Bonneuil-sur-Marne, Gennevilliers, Noisy-le-Grand, Wissous, Réau et Saint-Denis.

Toutes répondent aux exigences standards des conducteurs, en nombre de pistes et facilités de paiement, tout en répondant à des exigences croissantes en termes de fourniture de bio-GNV.

Ce réseau contribue significativement à populariser l'offre en GNV et bio-GNV en Île-de-France. La région compte désormais 43 stations publiques et une centaine de stations privatives. Ce rapide développement des infrastructures répond à la demande des transporteurs, confrontés à des obligations réglementaires très exigeantes en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de particules fines. Toutefois, ce développement semble dorénavant ralentir, les porteurs de projets tendant à privilégier les filières électriques (batterie et hydrogène), qui bénéficient d'aides publiques massives et d'un cadre réglementaire favorable dédié. C'est d'autant plus dommageable que l'envergure du chantier de la décarbonation des transports appelle la contribution de toutes les sources d'énergie. Aussi, la Sem continuera-t-elle à porter des projets multi-énergies, et particulièrement en bio-GNC. D'autant plus que cette filière a plusieurs atouts pour se développer en Île-de-France : aux importants gisements de production répondent des infrastructures de transport et distribution très performantes.



Représentants du Sigeif au sein de la Sem Sigeif Mobilités

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Jacques Guillet,
Président, Chaville

Eric Schindler,
Neuilly-sur-Seine

Pierre Chevalier,
Ville-d'Avray

Laurent Monnet,
Saint-Denis

Jean-Pierre Valentin,
Carrières-sur-Seine

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Richard Della Mussia,
Chennevières-sur-Marne



La qualité de l'air et les émissions de CO₂, des enjeux capitaux pour l'Île-de-France

La qualité de l'air est un enjeu primordial de santé publique. Or, le secteur des transports représente un tiers des émissions au niveau national et il est la première source de gaz à effet de serre de la région Île-de-France. La décarbonation des transports est donc un enjeu prioritaire. Pour les collectivités, plusieurs leviers sont disponibles : soutien aux mobilités « propres », restriction de circulation des véhicules les plus polluants...

En application de la loi d'orientation des mobilités, la création de zones à faibles émissions-mobilité (ZFE-m) dans les métropoles accroît ces obligations.

L'accès à ces ZFE-m est progressivement interdit aux véhicules les plus polluants, répertoriés par les vignettes Crit'Air de 1 à 5.

En 2025, le dispositif est en cours d'examen au Parlement.

Techniquement et économiquement viable à grande échelle, la mobilité gaz naturel véhicule (GNV) est une alternative vertueuse aux carburants, parfaitement adaptée aux besoins des flottes privées et collectives.

En effet, les modèles proposés par les constructeurs garantissent une longue autonomie, jusqu'à 700 km pour les poids lourds, avec un temps d'avitaillement inférieur à 15 min.

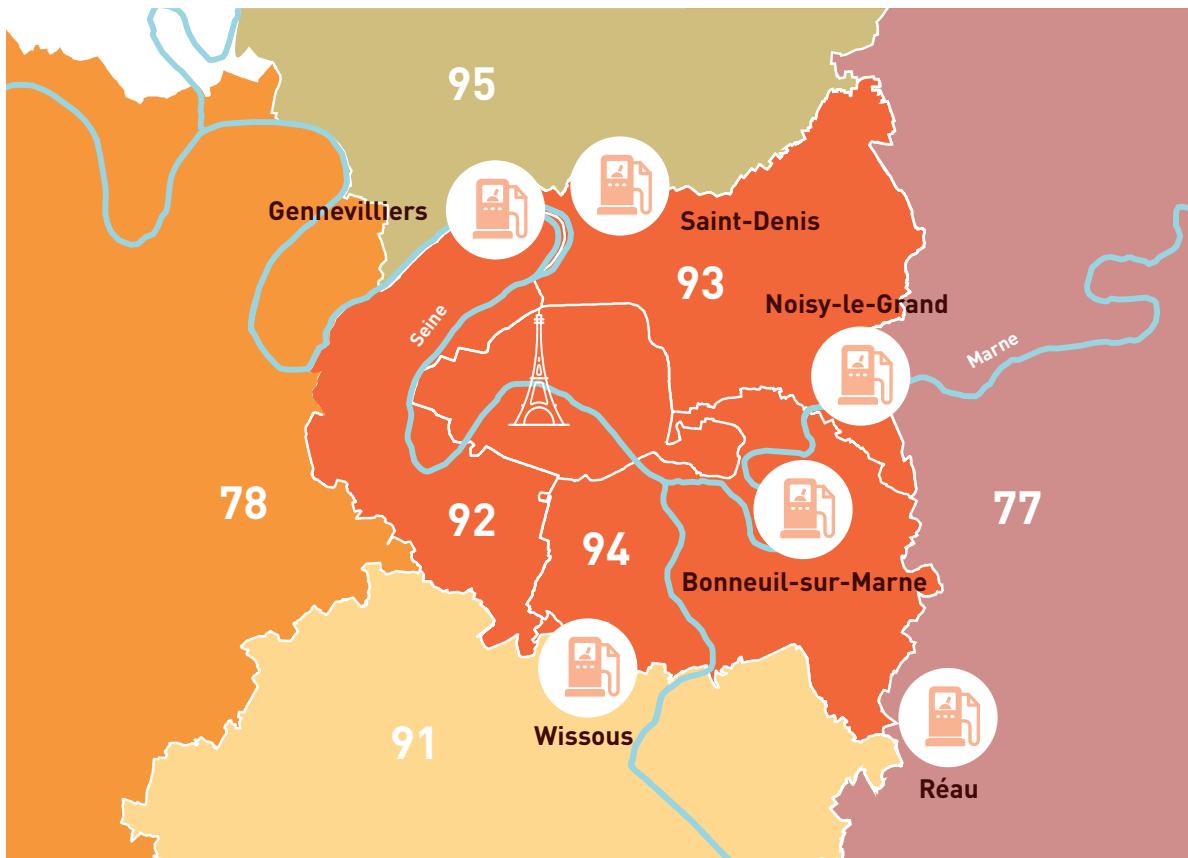
À la pompe, le coût du GNV concurrence souvent avantageusement celui de l'essence et du gazole.

Par ailleurs, le recours au GNV permet de réduire de 50 % les émissions d'oxyde d'azote dans l'atmosphère, par rapport au diesel, et de 95 % les émissions de particules fines, par rapport au seuil de la norme Euro VI*. Pour les véhicules roulant au bio-GNV, la réduction des émissions de CO₂, par rapport au diesel, atteint 80 %. Les véhicules recourant au bio-GNV présentent ainsi des émissions de CO₂ très faibles, comparables à celles des véhicules électriques utilisant de l'électricité renouvelable.



* Norme Euro VI (quand elle s'applique aux véhicules légers, elle s'écrit Euro 6), en vigueur depuis 2014. Valeur limite, en grammes par kilowattheure (g/kWh), des oxydes d'azote (Nox) : 0,4 ; monoxyde de carbone (CO) : 1,5 ; hydrocarbures (HC) : 0,13 ; particules : 0,01.

Les 6 stations GNV/bio-GNV de Sigeif Mobilités



Les actionnaires de Sigeif Mobilités



FOCUS SUR



6 stations



5 M€
capital de la SEM



900 t
de GNV distribuées
chaque mois



+ de 80 %
de bio-GNV



En une année,
cela représente
+ de 20 000 t
de CO₂ évitées et
12 millions
de litres de gazole
économisés



Le bio-GNV, un atout pour lÎle-de-France

Le biométhane est produit localement à partir de déchets organiques par un processus de méthanisation. Ces déchets sont issus de l'industrie alimentaire, de la restauration collective, d'exploitations agricoles, d'ordures ménagères ou de boues de stations de traitement des eaux usées.

La production de biométhane connaît une dynamique particulièrement forte : selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la production mondiale devrait quadrupler d'ici 2030.

En Île-de-France, il s'agit de la seule filière ayant dépassé les objectifs de production fixés au Schéma régional climat air énergie (SRCAE). Elle est aussi en avance sur les objectifs fixés dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Une fois épuré, le biométhane est injecté dans le réseau de distribution, se substituant ainsi au gaz fossile.

Acheminé notamment vers les stations GNV, il permet alors aux véhicules de s'avitailler en bio-GNV. En 2024, 40 % du GNV consommé en France était du bio-GNV. Dans les stations de Sigeif Mobilités, ce taux dépasse les 80 %.

Enfin, le digestat (résidu solide de la méthanisation) est valorisé par la filière agricole, diminuant le recours à des engrains produits à partir de ressources fossiles. Tous ces éléments font du bio-GNV une ressource énergétique locale participant à l'économie circulaire.

Fin 2024, la France comptait 44 062 véhicules roulant au bio-GNV. La région Île-de-France représente à elle seule plus d'un tiers (15 912) des immatriculations.

Les principales catégories de véhicules sont les poids lourds, suivis des véhicules utilitaires puis des bus et autocars. S'y ajoutent des bennes à ordures ménagères et des véhicules légers. Les poids lourds GNV représentent 31 % du total des immatriculations GNV.

LÎle-de-France dispose de toutes les caractéristiques qui rendent cette filière particulièrement pertinente : flux du territoire valorisables en biométhane, densité des réseaux de transport et de distribution de gaz, vastes besoins de conversion de poids lourds. Il est donc parfaitement possible de faire émerger des écosystèmes locaux complets et viables.

La Sem Sigeif Mobilités concourt à déployer le bio-GNV à l'échelle régionale.

Sigeif Mobilités : l'acteur de la mobilité propre multi-énergies

Avec sa Sem Sigeif Mobilités, le Sigeif déploie un réseau de stations publiques de distribution de GNV et de bio-GNV en Île-de-France. Le réseau offre une alternative avantageuse au diesel, facilitant la conversion des flottes d'entreprises ou d'organismes publics. Il s'insère efficacement dans la politique des communes concernées par les obligations des zones à faibles émissions-mobilité [ZFE-m]. La Banque des Territoires (Caisse des dépôts) accompagne ce projet d'envergure, tout comme la Région Île-de-France, de grands syndicats techniques franciliens, tels que le Syctom, le Siaap, le Siom de la Vallée de Chevreuse et GRtgaz développement (filiale de GRtgaz, premier gestionnaire de réseau de transport de gaz en France).



DES RÉALISATIONS CONCRÈTES

Aujourd'hui, le réseau de la Sem Sigeif Mobilités comprend six stations en service. Deux sont exploitées par TotalEnergies, à Gennevilliers (92) et Noisy-le-Grand (93), trois autres par Endesa, à Bonneuil-sur-Marne (94), Wissous (91), et la dernière mise en service à Saint-Denis (93). Celle située à Réau (77) est exploitée, quant à elle, par Engie Solutions.



DU GAZ RENOUVELABLE PRODUIT LOCALEMENT

Dans ces stations, la Sem fait émerger une source de production 100 % renouvelable, le bio-GNC, en incitant les exploitants à le distribuer massivement. Une politique concluante : la demande en gaz renouvelable croît régulièrement, sa proportion dans l'offre de carburant étant passée de 10 %, lors des premières consultations, à 100 %. Dans la station de Réau, première station 100 % bio-GNC, il est produit par des unités de méthanisation locales, la plus proche étant même située dans la commune. À Saint-Denis, Wissous et Bonneuil-sur-Marne, le bio-GNC est en grande partie issu du biométhane provenant de l'usine de traitement des eaux usées du Siaap, à Valenton. Endesa y a, en effet, acquis le biométhane nécessaire à l'exploitation des trois stations.

Une étape supplémentaire sera franchie à Gennevilliers où, dans une logique d'économie circulaire, le bio-GNC sera, pour partie, issu du biométhane injecté par une unité de méthanisation de biodéchets, située sur le port même. Porté par le Sigeif et le Syctom, ce projet fait l'objet d'un contrat de concession, attribuée à la société Paprec.



« **Le réseau offre une alternative avantageuse au diesel**, facilitant la conversion des flottes d'entreprises ou d'organismes publics. »

UNE SUBVENTION DE 1,7 MILLION D'EUROS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Pour porter le projet « Olympic Energy » de décarbonation du transport routier des grands axes européens, Sigeif Mobilités s'est associée à Fraikin et Tab Transports. Ce projet a été retenu par la Commission européenne, qui lui a attribué une subvention plafonnée à 1,7 million d'euros, facilitant la construction de huit stations d'avitaillement en gaz naturel et biogaz ; elle prévoit une enveloppe complémentaire pour l'acquisition de 330 camions gaz par ses deux partenaires.

MOBILITÉS ÉLECTRIQUE ET HYDROGÈNE

Dans un souci d'adaptation et d'anticipation des attentes des usagers franciliens, Sigeif Mobilités a modifié ses statuts en 2019 pour devenir un acteur multi-énergies : la Sem porte désormais les mobilités électrique et hydrogène, en complément du GNV et du bio-GNV.

Sigeif Mobilités a déjà mis en service deux bornes de recharge électrique rapide (50 kW AC et 120 kW DC) à Bonneuil-sur-Marne : une possible extension de la partie électrique de cette station est à l'étude.

LIVRY - GARGAN
ALLÉE
JOSEPH NOIZE

académie de
de Livry-Gargan

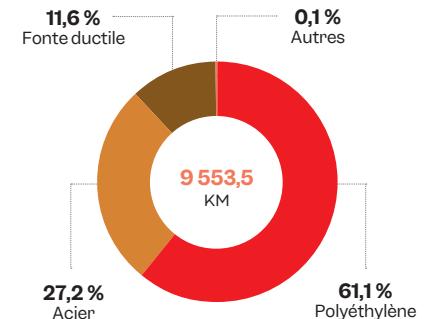


LES CONCESSIONS GAZ ET ÉLECTRICITÉ

Métiers historiques du Syndicat, le pilotage et le contrôle de la concession, dans un cadre renouvelé avec d'ambitieux plans pluriannuels d'investissements, garantissent aux consommateurs un service public fiable et à moindre coût. Avec GRDF et les communes, un travail collectif important se poursuit pour moderniser notre réseau et en faire un vecteur essentiel de la transition énergétique. En 2024, la qualité de l'électricité distribuée s'est encore dégradée, avec un temps de coupure proche désormais des 60 minutes. Le Sigeif invite ses concessionnaires à tout mettre en œuvre pour améliorer les résultats.



Nature et longueur du réseau de gaz



Source : GRDF.

Les modalités du contrôle

Acteur public engagé dans le mix énergétique francilien, le Sigeif assure les contrôles technique et financier des concessions de distribution publique de gaz et d'électricité. Il accompagne l'évolution des systèmes électrique et gazier dans un environnement de plus en plus complexe : intégration des énergies renouvelables, développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et des stations GNV/bio-GNV, efficacité énergétique, exigences de sécurité croissantes... Toujours, les réseaux se modernisent pour être plus performants, sécurisés et évolutifs.

Cœur de métier du Sigeif, le contrôle de la distribution publique de l'énergie est défini par les contrats de concession.

Exercée pour le compte des collectivités de son territoire, cette mission repose sur les compétences d'agents spécialisés dans les domaines technique et financier. Elle s'assure de l'équilibre économique des concessions.

Le contrôle s'articule autour de trois axes :

- ↳ **l'acheminement** via la performance, les investissements et la maintenance des réseaux ;
- ↳ **les valeurs physiques et comptables** du patrimoine concédé ;
- ↳ **le suivi du degré de satisfaction** des clients-usagers et, pour l'électricité, la fourniture au tarif réglementé de vente (tarif bleu, concernant essentiellement aujourd'hui la clientèle domestique et les très petits organismes publics ou privés).

Le patrimoine et la qualité de la fourniture

Principe constitutif du service public, la continuité de service implique une gestion exhaustive du patrimoine des deux concessions pour acheminer le gaz naturel et l'électricité jusqu'au consommateur.

Pour garantir la qualité dans la durée, le Syndicat exerce un double contrôle :

- ↳ **technique**, afin de vérifier les valeurs physiques et la performance du réseau, la qualité de l'énergie distribuée et la maintenance des ouvrages par les concessionnaires ;
- ↳ **financier**, via des expertises comptables.

Ce suivi et ces analyses s'accompagnent de préconisations ; à cet égard, le Sigeif invite les concessionnaires à poursuivre les investissements les plus pertinents pour renforcer et renouveler les ouvrages.

Les principaux points de contrôle

POUR LE GAZ

Extension, renouvellement des réseaux par types de pression et de matériaux, postes de détente, visite des conduites montantes, recherche systématique de fuites de gaz, vérification de la protection cathodique du réseau en acier.

POUR L'ÉLECTRICITÉ

Extension, renouvellement et renforcement des réseaux moyenne et basse tensions, avancement du PPI, vérification des mouvements enregistrés dans le système d'information géographique, mesures sur le terrain.

POUR LES DEUX ÉNERGIES

Évolution des quantités d'énergie acheminées et du nombre de points de livraison.

- ↳ **Qualité des produits** : PCS pour le gaz, tenue de la tension pour l'électricité.
- ↳ **Analyse des incidents** (fuites de gaz, cassures, continuité de la fourniture...).
- ↳ **Valeurs comptable et financière des ouvrages, résultats d'exploitation, droits du concédant**.
- ↳ Afin de renforcer la qualité du contrôle, le Sigeif réalise, une enquête d'opinion biennale auprès de 2 000 consommateurs de gaz et d'électricité.

Le contrôle technique de la concession gaz

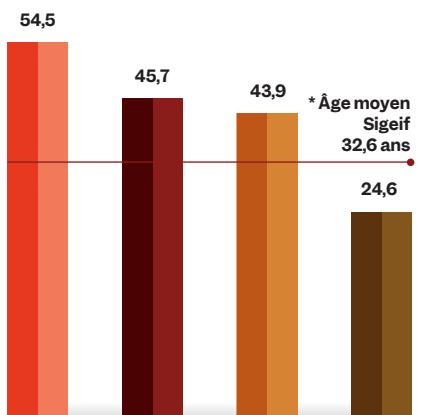
De la canalisation de transport jusqu'au consommateur, l'acheminement du gaz repose sur cinq types d'ouvrages : les postes de détente transport-distribution, les canalisations, les branchements, les conduites d'immeubles et les conduites montantes.

En 2024, le linéaire des canalisations de gaz naturel desservant les 189 collectivités membres du Sigeif s'élève à 9 553,5 km. Constitué essentiellement de polyéthylène, d'acier et de fonte ductile, le réseau fonctionne sous quatre niveaux de pression : un niveau de basse pression (BP) et trois niveaux de moyenne pression (MPA, MPB et MPC). Long de 1 764 km (- 88 km, par rapport à 2023, soit 18 % du réseau de distribution du Sigeif), le réseau basse pression est progressivement renouvelé en moyenne pression, sous l'effet des travaux menés par le concessionnaire.

De faibles longueurs, les réseaux MPA (56 km) et MPC (43 km) évoluent peu. La MPB (7 690 km), la plus utilisée, représente 80 % du réseau de distribution.

S'y ajoutent 2 492 postes publics de détente destinés à alimenter le réseau basse pression.

Âge moyen des réseaux de gaz [par matériau, en années]



* Divers : tôle bitumée, cuivre et plomb.

Source : GRDF.

L'âge moyen des canalisations

D'un âge moyen de 32,6 ans, les canalisations de distribution de gaz du territoire du Sigeif sont relativement récentes.

En effet, la résorption totale de la fonte grise au milieu des années 2000 a contribué à leur modernisation. Le linéaire des canalisations résiduelles les plus anciennes (posées avant 1960) est de 9 553,9 km à la fin 2024.

Les redevances d'occupation du domaine public

Comme toute entreprise occupant une partie du domaine public, les concessionnaires du réseau de transport et de distribution de gaz et d'électricité versent aux collectivités territoriales une redevance annuelle « pour occupation du domaine public » (RODP) et, le cas échéant, une redevance « pour chantiers provisoires ».

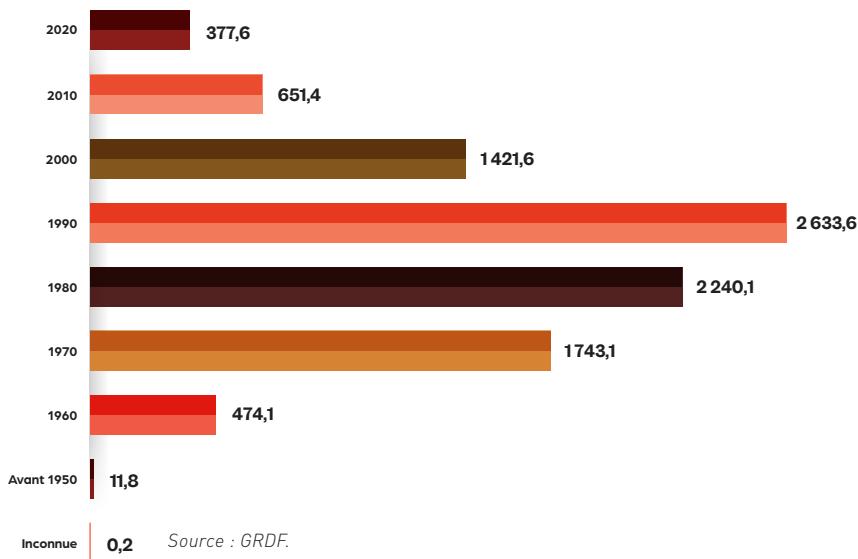


Fixées par décrets, ces redevances sont versées chaque année aux collectivités gestionnaires de voirie (communes, EPCI, départements) par les exploitants des réseaux de distribution et de transport.

Le Sigeif vérifie l'exactitude des données permettant le calcul des redevances, afin que les collectivités adhérentes puissent émettre les titres de recettes adéquats auprès des exploitants de réseaux.

Année de pose des canalisations de gaz (en km)

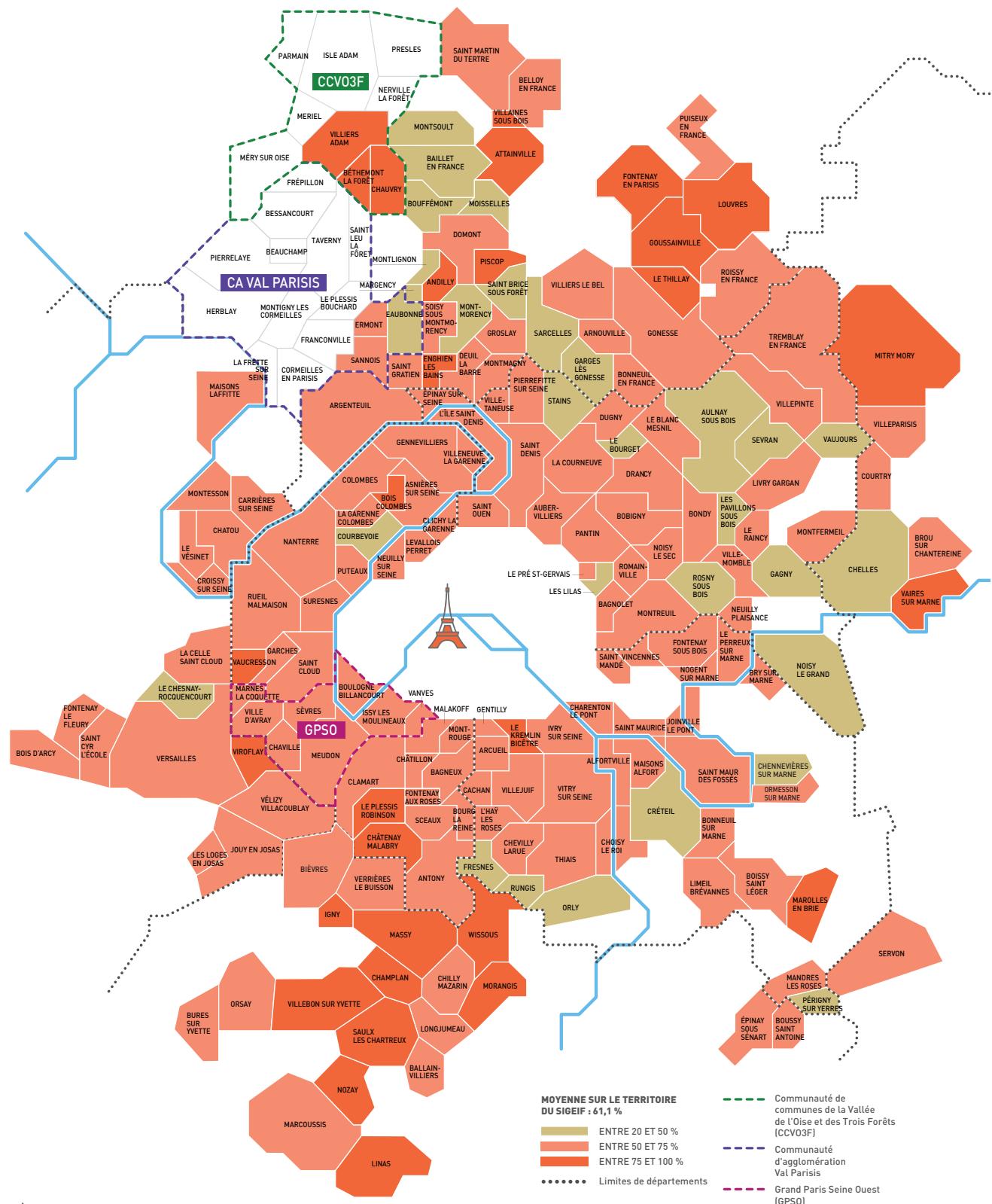
(Âge moyen : 32,6 ans – linéaire total : 9 553,9 km)



5 834,9 km* de canalisations en polyéthylène

Depuis le milieu des années 1980, le polyéthylène est le matériau le plus utilisé lors des travaux d'extension et de renouvellement.

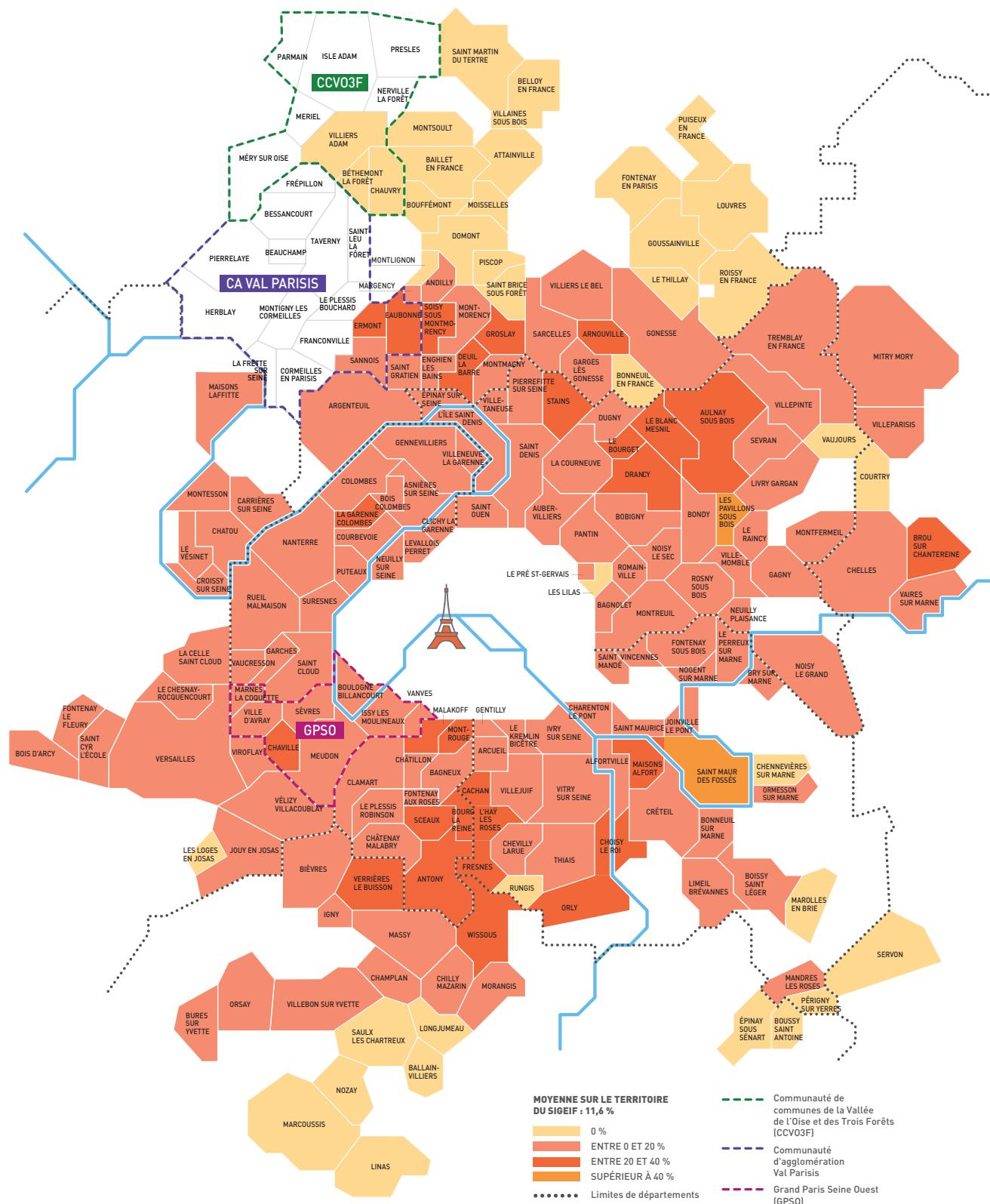
Fin 2024, il représente 61,1 % du réseau posé sur le territoire du Syndicat.



* À périmètre constant.

1106,3 km* de canalisations en fonte ductile

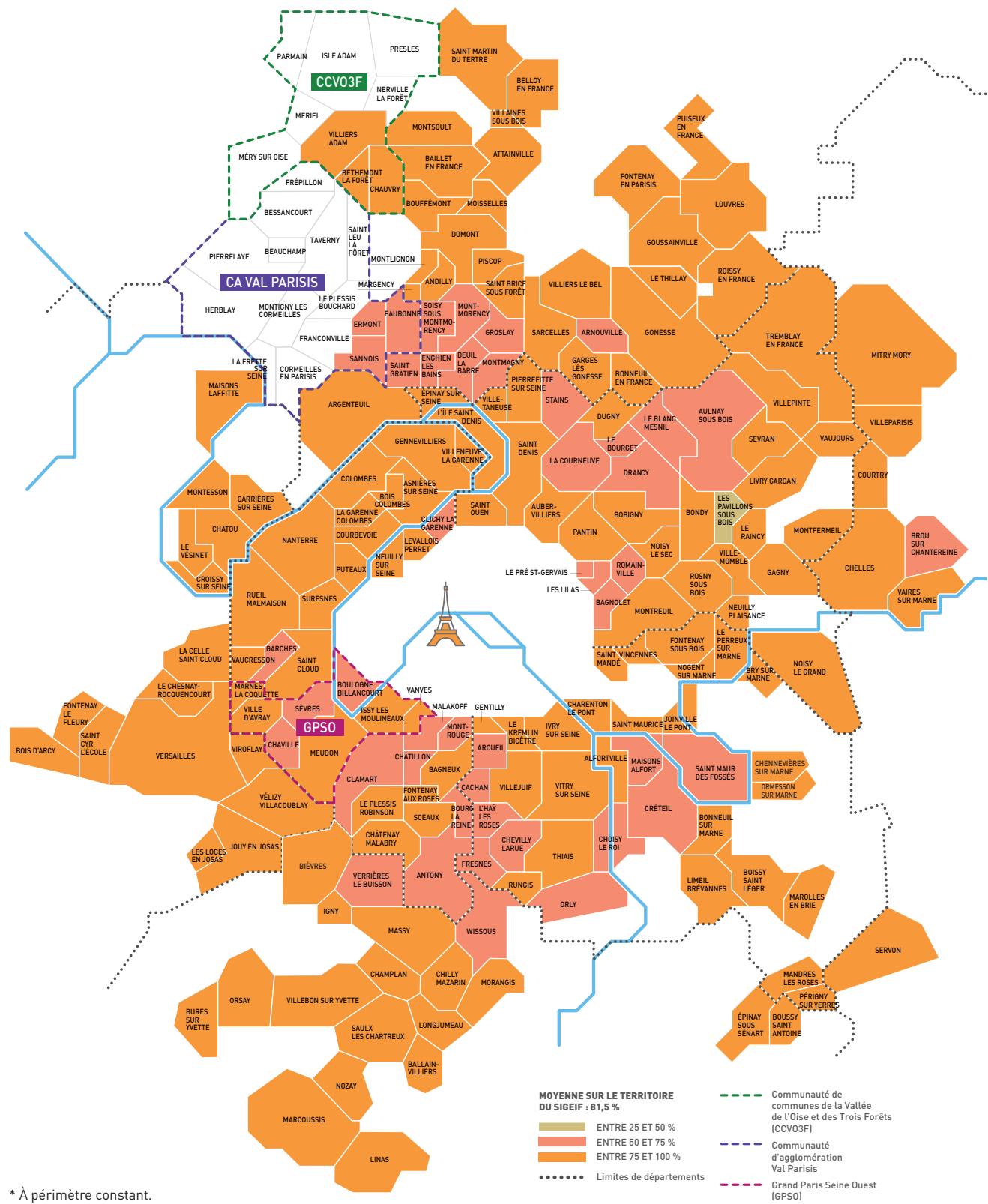
Alimentées exclusivement en basse pression, les canalisations en fonte ductile représentent 11,6 % du réseau du Syndicat.



* À périmètre constant.

7789,6 km* de canalisations en moyenne pression

Le réseau de distribution de gaz en moyenne pression comprend trois niveaux de pression : la MPB, majoritairement sur le territoire du Syndicat, et les canalisations MPA et MPC, de manière marginale. Les canalisations en moyenne pression représentent 81,5 % du linéaire total.



32,6 ans*

âge moyen des canalisations

La résorption totale de la fonte grise, fin 2007, a contribué à la modernisation du réseau de gaz du Syndicat.



* Âge moyen par décennie de pose.
À périmètre constant.

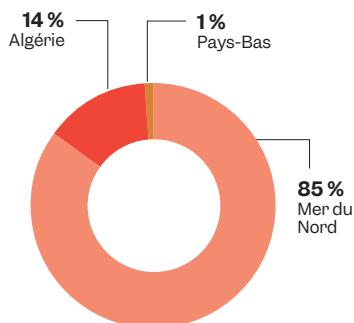
Le pouvoir calorifique supérieur (PCS)

La qualité du gaz naturel se mesure à son pouvoir calorifique (kWh/m^3) – qui équivaut à la puissance (Watt) pour le courant électrique.

Il représente la quantité d'énergie (en calories) dégagée par la combustion d'un mètre cube de gaz. Plus le pouvoir calorifique est élevé, plus sa flamme a un pouvoir chauffant. Or, la qualité du gaz acheminé sur le territoire national diffère selon sa provenance (mer du Nord, Algérie...). C'est pourquoi, par ses contrôles, le Sigeif s'assure de sa haute qualité et de sa constance, dans la mesure où la facturation des clients s'effectue à partir du pouvoir calorifique supérieur (PCS).

Le Syndicat procède à ce contrôle grâce à deux chromatographes situés à Bondy et à Sceaux. Les mesures journalières ne doivent pas excéder 1,15 % entre le PCS calculé par GRTgaz (Sirène) et le PCS mesuré par ces chromatographes. Pour rappel, la valeur moyenne du PCS sur le territoire du Sigeif est de 11 kWh/Nm³. Ce principe s'applique également au biométhane injecté dans le réseau du Sigeif depuis les stations d'épuration de Bonneuil-en-France et Saint-Cyr-l'École.

Approvisionnement en gaz naturel d'Île-de-France [hors stockage]



Des audits terrain en complément des analyses

Véritable source d'apprentissage, les audits *in situ* permettent au Sigeif d'approfondir ses connaissances techniques et de comprendre les contraintes de GRDF dans ses attributions d'exploitant. Quatre audits ont été réalisés durant le dernier trimestre de l'année 2024.

La recherche systématique de fuites



Détection « à pied ».

À cet égard, le vent et la pluie offrent des conditions défavorables. Au cœur du dispositif, le Sigeif a observé une fuite détectée à pied – après qu'une première mesure du véhicule l'eut préalablement indiquée. L'intervention d'une équipe de dépannage et d'un prestataire a permis d'ouvrir une fouille à l'endroit suspecté.

Une fuite fut effectivement découverte et aussitôt réparée. Ce déplacement au sein de ce service spécialisé a permis au Syndicat d'observer, en situation, le lien qui existe entre les dispositions réglementaires écrites et leur déclinaison sur le terrain.

Au-delà du seul respect des prescriptions, cela permet également d'appréhender les aspects techniques tout en mesurant le professionnalisme des intervenants, par ailleurs enclins à présenter et expliquer leurs métiers.

Les mesures de potentiels sur poste de soutirage

Le Sigeif s'est rendu, avec les techniciens du concessionnaire, sur plusieurs sites où sont installés les dispositifs dédiés à la protection des ouvrages en acier (postes de soutirage) afin d'en vérifier le bon fonctionnement. Le territoire de la concession en compte 211.

Chaque année, près de 6 500 opérations de maintenance sont réalisées, pour garantir la protection des canalisations en acier face aux agressions du sous-sol (courants vagabonds). Elles résultent d'un savoir-faire de haute technicité.

Le principe de protection cathodique

Les canalisations en acier sont sensibles aux champs électromagnétiques (courants vagabonds : rails SNCF, ponts roulants, grues...) qui favorisent la corrosion.

Pour remédier à ce problème, le concessionnaire met en place, d'une part, une protection passive par l'enrobage des tuyaux avec un revêtement en polyéthylène (anciennement avec du brai de houille) et, d'autre part, une protection active (poste de soutirage formé d'une anode et d'une cathode) chargée d'abaisser le potentiel (- 850 mV) de la canalisation à un niveau dit de passivation, afin de la protéger de l'environnement dans lequel elle est installée. Cet ensemble est ainsi appelé protection cathodique. Elle permet de respecter les prescriptions du concessionnaire, qui imposent une valeur maximale de corrosion sur ces ouvrages de 0,01 mm par an.



Techniciens spécialisés réalisant des mesures.

Il s'agissait de déposer l'ancien matériel en acier et de le remplacer par une conduite du même matériau, depuis le robinet installé à l'extérieur de l'immeuble jusqu'aux logements des résidents.

Pour le prestataire de GRDF, le cheminement horizontal dans les parties communes des caves, puis la remontée par la gaine technique s'est avéré particulièrement délicat, les opérations de soudure devant s'adapter à des changements de direction.

Le Syndicat a tout particulièrement apprécié les commentaires et les explications fournies dans un contexte où, en plus des difficultés techniques, les techniciens sur place devaient absolument avoir remis l'ouvrage en service à la fin de l'après-midi, sans contrevenir aux règles de sécurité et en ayant soin de préserver la propreté et la sécurité des lieux, malgré l'utilisation de leurs outils et machines.

La visite d'un chantier de dévoiement de réseau gaz

Le département des Hauts-de-Seine prépare des travaux de voirie sur la route départementale 7 à Sèvres. Il s'agit notamment d'aménager un rond-point dans la zone de la manufacture. Cet équipement impose aux concessionnaires de déoyer à leurs frais les réseaux concernés.

C'est ainsi que GRDF a dû déplacer plusieurs centaines de mètres de réseaux afin de permettre aux opérations d'être menées à bien, tout en assurant la continuité et la sécurité d'alimentation.

Le 4 novembre 2024, le Sigeif a assisté à une opération de raccordement d'une nouvelle canalisation à celle déjà existante au niveau de la RD 910. D'impressionnantes outillages, la profondeur de la fouille et son étalement imposaient aux techniciens d'intervenir dans un environnement exigu nécessitant des gestes parfaitement contrôlés. Au terme des diverses opérations, les deux canalisations ont été reliées, après avoir été ajustées avec précision, constituant dès lors un seul et même ouvrage. Outre les explications détaillées fournies par les techniciens en charge de ce chantier, le Syndicat a pu mesurer les enjeux techniques et financiers du distributeur dans de telles situations, grâce aux précisions du responsable de projet de GRDF.

La rénovation d'une conduite d'immeuble (CI) et montante (CM)

Annexé au contrat de concession, le PPI (plan pluriannuel d'investissements) prévoit la rénovation de 1 750 conduites d'immeubles (conduites montantes).

On en recense plus de 100 000 à la maille de la concession. Situées à l'intérieur des bâtiments, leur renouvellement dans l'ancien peut s'avérer délicat en raison d'un environnement complexe. Pour en prendre la mesure, le service concessions du Sigeif a assisté aux travaux de remplacement d'une ancienne installation à Issy-les-Moulineaux.

La recherche systématique de fuites

L'arrêté du 13 juillet 2000 précise que tout opérateur de réseau de distribution public de gaz a l'obligation d'établir un programme de surveillance du réseau (à pied ou en véhicule), afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Cette périodicité est précisée dans les règles de sécurité de distribution du gaz (RSDG 14).

Le concessionnaire se conforme à la norme en vigueur et définit son programme en respectant notamment les caractéristiques et l'âge du réseau, la présence des travaux effectués par des tiers, la densité de la population ou encore l'historique des fuites du réseau.

Les règles actuelles fixent également de nouveaux objectifs concernant le suivi des fuites détectées. Le Syndicat effectue, quant à lui, un contrôle par échantillonnage de ces aspects sur une vingtaine de tronçons.

Réseau d'alimentation en gaz pour les immeubles collectifs et les résidences individuelles



Accessoires coffret collectif

- 1** Depuis le branchement collectif
- 2** Organe de coupure générale (OCG)
- 3** Détendeur régulateur
- 4** Vers l'installation inférieure

Partie privative Partie commune

- 1** Branchement collectif
- 2** Organe de coupure générale (OCG)
- 3** Conduite montante
- 4** Compteur communicant
- 5** Vers l'installation inférieure

Accessoires coffret individuel

- 1** Branchement individuel
- 2** Coffret individuel
- 3** Depuis le réseau de distribution
- 4** Organe de coupure générale (OCG)
- 5** Détendeur régulateur
- 6** Compteur communicant
- 7** Vers l'installation inférieure

À compter d'août 2023, toutes les conduites d'immeuble / conduites montantes gaz (CICM) sont transférées dans le domaine public de la concession du Sigeif (Loi 3DS du 21 février 2022).



Les plans pluriannuels d'investissements (PPI)

La vie du contrat de concession gaz

En octobre 2022, Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, et Laurence Poirier-Dietz, directrice générale de GRDF, signaient un nouveau contrat de concession de distribution publique de gaz. D'une durée de trente ans, ce contrat est assorti d'une approche dite FASTE, pour un réseau « fiable, attractif et sûr pour la transition énergétique ».

Les investissements sur le réseau font désormais l'objet d'une coopération accrue. Un schéma directeur des investissements (SDI) est décliné en programmes pluriannuels d'investissements de cinq ans (PPI). L'enjeu est de taille : 430 km de réseaux en fonte ductile sont à renouveler avant 2030. Ce contrat traduit également une volonté commune de répondre aux besoins de la transition énergétique. Le réseau doit, en effet, se préparer à accueillir massivement du biométhane pour garantir un territoire francilien décarboné à 100 % avant 2050.

Avec les boues des stations d'épuration ou les déchets alimentaires, l'Île-de-France dispose d'un potentiel significatif de production de gaz « vert », qu'il importe de valoriser.

À cet égard, le Sigeif participe à un fonds d'investissement dédié, avec le soutien de GRDF. Ouvert à d'autres acteurs (collectivités, industriels...), ce fonds soutiendra des programmes de production de biométhane et de mobilité bio-GNV (terrestre et fluviale), en substitution des consommations de gaz naturel.

Plans pluriannuels d'investissements et modernisation des ouvrages

LES CANALISATIONS EN FONTE DUCTILE

Assorti au contrat de concession et co-construit par le Sigeif et GRDF, un schéma directeur des investissements (SDI) détermine les investissements prioritaires pour préparer l'arrivée des nouveaux gaz verts qui seront exploités en moyenne pression.

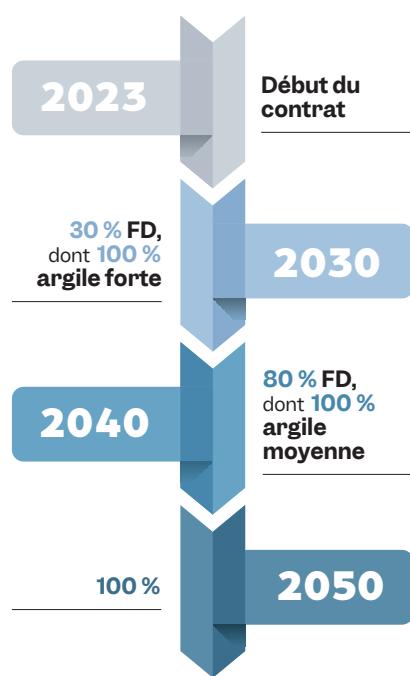
Au regard des analyses de fuites du réseau en fonte ductile, exploité exclusivement en basse pression, le Syndicat et le concessionnaire ont rapidement décidé de s'atteler au renouvellement de ces canalisations.

Qui plus est, une récente réglementation⁽¹⁾ impose aux opérateurs de réseaux de gaz de renouveler d'ici 2050 l'intégralité des réseaux en fonte ductile (1 106,3 km) et en cuivre (11 km), tout en fixant des dates butoirs selon l'environnement argileux du sous-sol.

« Le réseau doit, en effet, se préparer à accueillir massivement du biométhane pour garantir un territoire francilien décarboné à 100 % avant 2050. »

⁽¹⁾ Arrêté du 6 décembre 2021, portant modification de l'arrêté du 13 juillet 2000 relatif au règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations.

Echéances de la réglementation de la fonte ductile



Basé sur une analyse multicritère (zones argileuses fortes, retour d'expériences sur le taux de fuites, remontées des exploitants...), le renouvellement des ouvrages les plus sensibles devra être optimisé lors des deux premiers plans pluriannuels d'investissements (PPI) :

➡ **240 km dans le PPI n° 1**
(du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027).

➡ **250 km dans les PPI suivants,**
jusqu'à résorption totale de la fonte ductile avant 2050.

Les travaux de renouvellement des réseaux en fonte ductile s'élèveront au moins à 84 M€, sur la période du premier PPI.

À ce jour, des rendez-vous avec toutes les communes dites prioritaires ont été menés et les travaux ont commencé.

En 2026, avec les élections municipales, le bon déroulement des chantiers fera l'objet d'attentions particulières : opportunités de voirie, priorité aux zones hors hyper centre-ville, éventuellement ciblage de communes non prioritaires pour répondre aux objectifs fixés par le contrat et la réglementation.

La modernisation des conduites d'immeubles

La modernisation des branchements collectifs et, plus précisément, des conduites d'immeubles (CI) est un autre programme d'envergure issu du schéma directeur des investissements.

L'objectif fixé dans le contrat est la mise aux normes de 1 750 conduites d'ici la fin du premier PPI, soit au 31 décembre 2027.

Ces travaux de renouvellement peuvent s'étendre sur plusieurs années, entre l'étude, la présentation à la copropriété et la réalisation sur le terrain, rendant ainsi la tâche encore plus ardue.



Principales communes visées par le premier PPI de renouvellement de la fonte ductile

Commune	Fonte ductile à renouveler – environnement argileux fort (2030)	Fonte ductile à renouveler – environnement argileux moyen (2040)
ANTONY [92]	41,7 KM	1 KM
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS [94]	0,9 KM	80,6 KM
STAINS [93]	16,1 KM	1,1 KM
AULNAY-SOUS-BOIS [93]	3,3 KM	37,9 KM
DRANCY [93]	2,6 KM	40,2 KM
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS [93]	11,5 KM	17,3 KM
FONTENAY-SOUS-BOIS [94]	11,2 KM	-
CLAMART [92]	13,6 KM	6 KM
CHAVILLE [92]	13,6 KM	0,1 KM
GAGNY (93)	10,5 KM	3,3 KM



L'ATRD 7 Gaz : une nouvelle réglementation entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024

L'accès des tiers au réseau de distribution publique de gaz (ATRD) reflète les coûts d'acheminement du gaz assumés par GRDF et qui sont facturés aux fournisseurs, impactant directement le secteur gazier français. Il est révisé tous les quatre ans par la CRE. Le 1^{er} juillet 2024, l'ATRD 7 est entré en vigueur.

Il modifie substantiellement le cadre des tarifs de distribution du gaz en France. Il a augmenté de 27,5 %, hausse principalement due aux reports des charges régulées et non compensées par le tarif de la période tarifaire précédente.

Les objectifs de l'ATRD 7 Gaz

L'ATRD 7 fixe la rémunération de GRDF et a pour objectif principal de garantir un accès au réseau public de distribution de gaz dans des conditions transparentes et équitables. Il s'agit de définir de manière précise les coûts et les conditions d'accès au réseau, en fonction de la consommation et des besoins des différents utilisateurs, qu'il s'agisse de consommateurs résidentiels, d'industriels ou de collectivités locales.

Les principales modifications introduites par l'ATRD 7

➔ **1 : évolution des tarifs de distribution :** l'ATRD 7 modifie la manière dont sont calculés les tarifs de distribution du gaz. Ceux-ci sont désormais ajustés pour mieux refléter les coûts réels du service, tout en favorisant une approche plus juste pour les différents types d'usagers. Les coûts d'investissement dans les infrastructures sont également pris en compte dans la fixation des tarifs.

➔ **2 : prise en compte de la transition énergétique :** dans un contexte de transition énergétique, l'ATRD 7 prévoit une meilleure intégration des énergies renouvelables (biométhane) et des solutions alternatives.

➔ **3 : renforcement des obligations de service public :** l'ATRD 7 impose aux distributeurs de maintenir un haut niveau de qualité en matière de maintenance du réseau et d'information des consommateurs, par le biais d'outils de suivi en ligne des consommations. L'objectif est de réduire les interruptions de service et, ainsi, d'assurer une desserte des clients toujours plus efficiente.

➔ **4 : incitations à l'innovation :** le dispositif encourage également l'innovation dans les infrastructures de distribution, notamment avec des solutions numériques (capteurs intelligents, compteurs communicants et systèmes de surveillance de télérèlage) qui facilitent l'exploitation du réseau.

Pour les consommateurs, le tarif de distribution représente environ un tiers de la facture totale de gaz. Cependant, en 2024, en plus de la hausse de l'ATRD, la TICGN (Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel) a quasiment doublé. Dans la facture finale, cela représente plus d'une dizaine d'euros par mois pour une consommation moyenne.



Quand concession rime avec innovation

Projet e-nails

Se géolocaliser en milieu urbain peut s'avérer compliqué. En effet, les immeubles, le mobilier urbain et les espaces verts représentent autant d'obstacles pour les satellites, rendant la localisation précise difficile dans de nombreuses situations.

Pour résoudre ce problème, NaTran RICE développe actuellement une technologie innovante fondée sur un algorithme de triangulation par ondes radio. Ces ondes sont diffusées par des dispositifs intelligents sous la forme de boîtiers appelés e-nails.

Les e-nails permettent de déterminer la position d'un individu, d'une infrastructure ou d'un ouvrage en temps réel, en mesurant les coordonnées x, y et z (profondeur), avec une précision centimétrique (environ 10 cm).

Cette technologie ouvre la voie à de nombreux usages complémentaires, notamment :

- ➡ **la transmission de données environnementales (qualité de l'air, pollution sonore, données climatiques, etc.) ;**
- ➡ **l'affichage des réseaux enterrés en réalité augmentée ;**
- ➡ **la fiabilisation des données de géolocalisation ;**
- ➡ **le référencement du mobilier urbain, etc.**

À terme, l'affichage en temps réel des réseaux enterrés dans une application mobile permettra de réduire la durée des chantiers et le nombre de dommages liés aux travaux.

Subventionné par le programme européen Eureka, dédié à l'innovation et à la recherche industrielle, le projet a déjà donné lieu à des tests réussis en laboratoire sur le site de RICE. Cependant, NaTran RICE recherche de nouveaux partenaires pour des essais en conditions réelles sur le domaine public. C'est dans cette optique que le transporteur s'est tourné naturellement vers le Sigeif pour lui présenter ce projet.

La ville de Chaville représente un terrain d'expérimentation particulièrement adapté, notamment en raison des nombreux travaux prévus, tels le développement du réseau de chaleur, la requalification de la voirie de l'avenue Roger Salengro, ainsi que des travaux de dévoiement de multiples opérateurs.

« Ces ondes sont diffusées par des dispositifs intelligents sous la forme de boîtiers appelés e-nails. »

Lancé en 2024, le projet Voirie Sc@n réunit à ce jour 7 communes du territoire pour expérimenter une application permettant la consultation des chantiers, selon leurs emprises déclarées sur les DICT^[2]. L'objectif étant d'apporter un outil efficient pour les services techniques, pour la gestion de l'espace public et pour les élus, afin qu'ils puissent répondre aux questions des riverains en quelques clics, à partir d'un smartphone.

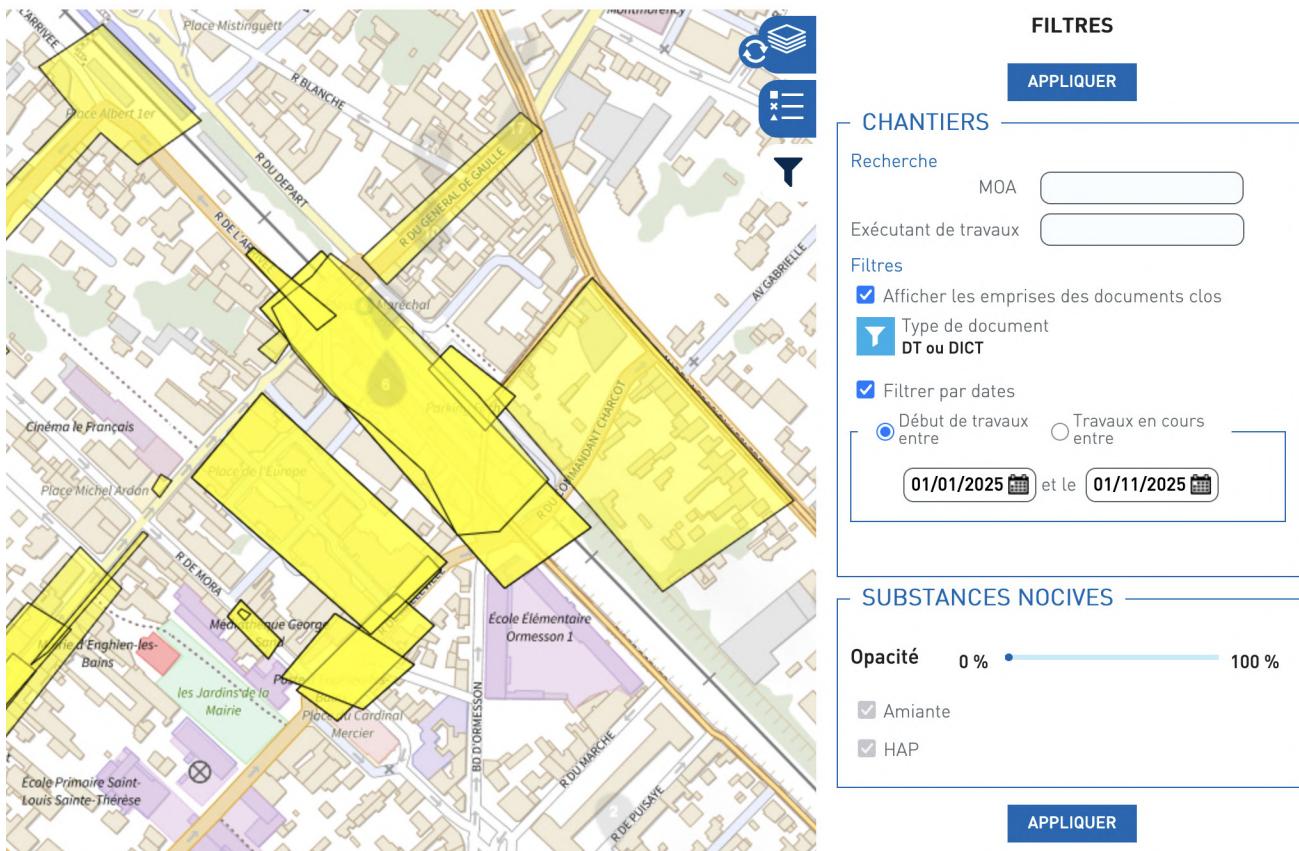
Développé en partenariat avec la société Protys.fr, l'outil permettra, à terme, aux communes d'ajouter les dates d'arrêtés de voirie pour ainsi affiner l'information et permettre un suivi optimal des chantiers in situ.

Projet Voirie Sc@n

Parmi les nombreuses actions pour lutter contre les émissions de carbone, le Sigeif ainsi que son concessionnaire GRDF s'emploient à proposer aux communes adhérentes des solutions pour limiter les dommages aux réseaux.

À titre d'information, un dommage aux ouvrages sur une canalisation de gaz représente en moyenne 20-30 teq CO₂.

[2] Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux.



Lancement d'une étude de résilience des infrastructures du Sigeif face au risque de crue

Il y a plus de cent ans, une inondation sans précédent avait touché Paris et sa banlieue. Statistiquement, chaque année, le risque de récurrence d'un tel phénomène se rapproche.

Or, les inondations et débordements de la Seine, ainsi que de ses affluents, représentent un risque de plus en plus fréquent sur notre territoire et ont des conséquences notables sur l'exploitation des réseaux de gaz et d'électricité.

Dans le cadre de ses missions d'autorité concédante et de maîtrise d'ouvrage, le Sigeif a décidé de mener une étude sur la résilience de ses réseaux face au risque de crue, incluant la distribution publique de gaz, d'électricité, mais également les bornes IRVE, stations GNV et infrastructures photovoltaïques.

Cette étude permettra à terme de s'assurer que GRDF et Enedis intègrent ces risques dans leurs schémas directeurs d'investissements qui sont inscrits dans les contrats de concession. Le rôle du Sigeif est de vérifier que les réseaux exploités garantissent un service minimal aux équipes de secours et aux administrés.

Il est fréquent que de nombreux clients se retrouvent coupés sans pour autant avoir « les pieds dans l'eau ». Cela est souvent dû à un maillage électrique qui pourrait être amélioré ou à des canalisations de gaz en basse pression plus vulnérables à l'eau.

Cette étude, réalisée en partie avec l'aide de l'établissement public Seine Grands Lacs, dans le cadre du Plan d'actions de prévention des inondations (PAPI), est estimée à 80 000 €. Grâce à une subvention de l'État (fonds Barnier), ce montant sera réduit de moitié.

Enfin, moins coûteuse mais tout aussi essentielle, la sensibilisation des élus et des services techniques au risque de crue est également prévue. Cette initiative sera également financée à hauteur de 50 % par le fonds Barnier.

À titre d'exemple, près de 250 km de réseaux gaz basse pression se trouvent dans une zone dite « crue centennale ». C'est environ 28 000 clients répartis sur 43 communes qui pourraient être impactés. Un chiffre significatif !

En ce qui concerne le réseau électrique, des études d'impact ont été menées par Enedis sur les structures HTA conduisant à identifier différents scénarios hydrographiques, particulièrement pour les postes de distribution publique dits « coupés inondés » et ceux réputés « coupés non inondés » [CNI].

Le deuxième PPI 2024/2027 devrait permettre de traiter 30 de ces derniers, par modification ou adaptation du matériel, concourant à l'atteinte de l'objectif fixé : aucun client coupé depuis des ouvrages en zones non inondées.

Enedis engage, par ailleurs, des travaux de reconstruction de postes sources particulièrement sensibles au risque d'inondation (à Rueil-Malmaison, notamment), qui élimineront le risque de coupure électrique de ces ouvrages.



La sécurité des personnes et des ouvrages, une priorité du Sigeif

Un nouveau décret pour renforcer la sécurité des réseaux et améliorer la précision des données

Le décret n° 2024-1022 du 13 novembre 2024 renforce la sécurité des travaux à proximité des réseaux et améliore la précision des données transmises.

Transmission des relevés topographiques

Désormais, tous les ouvrages non identifiés découverts lors de travaux doivent obligatoirement faire l'objet d'un relevé topographique, à transmettre aux autorités compétentes. Cette mesure vise à enrichir et à actualiser la cartographie des réseaux abandonnés ou non documentés, réduisant ainsi les risques liés aux infrastructures inconnues. Elle permet également de mieux anticiper les interventions futures, en fournissant aux exploitants des informations fiables et à jour sur les réseaux existants.

Données de localisation en cas de multi-exploitants

Le décret clarifie la transmission des données lorsque plusieurs exploitants partagent un même fourreau. Ce dispositif optimise la coordination des différents acteurs, en facilitant l'accès aux informations essentielles pour les intervenants. Ainsi, chaque exploitant peut mieux connaître la configuration exacte des infrastructures partagées, ce qui réduit les risques d'endommagement lors des travaux. La précision accrue des données de localisation est également cruciale pour une gestion plus efficace des infrastructures, dans un contexte de densification urbaine et de multiplication des réseaux.

Renforcement des sanctions

Le décret prévoit également des sanctions renforcées pour les intervenants ne respectant pas la réglementation anti-endommagement :

amendes administratives proportionnées à la gravité de l'infraction ;

↳ **responsabilité civile et pénale**, incluant des peines de prison dans les cas les plus graves ;

↳ **indemnisation des tiers**, qu'il s'agisse de dommages matériels, financiers ou corporels ;

↳ **suspension ou retrait d'autorisation pour une entreprise** sujette aux dommages.

Cette mesure a pour objectif de responsabiliser davantage les acteurs impliqués dans la gestion des travaux, afin de prévenir les incidents qui peuvent avoir des conséquences graves, tant humaines que financières ou environnementales. En cas de non-respect des règles, les sanctions sont plus sévères, ce qui incite les entreprises à mettre en place des pratiques rigoureuses et à se conformer aux exigences de sécurité.

Balises de sécurité 2024-2030

Pour ce qui concerne la réduction des endommagements des réseaux du territoire du Sigeif, notamment durant une période de grands travaux pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, l'année 2024 a été en quelque sorte couronnée de médailles :

- ➡ 235 DO* (avec fuites enterrées) sur le réseau de distribution publique de gaz, soit - 15,5 %, par rapport à l'année 2023.
- ➡ 102 DO sur le réseau de distribution publique d'électricité, soit - 11,3 %, par rapport à l'année 2023.

Comme gestionnaires de la voirie et maîtres d'ouvrage, les collectivités doivent prendre pleinement conscience de leur rôle crucial dans la réduction durable des dommages aux ouvrages. Afin de les y aider, l'Observatoire régional DT-DICT Île-de-France, en partenariat avec GRDF, Enedis et le Pôle Énergie, propose un mémento de bonnes pratiques intitulé *Balises de Sécurité 2024-2030*.

Ce guide propose des actions simples et de bon sens, sans surcoût financier, à mettre en œuvre par les services techniques pour respecter les obligations du décret du 5 octobre 2011.



Scannez
le QR Code
pour télécharger
le guide

Parmi ces actions, figurent :

- ➡ le tout nouveau module mis en œuvre par GRDF pour vérifier, grâce à l'intelligence artificielle, les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux ;
- ➡ une cartographie en temps réel des chantiers selon différents niveaux de criticité, facilitant ainsi l'organisation des visites de chantiers pour les gestionnaires de voirie ;
- ➡ la sensibilisation des acteurs à la formation relative à l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) ;

* DO : Dommages ouvrages.

Chronologie décret "anti-endommagement"

2011

Enregistrement des réseaux sur le guichet unique

- Coordonnées des exploitants de réseaux
- Référencement des ouvrages (sensibles ou non)
- Zones d'implantation

2012

Mise en vigueur du décret "anti-endommagement"

- Obligation de consulter le guichet unique
- Utilisation des Cerfa DT DICT
- Récépissés avec plans (A, B ou C)
- Principe des investigations complémentaires (IC)
- Marquage/piquetage
- Récolements géoréférencés
- DT dans les DCE

2014

Libre circulation de l'information

- Échanges dématérialisés entre plateformes
 - réseaux sensibles
 - réseaux non sensibles (> 500 km)
 - si courriel référencé dans le guichet unique

2018

AIPR

- Contrôle des compétences des personnes intervenant à proximité des réseaux

2020

Cartographie en classe A

- Réseaux sensibles en zone urbaine
- Investigations complémentaires obligatoires (si demandées par l'exploitant pour MOA)

2026

PCRS/CLASSE A

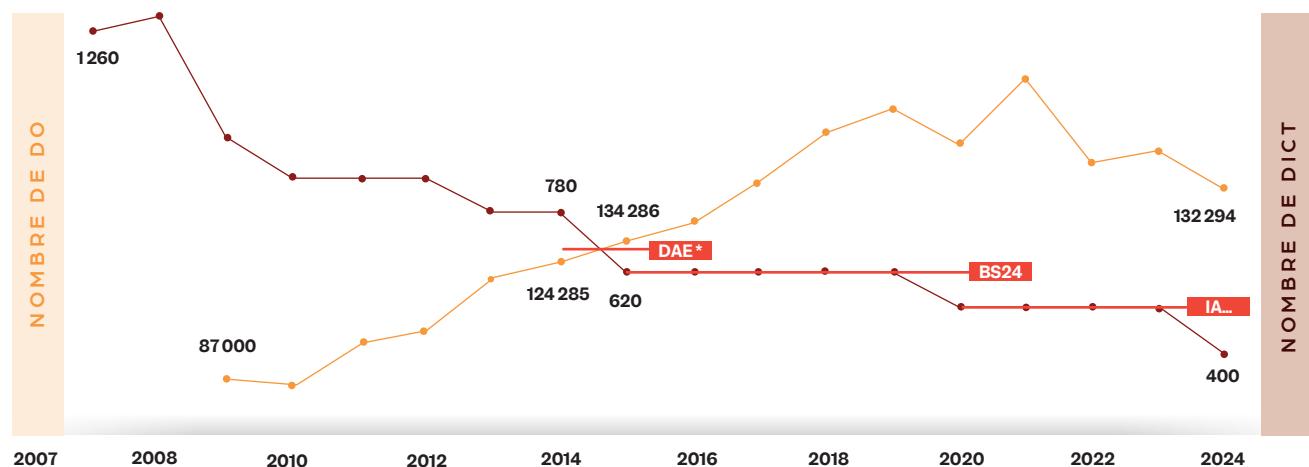
- Pour tous les types de réseaux (sensibles ou pas)
- Zones urbaines et rurales
- Cartographie en classe A pour les réseaux non sensibles en zones urbaines

- ➡ l'information aux particuliers par le biais des permis de construire, afin d'améliorer la connaissance des risques.

Ce dispositif s'avère très efficace. Les collectivités qui l'ont adopté ont réussi à diviser par trois le nombre d'endommagements dans leur territoire. C'est en plus une réduction conjointe des risques affectant la

sécurité des personnes et des biens, les risques environnementaux et les coûts. Les matinales organisées au sein des préfectures d'Île-de-France pour le lancement de la phase 2 de « Balises de sécurité » ont rencontré un véritable succès. De nombreuses collectivités et entreprises étaient présentes, ce qui témoigne de l'intérêt croissant des parties prenantes pour cette initiative unique en France.

Évolution des DO et DICT sur le réseau de distribution publique de gaz en Île-de-France



* DAE : Décret Anti-Endommagement.

Évolution du nombre de DO en fonction de l'année en Île-de-France — Évolution du nombre de DICT en fonction de l'année en Île-de-France

Source : GRDF.

Regard de la DRIEAT

Parmi les missions de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) figure la prévention des risques, des nuisances et des pollutions. Dans le cadre de la prévention des risques, elle a ainsi la charge du contrôle de l'application stricte de la réglementation⁽³⁾ « anti-endommagement ». Elle peut relever les non-conformités des différentes parties prenantes et sanctionner les infractions les plus graves.

Les 44 inspections (dont 28 inopinées) réalisées durant l'année 2024 en Île-de-France ont mis en exergue des non-conformités chez les maîtres d'ouvrages :

- ↳ une mauvaise procédure de déclaration (exemple : une DICT conjointe à la place d'une DT) ;
- ↳ des responsables de projet qui ne disposent pas d'AIPR ;
- ↳ des marchés travaux qui ne contiennent pas de clauses réglementaires visées par les articles R. 554-26 et R. 554-28 du Code de l'environnement

(exemple : arrêt de travaux dans le cas d'une non-réponse d'un exploitant sensible ou de la découverte d'un réseau inconnu).

En ce qui concerne les entreprises de travaux, les anomalies relevées par la DRIEAT sont les suivantes :

- ↳ l'utilisation de techniques de travaux non autorisées à l'approche des réseaux sensibles ;
- ↳ un défaut de compétences (pas d'AIPR ou d'attestation de compétences) pour l'opérateur ou le chef de chantier ;
- ↳ l'absence partielle ou totale du marquage/piquetage avant ou pendant les travaux ;
- ↳ enfin, l'absence de déclaration de chantier.

Les exploitants des réseaux ne sont pas en reste, puisque la DRIEAT note :

- ↳ des manquements dans la qualité des plans envoyés lors de la réponse ;
- ↳ parfois, des absences de demande d'investigations complémentaires pour des réseaux sensibles non classées A ;
- ↳ et, rarement, l'absence de réponse.



(3) Décret du 5 octobre 2011.

Semaines régionales de la prévention des dommages aux ouvrages

Depuis sa publication en octobre 2011, le décret communément appelé « anti-endommagement » a permis de diviser de moitié les dommages aux ouvrages du réseau de distribution publique de gaz.

Toutefois, de nombreuses pratiques accidentogènes perdurent :

- ↳ l'emploi inapproprié de la pelle mécanique ;
- ↳ des investigations complémentaires non réalisées, bien que demandées par les exploitants ;
- ↳ l'absence de réponses avec plans des réseaux, pourtant demandées dans les déclarations de chantiers ;
- ↳ l'absence de marquages et/ou piquetages pour localiser les réseaux avant et pendant les travaux...

Le Sigeif a pris la mesure de ces difficultés persistantes. En effet, depuis quatre ans, il participe aux « Semaines régionales de la prévention », organisées par l'Observatoire régional DT-DICT en Île-de-France.

Enfouissement de réseaux électriques aériens, pose d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), travaux sur le réseau d'eau potable, requalification de la voirie, réseaux de chaleur... sont autant d'exemples de chantiers qui, chaque année, peuvent faire l'objet d'une visite par les agents du Sigeif.

En raison de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques, durant l'été 2024, ces visites se sont tenues entre le 23/09 et le 31/10.

La trentaine de visites menées par le Sigeif ont permis de constater une amélioration notable dans la formation et la délivrance de l'AIPR^[4]. Cependant, certains aspects fondamentaux pour garantir la sécurité des personnes et des biens restaient encore non pris en considération par toutes les parties prenantes : classe et échelle des plans des réseaux non sensibles, présence du compte-rendu de marquage/piquetage des réseaux avant terrassement, qualité et maintien du marquage tout au long du chantier.

En juin 2023, une vingtaine de ces visites avaient été effectuées avec l'apport d'une solution mobile : PREVYS. Grâce à celle-ci, une fois validé, le compte rendu est automatiquement proposé à la signature des participants de la visite, autorisant ensuite l'édition de statistiques.

- Les éléments relevés par l'Observatoire régional DT-DICT en Île-de-France, sur la base de 1 895 visites (un record), s'avèrent également très instructifs, notamment si l'on s'attarde sur les constats du panel de référence dit « expert » :
- ↳ Un chantier sur quatre a commencé sans avoir obtenu toutes les réponses aux questions posées sur des réseaux sensibles.
 - ↳ Si aucun salarié n'est pourvu d'une habilitation AIPR sur le chantier, le taux de conformité est de 25 %.
 - ↳ Lorsque le compte rendu de marquage-piquetage est présent sur le chantier et signé par le maître d'ouvrage et l'entreprise de travaux, la conformité globale du chantier atteint alors des sommets : 98 %.

Plus d'informations sur le site Construire sans détruire : reseaux-et-canalisations.ineris.fr

Les dispositions relatives à la réglementation « anti-endommagement » des réseaux sont détaillées dans les fascicules suivants :

Le Sigeif favorise le partage d'expérience

Comprendre ce qui n'a pas fonctionné afin d'éviter de répéter les mêmes erreurs est important pour lutter contre les endommagements sur les réseaux.

C'est pourquoi le Sigeif a organisé, durant l'année 2024, des retours d'expérience (Rex) avec différentes parties prenantes (entreprises, maîtres d'ouvrage et d'œuvre, exploitants et gestionnaires de voirie). C'est à chaque fois l'opportunité de rappeler les bons messages et transmettre les méthodes de travail efficaces : VIG4E, balises de sécurité, atelier « rue du marquage ».

À cet égard, sont notamment visées les expériences relatives à des chantiers sous maîtrise d'ouvrage Sigeif (Jouy-en-Josas) ou tiers (Vélizy-Villacoublay).

- Fascicule 1 – Dispositions générales,
- Fascicule 2 – Guide technique,
- Fascicule 3 – Formulaires et autres documents.

Bilan des visites réalisées par le Sigeif

	POURCENTAGES OBTENUS
Tous les récépissés et les plans à la déclaration ont-ils été reçus et sont-ils présents sur le chantier ?	85 %
Tous les plans de réseaux mentionnent-ils la classe et l'échelle ?	45 %
Le compte rendu de marquage-piquetage qui atteste du marquage initial de tous les réseaux et des branchements est-il présent sur place ?	45 %
Y a-t-il au moins un salarié sur le chantier titulaire de l'AIPR ?	80 %
Les marquages de tous les réseaux et branchements sont-ils bien maintenus avec les codes couleurs appropriés ?	80 %
Les emprises d'incertitude (fuseau) de tous les réseaux sont-elles bien marquées ?	50 %

[4] Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

Des sessions de formation AIPR pour les collectivités adhérentes

Pour réduire toujours davantage les endommagements de réseaux, la formation et la vérification des connaissances des différents intervenants sont déterminantes.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, ces connaissances doivent être doublement validées : formation d'une journée et réussite à un examen par questionnaire à choix multiples (QCM⁽⁵⁾).

C'est ainsi que s'obtient l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR). Il existe trois types d'AIPR, correspondant à trois profils différents avec des examens différenciés :

- ↳ les concepteurs ;
- ↳ les encadrants ;
- ↳ les opérateurs.

Le Sigeif propose une formation dédiée aux concepteurs et encadrants, c'est-à-dire à toute personne dont la mission est de concevoir ou suivre un chantier en lien avec les réseaux.

Intégralement financée par le Sigeif, la campagne 2024 a permis de former 99 agents, issus de 58 collectivités adhérentes.

Le Sigeif a de nouveau ouvert la possibilité aux agents de tester leurs connaissances et compétences par le biais d'un examen AIPR blanc, quelques jours avant les sessions.

Les résultats obtenus à l'examen habilitant sont plus ou moins identiques à ceux constatés en 2023 :

- 83 % de réussites à l'examen concepteur (53 inscrits), contre 75,7 % en 2023 ;
- 36,6 % de réussites à l'examen encadrant (41 inscrits), contre 43,5 % en 2023.



À ces résultats s'ajoutent trois échecs à l'examen (opérateurs) ; deux agents n'ont pas souhaité passer l'examen.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ces faibles taux :

- nombreuses reconversions professionnelles (notamment pour le profil encadrant) ;
- agents dont c'est le premier poste ;
- agents n'ayant pas perçu l'importance d'un tel examen pour exercer leurs missions.

Les questions dédiées spécifiquement au réseau électrique⁽⁶⁾ continuent de décontenancer certains agents, même s'ils sont expérimentés.

3 PROFILS

3 MISSIONS DIFFÉRENTES



CONCEPTEUR

- ▶ Réalise la DT,
- ▶ analyse les récépissés,
- ▶ réalise les investigations complémentaires (IC),
- ▶ conçoit les dossiers de consultation des entreprises (DCE),
- ▶ procède ou fait procéder au marquage/piquetage, et prestations de localisations des réseaux.



ENCADRANT

- ▶ Respecte les clauses techniques et financières,
- ▶ réalise la DICT,
- ▶ s'assure du maintien du marquage/piquetage,
- ▶ suit le chantier,
- ▶ arrête le chantier si anomalie,
- ▶ règle des 4A (arrêter/alérer/ aménager/accueillir).



OPÉRATEUR

- ▶ S'informe de la localisation des ouvrages,
- ▶ s'assure qu'il travaille dans le cadre de la DICT,
- ▶ maintient le marquage/piquetage,
- ▶ avise son supérieur de la moindre anomalie...

(5) Pour valider le QCM, le candidat doit obtenir 48 points sur 80.

(6) L'obtention d'une AIPR permet de valider la partie théorique d'une habilitation électrique BF-HF.

CONCESSIONS GAZ ET ÉLECTRICITÉ



Améliorer la connaissance de son patrimoine : visites des ouvrages collectifs électriques et gaz

Le contexte législatif a fortement évolué avec les lois 3DS (gaz) et Élan (électricité) : le nombre et la nature même des ouvrages ainsi entrés en concession ont été particulièrement modifiés.

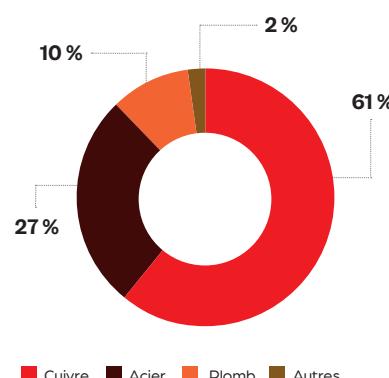
D epuis 2021, le Sigeif pilote un marché dédié à ce sujet ; il a été renouvelé en 2024 et attribué à un nouveau prestataire, la société EPI. Il poursuit plusieurs objectifs : établir une cartographie par communes, constituer une base de données robuste, sensibiliser les bailleurs,

les syndics et les propriétaires à leur responsabilité, et, également, partager les informations avec les concessionnaires GRDF et Enedis. Au-delà des seules données fournies par les distributeurs de gaz et d'électricité, la connaissance de notre patrimoine est, en effet, essentielle.

En gaz

Depuis le 1^{er} août 2023, avec la loi 3DS, toutes les conduites montantes ont été transférées au domaine public. Ces ouvrages sont constitués à 61 % de cuivre, à 27 % d'acier et à 10 % de plomb (qui n'est toléré que dans l'existant). Seules 2 500 d'entre elles sont datées (mais localisées).

Répartition des conduites montantes par matériau

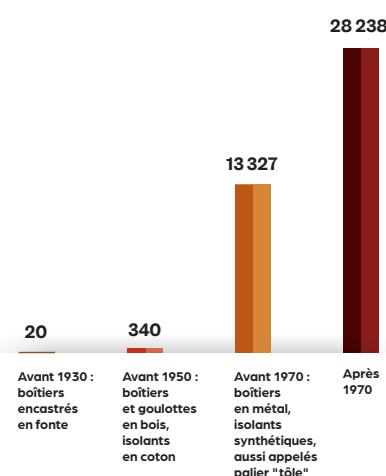


Source : GRDF.

En électricité

Depuis 2020 (date d'expiration du délai donné par la loi Élan pour que les propriétaires revendiquent la propriété des ouvrages), seules 24 colonnes montantes n'ont pas basculé en concession. Les ouvrages électriques sont tous datés (mais non localisés).

Nombre de colonnes montantes électriques par décennie de pose



Source : Enedis.

	Concession gaz 101 689 ouvrages
	Concession électricité 41 925 ouvrages

Les audits organisés par le Sigeif, en concertation avec son prestataire, portent sur l'ensemble des éléments constitutifs des ouvrages de gaz et d'électricité, depuis le point de raccordement jusqu'à l'alimentation de chacun des clients. Un indice de criticité permet de les prioriser, classant chaque écart constaté dans quatre familles, de U3 (remarque de non-conformité mineure) à U0 (risque

avéré pour la sécurité des tiers). Ces derniers sont immédiatement communiqués aux services compétents des distributeurs pour mesure conservatoire, dans l'attente de réparation définitive ou d'un renouvellement plus conséquent.

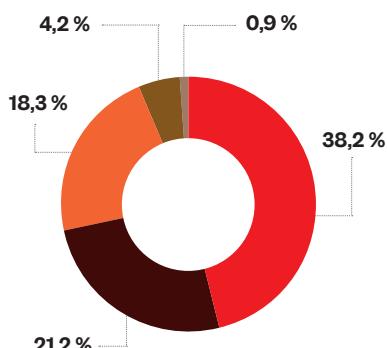
Au terme de l'année 2024, 714 contrôles ont été effectués en gaz et en électricité, sur les quelque

22 666 ouvrages qui sont recensés en une seule et même adresse pour les deux énergies (le Syndicat a fait le choix de circonscrire ces enquêtes à l'habitat collectif dans lequel sont présents le gaz et l'électricité).

26 communes ont été concernées par ces contrôles.

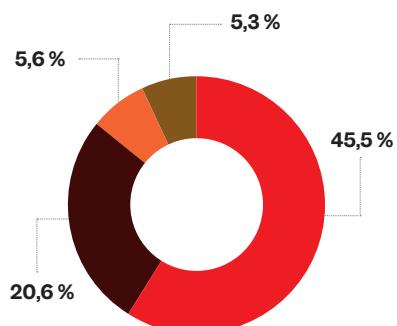
En gaz

Principales anomalies relevant de GRDF



- Absence d'une clé à proximité
- Absence de plaque de consigne de sécurité
- Plaque d'indentification à la CM
- Etat de conservation de l'organe de coupure / absence de cache
- Etat de conservation des tyauteries de la CM

Principales anomalies à la charge des syndics



- Absence de liaison équipotentielle
- Encombrement de la gaine
- Absence de ventilations haute et basse
- Voisinage avec d'autre(s) réseau(x)
- Autres

Source : GRDF.

Toutes les informations collectées sont exploitées et transmises dans un second temps aux concessionnaires comme aux syndics, notamment :

↳ à **Enedis**, lorsqu'il y a un risque de contact direct avec des pièces nues sous tension ou lorsque a été constaté un dépannage (une trentaine de dossiers). Le concessionnaire est censé étudier la rénovation des CM à partir des interventions de mise en sécurité. Pour rappel, le PPI 2024/2027 prévoit la rénovation de 100 colonnes montantes électriques ;

↳ à **GRDF**, lorsque les écarts doivent être traités, sans empêcher l'exploitation des ouvrages (absence de bouchon ou dégradation des coffrets OCG). 1 750 CI doivent être renouvelées via le PPI avec GRDF.

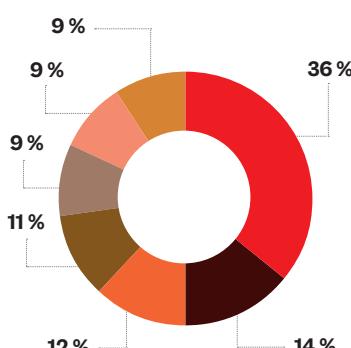
Le concessionnaire gaz procède aussi à la maintenance de ces ouvrages : en 2022, environ 17 000 d'entre eux ont été visités. Ce suivi n'existe pas avec Enedis.

Les rapports sont envoyés aux syndics lorsqu'il faut traiter de l'accessibilité, de ventilations ou d'encombrement des gaines et des locaux techniques gaz et, pour la partie électrique, lorsqu'il existe des difficultés d'accessibilité et d'encombrement. Certains rapports cumulent des anomalies relatives au gaz comme à l'électricité.

L'objectif final est d'intégrer ces visites dans la cartographie du Sigeif, afin d'établir une base de données fiable, selon les technologies employées et le quartier pour challenger GRDF et Enedis sur les choix à opérer, en termes de renouvellement.

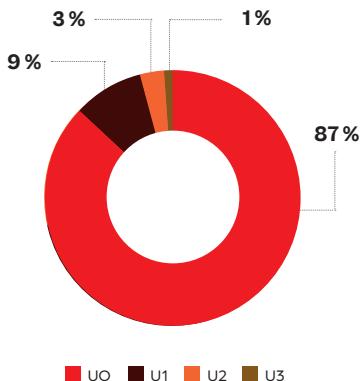
En électricité

Répartition des types d'écarts constatés sur les colonnes montantes électriques



- Accessibilité CCP
- Propreté du local, encombrement
- Etat de conservation
- Défaut d'obturation des trémies
- Repérage
- Présence d'autres réseaux
- Autres

Répartition des criticités constatées sur les branchements collectifs électriques



Source : Enedis.

Réseau d'alimentation en électricité pour les immeubles collectifs et les résidences individuelles



Branchements collectifs

- 1 Réseau BT
- 2 Branchements
- 3 CCPC*
- 4 Distribution d'étage
- 5 Dérivation individuelle
- 6 Panneau de contrôle**

Exception faite de 24 propriétaires d'immeubles depuis la promulgation de la loi Élan, toutes les colonnes montantes du territoire du Sigeif sont en concession.

Branchements individuels

- 1 Réseau BT
- 2 Branchements
- 3 CCPI*
- 4 Dérivation individuelle
- 5 Panneau de contrôle**

La perception de l'accise sur l'électricité

En 2024, 20,60 millions d'euros ont été reversés aux 52 communes qui ont confié au Sigeif la gestion de l'accise sur l'électricité.

Cette taxe est désormais collectée par la Direction départementale des Finances publiques (DDFIP).

Le site du médiateur national de l'énergie : www.energie-info.fr, permet d'identifier le fournisseur de son choix.

* Coupe-circuit principal collectif

** Compteur communicant et appareil général de coupe principal (disjoncteur)

* Coupe-circuit principal individuel

** Compteur communicant et appareil général de coupe principal (disjoncteur)

CONCESSION ÉLECTRICITÉ



Signature du plan pluriannuel d'investissements 2024–2027

Durant l'année 2024, conformément aux prescriptions du schéma directeur des investissements (SDI), le Sigeif et Enedis ont élaboré de façon concertée le deuxième programme pluriannuel d'investissements pour les quatre années à venir (PPI n°2).

Chaque PPI définit des objectifs précis, portant sur une sélection d'investissements quantifiés, objectivés financièrement et localisés. Lors des discussions qui se sont conclues à la fin de l'année 2024, le Sigeif a réaffirmé son exigence d'un programme affichant un haut niveau d'ambition pour satisfaire les collectivités adhérentes et les clients/usagers de la concession.

Le Syndicat entend également jalonner ces programmes pour valider leur progression et vérifier les engagements du distributeur.

Ainsi, des contrôles annuels mesureront et corrigent les éventuels écarts, sur la base de travaux représentatifs.

Le PPI constitue un élément crucial de l'atteinte des objectifs fixés par le contrat de concession, qu'il s'agisse du respect des orientations définies par les pouvoirs publics, de la qualité de desserte et de la sécurisation de l'alimentation électrique.

Leviers et objectifs du second PPI

LEVIERS DU SCHÉMA DIRECTEUR (SD)	OBJECTIFS TECHNIQUES SD	OBJECTIFS DU PPI N°2 AU 31/12/2027	PPI N°2 SIGEIF (EN M€)
SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION PAR LE RÉSEAU HTA			
Minimiser le nombre de clients BT non réalisés à la suite de la perte d'un poste source	<p>En moyenne à l'horizon 2025, à la suite de la perte d'un poste source :</p> <ul style="list-style-type: none">• 60 % de clients BT réalisés par manœuvres télécommandées• 85 % de clients BT réalisés par le réseau	<p>À la suite de la perte d'un poste source, en moyenne :</p> <ul style="list-style-type: none">• 58 % de clients BT réalisés par manœuvres télécommandées• 80 % de clients BT réalisés par le réseau	8,5

LEVIERS DU SCHÉMA DIRECTEUR (SD)	OBJECTIFS TECHNIQUES SD	OBJECTIFS DU PPI N°2 AU 31/12/2027	PPI N°2 SIGEIF (EN M€)
FIABILISATION DU RÉSEAU HTA			
Renouveler les câbles réseau HTA à risque « incidentogène »	Longueur de câble à résorber : <ul style="list-style-type: none">• 850 km de câble CPI	Longueur de câble à résorber : <ul style="list-style-type: none">• 120 km de câble CPI	21,5
Sécuriser le réseau aérien HTA à risque « incidentogène »	Longueur de câble à résorber : <ul style="list-style-type: none">• 1,2 km de câble aérien sécurisé fin 2030	Longueur de câble à résorber : <ul style="list-style-type: none">• 225 m de câble aérien sécurisé	0,06
AUTOMATISATION DU RÉSEAU HTA			
Minimiser la durée d'interruption des clients impactés par un incident HTA	320 nouveaux postes de télécommande installés à fin 2029	80 nouveaux postes de télécommande installés	1,15
MAÎTRISE DU RISQUE CRUE			
Réduire le nombre de clients « coupés en zones non inondées »	90 % des clients coupés non inondés au scénario 1.0 traités en 2030	Traitement de 30 postes DP inondés au scénario 1.0	1
RÉNOVATION DES POSTES HTA/BT DP			
Assurer la sécurité des intervenants et des biens	450 postes HTA/BT rénovés totalement ou partiellement	120 postes HTA/BT rénovés totalement ou partiellement	1,5
FIABILISATION ET SÉCURISATION DU RÉSEAU BT			
Renouveler les canalisations souterraines à risque « incidentogène »	Longueur de câble à résorber : <ul style="list-style-type: none">• 650 km de câbles à risque	Longueur de câble à résorber : <ul style="list-style-type: none">• 80 km de câbles à risque « incidentogène »	20
Sécuriser les lignes aériennes nues	Longueur à résorber : <ul style="list-style-type: none">• 280 km de lignes aériennes nues	Longueur à résorber : <ul style="list-style-type: none">• 30 km sous maîtrise d'ouvrage GRD• 20 km sous maîtrise d'ouvrage AODE	3
SÉCURISER LES BRANCHEMENTS ET OUVRAGES COLLECTIFS DE BRANCHEMENT (OCB)			
Renouveler les branchements et OCB ayant fait l'objet d'une mise en sécurité	650 OCB	100 OCB renouvelés	1,5



Le contrôle général de la concession électricité

Le réseau de distribution publique de l'électricité constitue l'ultime maillon de la chaîne d'alimentation, après la production et le transport. Il comprend des ouvrages en moyenne tension (HTA de 10 à 20 kV), des postes de transformation de distribution publique, qui abaissent la tension HTA en basse tension (230/400 volts), des câbles souterrains ou aériens et des colonnes montantes qui, situées dans les immeubles, desservent chaque logement.

Conclusions des audits du PPI de l'année 2024

Deux contrôles ont été conduits sur des sites d'Enedis les 17 et 24 septembre 2024. À visée à la fois technique et financière, ils ont été complexes, dans la mesure où les différents outils métiers utilisés par les équipes du distributeur ne communiquent pas toujours entre eux. Cela rend plus ardue la tâche de l'autorité concédante pour comprendre en amont des audits la teneur exacte des opérations en cours ou prévues, ainsi que leurs réalisations.

Les coûts globaux des dossiers sont, dans bien des cas, élevés, notamment en raison des coûts unitaires au mètre de tranchée et de la main d'œuvre qui concentrent

une part non négligeable des coûts totaux des chantiers. Ces deux postes constituent un poids considérable dans les coûts de sortie des chantiers ; il s'agit de les améliorer pour que la performance soit mise au service des ouvrages de la concession.

De nombreux dossiers font l'objet de « compléments de valeurs » à l'issue de la mise en service de leurs ouvrages, sans qu'il soit possible d'en déterminer la nature. Il est permis de se questionner sur la gestion et le suivi des affaires qui engendrent plusieurs situations de modifications comptables.

Devant certaines des interrogations posées, le Syndicat suivra particulièrement en 2025 les cas rencontrés qui sont en attente d'autorisations administratives (voiries, syndics).

Le réseau évolue régulièrement, sous l'effet des travaux de renouvellement des ouvrages anciens et/ou « incidentogènes » ou des nouveaux raccordements. Il est parfois sujet à des agressions, notamment lors de travaux tiers, qui se traduisent alors par des pannes.

Le Sigeif exerce le contrôle du bon accomplissement des missions de service public, en application du contrat de concession en vigueur. Il réalise des audits qui, par un échantillonnage représentatif, mesurent la validité des processus en place, la qualité des informations fournies, ainsi que les actions correctrices mises en œuvre. Ils permettent, par ailleurs, à Enedis de communiquer le détail des incidents les plus significatifs en précisant le déroulé, les conséquences et les actions de dépannage mises en œuvre. Ils permettent également de veiller à la qualité de la fourniture d'électricité et d'évaluer le niveau de satisfaction de la clientèle.

En 2024, trois audits techniques ont été menés portant sur :

- ↪ les mouvements du patrimoine technique,
- ↪ les incidents importants,
- ↪ le PPI 2020-2023.

Contrôles PPI 2020-2023

Le premier PPI qui s'est achevé a montré que les ambitions que portait le Sigeif étaient justifiées. En témoignent les résultats de chacun des leviers qui atteignent ou dépassent les termes du contrat, tant du point de vue technique que financier.

Au regard, notamment, de la valeur du critère B, peu satisfaisante, le distributeur se doit d'accroître cette dynamique, en veillant à la maîtrise et à la cohérence des coûts de production.

Bilan technique du 1^{er} PPI

N°	LEVIERS	OBJECTIFS DU PPI 2020-2023	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	RÉALISÉ	TAUX DE RÉALISATION AU TERME DU PPI
1	Sur perte d'un PS, sécurisation de l'alimentation par le réseau HTA	Sur perte totale d'un PS, être en capacité de reprendre en moyenne 58 % des clients BT desservis par OMT et 85 % par le réseau d'ici 2025	63,4 % et 80,6 %	63,6 % et 78,9 %	64,6 % et 79 %	66,5 % et 58 %	-	-
2a	Remplacement pour obsolescence réseau HTA souterrain	Renouveler le réseau CPI HTA, soit 100 km à l'échéance du PPI	27,7 km	40 km	25 km	31,2 km	123,9 km	124 %
2b	Sécuriser le réseau aérien HTA	Sécuriser 0,25 km de réseau aérien en zone boisée	0	0	0	512 m	205 m	205 %
3	Automatisation du réseau HTA	Créer 130 OMT (organes de manœuvre télécommandés) supplémentaires	27	36	36	35	134	103 %
4	Maîtrise risque crue	Traitements de 100 % des clients coupés en zone non inondée au scénario R0.8	-	-	-	-	2 419 clients traités	-
5	Rénovation des postes HTA/BT	Rénover partiellement ou totalement environ 60 postes HTA/BT	33	51	18	9	111	185 %
6a	Renouveler les canalisations BT souterraines incidentogènes	Renouveler 55 km de câbles souterrains BT à risque incidentogène	20,4 km	9,6 km	8,8 km	19,6 km	58,4 km	106 %
6b	Sécuriser les lignes aériennes en nu sous MOA ENEDIS	Sécuriser 10 km de lignes aériennes BT en conducteur nu	3,6 km	4 km	2,2 km	3,7 km	13,5 km	135 %
6c	Sécuriser les lignes aériennes en nu sous MOA SIGEIF	Sécuriser 20 km de lignes aériennes BT en conducteur nu	8,1 km	3,8 km	6,2 km	8,9 km	27 km	135 %

Bilan financier du 1^{er} PPI

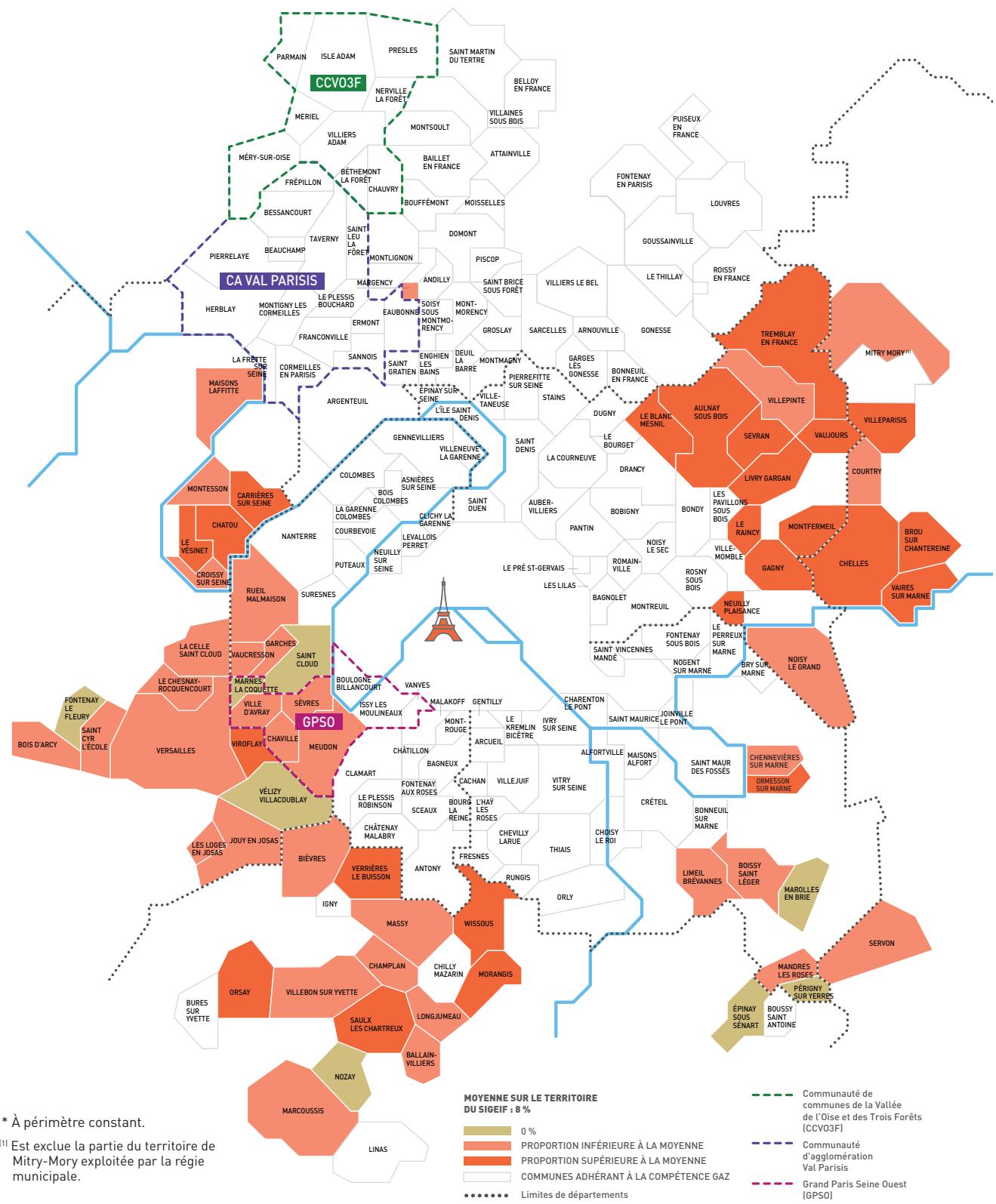
N°	LEVIERS	OBJECTIFS DU PPI 2020-2023	RÉALISÉ 2020 EN K€	RÉALISÉ 2021 EN K€	RÉALISÉ 2022 EN K€	RÉALISÉ 2023 EN K€	RÉALISÉ SUR L'ENSEMBLE DU PPI EN K€	OBJECTIF DU PPI EN K€	OBJECTIF DU PPI EN K€
1	Sur perte d'un PS, sécurisation de l'alimentation par le réseau HTA	Sur perte totale d'un PS, être en capacité de reprendre en moyenne 58 % des clients BT desservis par OMT et 85 % par le réseau d'ici 2025	4 747	2 836	3 424	2 667	13 674	9 700	141 %
2a	Remplacement pour obsolescence réseau HTA souterrain	Renouveler le réseau CPI HTA, soit 100 km à l'échéance du PPI	2 848	6 095	6 309	5 062	20 314	15 700	129 %
2b	Sécuriser le réseau aérien HTA	Sécuriser 0,25 km de réseau aérien en zone boisée	0	0	149	70	219	200	109 %
3	Automatisation du réseau HTA	Créer 130 OMT (organes de manœuvre télécommandés) supplémentaires	154	353	211	127	845	2 400	35 %
4	Maîtrise risque crue	Traitements de 100 % des clients coupés en zone non inondée au scénario R0.8	64	245	454	277	1 040	1 000	104 %
5	Rénovation des postes HTA/BT	Rénover partiellement ou totalement environ 60 postes HTA/BT	353	621	435	748	2 157	1 500	144 %
6a	Renouveler les canalisations BT souterraines incidentogènes	Renouveler 55 km de câbles souterrains BT à risque incidentogène	3 312	2 968	4 046	3 425	13 751	13 000	106 %
6b	Sécuriser les lignes aériennes en nu sous MOA ENEDIS	Sécuriser 10 km de lignes aériennes BT en conducteur nu	944	970	727	411	3 052	1 500	203 %
TOTAL		12 422	14 087	15 755	12 787	55 051	45 000	122 %	

436 km^{*} réseau aérien nu basse tension

Quelques indicateurs sur le réseau aérien BT :

Sur le territoire du Sigeif : réseau aérien : 22,2 % – réseau aérien nu : 8 %.

Au niveau national : réseau aérien : 49,8 % – réseau aérien nu : 4,9 %.





Lors de cette dernière année du plan pluriannuel, des audits ont été menés dans les directions régionales Est et Ouest Île-de-France d'Enedis. 38 dossiers alimentant le PPI 2020-2023 ont été examinés. Il s'agissait d'étudier la bonne affectation des opérations menées, leurs aspects techniques et financiers, ainsi que leur conformité aux objectifs définis.

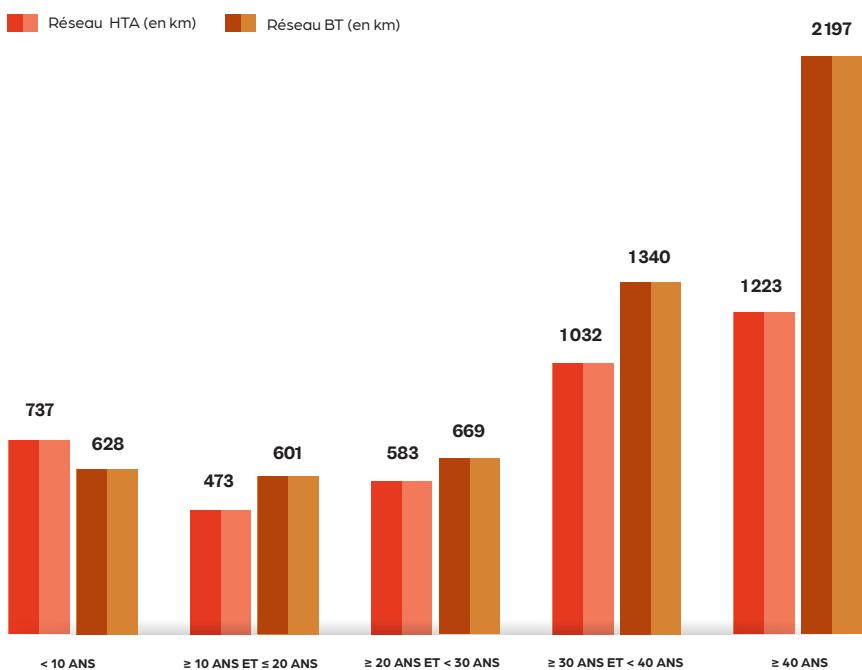
Le Sigeif a constaté un ralentissement du vieillissement du réseau basse tension.

Cela s'explique par la révision des objectifs techniques, ainsi que l'augmentation de l'enveloppe financière des opérations d'enfouissements ; outre les aspects esthétiques et sécuritaires, elles contribuent donc fortement à la modernisation du réseau BT.

De plus, les nombreuses réunions de concertation entre les services du concessionnaire et ceux du Sigeif ont contribué à optimiser l'avancée des chantiers.

Répartition des ouvrages électriques

[Par tranche d'âge en km] : Âge moyen réseau HTA 31,4 ans – Linéaire de 4 048 km / Âge moyen réseau BT 39,7 ans – Linéaire de 5 434 km, soit un âge moyen des réseaux HTA et BT de 36,1 ans, pour un linéaire total de 9 483 km]



La politique de maintenance en l'année 2024

Les montants consacrés à la maintenance et à l'entretien des réseaux ont augmenté en 2024, passant de 2,83 M€ à 3,57 M€, soit une progression de 25,9 %, après une année 2023 marquée par un tassement non expliqué.

Tous les ouvrages, postes sources, HTA, postes de distribution publique et basse tension enregistrent une progression particulièrement bienvenue dans un contexte de dégradation du critère B. Le réseau basse tension est le premier bénéficiaire, en volume brut et en pourcentage, 1,34 M€ et + 58,9 %, suivi des postes DP, + 26,2 % (0,46 M€), du réseau HTA, + 11 % (0,48 M€) et enfin des postes sources, qui bien qu'en dehors de la concession, constituent un maillon essentiel de chaîne d'alimentation, + 0,4 % (1,3 M€). Le Sigeif enregistre ces hausses avec satisfaction, tant la baisse de l'année précédente semblait décorrélée des perspectives et des principaux enjeux de la gestion du patrimoine.

Seule une politique de maintenance efficace et suivie, associée aux investissements nécessaires de construction et de renouvellement des réseaux, permet une qualité de desserte performante répondant aux enjeux de nos territoires.

Toutefois, limité dans ses missions de contrôle et sans connaissance de ce que couvrent les actions d'entretien et de maintenance, le Sigeif ne peut pas y veiller à ce jour.



Lexique des leviers et des finalités du premier PPI

LEVIERS	FINALITÉ
1	Sécurisation de l'alimentation par le réseau HTA
2A	Renouvellement des câbles HTA souterrains à risque incidentogène
2B	Sécurisation du réseau aérien HTA à risque incidentogène
3	Automatisation du réseau HTA (installation d'OMT)
4	Maîtrise du risque crue
5	Rénovation des postes de distribution publique HTA/BT
6A	Renouvellement des canalisations souterraines BT à risque incidentogène

Contrôle ciblé des mouvements du patrimoine technique

Comme chaque année, afin de permettre à l'autorité concédante d'avoir une connaissance aussi précise que possible de son patrimoine, un contrôle des variations de linéaire des réseaux a été mené.

En septembre 2024, et à partir d'informations communiquées pour l'année 2023, les audits ont mis en évidence divers mouvements générés par des actions de fiabilisation, de recalage de base et de mise à jour du système d'information géographique (SIG). Ces mouvements représentent en valeur absolue un linéaire de réseau de près de 13 km.

Il est important de poursuivre ce recensement pour identifier les éléments à l'origine de ces variations et, probablement, élargir sensiblement le panel des affaires analysées.

La connaissance du patrimoine concédé s'en trouvera améliorée. Or, la procédure de mise en place de dématérialisation des projets de construction, de déplacement ou de renouvellement des ouvrages n'a pas abouti. De plus, elle a généré une rupture d'information en matière de déclaration de projets et de certificats de conformité des délais de mise en cartographie.

Audit des incidents importants dits majeurs

Les incidents majeurs (incidents qui, soit par le nombre de clients coupés, par leur durée ou par les deux critères, dépassent un seuil s'élevant, suivant l'indicateur retenu, à « 100 000 NiTi ») survenus au cours de l'année écoulée ont été examinés lors d'un audit dédié.

Nonobstant la difficulté induite par le délai entre la date de l'incident et son analyse (parfois près de deux ans), l'exercice permet de prendre connaissance avec précision de la nature de la panne, de sa cause et de la façon dont elle a été traitée.

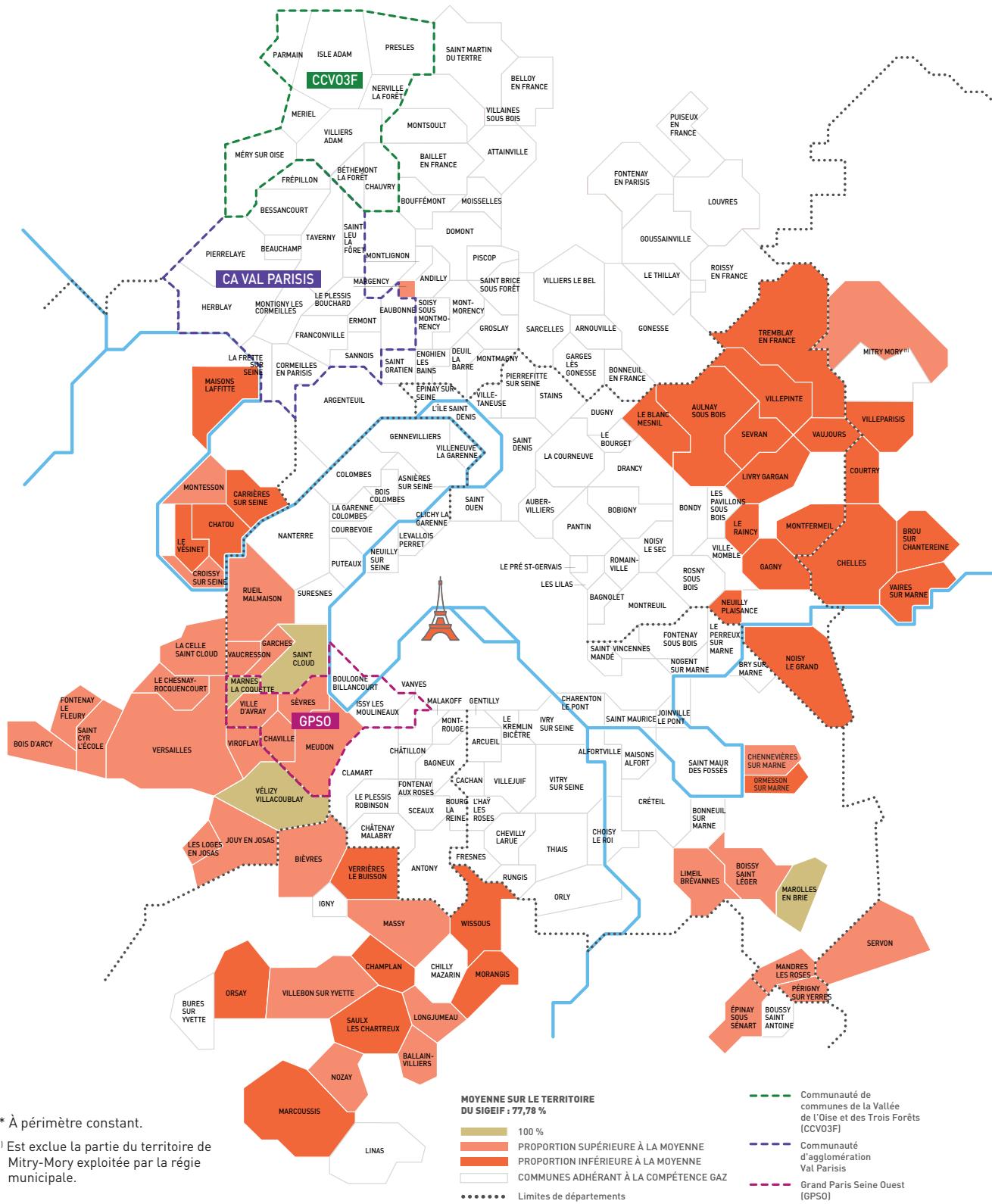
L'analyse détaillée de chaque incident permet de comprendre les raisons qui ont conduit à une ou plusieurs coupures de longue durée, jusqu'au nombre de clients touchés.

Les durées d'intervention, le processus de localisation, les techniques de réalimentation, la nature de l'ouvrage concerné sont autant d'éléments qui permettent de définir l'événement et d'envisager des actions préventives. La chronique des incidents durant plusieurs exercices permet d'étudier les incidents récurrents, pour encourager Enedis à entreprendre des actions spécifiques : renouvellement, remplacement, travaux d'adaptation.

Face à la détérioration chronique du critère B, le distributeur doit absolument tirer profit des examens et des analyses produites lors de ces audits pour inverser une tendance très préjudiciable aux clients/usagers de la concession. Huit incidents HTA ont été classés dans cette catégorie en 2023.

4 226 km* réseau souterrain basse tension

77,78 % du réseau basse tension du Syndicat sont construits en souterrain.
Cette technique est considérée, aujourd'hui, comme la plus robuste.

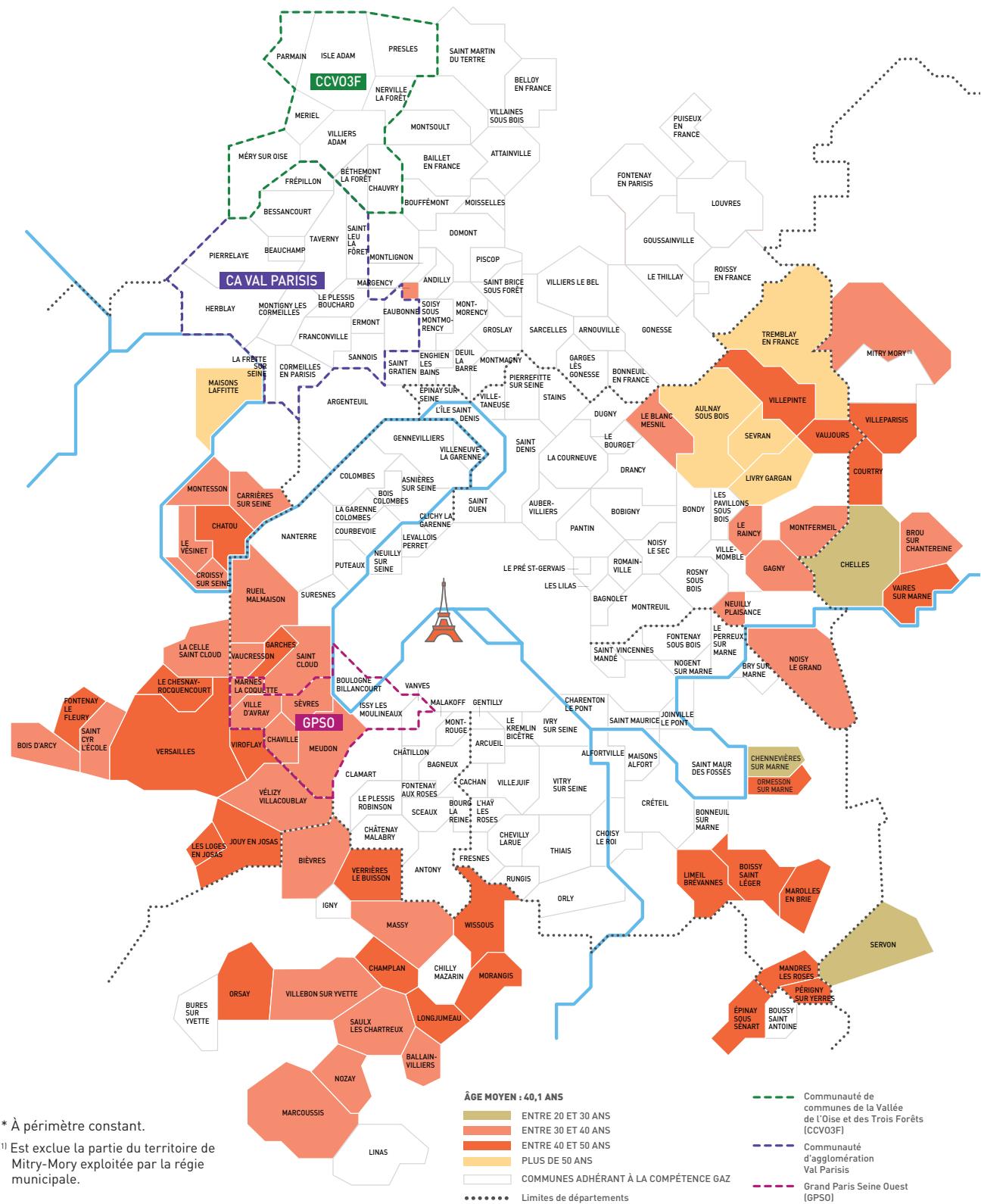


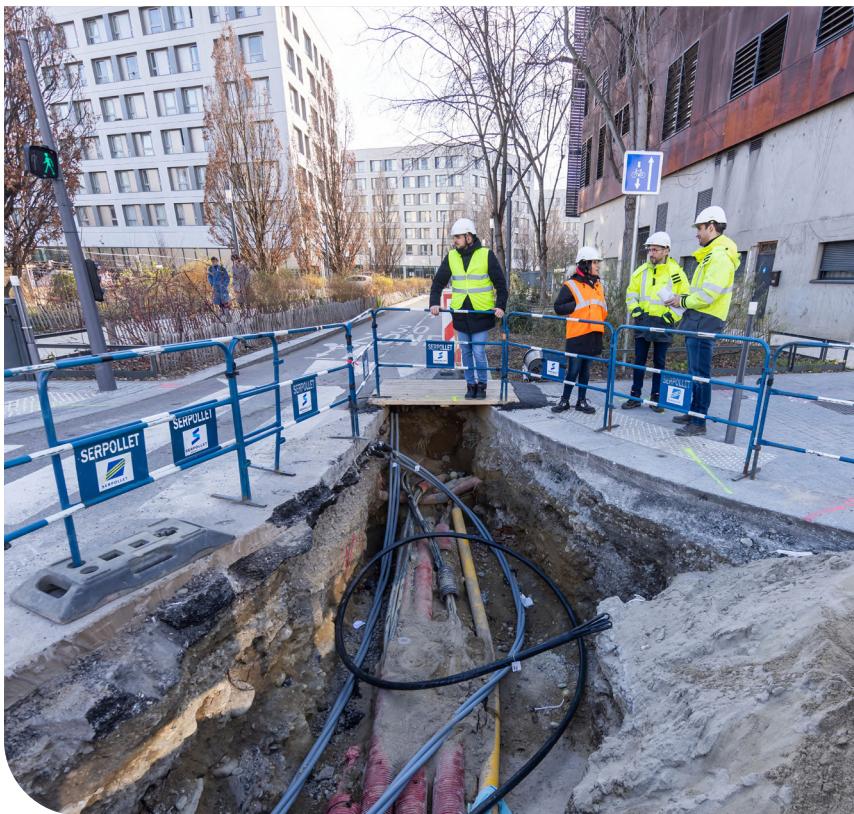
* À périmètre constant.

¹¹ Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.

40,1 ans* âge moyen du réseau basse tension

En constante augmentation, l'âge moyen du réseau basse tension suggère un vieillissement des ouvrages, lié à une insuffisance d'investissement de la part du concessionnaire.





Des conventions pour une exploitation du réseau électrique

Convention de rétrocession de parcelles désaffectées

Autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité, le Syndicat a concédé à Enedis le développement et l'exploitation du réseau pour tous les usagers du territoire des communes adhérentes.

En sa qualité de concessionnaire, Enedis gère et exploite l'ensemble des biens concédés.

Conformément au cahier des charges de la concession, les terrains ayant la qualité de bien de retour seront considérés comme initialement mis à la disposition par le Syndicat – dans le cadre de la compétence transférée par les communes – lors même que le fichier immobilier viserait EDF.

En revanche, si le terrain a cessé d'être affecté au service public de la distribution d'électricité et n'en supporte plus aucun ouvrage, il n'a plus vocation à demeurer dans le domaine concédé. En conséquence, le terrain sera restitué à l'autorité concédante qui, à son tour, le cédera à la commune concernée, elle seule ayant capacité de trouver un accord de cession des parcelles.

La cession de tels terrains impose au Syndicat de prendre acte, par délibération, de ces désaffectations.

En 2024, une convention de ce type a été conclue entre la commune de Chelles, le Sigeif et Enedis. Elle a constaté la désaffectation d'une parcelle et formalisé l'accord de restitution.

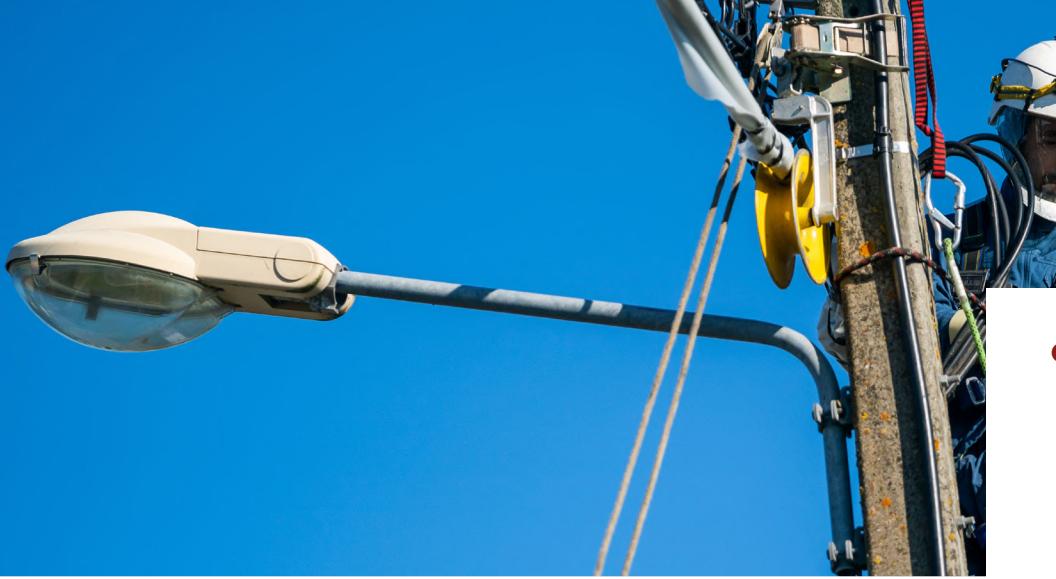
«**Les conventions intègrent, conformément aux souhaits du Sigeif, les éléments favorisant les opérations coordonnées d'enfouissement des réseaux à l'initiative de la commune, fixant la part des terrassements à la charge de l'opérateur.**»

Conventions d'appuis communs

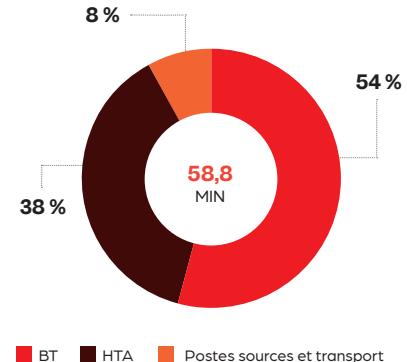
En vertu de l'article L.45-9 du Code des postes et des communications électroniques et de l'article 3 du cahier des charges de distribution publique d'électricité, le réseau peut accueillir des ouvrages d'autres services, notamment ceux de communications électroniques. Une convention *ad hoc* formalise ce déploiement. Néanmoins, cette possibilité est liée aux disponibilités techniques existantes et aux contraintes d'exploitation du réseau électrique.

En outre, elle ne doit pas entraîner d'augmentation des charges financières du GRD ni contraindre ses missions. Ces conventions sont établies à partir du modèle type FNCCR/ERDF de mars 2015, révisé par avenants de juin 2020. Elles fixent le montant des indemnités versées au titre du droit d'usage et du droit d'utilisation. Elles intègrent, conformément aux souhaits du Sigeif, les éléments favorisant les opérations coordonnées d'enfouissement des réseaux à l'initiative de la commune, fixant la part des terrassements à la charge de l'opérateur.

En 2024, un opérateur de télécommunications électroniques (Free) a souhaité utiliser comme appuis communs les supports du réseau. Une convention a donc été établie et présentée en comité, afin d'autoriser l'utilisation des supports aériens pour le déploiement des réseaux de communications électroniques.



Origines des coupures



La qualité de la distribution d'électricité

Le décret qualité

Le décret du 24 décembre 2007 définit les niveaux de qualité et les prescriptions techniques en matière de qualité, qui doivent être respectées par le gestionnaire du réseau de distribution. Ce texte permet d'apprécier la qualité de la distribution à l'aide de deux critères :

- ↳ La tenue de la tension de l'électricité délivrée chez les clients, caractérisée par le nombre de clients dits mal alimentés.
- ↳ La durée moyenne de coupure (sur incidents ou pour travaux) vue d'un client basse tension.

Si le premier critère suit une tendance à l'amélioration depuis deux ans, passant de 5 262 clients de la concession en 2021 à 3 133 en 2023 (l'année 2024 marque un léger rebond avec 3 612 CMA), le second s'est considérablement dégradé et a atteint en 2023 plus de 50 min. 2024 n'échappe pas à cette tendance haussière et s'est achevée sur le constat accablant d'un temps de coupure moyen, vu d'un client basse tension de la concession, de presque 59 min. L'objectif fixé à la fin du contrat de concession est, rappelons-le, de 25 min.

D'autres indicateurs servent, par ailleurs, à l'éclairage de la performance du réseau d'électricité :

- ↳ Le nombre de clients subissant plus de 6 coupures longues dans l'année = en baisse.
- ↳ Le nombre de départs HTA subissant plus de 4 coupures brèves dans l'année = en baisse.
- ↳ Le nombre de coupures pour travaux basse tension d'une durée supérieure à 5 h = en hausse.
- ↳ Le nombre de clients coupés plus de 3 h ou plus de 6 fois (toutes causes confondues) = stable.

Temps de coupure : un critère B fortement dégradé

En 2023, le critère B atteignait la valeur critique de 50,72 min. L'année 2024 marque une nouvelle et forte hausse pour atteindre 58,83 min en son acception globale, dite « toutes causes confondues », c'est-à-dire en y incluant les perturbations imputables aux réseaux en amont (RTE notamment), aux aléas climatiques et aux événements exceptionnels. Jamais depuis vingt ans, le Sigeif n'avait enregistré une telle valeur.

Certes, il convient d'examiner ces résultats dans toutes leurs dimensions, c'est-à-dire en étudiant en particulier les valeurs dites HIX*, hors incidents exceptionnels.

Mais une observation critique de ce qui conduit les clients/usagers de la concession à connaître près d'une heure de coupure annuelle est nécessaire. En faire l'économie ne serait pas admissible. Le rapport de contrôle du Syndicat s'y emploiera donc.

Poursuivant sa dégradation, cet indicateur majeur de la qualité de service de fourniture d'électricité atteint en 2024 une valeur supérieure de 100 % TCC** à ce qu'elle était en 2011, et de 100 % HIX par rapport à 2013. En 2024, 5 départements sur les 7 où s'exerce la compétence du Sigeif enregistrent une hausse du temps moyen de coupure. Les composantes qui alimentent le calcul du critère B augmentent presque toutes : + 5,35 min pour les incidents HTA, + 5,69 min pour les travaux HTA, + 4,48 min pour les incidents BT. L'impact des postes sources, qui avait très fortement détérioré le résultat de 2023, diminue sensiblement (- 4,87 min), sans pour autant retrouver ce qu'il représentait en 2022 (2,92 min, contre 0,84 min). Les travaux en basse tension avaient atteint 12,30 min en 2023 ; leur valeur retrouve un niveau très légèrement inférieur à celui de 2022 avec 9,51 min.

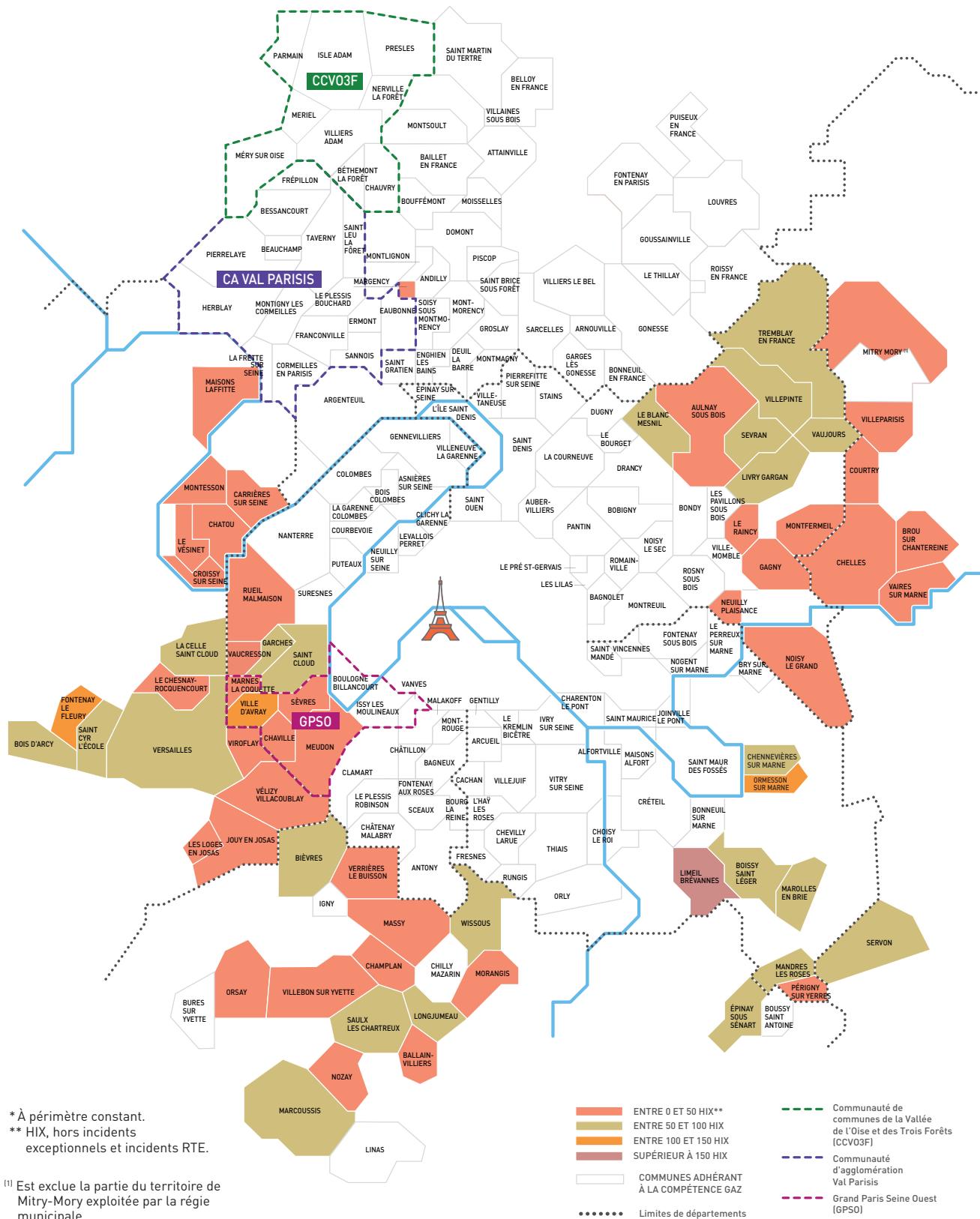
Les aléas climatiques et les événements exceptionnels augmentent très sensiblement, un résultat imputable notamment aux intempéries de l'automne 2024 (+ 5,95 min).

* Hors produits exceptionnels.

** Toutes causes confondues.

47,7 min durée moyenne* HIX ** et RTE de coupure par client basse tension

La durée annuelle moyenne de coupure est le principal indicateur pour mesurer la qualité de la fourniture d'électricité. Appelé également « critère B », cet indicateur est géré par les gestionnaires des réseaux publics de distribution en basse tension et HTA.



* À périmètre constant.

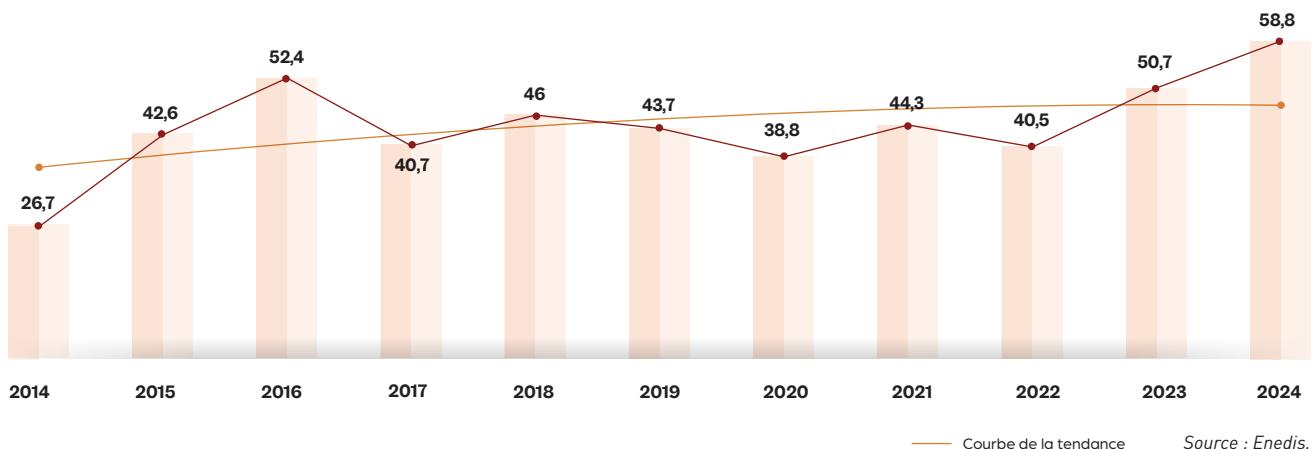
** HIX, hors incidents exceptionnels et incidents RTE.

⁽¹⁾ Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.

Critère B : durée annuelle de coupure

[Par client basse tension, en min]

Avec **58,8 min** de temps moyen de coupure en 2024, le niveau du critère B Sigeif s'est dégradé fortement, par rapport aux six dernières années.



Source : Enedis.

Qu'est-ce qu'un endommagement sur réseau ?

Communément appelé « DO », pour dommage à ouvrage, un endommagement constitue la dégradation d'un ouvrage (réseau, branchement, accessoire) survenu à l'occasion de travaux soumis à déclaration (indépendamment du lieu, domaine public ou privé).

L'emploi inapproprié de pelles mécaniques lors des terrassements, l'absence de marquage et piquetage ou le manque d'investigations complémentaires illustrent les mauvaises pratiques les plus fréquemment observées sur les chantiers.

Les endommagements liés aux travaux de voirie sur le réseau de distribution publique électrique

Outre les impacts financiers qu'occasionnent ces dommages (interventions des services, surcoûts et retards des chantiers, coupure de la fourniture d'électricité), ils peuvent être à l'origine de blessures graves, voire mortelles pour les intervenants et les personnes susceptibles de se trouver à proximité.

Ils sont donc à éviter absolument. Par son investissement au sein du pôle énergie d'Île-de-France, le Sigeif s'y emploie, notamment grâce à la diffusion auprès des collectivités

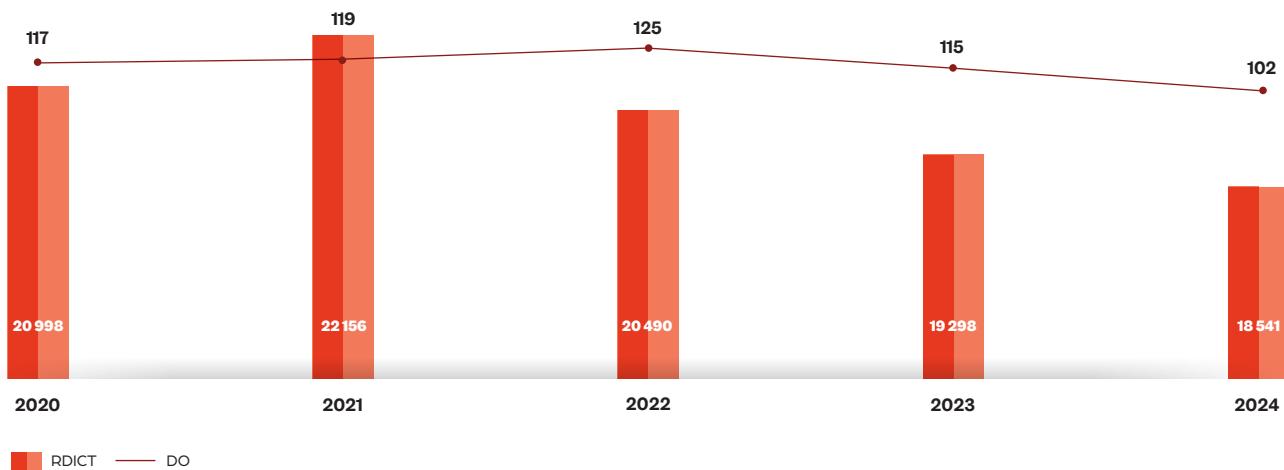
adhérentes des bonnes pratiques que constitue le déploiement de « balises de sécurité 2024/2030 ».

Malgré les actions menées, les réseaux exploités par Enedis, réseaux dits sensibles, sont encore touchés par de tels incidents. Depuis 2020 et jusqu'en 2024, entre 117 et 102 DO ont été enregistrés. Ces chiffres sont à rapprocher du nombre de récépissés de DICT (Déclaration d'intention de commencement de travaux), qui a oscillé de 21 998 à 18 541. Ainsi, le taux de dommages pour 100 DICT varie peu, de 0,54 à 0,61, ce qui indique que le travail de sensibilisation, qui s'ajoute à l'évolution constante des dispositions techniques et réglementaires, devra se poursuivre pour la sécurité de chacun.

Taux DO/100 DICT

	DO	RDICT	TAUX DO/100 DICT
2020	117	20 998	0,56
2021	119	22 156	0,54
2022	125	20 490	0,61
2023	115	19 298	0,60
2024	102	18 541	0,55

Évolution des récépissés DICT et des endommagements sur le réseau de distribution électrique du territoire du Sigeif



Les conférences départementales

Crées dans le cadre de la loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'électricité, décembre 2010), les conférences départementales se tiennent sous l'égide des préfets.

Le Sigeif, en sa qualité d'AODE dont le territoire s'étend sur toute l'Île-de-France hors Paris, est concerné par les sept départements de la région.

Ces instances permettent aux représentants de l'État, aux distributeurs d'électricité – Enedis et les éventuels acteurs locaux, telles les SICAE (société d'intérêt collectif agricole d'électricité) – et aux autorités concédantes de partager les informations relatives à l'état et à la nature des réseaux, aux programmes d'investissements et à leur réalisation, ainsi qu'aux incidents survenus durant l'année écoulée. Une attention toute particulière est apportée au critère B, ses fluctuations et les perspectives d'amélioration grâce aux priorités des programmes de travaux.

Sur ce dernier aspect, les résultats d'Enedis de l'année 2023, globalement dégradés, ont suscité



des échanges autour des raisons qui amènent à cette situation, et aux moyens mis en œuvre pour inverser cette tendance, notamment au regard de la forte contribution des réseaux basse tension à la détérioration de cet indicateur.

Ces conférences évoquent également le développement de services connexes, tels que les IRVE.

Pour la treizième année consécutive, le Syndicat était représenté lors des conférences qui se sont tenues dans les départements du Val-d'Oise, de la Seine-et-Marne et des Yvelines.

Ces réunions, par le formalisme qu'elles imposent, nécessitent une imposante préparation avec les services d'Enedis.

Dans les autres départements, un travail en commun avec le distributeur a été mené afin de sensibiliser les préfectures à la tenue de ces conférences. À cette fin, les données chiffrées à la maille de la concession ont été échangées. 2025 verra se tenir pour la deuxième fois depuis 2016, la conférence NOME Paris et première couronne (92, 93, 94).

À l'occasion de ces conférences, le Sigeif a commenté les résultats et présenté plusieurs pistes pour assurer une qualité de distribution accrue.

Il a pu évoquer l'avancement du schéma directeur des investissements et de sa déclinaison en PPI (plan pluriannuel des investissements) et la gouvernance partagée avec le distributeur.

Des audits « terrain » pour compléter le contrôle de la concession électrique

Dans le but de permettre à ses équipes de découvrir les activités, les ouvrages et les actions de prévention et de sécurité d'Enedis, le Sigeif a sollicité son concessionnaire afin d'organiser des visites sur certains de ses sites. Ce fut le cas à deux reprises en 2024, le 12 mai au Poste Source de Saules à Guyancourt, et le 24 novembre à Saint-Ouen-L'Aumône, dans le cadre d'une initiative de sensibilisation à la sécurité.



Visite du Poste Source de Saules

Le 15 mai 2024, à l'invitation d'Enedis, dix collaborateurs du Sigeif se sont rendus au poste source de Saules (Guyancourt). Desservi par RTE en 225 000 volts, cet ouvrage alimente plusieurs communes yvelinoises de la concession (Versailles, Saint-Cyr-l'École, Fontenay-le-Fleury, Bois-d'Arcy...). Il dispose de 4 transformateurs de 70 MVA (approximativement 70 millions de watts) et de 3 autotransformateurs qui abaissent la tension de 20 à 15 kV.

Les équipements HTA (tension communément appelée moyenne tension) et HTB (haute tension du réseau de transport) sont entièrement situés en extérieur. Leurs imposantes dimensions, leur implantation dans l'espace du poste source, les techniques utilisées ont été l'occasion d'échanges nombreux et instructifs.

Découvrir et comprendre l'origine de l'alimentation des réseaux de distribution d'électricité, cœur de la concession du Syndicat, permet de mettre une réalité physique en face des informations dont il dispose.

« Découvrir et comprendre l'origine de l'alimentation des réseaux de distribution d'électricité, cœur de la concession du Syndicat, permet de mettre une réalité physique en face des informations dont il dispose. »

Les participants ont pu apprécier les explications fournies sur le fonctionnement et la maintenance des installations ainsi que leur conception même, particulièrement résiliente en cas d'avarie.

Les équipes d'Enedis qui ont accompagné celles du Sigeif ont été remerciées pour la clarté des commentaires, dans un environnement très spécialisé, à l'interface du transport d'électricité, nœud singulier de sa distribution puisque hors de la concession.



Participation aux animations de prévention et de sécurité d'Enedis

Le 19 novembre 2024 à Saint-Ouen-l'Aumône, Enedis organisait une journée de sensibilisation aux risques. Point d'orgue, la démonstration d'un camion spécialisé appelé « camion court-circuit ».

Il permet en effet de réaliser un court-circuit (avec toutes les mesures de précaution et de sécurité inhérentes à ce type de prestation) et d'en mesurer les effets et les conséquences.

Le caractère démonstratif de cet exercice en situation réelle permet de comprendre les impacts d'un événement de ce type : explosion, projection de métaux, feu, bruit, autant de conséquences trop souvent méconnues mais qui peuvent s'avérer dramatiques, occasionnant des brûlures parfois irréparables.

Quatre autres ateliers étaient proposés aux participants, autour des questions de sécurité : les travaux en hauteur, les produits chimiques, les angles morts de poids lourds et l'outillage.

Enfin, Enedis a fait visiter son espace de formation dont les ateliers visent aussi bien les postes sources que les colonnes montantes des immeubles.

En organisant deux demi-journées sur ces thèmes avec Enedis, le Sigeif a permis la participation de plusieurs agents. Tous ont fait part de leur intérêt pour cette visite très instructive.



Enfouissement des lignes électriques aériennes

Attentif aux attentes de ses communes adhérentes, le Sigeif coordonne et conduit des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques.

Sécurité et esthétique

Grâce à l'enfouissement, le syndicat contribue à la modernisation et à la sécurisation des réseaux, tout en œuvrant pour un paysage urbain sans lignes ni branchements disgracieux.

En 2024, l'activité a été soutenue, avec de nombreux chantiers à l'initiative des communes adhérentes. Il s'agissait de la première année de l'application de la convention avec Enedis ; le concessionnaire a revu sa participation à la hausse de 500 000 euros, soit + 30 %.

En revanche, le linéaire enfoui a moins progressé car le coût unitaire des prestations a souffert de l'inflation, ces dernières années. S'y ajoute l'impact de l'arrêté du 4 juin 2024 relatif au repérage préalable de l'amiante dans les ouvrages de génie civil, les infrastructures de transport ou les réseaux divers, qui a renchéri le coût des diagnostics.

**2024 :
l'enfouissement
des lignes
aériennes en
quelques chiffres**

62
opérations de travaux
d'enfouissement soldées

21,4 km
de lignes aériennes
enfouies

16,5 M€
d'investissement

**Un coût moyen de
326 €**
le mètre linéaire

De 2020 à 2023, le Sigeif a conduit quelque 10 millions d'euros de travaux chaque année. En 2024, l'accélération est notable avec 13 millions investis dans les travaux, tous réseaux confondus. 62 opérations de travaux d'enfouissement ont été menées. Liée aux initiatives communales, la participation du Syndicat s'élève à 1,73 million d'euros pour un investissement total de 6,98 millions d'euros hors taxes. Le Syndicat assume également la totalité de la TVA, soit 1,4 million d'euros.

Le programme 2024, une enveloppe de 5,92 millions d'euros

Signée par le Sigeif et Enedis, la convention particulière annexée au cahier des charges garantit le volume financier de l'engagement du concessionnaire. Elle détermine aussi les modalités de fonctionnement et de suivi des programmes de travaux.

En juin, la commission de suivi a adopté une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 5,92 millions d'euros hors taxes, dont une participation du concessionnaire de 2,5 millions. Le linéaire de lignes aériennes déposées est estimé à 15,6 km, soit un coût moyen de 379 euros le mètre, branchements des particuliers inclus.

En 2024, 47 nouvelles opérations ont été décidées, toutes sous maîtrise d'ouvrage unique du Sigeif. Versailles bénéficie d'un programme spécifique avec deux opérations, pour un coût total de 260 000 euros hors taxes.

Coordination des travaux

Le Syndicat coordonne ces travaux avec ceux de ses communes adhérentes et des établissements publics, répartis dans sept départements. En effet, les supports des lignes électriques aériennes accueillent généralement d'autres types de réseaux : éclairage public, avec des lanternes, voire, plus proches du sol, des traverses horizontales supportant des câbles dédiés aux communications électroniques. L'effacement des lignes aériennes requiert donc une coordination avec l'ensemble des opérateurs en charge de ces ouvrages.

Pour mener de manière souple et réactive ces différents programmes d'enfouissement et faciliter la coordination des travaux, le Sigeif s'est doté d'un ensemble d'accords-cadres d'une durée de quatre ans, dont certains en groupement avec Enedis.

En 2024, toutes les opérations d'enfouissement des lignes électriques ont fait l'objet d'une coordination.

15,6 km de lignes aériennes enfouies estimées

Suivant la spécificité de chaque opération, le financement des travaux est réparti entre les différents maîtres d'ouvrage : commune, Sigeif, communauté d'agglomération et maîtres d'ouvrage privés, tels Enedis ou les entreprises titulaires d'un contrat de partenariat public-privé (PPP). En 2024, les opérations retenues prévoient l'enfouissement de 15,6 km de lignes aériennes multi-réseaux ; l'investissement représente 14,1 millions d'euros hors taxes, dont 5,92 millions d'euros pour le réseau électrique de distribution publique et 8,09 millions pour les autres réseaux.

2024–2027 – Les accords entre le Sigeif et Enedis

En accompagnement du contrat de concession, le Sigeif et Enedis ont reconduit leur partenariat de sécurisation et d'amélioration esthétique des ouvrages. Applicable depuis 2020, cet accord précise les dispositions prévues par les articles 8 et 4 de l'annexe 1 du contrat de concession.

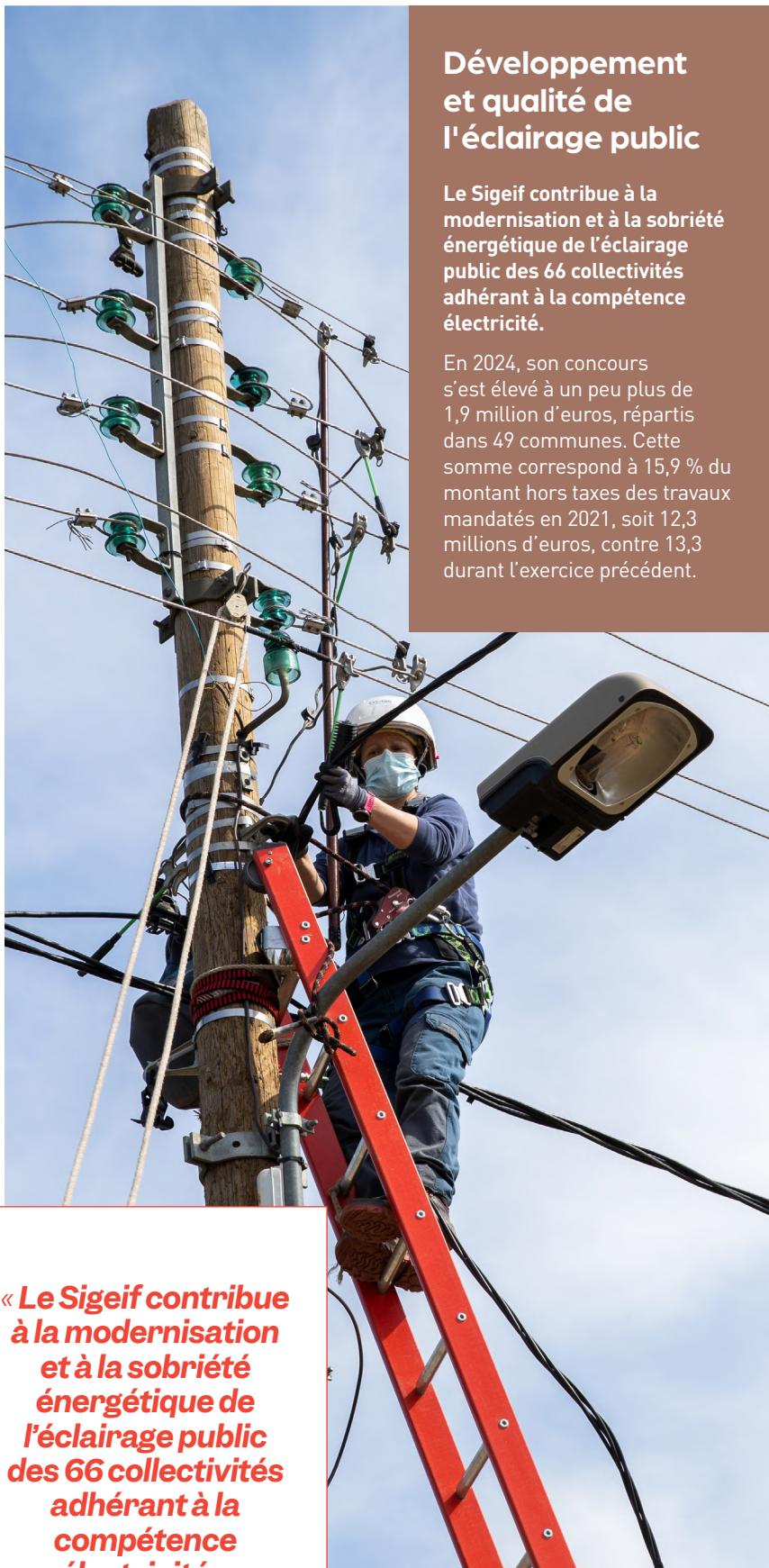
Les modalités de fonctionnement et de suivi des programmes annuels de travaux sont réaffirmées. Lorsque le Sigeif assure la maîtrise d'ouvrage des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages concédés, il peut bénéficier d'une participation financière d'Enedis. Le volume financier de l'engagement du concessionnaire a été porté de 1,9 million d'euros hors taxes (valeur 2019) à 2,5 millions d'euros (valeur 2024).

Les taux de participation aux travaux, dont ceux de 40 % ou 50 % dans les « zones protégées » (protection du patrimoine, sites classés ou inscrits), ont été reconduits. Il en est de même pour l'engagement spécifique à la ville de Versailles.

Par ailleurs, la convention définit les modalités d'instruction et d'exécution des programmes de travaux d'enfouissement. Elle pérennise la prise en compte des programmes pluriannuels de voirie.

À son issue, la commission de suivi du cahier des charges devra se prononcer sur la prorogation, pour une durée identique et aux mêmes conditions, de la convention, sans excéder la durée du contrat de concession.





«Le Sigeif contribue à la modernisation et à la sobriété énergétique de l'éclairage public des 66 collectivités adhérent à la compétence électricité.»

Développement et qualité de l'éclairage public

Le Sigeif contribue à la modernisation et à la sobriété énergétique de l'éclairage public des 66 collectivités adhérent à la compétence électricité.

En 2024, son concours s'est élevé à un peu plus de 1,9 million d'euros, répartis dans 49 communes. Cette somme correspond à 15,9 % du montant hors taxes des travaux mandatés en 2021, soit 12,3 millions d'euros, contre 13,3 durant l'exercice précédent.

Un groupement de commandes pour une meilleure coordination des travaux

Enedis et le Sigeif ont signé une convention constitutive de groupement de commandes pour coordonner les études et travaux de renouvellement et d'enfouissement des réseaux électriques. Un marché de travaux a été attribué en juin 2022 et un marché de maîtrise d'œuvre en 2023.

Ce dispositif améliore la gestion des travaux par le Sigeif et Enedis, tout en facilitant la vie des riverains : quand des travaux se situent à l'intersection des emprises respectives du Syndicat et du gestionnaire de réseaux, une tranchée unique est réalisée par l'entreprise titulaire du marché groupé.

Continue depuis 2021, l'augmentation des demandes d'enfouissement de réseaux aériens de la part des communes adhérentes s'est encore confirmée en 2024. Qui plus est, avec les reports imposés par les limites budgétaires, le Sigeif a dû définir le programme 2025 avec un an d'avance.

Cette situation n'a donc pas permis de solliciter les communes concernées sur leurs intentions pour cette année-là.

Précédemment, fin 2023, des négociations avec Enedis avaient permis de conclure une nouvelle convention d'intégration des ouvrages dans l'environnement, assortie d'une augmentation des crédits dédiés, pour conduire environ 30 % de travaux supplémentaires à compter de 2024.

Vers un chantier bas carbone

Durant l'année 2024, une étude préparatoire à un chantier bas carbone a été menée. Elle s'est concentrée sur l'étude de la réutilisation des déblais, l'électrification des machines, les choix de matériaux moins émetteurs de carbone, tout en garantissant la sécurité. Ce chantier sera conduit en 2025.

Syncom, pour suivre en temps réel les travaux de voirie



Créée en 1993 par le Sigeif, le Sedif et le Sipperec, cette association regroupe 269 collectivités, adhérent directement ou via un EPCI ou un EPT, et propose des services de centralisation et de mutualisation de données liées aux travaux de voirie ou sur réseaux via un portail cartographique.

Depuis le mois de juin 2024, la présidence tournante est assurée par le président du Sipperec, Jacques J.P. Martin.

Le site Internet du Syncom permet aux collectivités adhérentes de suivre en temps réel les travaux du domaine public, les déclarations de projets de travaux (DT) et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) émises sur leur territoire.

Ces informations proviennent des délégataires (Enedis, GRDF et Franciliane, filiale de Veolia) et des syndicats intercommunaux membres de l'association, ainsi que de Protys, prestataire d'appui aux déclarations de travaux en ligne.

En 2024, environ 40 000 informations relatives aux chantiers, dont presque 20 000 DT ou DICT, ont été communiquées aux collectivités grâce au site Internet.

Membres représentant le Sigeif au sein du conseil d'administration

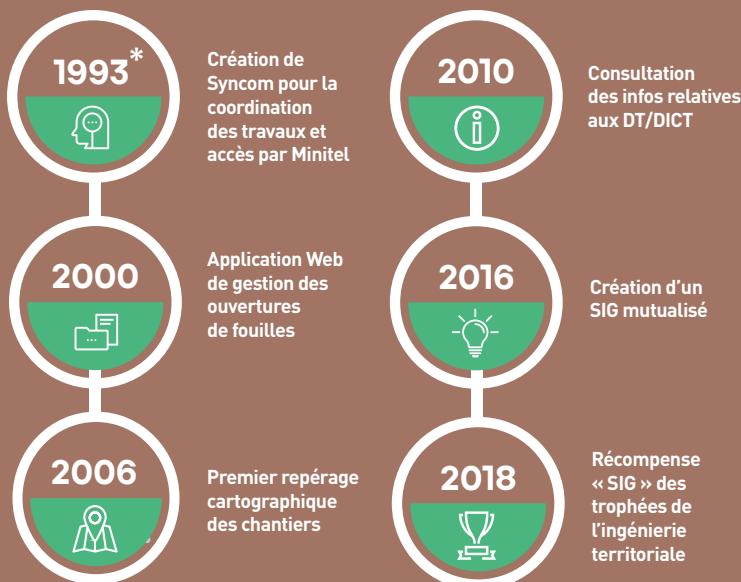
Eric SCHINDLER
Neuilly-sur-Seine

Walid BEN M'HENNI
Noisy-le-Grand
Tél. 01 44 13 92 44
contact@syncom.fr
www.syncom.fr

Par ailleurs, Syncom mutualise les fonds de plans topographiques de corps de rue entre collectivités et opérateurs de réseaux, ainsi que des données de caractérisation des enrobés (amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques) et des données « métiers » propres au domaine public (bornes incendie, mobilier urbain, végétation...).

Mis en œuvre via une plateforme informatique spécifique, ce service génère des économies chez les maîtres d'ouvrage et les exploitants de réseaux adhérents de l'association.

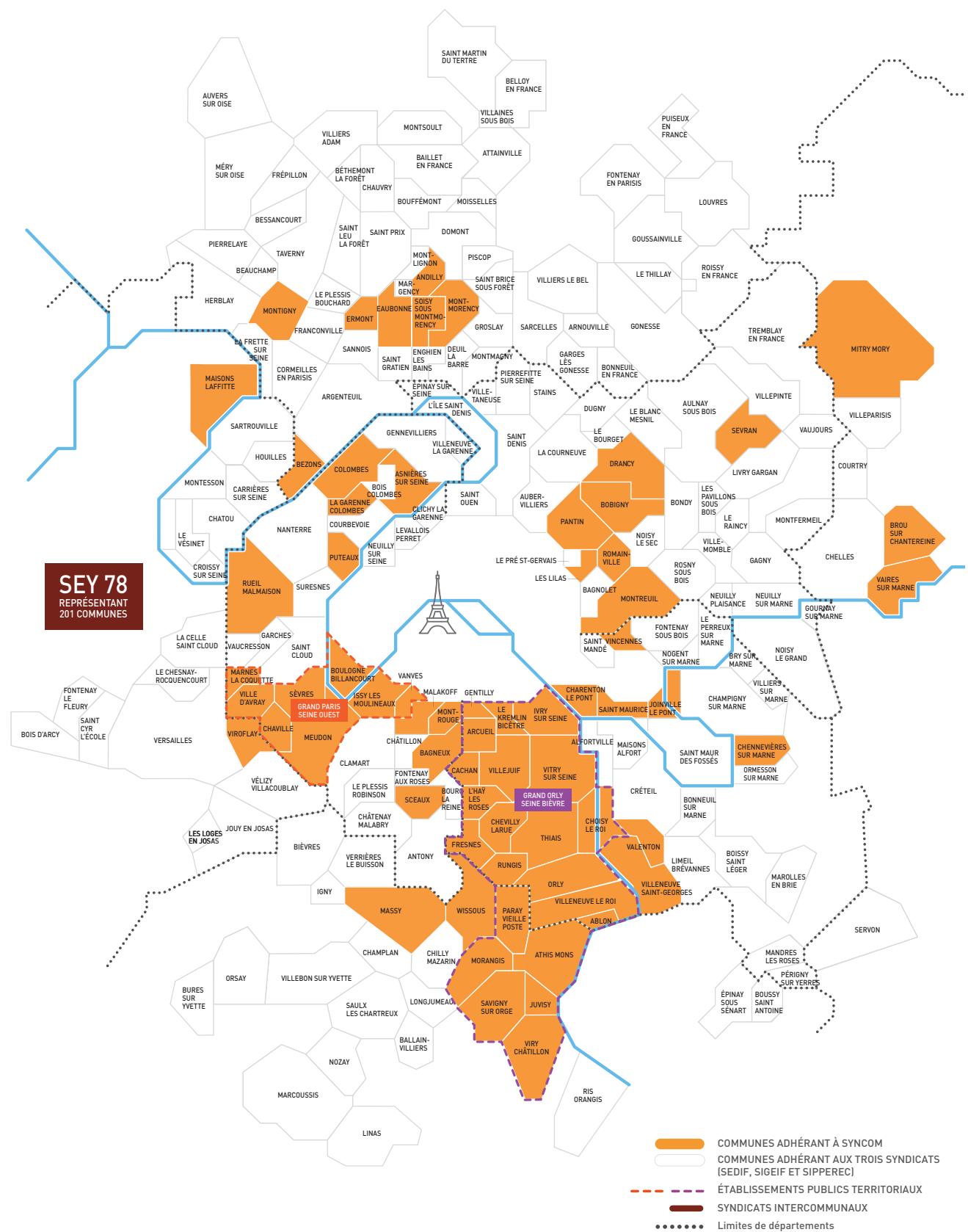
En 2024, la démarche engagée vers le renouvellement de l'application de travaux intégrés au portail cartographique a été lancée, avec, notamment, la mutualisation des diagnostics, au regard de l'augmentation des diagnostics amiante.



* En 1987, l'outil « coordination des travaux », intitulé Syncom, et accessible alors par le Minitel, a été lancé à l'initiative de Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, pour les communes membres du Syndicat. En 1993, les présidents du Sigeif, du Sedif et du Sipperec ont créé l'association Syncom pour étendre ce service aux territoires des trois syndicats.

Le territoire Syncom

Au total, 269 collectivités ont bénéficié des services de l'association en 2024, soit par une adhésion directe, soit par celle de l'établissement public territorial (Grand Paris Seine Ouest, ou Grand-Orly Seine Bièvre) ou du syndicat intercommunal (Sey 78) auxquels elles sont rattachées.





L3



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En quelques années, le Sigeif a pris la mesure de la transition énergétique en déployant une vaste palette d'outils au bénéfice de ses adhérents, notamment pour les travaux d'efficacité énergétique. Devenu producteur, il a fait construire la plus grande centrale photovoltaïque d'Île-de-France, à Marcoussis, et est fortement impliqué dans un vaste projet de méthanisation à Gennevilliers. Puis, en portant le Fonds chaleur pour le compte de l'Ademe, il a activé ses compétences, celle des réseaux de chaleur et de froid, avec pour objectif de construire des réseaux recourant à la géothermie profonde. Enfin, il participe au capital d'un fonds d'investissement dédié à l'innovation dans la transition énergétique.



Accompagner les collectivités dans la transition énergétique

La transition énergétique se joue d'abord à l'échelle locale. Les communes ont un rôle primordial pour développer des projets, avec l'appui des établissements auxquels elles sont rattachées. Incitées à réduire leurs consommations par l'application du décret "éco-énergie tertiaire", elles développent également des projets d'énergies renouvelables. Dans toutes ces actions, elle peuvent compter sur le soutien du Sigeif.

Mieux connaître son patrimoine

Pour devenir exemplaires en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques, les collectivités doivent d'abord connaître la consommation de leur patrimoine communal. Elles peuvent ensuite l'améliorer en identifiant les postes de consommation, en les comparant à des référentiels existants et en définissant des axes de progrès (optimisation tarifaire, tableau de bord, travaux spécifiques...).

Une fois ces axes de progrès identifiés, les collectivités ont souvent besoin d'un accompagnement technique individualisé pour mener leurs actions d'efficacité énergétique, notamment pour les bâtiments. Avec ses prestations sur mesure, le groupement de commandes gaz et efficacité énergétique du Sigeif répond à ce besoin. C'est, en effet, une boîte à outils multiples : diagnostics, aide à la décision, conseils, aides financières...

L'accompagnement technique du Sigeif comprend aussi le soutien de projets techniques comme, par exemple, le développement de projets EnR sur le patrimoine existant.

Monter en compétences et valoriser l'expérience

Le décret éco-énergie tertiaire a généralisé l'efficacité énergétique à tous les secteurs. Or, à la différence des outils de production, les économies d'énergie sont peu visibles, voire « cachées ».

C'est pourquoi le Sigeif sensibilise régulièrement les élus et les techniciens à l'actualité du secteur énergétique, proposant aussi des formations techniques variées et spécialisées.

Il contribue ainsi à la montée en compétence des adhérents. Le Sigeif promeut un travail de terrain à l'aide d'accompagnements portés, notamment, par les économies de flux et le conseil en énergie partagé.

« **Le Sigeif accroît significativement sa politique de développement des énergies renouvelables.** »

Bilan du plan d'aides 2021-2024 et évolutions attendues en 2025

En 2020, le Sigeif a proposé un plan d'aides afin d'aider les communes à financer des travaux et autres actions relatives à la transition énergétique.

Il est structuré en trois axes : efficacité énergétique des bâtiments, énergies renouvelables et de récupération (ENRR), mobilités durables.

Le retour d'expérience des quatre années de financement a permis d'établir un historique robuste pour identifier celles qui sont les plus demandées et menées à bien. 94 communes ont été soutenues entre 2021 et 2024. Au 31 décembre 2024, le montant total des aides attribuées s'élève à un peu plus de 2 millions d'euros répartis comme suit :

↳ **57,7 % en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments**, dont

- **677 k€** d'aide pour des travaux d'isolation,
- **376 k€** d'aide pour la réalisation de diagnostics,
- **108 k€** d'aide pour d'autres travaux (remplacement de chaudière, ventilation mécanique...) ;

↳ **41,8 % en faveur des mobilités durables**, dont

- ↳ **765 k€** d'aide pour l'acquisition de véhicules GNV, électriques, hybrides rechargeables,
- ↳ **75 k€** d'aide pour l'acquisition de vélos triporteurs à assistance électrique ;

↳ **0,5 % en faveur des énergies renouvelables et de récupération (ENRR)**.

Après avoir analysé ce bilan, le Comité d'administration du 16 décembre 2024 a approuvé la création de nouvelles aides pour :

- ↳ le remplacement des menuiseries ;
- ↳ la mise en place d'une pompe à chaleur (air/eau ou eau/eau), dans le cadre d'une hybridation de production de chaleur avec une chaufferie existante ;
- ↳ une bonification lors de la réalisation d'un bouquet de travaux d'isolation de trois types différents sur un même bâtiment.

Par ailleurs, six adaptations des aides existantes ont été adoptées :

- ↳ ajout d'une condition sur le financement des audits énergétiques à la réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI), ou de tout autre schéma directeur lié à l'énergie (SDE, SDIE) afin d'inciter les collectivités à basculer de l'audit vers la réalisation programmée de travaux de rénovation énergétique ;
- ↳ fusion des deux dispositifs (AMI Rénov' Sigeif / plan d'aides) afin d'améliorer la visibilité des dispositifs de soutien et leur cohérence générale ;

↳ augmentation des plafonds du cumul des subventions pour des travaux d'isolation ;

↳ augmentation du plafond de la subvention pour le remplacement de chaudières par des chaudières à gaz collectives à haute performance énergétique ;

↳ augmentation du plafond de la subvention pour le remplacement de la ventilation ;

↳ globalisation de la subvention pour l'ensemble des équipements d'avitaillement GNV et facilitation de la décarbonation des flottes captives des communes adhérentes.

Expérimenter et innover

Le secteur de l'énergie est en constante mutation : y tester des solutions nouvelles est à la fois une nécessité et une source d'opportunités. En cas de succès, les solutions innovantes peuvent être transposées dans d'autres contextes et territoires, au bénéfice de tous.

Plan d'aides 2024 : les subventions accordées aux communes

Véhicules propres

307 000 €

Travaux d'isolation

200 000 €

Diagnostic thermique

102 000 €

Solaire thermique

10 000 €

Chaudière collective au gaz

15 000 €

Ventilation mécanique

10 000 €

Vers une nouvelle offre de services d'accompagnement à la performance énergétique

Pour atteindre les objectifs de performance énergétique assignés aux collectivités (décret éco-énergie tertiaire et directive relative à l'efficacité énergétique), il est nécessaire d'agir sur plusieurs leviers d'actions telles que

- ↳ **l'optimisation de l'exploitation des équipements techniques :** contrat d'exploitation intégrant des objectifs de performances énergétiques, suivi de la gestion active des équipements pour garantir des économies tangibles ;
- ↳ **l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment avec des travaux sur son enveloppe :** isolation plus efficace, remplacement des menuiseries, protections solaires ;
- ↳ **la modernisation des équipements techniques par l'installation d'équipements plus performants** (chauffage, eau chaude, éclairage, etc.) et de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements ;

↳ **l'adaptation des usages et la sensibilisation des occupants :** réorganisation des locaux pour des usages plus économies en énergie et incitation au changement de comportement des utilisateurs (pratiques énergétiquement responsables).

Le Sigeif a conduit une réflexion stratégique avec ses collectivités adhérentes. Il a ainsi pu identifier plusieurs obstacles entravant la capacité des collectivités à engager des travaux de rénovation énergétique. Outre la difficulté à passer à l'action, on distingue ainsi :

- ↳ **un manque de coordination entre les équipes de maintenance et celles dédiées à la rénovation énergétique ;**
- ↳ **l'insuffisance de moyens humains et techniques ;**
- ↳ **des difficultés de financement.**

Les collectivités ont aussi exprimé différents besoins, qui vont de l'exploitation aux travaux. Y figurent ainsi des besoins d'accompagnement dans la passation et le suivi des marchés d'exploitation et de maintenance des installations CVC (chauffage, ventilation, climatisation), ou encore le suivi de la performance énergétique des installations et une meilleure connaissance du patrimoine et de ses usages.

Pour les travaux, elles attendent à la fois un accompagnement dans la définition et la priorisation des programmes, ainsi qu'une gestion complète des opérations de rénovation énergétique.

Enfin, l'ingénierie financière est indispensable, qu'il s'agisse de chercher des financements ou de monter des dossiers administratifs (Certificats d'économie d'énergie, subventions).

Tels qu'exprimés, ces constats et attentes soulignent l'importance du rôle du Sigeif, comme acteur central pour structurer et accompagner les collectivités vers l'efficacité énergétique des bâtiments. Aussi, pour répondre au mieux aux besoins des collectivités, le Syndicat devra définir une offre de service complète intégrant les contraintes administratives et réglementaires, apporter un appui opérationnel sur mesure et, pour optimiser les coûts et les délais, privilégier, lorsque c'est possible, une approche mutualisée.

Cette nouvelle offre de services d'accompagnement à la performance énergétique, Sigeif Éco Réno, a été présentée au premier Comité d'administration de l'année 2025.



Le projet ACTEE Merisier

BILAN DE LA CANDIDATURE AU PROGRAMME ACTEE MERISIER ET PERSPECTIVES AVEC ACTEE+

Dans une cinquantaine de communes, le programme ACTEE Merisier (FNCCR) a permis d'amorcer la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments publics. Près de la moitié ont mené la démarche à terme, finalisant leurs études avant la date limite d'éligibilité au programme. Ces études, portant sur plus de 80 bâtiments, témoignent de la réussite du projet porté par le Sigeif.

DES AJUSTEMENTS FINANCIERS FAVORABLES À UN MEILLEUR SOUTIEN AUX PROJETS

Bien que le nombre de communes et de projets ait diminué, l'enveloppe financière allouée au programme a augmenté, passant de 250 k€ à 325 k€. Cette évolution concerne des communes membres de trois syndicats (Sigeif-Smoys-Sdevo), dans un regroupement dédié dont le Sigeif est le coordinateur ; elle a permis de soutenir davantage de projets et d'assurer la pérennité de la démarche.

Le programme a été clôturé en mars 2024. À son issue, la FNCCR a exprimé sa forte appréciation du projet porté par le regroupement, envisageant la poursuite de cette dynamique dans un programme ACTEE+.

BILAN POSITIF D'ACTEE MERISIER

Pour les communes, le bilan du dispositif ACTEE Merisier est très positif. Ainsi, quelque 75 audits énergétiques ont été menés. Ces études ont été financées à hauteur de 50 % par ACTEE Merisier, avec une bonification du Sigeif portant



cette aide globale à 80 %. Véritable pilier du programme, une dizaine d'études de maîtrise d'œuvre (MOE) ont été conduites. Le soutien financier a même été renforcé par l'optimisation technique et financière de fin de programme.

Parmi les projets soutenus figure le projet de rénovation de la crèche de Lacroix, porté par la ville de Saint-Maurice, qui a bénéficié d'une subvention ACTEE d'environ 36 k€, couvrant près de 50 % des frais engagés par la commune pour la maîtrise d'œuvre.

Ce projet de rénovation énergétique ambitieux avait pour objectif d'améliorer la performance énergétique de l'établissement, en améliorant l'enveloppe du bâtiment et en remplaçant le système de chauffage et de ventilation.

CANDIDATURE À ACTEE+ CHÈNE 3

La FNCCR dispose d'un autre programme : ACTEE+. Le Smoys et le Sigeif ont déposé une candidature commune à ACTEE+ Chêne 3 et ont été désignés lauréats. Ils pourront agir dans une centaine de bâtiments, principalement scolaires, au bénéfice d'une trentaine de communes.

L'enveloppe allouée au Sigeif dans ce cadre est de 1,7 M€, répartis en cinq lots distincts.

Les subventions varient en fonction des lots et de la typologie des bâtiments. Par exemple, pour le lot 3 (aide à la décision), le taux de financement des études des bâtiments scolaires sera de 80 %, les bâtiments non scolaires bénéficiant, eux, d'une aide de 50 %. Dans le lot 4 (maîtrise d'œuvre), l'aide varie selon l'ambition de la démarche de rénovation.

DES AMBITIONS CROISSANTES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Le Sigeif, en partenariat avec le Smoys, poursuit ainsi son engagement, dans le cadre du programme ACTEE, pour un avenir durable et plus économique en énergie.

Le soutien du programme ACTEE permet de renforcer cette dynamique, en offrant un accompagnement complet pour le passage à l'action. Il représente ainsi une opportunité majeure pour continuer à transformer les bâtiments publics, en particulier les écoles, en créant des environnements plus verts, plus performants et plus respectueux de l'environnement.

Liste des lauréats 2024 à l'AMI Rénov'Sigeif

Commune	Opération	Soutien financier
ANTONY	Rénovation du groupe scolaire La Fontaine	285 000 €
IVRY-SUR-SEINE	Rénovation du centre administratif Saint-Just	285 000 €
CHAMPLAN	Rénovation du pôle culturel et associatif Moulin de la Bretèche	285 000 €
NANTERRE	Rénovation de l'hôtel de ville	285 000 €
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	Rénovation du groupe scolaire Moulin à Vent	160 000 €
PANTIN	Rénovation de l'école élémentaire Marcel Cachin	160 000 €
MASSY	Rénovation et extension de la médiathèque Cocteau	160 000 €
ÉPINAY-SUR-SEINE	Rénovation et extension de l'école maternelle Jean-Jacques Rousseau	160 000 €
NOISY-LE-GRAND	Rénovation et extension du groupe scolaire Paul Serelle	160 000 €
CHAVILLE	Rénovation de l'école maternelle et jardin d'enfants Le Muguet	60 000 €
Total		2 000 000 €

AMI Rénov' Sigeif

En 2024, le Sigeif a conduit son deuxième appel à manifestation d'intérêt (AMI), Rénov'Sigeif, afin d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Cet AMI a complété le soutien aux communes par l'octroi d'une enveloppe de deux millions d'euros.

Pour être retenus et soutenus par le Sigeif, les projets devraient présenter un gain énergétique de 40 % minimum et être à un stade avancé de développement (par exemple, en phase de maîtrise d'œuvre, de notification de marchés ou de début des travaux, etc.).

Ils devraient, par ailleurs, s'appuyer sur une logique globale et ambitieuse de rénovation : utilisation de matériaux biosourcés, certification ou labellisation, source d'énergie renouvelable, suivi post-travaux des performances annoncées, etc.

Dix projets ont répondu à ces exigences ; ils se traduisent par un gain énergétique moyen de 55 %, ce qui est particulièrement exemplaire.

Les schémas directeurs des énergies

Dans le cadre de l'accompagnement des démarches territoriales « climat-air-énergie », le Sigeif participe à l'élaboration de schémas directeurs des énergies. En 2024, il a notamment contribué aux comités techniques pour la réalisation d'un schéma directeur des réseaux de chaleur dans le département des Hauts-de-Seine.



Conseil en énergie partagé (CEP)

Depuis plusieurs années, le Sigeif aide les communes de moins de 10 000 habitants à mettre en place une politique énergétique maîtrisée de leur patrimoine communal. Ce dispositif dit « conseil en énergie partagé » n'impose aucune contrepartie financière. Il permet aux collectivités de hiérarchiser les améliorations énergétiques à réaliser sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules), tout en recevant un appui méthodologique technique et réglementaire.



Des 44 communes éligibles à cet accompagnement, une trentaine ont adhéré au dispositif du Sigeif et sont accompagnées par un conseiller en énergie partagé.

Les deux premiers conseillers sont aujourd’hui des économies de flux et se consacrent à l’accompagnement de différentes opérations : ACTEE Merisier, plan d'aide du Syndicat, AMI Rénov'R'Sigeif et CEE. L'équipe s'est étendue en 2024 avec le recrutement d'un responsable du pôle rénovation énergétique.

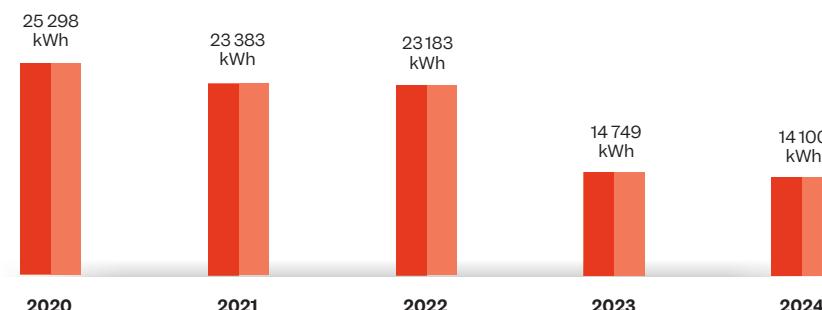
Réduire les consommations énergétiques du patrimoine

En 2024, plusieurs communes ont bénéficié d'une mise à jour de leur bilan énergétique patrimonial et d'un accompagnement spécifique à divers sujets : rénovation des équipements de chauffage et de ventilation, isolation des bâtiments, rénovation de l'éclairage public, études d'aide à la décision en amont de travaux de rénovation, aide au montage de dossiers de subventions tels que les certificats d'économie d'énergie (CEE) ou encore l'appel à manifestation d'intérêt Rénov' Sigeif.

Prolongeant ses missions, le conseiller a accompagné plusieurs communes dans d'autres démarches (décret « éco-énergie tertiaire », choix du matériel éligible aux certificats d'économie d'énergie [CEE]...).

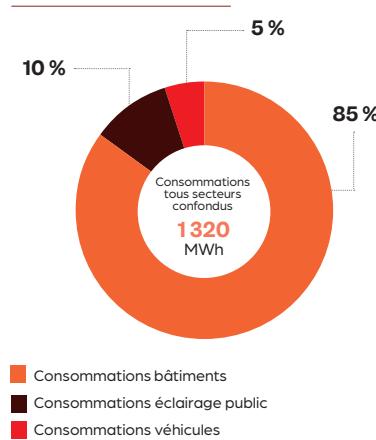
Évolution des consommations électriques de l'éclairage public d'une commune CEP

[avec remplacement des candélabres par des LED et avec extinction nocturne entre 23 h 30 et 5 h du matin en 2022]. Cette commune a pu ainsi maintenir ses dépenses énergétiques au même niveau que les années précédentes, malgré la hausse significative des prix de l'électricité].

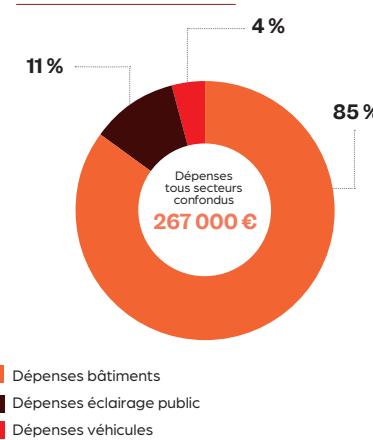


Sans contrepartie financière, le dispositif de conseil en énergie partagé (CEP) du Sigeif aide les communes de moins de 10 000 habitants à mettre en place une politique énergétique maîtrisée de leur patrimoine communal.

Répartition des consommations d'énergies par secteur [moyenne annuelle]

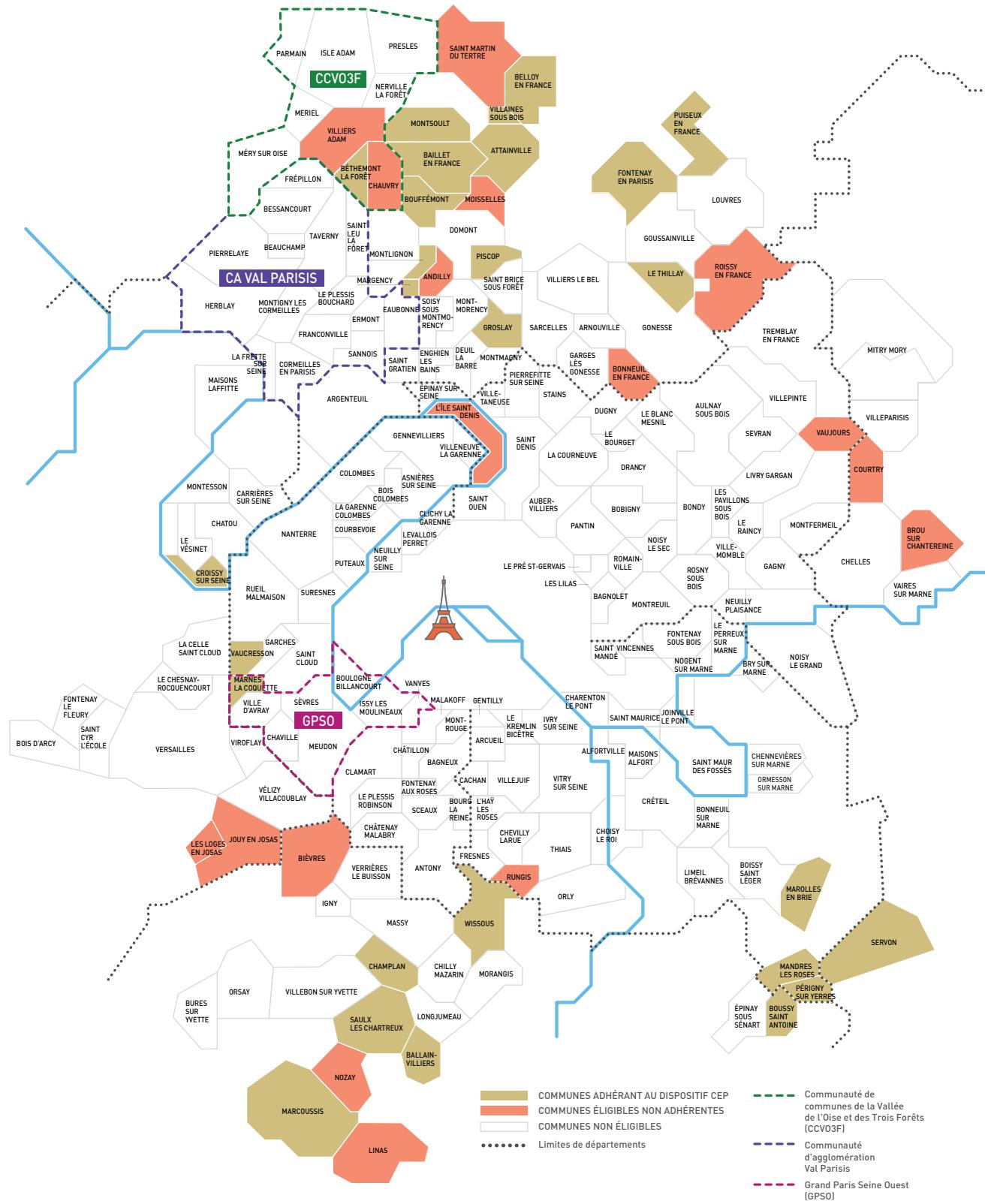


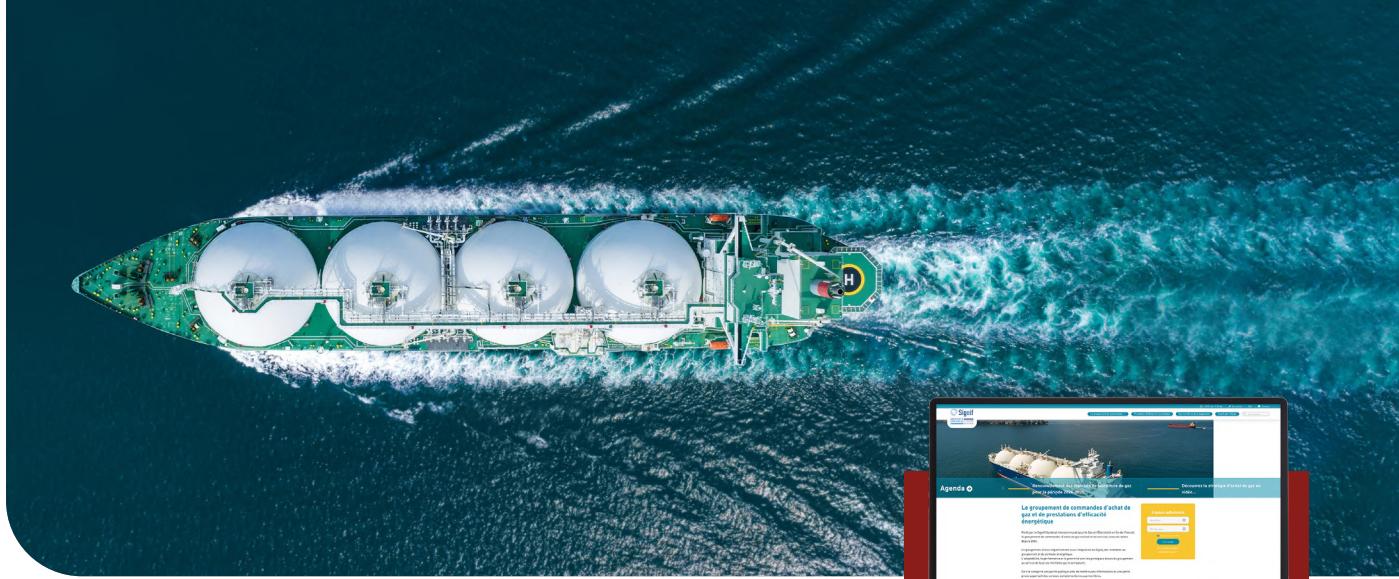
Répartition des dépenses d'énergies par secteur [moyenne annuelle]



44 communes éligibles au dispositif

Sans contrepartie financière, le dispositif de conseil en énergie partagé (CEP) du Sigeif aide les communes de moins de 10 000 habitants à mettre en place une politique énergétique maîtrisée de leur patrimoine communal.





Groupement de commandes gaz : acheter le gaz aux meilleures conditions

Le Sigeif est coordinateur d'un groupement de commandes gaz regroupant 12 150 sites d'entités publiques et para-publiques. De l'ordre de 2,7 TWh annuels, leur consommation fait du Syndicat un des premiers acheteurs publics de gaz dans le marché français.

Attribués en juin 2022, les marchés de fourniture actuels ont débuté en janvier 2023 pour trois ans. Les prix dont bénéficient les membres, dans le cadre du groupement de commandes, s'apprécient dans la durée et non en considération de conditions conjoncturelles du marché gaziер.

De ce point de vue et depuis le lancement du groupement en 2004, la performance des achats mutualisés a fait ses preuves avec constance. Après plusieurs années de turbulences, le contexte est désormais plus apaisé.

Le Sigeif achète le gaz pour ses membres grâce à des prises de position régulières. Cet achat fractionné permet de lisser le prix, en étalement et réduisant le risque de volatilité.

Chaque ordre d'achat implique une décision dans des délais extrêmement courts, pouvant aller jusqu'à l'achat instantané d'une offre par téléphone, avec les équipes conseils des fournisseurs.

Onze prises de positions sur les marchés, dont la dernière en novembre 2023, ont permis au Sigeif de fixer le prix du gaz de 2024 avec une baisse significative, en dépit des fortes augmentations des composantes régulées (abonnement, accise perçue sur les gaz naturels). Le prix (molécule seule) s'est ainsi établi en moyenne à 68 € HT/MWh pour les membres du groupement, contre 125 € HT/MWh en 2023, soit une baisse de près de moitié.

De même, le Sigeif a opéré plusieurs prises de positions en 2024, afin de fixer le prix du gaz de l'année 2025.

Des marchés optimisés dans un contexte bouleversé

Face aux tensions géopolitiques et aux difficultés d'approvisionnement, le renouvellement des marchés de fourniture en gaz s'est accompagné de nouvelles mesures pour protéger les membres, garantir la meilleure concurrence et obtenir une plus grande souplesse d'exécution.



www.achat-gaz.fr, un site dédié au groupement de commandes

Grâce à un site Internet dédié, www.achat-gaz.fr, les membres ont un accès continu à toutes les informations relatives au groupement de commandes : pièces de marchés, montants des abonnements, prix du gaz, actualités, invitations, etc.

La flexibilité a été ajustée afin de mieux correspondre aux risques portés par les fournisseurs : désormais, il est possible d'accueillir des sites non prévus initialement en cours de marché, à hauteur de 5 % du volume global.

C'est un avantage d'autant plus appréciable que, depuis 2022, plusieurs acteurs publics ou privés ont dû renoncer à toute flexibilité de leur contrat pour obtenir des offres de la part des fournisseurs.

Autre avantage, le groupement de commandes n'intègre pas d'engagement de consommation, avec une cible et un seuil de tolérance (par exemple, 100 GWh/an, avec un seuil de +/- 10 % de ce volume). Là encore, par rapport à d'autres contrats, c'est une différence et un atout de taille.

Le groupement de commandes gaz en quelques chiffres

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5
MEMBRES	Les bailleurs sociaux publics et privés	Tous les membres et les petits sites de consommation	La Région Île-de-France, les Conseils départementaux, les collèges et les universités	Les communes et les EPCI	Les hôpitaux, les EHPAD et les gestionnaires de piscines
NOMBRE DE SITES (PCE)	1 200	8 585	965	1 214	189
VOLUMES (GWH)	744,368	575,735	778,532	715,386	304,759

Ensuite, le Sigeif a veillé à garantir aux membres une bonne visibilité de leur facture pour faciliter leur planification budgétaire, tout en assurant une gestion active du risque lié aux achats. À cet effet, l'ensemble des lots a été traité avec un prix ferme, construit progressivement au fil des mois. Établi chaque année, ce prix résulte d'une procédure d'achat fractionné en une dizaine d'ordres d'achat (dite « multi-clics »), qui lisse le risque et évite d'être contraint d'acheter au mauvais moment.

Enfin, une fois les marchés attribués, le Sigeif assure une présence permanente, destinée à observer leur mise en place et leur suivi (processus de changement de fournisseur, facturation, pénalités, etc.).

Connaissance du marché et réactivité, clés d'un achat efficace

Parallèlement, le Sigeif intervient dans des colloques dédiés aux achats d'énergie et participe à différents groupes de travail thématiques (Amorce, FNCCR, CLEEE, etc.). Il entretient des contacts réguliers avec des acheteurs publics de dimension nationale, confrontés aux mêmes problématiques, comme la centrale d'achats Ugap, la direction des achats de l'État (DAE) ou UniHA (acheteurs hospitaliers), et aussi des acheteurs privés multi-sites (grande distribution, hôtellerie...).

Le Sigeif assure une veille quotidienne des marchés gaziers et des évolutions réglementaires (réponse aux consultations de la CRE, études d'impact...). Il s'appuie également sur l'expertise du cabinet de conseil Eleneo pour définir sa stratégie, par un suivi en continu des marchés gaziers. Enfin, le travail de *sourcing*, qu'il mène auprès des opérateurs du secteur gazier, lui permet d'optimiser en permanence ses décisions, tout en suscitant la meilleure concurrence possible.

D'importantes évolutions ont été observées chez les fournisseurs, en réaction à la situation internationale et aux mouvements des marchés gaziers ; le Sigeif s'est donc adapté à ce contexte.

Écoute et partage au sein du groupement

Dans un domaine aussi évolutif que l'énergie, l'acheteur est tenu de s'informer en permanence de l'état du marché afin d'optimiser ses achats. Aussi, le Sigeif organise-t-il régulièrement des sessions d'information ou des enquêtes pour les membres de son groupement. Y sont exposées et discutées les grandes évolutions des marchés (allotissement, processus d'achat, biométhane, etc.). En février 2024, les membres ont ainsi été interrogés sur leur degré de satisfaction, relatif à l'exécution des marchés de fourniture de gaz en cours, et leurs souhaits concernant les futurs marchés.



Communes adhérentes au 31/12/2024

Via son groupement de commandes, le Sigeif offre à plus de 400 organismes publics ou privés d'Île-de-France (12 150 points de livraison) la possibilité d'accéder à la fourniture de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique. En vingt ans, les adhérents au groupement de commandes ont bénéficié de tarifs optimisés et de services associés. En effet, le groupement donne également accès à quelque 46 prestations dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des stratégies territoriales et de la qualité de l'air dans les bâtiments.



Communes hors carte adhérentes au groupement de commandes

SEINE-ET-MARNE

Bailly-Romainvilliers
Champs-sur-Marne
Chessy
Coupvray
La Grande-Paroisse
Magny-le-Hongre
Moissy-Cramayel
Montry
Nemours
Salins
Savigny-le-Temple
Thomery
Torcy

YVELINES

Cernay-la-Ville
Maurepas
Orgeval
Plaisir
Villennes-sur-Seine

ESSONNE

Boissy-sous-Saint-Yon
Bondoufle
Bruyères-le-Châtel
Cheptainville
La Ferté-Alais
Fontenay-lès-Briis
Itteville
Janville-sur-Juine
Lardy
Limours
Marolles-en-Hurepoix
Milly-la-Forêt
Morigny-Champigny
La Norville
Ollainville
Saint-Germain-lès-Arpajon
Saint-Pierre-du-Perray
Saint-Yon
Villabé

SEINE-SAINT-DENIS

Gournay-sur-Marne

VAL D'OISE

Cergy
Taverny
Vauréal



Fournir des outils d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Complétant l'achat mutualisé de gaz, le groupement de commandes coordonné par le Sigeif propose des prestations pour améliorer le patrimoine bâti, cible prioritaire de l'efficacité énergétique. Il s'agit essentiellement de marchés d'efficacité énergétique, sous forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Renouvelés en 2023, ces marchés sont scindés en trois lots, recouvrant 46 prestations différentes :

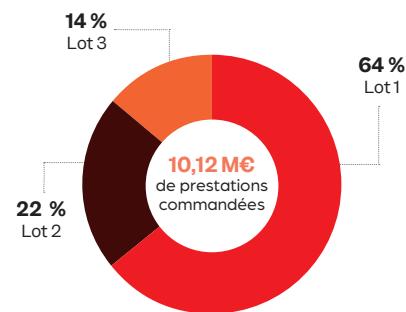
➡ **Le premier lot** permet de réaliser un état des lieux exhaustif du patrimoine bâti existant, complété par la stratégie d'amélioration énergétique la plus pertinente.

➡ **Le deuxième (bâtiments neufs ou en rénovation lourde)** garantit la prise en compte de la performance énergétique, de la programmation du bâtiment jusqu'à sa réception et au-delà.

➡ **Le troisième** permet de développer les énergies renouvelables, les stratégies énergétiques territoriales et d'améliorer la qualité de l'air des bâtiments.

Par l'effet de volume, ces prestations de qualité sont proposées à un prix attractif, en passant par la procédure d'achat simple et rapide des bons de commande.

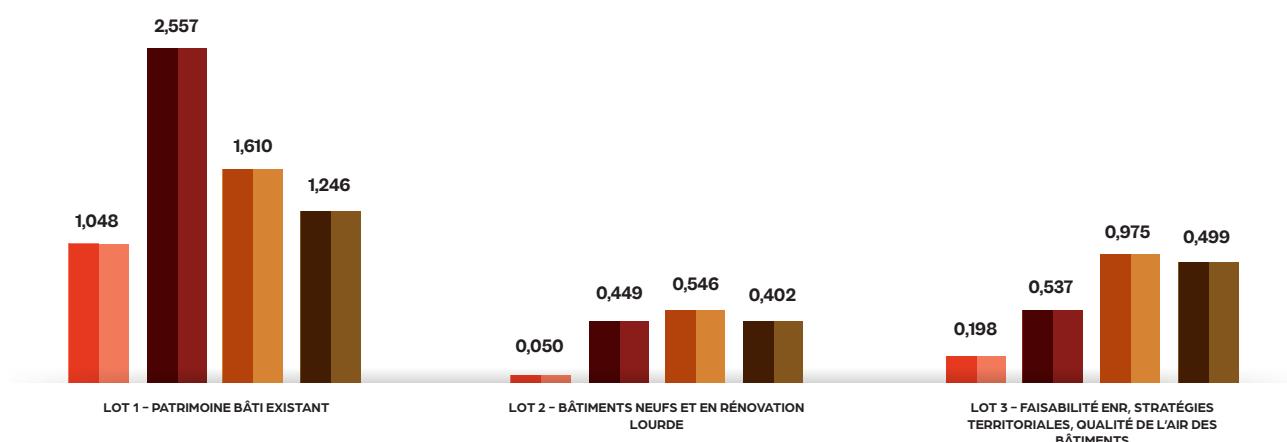
Répartition par lots



Montants des devis gagnés, par lots et années

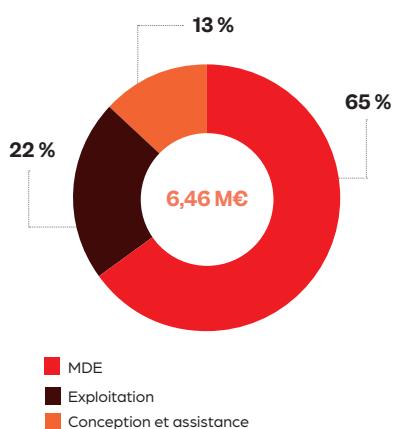
[en millions d'euros]

2021 2022 2023 2024

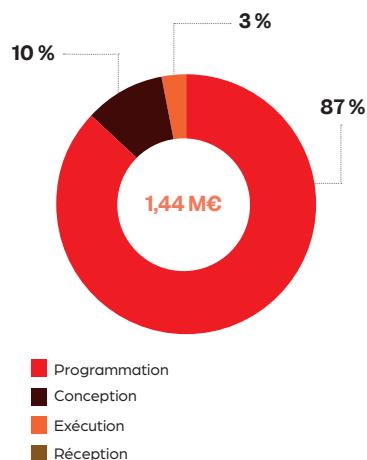


Répartition des prestations commandées entre 2021 et 2024

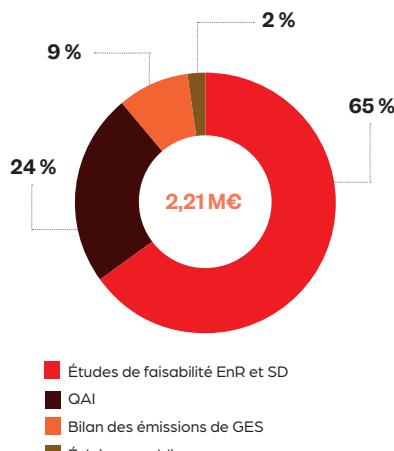
PATRIMOINE EXISTANT



PATRIMOINE NEUF OU EN RÉNOVATION LOURDE

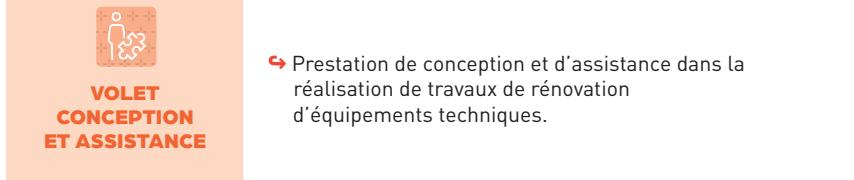
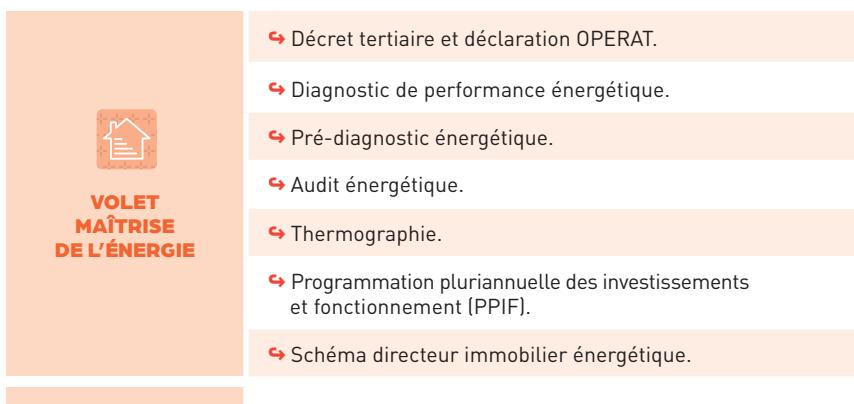
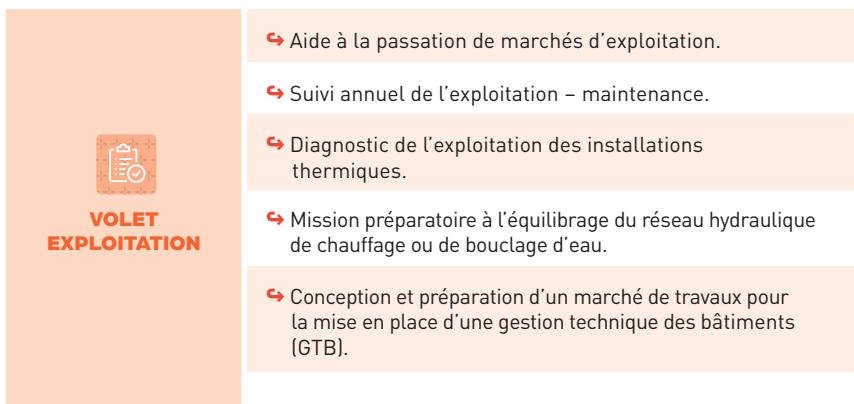


ÉTUDES DE FAISABILITÉ ENR, STRATÉGIES TERRITORIALES ET QUALITÉ DE L'AIR DES BÂTIMENTS

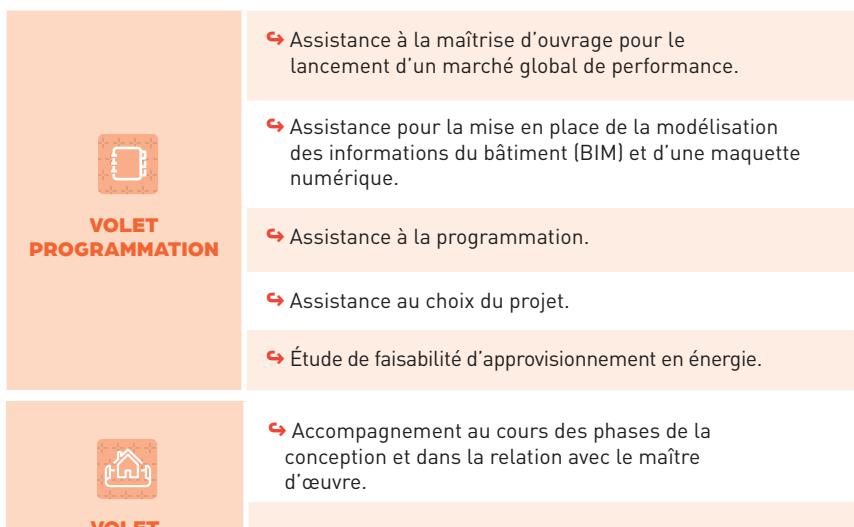


Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage du groupement de commandes gaz du Sigeif / Marchés 2021-2025

Lot patrimoine existant



Lot bâtiments neufs ou en rénovation lourde



Lot bâtiments neufs ou en rénovation lourde (suite)

 VOLET EXÉCUTION	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Formation des acteurs du chantier. ↳ Contrôle des points clés par visite sur chantier. ↳ Contrôle du bâti par thermographie post-réception. ↳ Thermographie.
 VOLET RÉCEPTION	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Suivi du fonctionnement du bâtiment après réception. ↳ Contrôle des performances par protocole international de mesure et de vérification de la performance énergétique (IPMVP). ↳ Tests et mesures avant réception.

Lot études de faisabilité EnR, stratégies territoriales et qualité de l'air des bâtiments

 VOLET ÉTUDES DE FAISABILITÉ PROJETS ÉNERGIES RENOUVELABLES ET SCHÉMAS DIRECTEURS	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Études de faisabilité (solaire thermique, solaire photovoltaïque, chaufferie bois, géothermie, chaleur fatale, récupération de chaleur sur eaux usées, réseaux de chaleur et de froid). ↳ Schéma directeur énergie territorial. ↳ Schéma directeur de réseaux de chaleur et de froid.
 VOLET BILAN GAZ À EFFET DE SERRE	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Bilan gaz à effet de serre.
 VOLET ÉCLAIRAGE PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Diagnostic des installations d'éclairage public. ↳ Réalisation d'un schéma directeur d'aménagement lumineux.
 VOLET QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS ET VENTILATION	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Partie réglementaire liée à la qualité de l'air intérieur (QAI), incluant avec les prestations d'évaluation des moyens d'aération, une campagne de mesure de polluants et le plan d'actions. ↳ Diagnostic ventilation. ↳ Mesure de la perméabilité (patrimoine existant ou neuf).

Des formations pour tous



Dans le cadre du groupement de commandes gaz et efficacité énergétique, le Sigeif propose des formations à diverses thématiques énergétiques : webinaires, modules de formation à distance, conférences... Ces sessions s'accompagnent de newsletters rédigées conjointement avec Inddigo ; quatre ont été diffusées en 2024. Sept webinaires ont été organisés en 2024 :

- ↳ **février 2024**, « marchés d'exploitation-maintenance » ;
- ↳ **mars 2024**, « focus sur la rénovation énergétique » ;
- ↳ **avril 2024**, « valorisation des énergies renouvelables thermiques » ;
- ↳ **mai 2024**, « installations photovoltaïques et autoconsommation » ;
- ↳ **septembre 2024**, « mise en place d'un système GTB (décret BACS) » ;
- ↳ **octobre 2024**, « contrats de performance énergétique (CPE) » ;
- ↳ **décembre 2024**, « engagement et mesure de la performance énergétique ».

Enfin, Inddigo et un « expert métier » animent des sessions techniques de formation, gratuites et réservées aux membres du groupement. Le succès rencontré par les formations au décret éco-énergie tertiaire a conduit le Syndicat à proposer deux nouvelles thématiques : « comment définir une stratégie énergétique ? » et « comment améliorer la performance énergétique de son patrimoine ? ». Quelque 35 personnes ont participé à ces nouvelles sessions. Les appréciations recueillies à cette occasion témoignent de leur satisfaction : « La formation est un outil indispensable à la mise en place des actions imposées par le décret tertiaire », indique un participant, tandis qu'un autre observe que « la formation permet d'organiser ou prévoir l'organisation nécessaire pour travailler avec les partenaires techniques, ou bureau d'études ».



Valoriser les CEE : le dispositif CEE Synergies

L e Sigeif, le Sipperec et le Smoys pilotent une solution commune de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Outil utile et vertueux, les CEE financent des actions générant des économies d'énergie significatives, tout au long de la vie des équipements installés. Le principe est simple : valoriser financièrement dans le temps les économies d'énergie. Son application l'est moins : évaluer ces économies dans la durée après diverses opérations (travaux...) pour leur attribuer une valorisation financière repose sur des calculs complexes. Pour aider les communes à effectuer ces opérations, le Sigeif, le Sipperec et le Smoys ont institué un outil commun : CEE Synergies.

Cette nouvelle appellation a été dévoilée lors d'une matinée technique, au cours de laquelle le fonctionnement et les avantages du dispositif ont été rappelés, tandis qu'une commune faisait part de son expérience d'utilisation de CEE Synergies.

Le dispositif regroupe désormais plus de 200 collectivités. Par la mutualisation de leurs certificats, il assure une meilleure visibilité aux bénéficiaires et une rémunération intéressante sur le marché. Il s'adresse à tous les acteurs éligibles aux CEE en Île-de-France, au premier chef les collectivités adhérentes aux syndicats. La croissance du nombre d'adhérents démontre l'attractivité du modèle proposé.

En outre, ce dispositif valorise différents types de CEE, y compris ceux destinés à la lutte contre la précarité énergétique, ou dits « coup de pouce », qui encourage les travaux d'efficacité énergétique pour un maximum d'acteurs éligibles.

Obligés et éligibles

Le dispositif national des CEE distingue deux types d'acteurs. Les « obligés » sont les vendeurs d'énergie (EDF, Engie, Leclerc, Carrefour...). Ils ont des obligations d'obtention de CEE à proportion de leur chiffre d'affaires. D'autres acteurs, comme les collectivités ou les associations, n'ont pas d'obligation mais sont « éligibles » aux CEE, qu'ils peuvent soit écouter au marché, soit vendre directement à des obligés.

Un dispositif clés en main

Afin de permettre un dépôt direct des CEE dans le registre national Emmy, les dossiers sont constitués avec l'aide d'un bureau d'études, le cabinet Rozo. Ce dernier est en relation avec les bénéficiaires, notamment grâce à une plateforme web dédiée au suivi des opérations.

Les collectivités concernées par les CEE récupèrent 80 % de la valorisation financière, le solde assurant les frais de gestion du dispositif, en particulier l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

CEE SYNERGIES

UNE EXPERTISE PUBLIQUE
ET FRANCILIENNE POUR
LA VALORISATION DES CEE

CEE Synergies en chiffres

Deux dépôts sont effectués dans l'année, permettant ainsi l'atteinte du seuil minimal de 50 GWh cumac, demandé par le pôle national des CEE (PNCEE) à chaque dépôt.

Les certificats sont ensuite vendus au meilleur prix, au terme d'un accord passé avec la société EDE, l'acheteur sélectionné par CEE Synergies. Cet accord garantit à la fois un prix plancher, en cas de chute des prix, et des offres à prix de marché lors de fortes demandes.

En 2024, 171 GWh cumac, dont 4 GWh cumac « précarité », ont été déposés. Au total, l'opération a permis de verser un million d'euros aux collectivités.



Le dépôt des CEE est une opération complexe. Aussi, pour sécuriser la valorisation de leurs certificats, les bénéficiaires ont-ils tout intérêt à déclarer, le plus en amont possible, leurs opérations d'efficacité énergétique et à rassembler les pièces justificatives nécessaires.



Le développement de projets solaires

Après avoir porté le projet d'une vaste centrale solaire à Marcoussis, le Sigeif s'attelle à d'autres projets, de taille et d'ampleur différentes. Deux chefs de projet photovoltaïque ont renforcé les équipes en mars 2024. Ils ont pu poursuivre le développement de certains projets bien avancés, relancer la dynamique de ceux en cours et, enfin, mener une prospection assortie d'éventuelles premières études d'opportunité.

Communes, communautés d'agglomération, syndicats, voire opérateurs privés : de nombreux acteurs contactent le Sigeif pour lui faire part de leurs projets. Et ceux-ci sont variés : « grappes » en toiture, ombrières ou petit solaire. Le changement de politique de subventions complexifie la fin de développement de certains projets, mais les obligations de solarisation, couplées à l'engagement pris par le Sigeif auprès de ses collectivités adhérentes, faciliteront leur réalisation.

Une nouvelle mise en service

Une nouvelle centrale a été mise en service sur le gymnase Léo Lagrange à Chaville le 28 mars 2024. D'une puissance de 103 kWc, elle produit régulièrement depuis.

La capacité totale des 4 centrales en service en 2024 est de 394 kWc.

Des projets prêts à être mis en service

Deux autres centrales ont été installées en 2024 et attendent le raccordement au réseau par Enedis, début d'année 2025 :

- ➡ la centrale de l'école Jacques Prévert à Boissy-Saint-Léger (55 kWc) ;
- ➡ la centrale du gymnase de la Dhuis à Courtry (110 kWc).

Les constructions ont été réalisées entre juillet et septembre et, grâce au prestataire qui a géré la complexité technique des dossiers, les travaux ont été menés en grande partie durant la période estivale, ce qui est optimal pour de tels bâtiments.

Le photovoltaïque et le Sigeif en chiffres

4 centrales en service

2 centrales prêtes à être mises en service

2 centrales prêtes à construire

14 projets en développement

26 collectivités ou entités semi-publiques accompagnées

La mise en service de ces deux installations a eu lieu début 2025.

Deux autres projets seront mis en place début 2025 à Maisons-Alfort. Il s'agira des premières centrales portées par le Sigeif, dont l'électricité sera valorisée en autoconsommation collective. D'une puissance de 120 kWc, la centrale Victor Hugo sera la plus grande du portefeuille du Syndicat. La centrale Paul Bert est, quant à elle, d'une puissance de 52 kWc.

Un portefeuille en net développement

D'autres projets de collectivités ont fait l'objet d'une convention de partenariat avec le Sigeif : Plaine Vallée, GPSO, Maisons-Alfort, Roissy-en-France et, depuis 2024, Baillet-en-France, Marcoussis et Montsoult. Deux autres devraient rapidement être conclus à Chaville et Vaujours.

La puissance cumulée du parc en développement est de 11,5 MWc.

Des études variées avec un potentiel important

Outre les projets précédents déjà conventionnés, le Sigeif a conduit plusieurs études d'opportunité avec diverses collectivités pour sélectionner les sites les plus pertinents.

Après convention de partenariat, les études de faisabilité pourront être lancées.

Les projets en chiffres

2 projets solaires au sol :

- *Plaine Vallée • Vaujours*

4 projets en ombrières :

- *GPSO • Marcoussis*
- *Baillet-en-France*
- *Roissy-en-France*

8 projets en toiture :

- **2 à Maisons-Alfort**
- *Marcoussis*
- *Roissy-en-France*
- **3 à Chaville**
- *Montsoult*

Développement d'une ferme solaire à Plaine Vallée

La communauté d'agglomération de Plaine Vallée souhaite solariser une friche de huit hectares dans la commune de Saint-Brice-sous-Forêt, ce projet produira environ 8,5 MWc. Ce faisant, elle pourra nettoyer et sécuriser un site sujet à des occupations non autorisées. Le terrain est impropre à toute culture et non constructible car enclavé entre une départementale, une ligne de chemin de fer et une zone industrielle. La conjugaison de ces éléments renforce la pertinence de la solution photovoltaïque.

Après de premiers échanges en juillet 2023, une étude de faisabilité a été effectuée en mars 2024. Ce travail non négligeable est d'autant plus indispensable qu'il s'assortit d'une étude de pollution du site. Le Sigeif a sélectionné les bureaux d'études (visites de site, mise en concurrence) et supervisé leur travail, y compris la vulgarisation des conclusions.

Ces deux études ont permis de préciser l'implantation du projet et de vérifier sa faisabilité technico-économique. Sans risque d'un point de vue technique, il a été validé par les élus de la communauté d'agglomération et de la ville lors d'un comité de pilotage.





Filière gaz renouvelables : innovations et projets territoriaux

Avancées significatives dans le projet Biométhanisation à Gennevilliers

En 2024, le projet emblématique de méthanisation du Sigeif dans le port de Gennevilliers (valorisation annuelle de 50 000 tonnes de déchets alimentaires sous forme de biométhane) a franchi des étapes déterminantes. À la suite de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 12 juin au 12 juillet, la commission d'enquête a rendu un avis favorable sans réserve. En fin d'année, les autorisations de permis de construire et l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale ont été délivrés. Ces avancées témoignent de la solidité de la démarche portée avec le Syctom, en partenariat avec le concessionnaire METHA VALO 92 (société de projet, filiale de Paprec). Après le succès de cette phase préparatoire, les travaux doivent débuter en 2025 ; la réception des premières tonnes de biodéchets est attendue à la fin d'année 2026.

D'autres projets de gaz renouvelables sont actuellement en étude de faisabilité.

Mise en œuvre du contrat de concession avec GRDF

Les actions prévues dans le cadre du contrat de concession signé avec GRDF le 28 octobre 2022 ont significativement progressé en 2024. Basé sur le principe d'un réseau de distribution de gaz « FASTE » (fiable, ambitieux, sûr et exemplaire en matière de transition énergétique), ce contrat comprend un volet « transition écologique et territoires », décliné en plan d'actions quinquennales pour la transition énergétique (PAQTE). Il s'appuie sur trois axes stratégiques : réduire et optimiser la consommation, encourager la production de gaz renouvelables, favoriser de nouveaux usages du gaz, notamment pour la mobilité durable. L'année 2024 a permis d'intensifier les efforts en matière de production de biogaz et de promotion de ses usages.

Fonds Île-de-France Décarbonation

Les élus du Sigeif ont approuvé en février, à l'unanimité, le principe d'une participation financière à un fonds dont l'objectif est de financer des activités de transition énergétique ou de développement d'énergies renouvelables incluant le biométhane.

L'année 2024 a ainsi été mise à profit pour travailler avec GRDF et la Région à la création du Fonds Île-de-France Décarbonation. Les investissements bénéficieront à des sociétés matures proposant une technologie innovante pour permettre une nouvelle phase de leur développement.

Soutien aux filières innovantes de gaz renouvelables

Afin d'encourager des solutions innovantes, le Sigeif s'investit dans le développement du biométhane de deuxième génération, notamment la pyrogazéification et la gazéification hydrothermale. Il est désormais membre du « Cercle francilien des nouveaux gaz verts », lancé en mai 2024 lors du Salon de l'Amif. Initié par GRDF et GRTgaz (désormais NaTran), ce consortium, constitué d'une quinzaine d'acteurs du territoire francilien, vise à lever les obstacles techniques et réglementaires pour promouvoir et développer des projets franciliens. Ces filières innovantes peuvent contribuer à renforcer la production de gaz renouvelable en valorisant d'autres types de déchets.

Le biométhane : une filière dynamique

En Île-de-France, ce sont désormais 58 sites qui injectent quotidiennement du biométhane dans les réseaux de gaz, dont 44 dans les réseaux exploités par GRDF, ce qui représente une production annuelle de plus de 1 000 GWh.

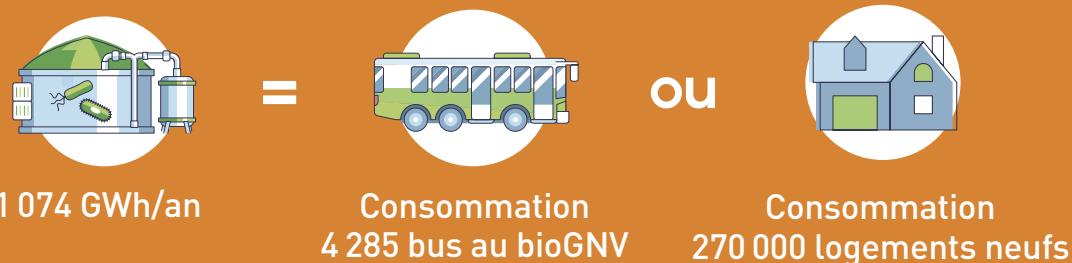
Issu de la méthanisation de matières agricoles, de biodéchets, de stations d'épuration ou encore de déchets industriels, ce biométhane alimente les réseaux franciliens et contribue directement aux objectifs de transition énergétique.

La majorité des sites relèvent de la méthanisation agricole ou territoriale, à laquelle s'ajoutent plusieurs stations d'épuration.

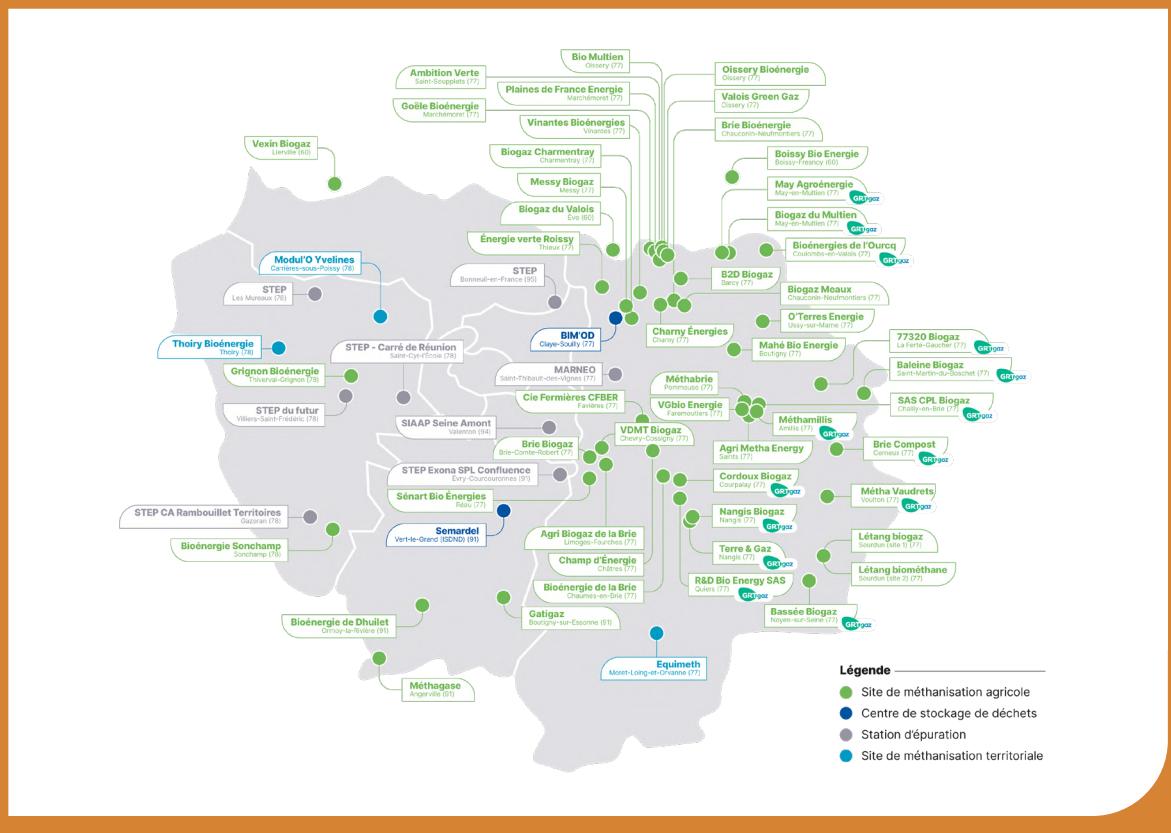
De nombreux projets sont en cours d'étude et permettront, d'ici 2050, à la filière gaz d'atteindre la neutralité carbone, avec 100 % de biométhane.

Devenue effective en janvier 2024, la loi AGEC, obligeant les collectivités à proposer un tri à la source des biodéchets des ménages, devrait accélérer le développement de projets de méthanisation.

58 sites en Île-de-France



En Île-de-France, 58 sites produisent du biométhane injecté dans les réseaux de gaz, dont 44 sur le réseau exploité par GRDF



Le Sigeif accompagne d'autres initiatives notables :

➡ **Il participe à une expérimentation de valorisation du fumier équin en méthanisation** (en voie sèche sans mélange), en partenariat avec le Domaine de Grosbois (principal centre équestre d'Île-de-France), GRDF et le bureau d'études Ténéa. Les conclusions sont attendues courant 2025 ; elles pourraient ouvrir une voie de valorisation énergétique du fumier équin, largement présent en Île-de-France.

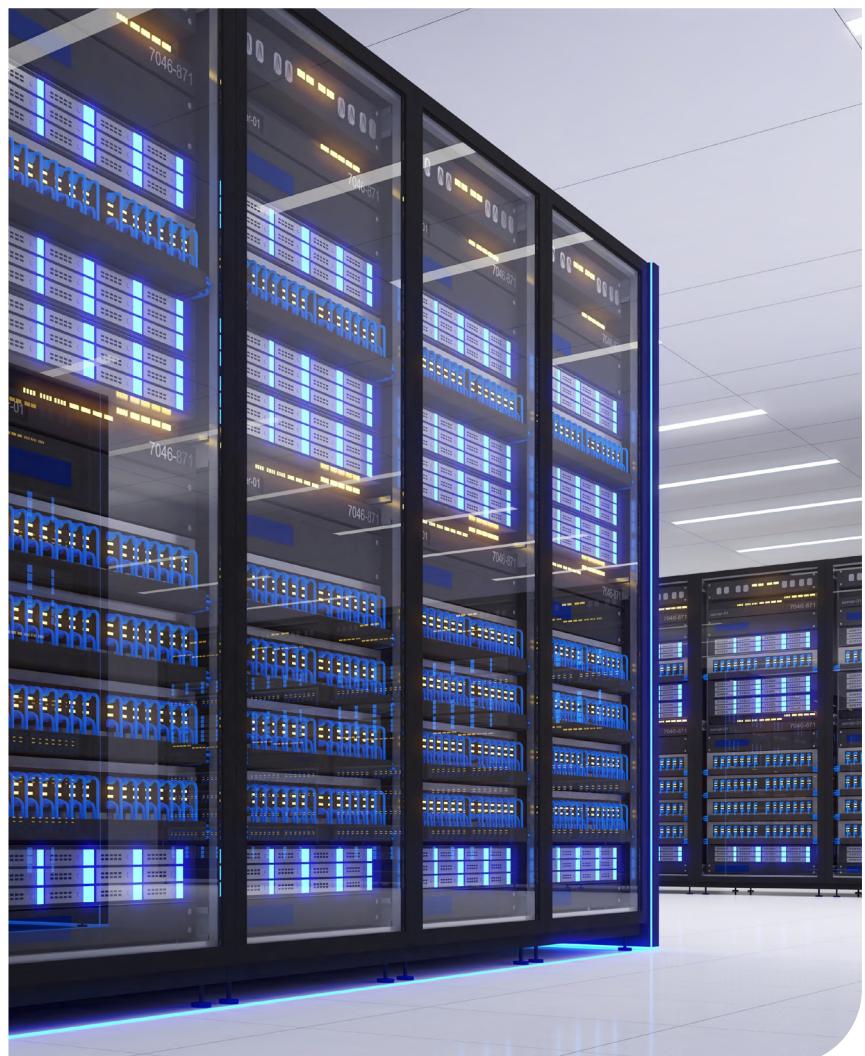
➡ **Il est présent dans un travail de recherche sur la gazéification hydrothermale, avec le SIAAP, GRDF et l'institut de recherche PSI.** Cette action vise à optimiser cette technologie permettant de produire du biogaz à travers des déchets et matières liquides (comme les boues de STEP).

L'hybridation comme solution de décarbonation

Dans une logique de décarbonation et de pérennisation des réseaux de (bio)gaz, le Sigeif accompagne ardemment le développement des usages du biométhane. Il s'intéresse, notamment, à la promotion de l'hybridation énergétique, par exemple les pompes à chaleur et les datacenters.

La solution de pompe à chaleur hybride (combinant pompe à chaleur et chaudière à condensation gaz) permet un rendement optimisé d'opérations de rénovation énergétique de bâtiments. Ainsi, par son plan d'aide, le Sigeif soutient l'acquisition de solution d'hybridation de chauffage.

L'hybridation est également mise en avant pour répondre aux besoins énergétiques croissants des datacenters du territoire francilien, en optimisant leur alimentation par l'intégration de solutions de gaz renouvelable. Dans cette perspective, un protocole d'accord a été signé par les acteurs de la filière. Cette initiative illustre l'engagement du Sigeif à accompagner les mutations du secteur numérique, tout en veillant à l'optimisation de la consommation énergétique et à la réduction de l'empreinte carbone.



Sensibilisation aux gaz renouvelables

La pédagogie et l'acculturation au sujet de gaz renouvelables restent déterminantes pour faciliter le développement des projets et réduire les sujets d'acceptabilité qui peuvent freiner l'essor de la filière. À cet effet, le Sigeif a animé un webinaire consacré au développement des gaz renouvelables comme solution de décarbonation et de transition énergétique pour les collectivités franciliennes.

De fait, en 2024, plusieurs avancées concrètes de développement des gaz renouvelables et d'émergence de nouvelles filières énergétiques sont à observer, ouvrant des perspectives prometteuses pour l'avenir.

Hydrogène : un projet d'écosystème territorial dans le Val-d'Oise

Le Sigeif a poursuivi ses travaux autour du développement de l'hydrogène comme vecteur énergétique d'avenir. Les conclusions de l'étude de faisabilité d'une « boucle territoriale 100 % hydrogène » de production/distribution/consommation dans le Val-d'Oise, visant à acheminer de l'hydrogène vert d'un producteur potentiel (Sigidurs à Sarcelles) à un consommateur éventuel (Siah Croult et Petit Rosne à Bonneuil-en-France) ont été livrées fin 2024.

Si la pertinence technique du projet est démontrée, sa viabilité économique n'est pas avérée. Aussi le projet est-il mis en pause. Le Sigeif reste néanmoins attentif aux évolutions et aux opportunités de la filière hydrogène.



Le Contrat Chaleur Renouvelable (CCR)

Depuis 2022, le Sigeif porte le premier Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) d'Île-de-France signé avec l'ADEME. Il favorise ainsi le développement de projets dans son territoire en apportant un soutien technique et financier aux maîtres d'ouvrage.

Avec ce contrat, le Sigeif s'est engagé à accompagner le développement d'une vingtaine de projets pour une production de plus de 4 GWh EnR entre 2022 et 2025.

Le contrat comprend des projets de récupération de chaleur, de géothermie de surface, de solaire thermique et de biomasse, de petite et moyenne tailles. À travers ce dispositif, le Sigeif est devenu l'interlocuteur direct des porteurs de projets, publics comme privés, souhaitant bénéficier de cet accompagnement et valoriser leurs opérations dans le cadre du Fonds Chaleur. De fait, le Sigeif est désormais en mesure d'apporter une expertise dédiée à l'accompagnement de tout projet de chaleur renouvelable.

Troisième et dernière année d'application du contrat, 2024 a été marquée par une montée en puissance des projets précédemment instruits, fruit des deux premières années de travail de prospection et d'accompagnement des études d'opportunité et de faisabilité. Lors des cinq commissions d'attribution des aides (CAA), 8 projets d'études de faisabilité et 12 projets de travaux ont été instruits, pour un total de plus d'1,5 million d'euros d'engagements. Portés par des collectivités, des associations et des entreprises, 9 projets de géothermie sur sondes et 3 projets de chaufferies biomasse ont ainsi été accompagnés dans leur réalisation.

«À travers ce dispositif, le Sigeif est devenu l'interlocuteur direct des porteurs de projets, publics comme privés, souhaitant bénéficier de cet accompagnement et valoriser leurs opérations dans le cadre du Fonds Chaleur.»

L'animation de la filière chaleur renouvelable s'est poursuivie. Le Sigeif et Indigo ont animé un webinaire dédié aux énergies renouvelables thermiques, en avril 2024, et la présentation du CCR a eu lieu lors d'une matinale EnR de l'Agence locale de l'énergie et du climat – Maîtrisez votre énergie (ALEC MVE) – en juillet 2024.

La montée en charge a donné lieu au recrutement d'un stagiaire, pour une durée de six mois de mars à septembre 2024, puis d'une cheffe de projets en novembre 2024. Le contrat arrivant à échéance en février 2025, les discussions avec l'ADEME dans la perspective d'un renouvellement, ont été engagées à la fin de l'année 2024.



Développement des réseaux de chaleur sur le territoire du Sigeif

En lien étroit avec les communes, le Sigeif développe aussi les réseaux de chaleur et de froid.
L'aboutissement des premières études est concluant.

En 2024, les études de faisabilité pour la création de réseaux de chaleur en partenariat avec plusieurs communes ont été poursuivies.

À Chaville et Viroflay, l'étude a été étendue aux communes de Sèvres et de Ville-d'Avray puis finalisée. Les conclusions techniques et économiques ont été validées par les élus, actant le démarrage de la phase opérationnelle et le principe du recours à une délégation de service public portée par le Sigeif.

Les études préparatoires ont également été achevées au Chesnay-Rocquencourt, La-Celle-Saint-Cloud, Bailly, Bougival et Noisy-le-Roi : là aussi, la création d'un réseau de chaleur intercommunal a été validée. Un groupement d'autorités concédantes formé du Sigeif et du Syndicat d'énergie des Yvelines porte le projet.

Fin 2024, la consultation pour l'attribution d'une délégation de service public a été lancée. D'une durée de 30 ans, elle devra permettre de raccorder quelque 10 000 équivalents logements pour une production avoisinant les 100 GWh dont 70 % issus de la géothermie profonde.

Dans ce territoire, le Sigeif est devenu en 2024 actionnaire minoritaire de la SAS de production VerdY créée par le département des Yvelines et Engie. Cette SAS – qui regroupe Engie, actionnaire majoritaire (75 %), le Département (15 %), le Sigeif (5 %) et le SEY (5 %) – aura pour objet la production d'une énergie issue de la géothermie profonde. Les travaux de la centrale devraient démarrer en 2025.

Une activité en développement

En 2024, six communes ont transféré au Sigeif la compétence de distribution publique des réseaux de chaleur et de froid : Le Chesnay-Rocquencourt, La Celle-Saint-Cloud, Chaville, Sèvres, Ville-d'Avray et Viroflay. Ces transferts sont une étape importante dans l'évolution des activités du Sigeif ; pour la première fois, le Syndicat devient autorité concédante pour la distribution de chaleur et de froid.

D'autres discussions et études sont en cours pour développer de nouveaux réseaux (Meudon, Orsay, Bures-sur-Yvette). Les conclusions des études attenantes sont attendues en 2025.





ANNEXES

- Membres du Comité d'administration.
- Longueurs des réseaux de gaz et d'électricité et énergies acheminées.
- Membres du groupement de commandes gaz.

Membres du Comité d'administration

des collectivités adhérentes du Sigeif au 31 décembre 2024

→ VILLE
Délégué titulaire
Délégué suppléant

→ ALFORTVILLE	→ BOIS-D'ARCY	→ CHÂTENAY-MALABRY	→ DEUIL-LA-BARRE	→ GENNEVILLIERS
Julien Boudin Catherine de Rasilly	Christian Robieux Jérémie Demassiet	Marc Feugère Philippe Amram	Béatrice Bringer Alain Chabanel	Jacques Briffault Isabelle Massar
→ ANDILLY	→ BOISSY-SAINT-LÉGER	→ CHÂTISSON	→ DOMONT	→ GENTILLY (1)
Cyril Debel Philippe Feugère	Évelyne Baumont Thierry Vasse	Jean-Pierre Ferré Marine Cavillon (2)	Jérôme Stemplewski Éric Ponchard	Slim Sehil Nadine Herrati
→ ANTONY	→ BONDY	→ CHATOU	→ DRANCY	→ GONESSE
Maryse Lemmet Lynda El Mezoued	Smaïla Camara Alison Poncet	Vincent Grzeczkowicz Emmanuel Loevenbruck	Jean-Luc Millard Odette Mendes	Patrice Richard Jean-Baptiste Barfety
→ ARQUEUIL (1)	→ BONNEUIL-EN-FRANCE	→ CHAUVRY	→ DUGNY	→ GOUSSAINVILLE
Antoine Pelhuche François Loscheider	Claude Bonnet Bernard Bregeat	Jacques Delaune Olivier Robinot	Dominique Gaulon Paola Melica	Pierre Recco Sonia Yembou
→ ARGENTEUIL	→ BONNEUIL-SUR-MARNE	→ CHAVILLE	→ EAUBONNE	→ GRAND PARIS
Jean-François Plotheau Tania De Azevedo	Marouane Kadi Mehdi Mebeida	Jean-Jacques Guillet Pierre Dubarry de la Salle	Quentin Dufour Sylvaine Boussard-Le Cren	SEINE OUEST (EPT)
→ ARNOUVILLE	→ BOUFFEMONT	→ CHELLES	→ ENGHEN-LES-BAINS	Florence de Pampelonne
Alain Durand Christophe Piegza	Pascal Tessé Joëlle Potier	Jacques Philippon Christian Couturier	Georges Joly Samuel Elong Ndame	Tiphaine Bonnier
→ ASNIÈRES-SUR-SEINE	→ BOULOGNE-BILLANCOURT	→ CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	→ ÉPINAY-SOUS-SÉNART	→ GROSLEY
Thomas Doublic Frédéric Sitbon	Béatrice Belliard Alain Mathiodakisis	Richard Della-Mussia Didier Tremoureux	Emmanuel Gauvry Khellaf Benidjier	Michaël Cavalieri Régine Bultel
→ ATTAINVILLE	→ BOURG-LA-REINE	→ LE CHESNAY-ROQUENCOURT	→ ÉPINAY-SUR-SEINE	→ L'HAÿ-LES-ROSES (1)
Didier Cubeau Yves Citerne	Tristan Legendre Cédric Nicolas	Frédéric Rospini-Clerici Claude Jorio	Denis Redon Ramej Kassamaly	Daniel Aubert Pascal Lesselingue
→ AUBERVILLIERS	→ LE BOURGET	→ CHEVILLY-LARUE (1)	→ ERMONT	→ IGNY
Michel Hadji-Gavril Pierre Sack	Jacques Godard Catarina Monteiro	Laurent Taupin Philippe Komorowski	Didier Ledeur Gilles Laroze	Denis Privé Olivier Jouhanet
→ AULNAY-SOUS-BOIS	→ BOUSSY-SAINT-ANTOINE	→ CHILLY-MAZARIN	→ FONTENAY-AUX-ROSES	→ L'ÎLE-SAINT-DENIS
Fouad El Kouradi Daouda Sanogo	Nathalie Falgueyrac Christine Cotte	Jean-Claude Deliancourt Armando Sousa	Despina Bekiari Arnaud Bouclier	Séverine Delbosq Sophie Bosquillon
→ BAGNEUX	→ BROU-SUR-CHANTEINE	→ CHOISY-LE-ROI (1)	→ FONTENAY-EN-PARISIS	→ ISSY-LES-MOULINEAUX
Agnès Balseca Farid Housni	Frantz Edmond Franck Fialho	El Arbi Chirrane Frédéric Druart	Jack Auzannet Jean-Yves Trottier	Arthur Khandjian Tiphaine Bonnier
→ BAGNOLET	→ BRY-SUR-MARNE	→ CLAMART	→ FONTENAY-LE-FLEURY	→ IVRY-SUR-SEINE (1)
Édouard Denouel Jean-Claude Oliva	Pierre Leclerc Augustin Kunga	Pierre Crespi Yves Sérié	Alain Sanson Bruno Gaultier	Clément Pecqueux Nawel Hallaf Isambert
→ BAILLET-EN-FRANCE	→ BURES-SUR-YVETTE	→ CLICHY-LA-GARENNE	→ FONTENAY-SOUS-BOIS	→ JOINVILLE-LE-PONT
Jérôme Ruget Christiane Aknouche	Yves Drochon Gauthier Lasou	Sébastien Renault Adrien Deudon	Philippe Cornelis Yoann Rispal	Laurent Ottavi Corinne Fiorentino
→ BALLAINVILLIERS (2)	→ CACHAN (1)	→ COLOMBES	→ FRESNES (1)	→ JOUY-EN-JOSAS
Jean-Arnaud Mormont Marie-Claude Fargeot	David Petiot Thomas Keekenbosch	Nagète Maatougui Perrine Tricard	Marie Chavanon Marie Leclerc-Bruant	Jean-François Poursin François Brejoux
→ BELLOY-EN-FRANCE	→ CARRIÈRES-SUR-SEINE	→ COURBEVOIE	→ GAGNY	→ LEKREMLIN-BICÉTRE(1)
Jean-Marie Bontemps Aline Caron	Jean-Pierre Valentin Florent Daniel	Éric Cesari Stéphanie Soares	Michel Martinet Jean-François Sambou	Catherine Fourcade Geneviève Étienne
→ BÉTHEMONTE-LA-FORÊT	→ LA CELLE-SAINT-CLOUD	→ LA COURNEUVE	→ GARGES	Sophie Deschiens Isabelle Coville
Didier Dagonet Sophie Papon	Richard Lejeune Olivier Moustacas	Bacar Soilihi Dalila Aoudia	Thierry Mari Béatrice Bodin	→ LES LILAS
→ BIÈVRES	→ CHAMPLAN (2)	→ COURTRY	→ LA GARENNE-COLOMBES	Christophe Paquis Sander Cisinski
Paul Parent (1) Anne Pelletier-Le Barbier	Arthur Yoro Antonio Alves Monteiro	Abdelouabe Chentouf Dominique Davion	Jean-François Dransart Amanda Houisse	→ LIMEIL-BRÉVANNES
→ LE BLANC-MESNIL	→ CHARENTON-LE-PONT	→ CRÉTEIL	→ GARGES-LÈS-GONESSE	Manuel Albuquerque Kamel Nebbache
Jean-Philippe Ranquet Jacky Viltart	Marie-Hélène Magne	Jean-François Dufeu Alain Dukan	Ramzi Zinaoui Panlavuth Hy	→ LINAS
→ BOBIGNY	Aurélia Girard	→ CROISSY-SUR-SEINE	→ LIVRY-GARGAN	Patrice Langlois Jean-Jacques Tanneau
Véronique Balhadère Frédéric Fioletti		Thierry Bonnet Hanane Bengualou	Jean-Claude Lafargue Henri Carratala	
→ BOIS-COLOMBES				

↪ LES-LOGES-EN-JOSAS	↪ MONTSOULT	↪ PUTEAUX	↪ VILLEJUIF (1)
JOSAS	Joël Grisey	Joëlle Ceccaldi-Raynaud	Malika Kacimi
Olivier Lucas	Jean-Paul Arnau	Bernard Gahnassia	Christophe Achouri
Sylvie Perraud			
↪ LONGJUMEAU (2)	↪ MORANGIS (1)	↪ LE RAINCY	↪ VILLEMOMBLE
Bernard Xavier	Robert Ally	Jean-Michel Genestier	Alain Fitamant
Jean-Louis Lequin	Quynh Ngo	Didier Belot	Guy Rolland
↪ LOUVRES	↪ NANTERRE	↪ ROISSY-EN-FRANCE	↪ VILLENEUVE-LA-GARENNE
Eddy Thoreau	Clémence Lacot	Pierre Cottin	Frédéric Rarchaert
Liliane Bouy	Imed Azzouz	François Carrette	Mohamed Amaghbar
↪ MAISONS-ALFORT	↪ NEUILLY-PLAISANCE	↪ ROMAINVILLE	↪ VILLEPARISIS
Michel Herbillon	Mouhamet Touré	Marc Elfassy	Gabriel Greze
Thierry Barnoyer	Serge Vallée	Lennie Nicollet	Stéphane Pavillon
↪ MAISONS-LAFFITTE	↪ NEUILLY-SUR-SEINE	↪ ROSNY-SOUS-BOIS	↪ VILLEPINTE
Claude Kopelianskis	Éric Schindler	Patricia Vavassori	Robert Beaudeau
Yann Quenot	Marc Warnod	Sabah Bakir	Jacques Pourpoint
↪ MALAKOFF	↪ NOGENT-SUR-MARNE	↪ RUEIL-MALMAISON	↪ VILLETANEUSE
Dominique Trichet-Alaire	Christophe Ippolito	Philippe Langlois	Majide Ahmad
Martin Vernant	Sébastien Eychenne	D'Estaintot	Noëllise Gibon
↪ MANDRES-LES-ROSES	↪ NOISY-LE-GRAND	Michelle Garry	↪ VILLIERS-ADAM
Yves Thoreau	Walid Ben M'Henni	↪ RUNGIS (1)	Guillaume Léger
Philippe Boyadjian	Antoine Pirolli	Patrick Leroy	Chrystelle Lelong
↪ MARCOUSSIS (2)	↪ NOISY-LE-SEC	Antoine Morelli	↪ VILLIERS-LE-BEL
Olivier Thomas	Baptiste Gerbier	↪ SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT	Daniel Auguste
Arlette Bourdelot	Jean-Luc Le Coroller	Ali Mir	Pierre Lalisse
Sonia Roisin	↪ NOZAY (2)	Amandine Prevot	↪ VINCENNES
(représente Paris-Saclay)	Christian Fournès	↪ SAINT-CLOUD	Mathieu Beaufrère
Saclay)	Catherine Marlène	Éric Berdoati	(en cours de désignation)
↪ MARGENCY	↪ ORLY (1)	Olivier Berthet	↪ VIROFLAY
Florence Ville-Vallée	Frank-Éric Baum	↪ SAINT-CYR-L'ÉCOLE	Jane-Marie Hermann
Bernard Glenat	Jean-François Chazottes	Isidro Dantas	Jean-Michel Issakidis
↪ MARNES-LA-COQUETTE	↪ ORMESSON-SUR-MARNE	Jessica Bullier	↪ VITRY-SUR-SEINE (1)
Jacques D'Allemagne	Marie-Christine Ségui	↪ SAINT-DENIS	Khaled Ben-Mohamed
Liam Perrier	Guy Martin	Laurent Monnet *	Ludovic Lecomte
↪ MAROLLES-EN-BRIE	↪ ORSAY (2)	Antoine Mokrane *	↪ WISSOUS (2)
François Elie	Pierre Chazan	↪ SAINT-GRATIEN	Pierre Seguin
Pauline Bohnert-Bisquert	Philippe Escande	Claude Briquet	Régis Champ
↪ MASSY (2)	↪ PANTIN	Patricia Louise	
Hakim Soltani	Christine Lehembre	↪ SAINT-MANDÉ	
Elisabeth Philippoteau	Nacime Amimar	Marianne Véron	
↪ MEUDON	↪ LES-PAVILLONS-SOUS-BOIS	Frédéric Bianchi	
Pierre Gentilhomme	Serge Carbonnelle	↪ SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	
Murielle André-Pinard	Thérèse Houet	Thierry Pichery	
↪ MITRY-MORY	↪ PÉRIGNY-SUR-YERRES	David Deleage	
Guy Daragon	Gérard Brun	↪ SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	
Benoit Penez	Gilles Trouvé	Philippe Cipriano	
↪ MOISSELLES	↪ LE PERREUX-SUR-MARNE	Henri Petteni	
Guy Chemama	Éric Couture	↪ SAINT-MAURICE	
Annie Clemot	Marie Branes	Robert Archambault	
↪ MONTESSON	↪ PIERREFITTE-SUR-SEINE	Michel Budakci	
Pascal Giraud	Dominique Carré *	↪ SAINT-Ouen-sur-Seine	
Jean-Baptiste Baroni	Franck Petrose *	Sabrina Decanton (3)	
↪ MONTFERMEIL	↪ PISCOP	Florent Sevin (4)	
Malgorzata Dudek	Dominique Tintillier	↪ SANNOIS	
Alain Schumacher	Elias Sempere	Claude Williot	
↪ MONTLIGNON	↪ LE PLESSIS-ROBINSON	François Fabre	
Alain Tsorba	Bernard Foisy	↪ SARCELLES	
Frédéric Beauvais	Benoît Blot	Saïd Rahmani	
↪ MONTMAGNY	↪ LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	Anissat Djounaid	
Mireille Benattar	Jean-Abel Pecault	↪ SAULX-LES-CHARTREUX (2)	
Marie-Noëlle Floterrer	Clauthilde Choffrut	Robert Collignon	
↪ MONTMORENCY	↪ PUISEUX-EN-FRANCE	Christian Auger	
Jean-Pierre Daux	Jean-Jacques Perchat	↪ SCEAUX	
Émilie Angelo	Georges Birba	Philippe Tastes	
↪ MONTREUIL		Kinga Grege	
Yann Leroy		↪ SERVON	
Dominique Attia		Marcel Villaça	
↪ MONTROUGE		Joël Bigot	
Gwénola Rabier			
Thomas Briet			

(1) L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est adhérent au Siegf, pour la compétence gaz, sur les territoires des communes d'Arcueil, de Cachan, de Chevilly-Larue, de Choisy-le-Roi, de Fresnes, de Gentilly, de l'Hay-les-Roses, d'Ivry-sur-Seine, du Kremlin-Bicêtre, d'Orly, de Rungis, de Thiais, de Villejuif, de Vitry-sur-Seine, et pour la compétence gaz et électricité, sur le territoire de la commune de Morangis.

(2) La CA Paris-Saclay représente les communes de Ballainvilliers, Champlâtre, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Wissous, au sein du Comité d'administration du Siegf pour la compétence électricité.

[1] A été remplacé par Arnaud Desbois, désigné le 17/06/2025.

[2] A été remplacée par Patrick Wildoecher, désigné le 12/02/2025.

[3] A été remplacée par Florent Sevin, désigné en 2025.

[4] A été remplacé par Paul Manon, désigné en 2025.

* Commune nouvelle de Saint-Denis : Pierrefitte-sur-Seine et Saint-Denis ont fusionné au 1^{er} janvier 2025. Les nouveaux représentants désignés le 9/01/2025 sont : Laurent Monnet (DT), Didier Rastocle (DT), Antoine Mokrane (DS), Franck Petrose (DS).

Longueur des canalisations et énergie acheminée

dans les communes adhérentes du Sigeif

	POPULATION AU 31/12/2024	LONGUEUR DES CANALISATIONS [EN M]		Énergie acheminée [en GWh]		NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*				
		2024		2023									
		2024	2023										
Seine-et-Marne													
Brou-sur-Chantereine	5 127	10 421	10 618	974	21,4	982	21,4						
Chelles	54 665	146 646	146 347	12 347	198,7	12 436	200,4						
Courtry	7 154	20 992	20 521	1 122	18,1	1 136	18,1						
Mitry-Mory	20 474	75 138	74 916	5 069	139,5	5 039	133,3						
Servon	3 483	21 505	21 536	830	37,9	843	36,9						
Vaires-sur-Marne	13 895	34 523	34 524	3 288	54,9	3 313	56,5						
Villeparisis	26 906	57 962	57 915	5 031	80,1	5 106	80,6						
Total	131 704	367 187	366 378	28 661	550,5	28 855	547,2						
Yvelines													
Bois-d'Arcy	16 380	39 491	39 534	3 727	79,7	3 767	76,5						
Carrières-sur-Seine	15 235	33 945	33 262	3 171	47,5	3 166	46,1						
La Celle-Saint-Cloud	20 878	60 142	60 225	4 423	121,3	4 504	122,1						
Chatou	30 504	67 934	67 949	6 739	109,2	6 843	112,7						
Le Chesnay-Rocquencourt	31 684	57 567	57 559	6 130	114,9	6 199	113,1						
Croissy-sur-Seine	10 751	33 683	33 752	2 538	55,2	2 566	59,9						
Fontenay-le-Fleury	13 805	23 936	23 902	2 426	91,8	2 484	92,4						
Jouy-en-Josas	8 109	23 292	23 277	1 333	52,8	1 364	52						
Les Loges-en-Josas	1 719	9 119	9 122	395	13	398	12						
Maisons-Lafitte	23 297	67 074	67 051	5 239	133,4	5 337	129						
Montesson	14 825	41 330	41 310	3 167	55,2	3 205	54,8						
Saint-Cyr-L'École	21 019	42 378	42 342	3 945	92,5	3 999	86,2						
Vélizy-Villacoublay	22 644	44 898	45 131	3 132	64,7	3 270	63						
Versailles	85 610	150 419	150 147	18 484	452,2	18 891	442,6						
Le Vésinet	16 159	66 801	67 104	3 906	116,5	3 961	113						
Viroflay	17 277	36 176	36 265	4 175	81,5	4 196	79						
Total	349 896	798 185	797 932	72 930	1 681,2	74 150	1 654,3						
Essonne													
Ballainvilliers	4 887	19 484	19 483	1 077	20,6	1 084	19,7						
Bièvres	4 764	21 929	21 930	1 162	23,4	1 155	21,9						
Boussy-Saint-Antoine	8 067	20 167	20 034	1 379	39,5	1 396	37,8						
Bures-sur-Yvette	9 693	38 323	38 325	2 189	49	2 211	47,6						
Champlan	2 626	14 240	14 240	528	30,3	544	29,9						
Chilly-Mazarin	20 091	41 929	41 974	3 333	103,8	3 403	103,6						
Épinay-sous-Sénart	11 851	20 320	20 323	2 778	30,4	2 879	29,4						
Igny	10 886	36 299	36 403	2 600	43,8	2 639	41,7						
Linas	7 362	24 426	24 034	1 195	21,1	1 163	20,3						
Longjumeau	20 596	46 278	46 350	4 942	94,5	5 028	97,1						
Marcoussis	8 726	31 004	30 991	1 607	60,9	1 626	59,7						
Massy	50 929	72 627	72 440	8 182	175,8	8 391	155,9						
Morangis (EPT GOSB)	13 857	42 855	42 680	2 820	63,5	2 788	64,3						
Nozay	4 539	18 826	18 826	1 105	21,8	1 116	20,9						
Orsay	17 019	58 787	58 870	3 312	113	3 365	115,4						
Saulx-les-Chartreux	6 668	21 676	21 668	930	19,2	942	18						
Verrières-le-Buisson	15 014	47 370	47 524	3 069	66,5	3 039	64,9						
Villebon-sur-Yvette	10 544	38 860	38 457	1 777	57,7	1 808	56,8						
Wissous	6 996	29 228	29 121	1 252	70,5	1 269	64,2						
Total	235 115	644 628	643 672	45 237	1 105,1	45 846	1 069						

Longueur des canalisations et énergie acheminée

dans les communes adhérentes du Sigeif

Énergie acheminée [en GWh]

	POPULATION AU 31/12/2024	LONGUEUR DES CANALISATIONS [EN M]		NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*
		2024	2023				
Hauts-de-Seine							
Antony	64 757	129 082	129 446	13 114	245,5	13 338	240,6
Asnières-sur-Seine	92 100	90 831	90 873	16 795	311,5	17 125	306,7
Bagneux	43 814	51 534	51 514	10 450	138,8	10 723	146,5
Bois-Colombes	29 677	40 536	40 534	6 512	127,4	6 630	123,3
Boulogne-Billancourt	121 391	89 255	89 311	16 391	437,7	16 947	435,5
Bourg-la-Reine	21 443	34 276	34 400	4 228	91,5	4 294	89,4
Châtenay-Malabry	35 924	60 694	60 913	8 107	156,8	8 201	152,9
Châtillon	36 457	46 220	45 309	6 729	147,1	6 871	152,1
Chaville	20 465	36 702	37 123	4 299	100,7	4 359	108
Clamart	57 389	106 118	106 338	15 029	294,4	15 264	282,3
Clichy	65 344	39 290	39 203	8 684	89,5	8 932	88,4
Colombes	91 287	125 948	125 696	19 946	386,2	20 280	374,5
Courbevoie	82 547	57 525	57 535	10 001	332,9	10 271	315,2
Fontenay-aux-Roses	24 769	40 518	40 016	5 014	128,7	5 212	126,5
Garches	18 077	40 462	40 614	3 544	124	3 556	121,8
Garenne-Colombes (La)	30 098	33 418	34 029	5 227	101,2	5 334	99,2
Gennevilliers	51 082	82 385	82 942	12 793	258,8	12 950	263,2
Issy-les-Moulineaux	68 375	63 021	62 898	9 358	182,5	9 636	174,3
Levallois-Perret	68 945	35 086	35 086	7 868	107,4	8 071	106,9
Malakoff	30 372	43 664	44 088	7 271	129,6	7 429	124,1
Marnes-la-Coquette	1 815	9 745	9 742	506	16,3	511	16,5
Meudon	47 358	78 670	78 863	9 615	172,3	9 848	170,4
Montrouge	46 540	43 111	43 094	8 881	172,3	9 061	156,3
Nanterre	98 745	127 159	127 318	19 566	487,2	20 004	513
Neuilly-sur-Seine	60 169	58 706	58 679	9 317	393,3	9 627	386,6
Plessis-Robinson (Le)	29 066	42 837	42 748	5 320	126,5	5 391	122,1
Puteaux	44 454	32 342	32 345	6 410	139,6	6 556	132,4
Rueil-Malmaison	82 289	146 591	146 691	16 040	341,3	16 336	351,9
Saint-Cloud	30 330	56 460	57 674	4 825	181,2	4 918	176,1
Sceaux	21 070	43 061	43 457	4 102	113,9	4 217	110,3
Sèvres	23 071	47 717	47 791	4 788	117,4	4 892	116,4
Suresnes	49 462	55 447	55 445	9 066	143,3	9 160	142,4
Vanves	28 794	25 582	25 508	4 791	97,7	4 906	97,7
Vaucresson	8 823	30 938	30 937	1 757	66,9	1 794	64,2
Ville-d'Avray	11 093	21 220	21 219	1 827	76,1	1 888	72,5
Villeneuve-la-Garenne	25 634	33 037	32 882	6 070	101,9	6 105	101,9
Total	1 663 026	2 099 188	2 102 262	304 241	6 639,3	310 637	6 562,2

Seine-Saint-Denis

Aubervilliers	89 662	84 086	83 967	15 004	328	15 237	308,4
Aulnay-sous-Bois	86 727	173 840	174 055	20 479	400,5	20 736	424,8
Bagnolet	41 918	40 021	40 015	7 670	134,9	7 803	117,1
Blanc-Mesnil (Le)	60 051	110 951	111 199	14 680	187,5	14 693	191,5
Bobigny	55 404	73 701	73 615	10 360	129,2	10 580	137
Bondy	51 239	81 148	81 121	12 833	183,3	13 047	179,8
Bourget (Le)	15 092	26 052	25 918	2 893	63,9	2 939	60,7
Courneuve (La)	47 211	56 455	56 501	6 660	171,9	6 762	185,4
Drancy	71 552	124 923	125 069	16 804	212,3	17 153	221,2
Dugny	11 750	18 824	18 848	2 624	69,2	2 636	66,8
Épinay-sur-Seine	53 699	71 557	71 643	11 795	196,5	12 114	191
Gagny	41 021	98 164	98 139	10 675	163,5	10 745	162,3

Longueur des canalisations et énergie acheminée
dans les communes adhérentes du Sigeif

				Énergie acheminée [en GWh]			
				2024		2023	
	POPULATION AU 31/12/2024	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*
		2024	2023				
Seine-Saint-Denis (suite)							
Île-Saint-Denis (L')	8 683	9 886	9 943	1 562	23,9	1 666	24,2
Lilas (Les)	23 385	24 043	24 103	4 598	86,5	4 691	86,1
Livry-Gargan	46 711	100 270	100 203	10 084	180,2	10 193	180,4
Montfermeil	28 391	63 562	63 467	5 472	103,8	5 493	102,5
Montreuil	111 333	142 058	142 219	23 796	429,3	24 120	425,1
Neuilly-Plaisance	22 042	45 965	46 527	4 663	81,6	4 668	79,1
Noisy-le-Grand	72 064	113 522	113 106	11 479	239	11 525	242,1
Noisy-le-Sec	46 044	68 703	68 643	11 380	185,2	11 535	186,1
Pantin	61 126	55 371	56 016	12 097	245,8	12 310	244,9
Pavillons-sous-Bois (Les)	24 970	51 877	52 573	5 739	97,9	5 744	96,2
Pierrefitte-sur-Seine	33 670	47 976	48 630	5 650	94,1	5 755	91,5
Pré-Saint-Gervais (Le)	16 782	15 138	15 198	3 625	57,3	3 624	55,6
Raincy (Le)	14 951	36 335	36 336	3 686	77,4	3 748	76,9
Romainville	35 380	43 388	43 205	6 733	146,6	6 779	153,1
Rosny-sous-Bois	46 141	69 516	69 687	8 958	146	9 084	143,8
Saint-Denis	115 237	118 584	120 076	15 368	247,4	15 648	240
Saint-Ouen	53 164	54 377	54 947	9 851	157,3	10 025	156
Sevran	51 802	79 504	79 586	8 774	119,2	8 978	147,1
Stains	40 683	68 018	67 626	8 401	136,2	8 565	129,4
Tremblay-en-France	38 380	107 400	107 199	6 504	117,8	6 571	119,5
Vaujours	7 797	18 224	18 162	1 252	25,1	1 257	24,3
Villemonble	30 132	68 656	68 972	7 563	143,4	7 613	143,1
Villepinte	39 748	80 745	80 742	6 370	142,7	6 461	134,5
Villetaneuse	12 505	22 924	22 712	3 097	55,7	3 165	55,7
Total	1 606 447	2 465 764	2 469 968	319 179	5 580,1	323 663	5 582,9
Val-de-Marne							
Alfortville	45 725	51 955	52 010	9 165	122,7	9 259	123,1
Arcueil	21 976	39 127	39 327	5 563	80,9	5 617	80,7
Boissy-Saint-Léger	17 383	37 877	37 700	3 179	68,3	3 213	67,4
Bonneuil-sur-Marne	18 410	41 051	41 546	3 742	108,7	3 857	111,1
Bry-sur-Marne	18 407	42 648	42 652	3 339	81,7	3 333	81,5
Cachan	30 794	46 627	46 573	6 634	103,3	6 733	93,3
Charenton-le-Pont	28 936	25 661	25 791	4 695	97,8	4 820	96,3
Chennevières-sur-Marne	18 399	48 269	48 609	4 043	123,2	4 010	118
Chevilly-Larue	19 899	31 968	31 949	3 312	47,7	3 366	44,4
Choisy-le-Roi	46 309	61 691	61 693	8 519	118,7	8 692	118,1
Créteil	93 288	114 896	115 044	14 234	311,9	14 519	316,5
Fontenay-sous-Bois	53 083	78 108	78 175	10 379	177,7	10 538	173,7
Fresnes	29 432	43 161	43 060	4 504	86,4	4 624	117,8
Gentilly	19 001	23 261	23 574	5 025	44,5	5 102	44,4
Hay-les-Roses (L')	31 603	59 991	60 312	6 708	80,5	6 796	76,1
Ivry-sur-Seine	64 763	71 968	74 482	11 793	306,4	12 077	327,6
Joinville-le-Pont	20 929	39 274	39 282	4 096	78,2	4 201	82,3
Kremlin-Bicêtre (Le)	23 773	24 353	24 353	4 862	82,7	4 964	79,4
Limeil-Brévannes	27 900	43 489	43 541	3 579	100,2	3 644	96

Longueur des canalisations et énergie acheminée

dans les communes adhérentes du Sigeif

Énergie acheminée [en GWh]

	POPULATION AU 31/12/2024	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)	2024		2023		
			NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	
			2024	2023			
Val-de-Marne (suite)							
Maisons-Alfort	57 726	84 417	84 577	11 989	163,7	12 351	156
Mandres-les-Roses	4 926	19 247	19 289	717	18,9	721	19
Marolles-en-Brie	4 803	12 438	12 439	334	7,8	246	7,3
Nogent-sur-Marne	33 264	49 381	49 531	6 198	142,3	6 281	137,9
Orly	24 681	44 706	45 687	4 118	69,2	4 241	72,8
Ormesson-sur-Marne	10 669	34 090	34 045	2 258	39,8	2 253	38,9
Périgny	2 760	7 532	7 531	419	6,3	424	6,4
Perreux-sur-Marne (Le)	34 961	74 473	75 539	8 101	141,5	8 213	139,6
Rungis	5 720	28 424	28 502	1 128	40,6	1 177	37,1
Saint-Mandé	21 379	19 978	20 091	4 052	101,3	4 165	92,1
Saint-Maur-des-Fossés	76 882	198 173	198 570	18 906	392,8	19 220	377,9
Saint-Maurice	14 483	14 096	14 095	1 773	47,7	1 789	45,7
Thiais	32 234	53 835	53 726	5 476	93,2	5 527	90,2
Villejuif	58 411	79 742	80 234	13 866	213,4	14 093	204
Vincennes	48 841	40 663	40 742	8 922	171,9	9 142	174,6
Vitry-sur-Seine	95 761	136 246	137 102	19 781	234,5	20 224	240
Total	1 157 511	1 822 816	1 831 371	225 409	4 106,3	229 432	4 087,2

Val-d'Oise

Andilly	2 738	10 762	10 980	574	15,3	579	15,1
Argenteuil	107 563	196 047	196 543	23 983	360,8	24 333	356,5
Arnouville	14 981	40 323	40 335	3 063	48	3 120	48,6
Attainville	1 847	10 477	10 372	295	12,2	298	7,7
Baillet-en-France	1 962	14 197	14 192	580	10,6	586	10,8
Belloy-en-France	2 257	12 022	12 021	450	7,1	456	7,3
Béthemont-la-Forêt	429	2 734	2 734	84	1,6	89	1,6
Bonneuil-en-France	1 181	5 215	5 217	196	7,6	200	7,2
Bouffémont	6 623	17 995	17 997	1 027	22,5	1 038	22,1
Chauvry	301	1 590	1 590	79	1,4	81	1,5
Deuil-la-Barre	23 092	49 123	49 301	4 448	79,7	4 529	78,7
Domont	16 221	48 772	47 460	3 962	65,8	3 987	64,4
Eaubonne	26 288	69 044	69 206	6 802	136,3	6 888	134,6
Enghien-les-Bains	11 714	23 127	23 141	2 795	67,3	2 836	66,6
Erment	29 368	61 077	61 011	7 065	128,7	7 117	145,3
Fontenay-en-Parisis	2 234	7 972	7 972	312	5,3	280	6,2
Garges-lès-Gonesse	42 479	56 884	57 049	9 301	149,1	9 444	160,1
Gonesse	27 059	67 377	67 327	6 187	115,8	6 250	119,6
Goussainville	31 084	86 041	86 057	6 482	101,6	6 587	99
Groslay	8 422	25 466	25 666	2 004	25,9	2 031	25,9
Louvres	12 290	31 351	30 831	2 402	49,1	2 390	41,8

Longueur des canalisations et énergie acheminée

dans les communes adhérentes du Sigeif

	POPULATION AU 31/12/2024	LONGUEUR DES CANALISATIONS [EN M]		NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	Énergie acheminée [en GWh]	
		2024	2023			2023	
		Val-d'Oise (suite)		NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*
Margency	2 993	9 773	9 930	536	15,6	535	14,8
Moisselles	1 270	6 986	6 648	306	10,3	289	10,5
Montlignon	3 047	14 320	14 319	730	13,9	741	13,3
Montmagny	14 696	28 871	28 797	2 337	41,1	2 369	41,3
Montmorency	21 913	64 406	64 410	4 904	118,9	4 953	116,3
Montsoult	4 130	15 208	15 249	900	17,5	917	18,3
Piscop	784	5 219	5 270	126	2,8	124	2,7
Puiseux-en-France	3 791	15 182	15 183	1 005	13,9	1 013	14
Roissy-en-France	2 707	21 288	21 289	430	65,2	423	65,8
Saint-Brice-sous-Forêt	15 286	27 661	27 161	1 977	45	2 035	46,1
Saint-Gratien	21 386	40 994	40 983	5 141	90,4	5 222	89,1
Saint-Martin-du-Tertre	2 686	7 368	7 369	407	7,4	408	7,6
Sannois	27 119	54 351	54 208	4 889	80,4	4 961	81,1
Sarcelles	58 798	83 791	83 767	13 803	122,1	14 036	117,5
Soisy-sous-Montmorency	18 209	49 656	49 758	4 362	83,2	4 445	83,2
Thillay (Le)	4 587	18 076	18 076	758	19	783	18,8
Villaines-sous-Bois	786	3 681	3 541	180	2,7	159	2,5
Villiers-Adam	864	5 945	5 944	180	3,2	189	3,2
Villiers-le-Bel	29 367	45 351	44 958	5 985	69,4	6 082	68,8
Total	604 552	1 355 723	1 353 864	131 047	2 234	132 803	2 235,4
Total	5 748 251	9 553 491	9 565 447	1 126 704	21 896	1 145 386	21 738

* Le total regroupe tous les types de clients. T1 : usage cuisine. T2 : chauffage domestique, écoles. T3 : PME-PMI, piscines, groupes scolaires. T4 : industriels.
TP : très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution.

ÉLECTRICITÉ

Longueur des canalisations et énergie acheminée

dans les communes adhérentes du Sigeif

Énergie acheminée [en GWh]

	POPULATION AU 31/12/2024	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	DONT OFFRES DE MARCHÉ**	2024		2023	
		2024	2023				NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	DONT OFFRES DE MARCHÉ **	
Seine-et-Marne										
Brou-sur-Chanteraine	5 094	25 802	25 482	2 667	11,4	7,8	2 543	11,4	7,6	
Chelles	54 372	355 878	354 955	26 882	181,6	128,1	26 261	187,7	132,5	
Courtry	7 107	61 637	60 317	3 046	22,3	13	3 024	22	12,2	
Mitry-Mory ***	8 157	142 440	140 637	3 905	113,6	106,2	3 772	116,5	108,7	
Servon	3 430	69 334	69 234	1 856	26,4	21,1	1 847	26,1	20,7	
Vaires-sur-Marne	13 791	74 248	73 311	6 879	39,6	26,6	6 808	38,7	25,5	
Villeparisis	26 794	142 667	141 767	12 665	82,7	57	12 561	83,6	56,2	
Total	118 745	872 006	865 702	57 900	477,8	359,8	56 816	486,1	363,4	
Yvelines										
Bois-d'Arcy	16 225	119 872	120 234	8 149	64,3	50,6	8 074	63,3	49	
Carrières-sur-Seine	15 002	110 864	110 419	7 253	44,5	26,3	7 107	44,5	25,8	
La Celle-Saint-Cloud	20 440	130 530	130 010	10 276	45	26,9	10 087	44,8	26,3	
Chatou	30 054	183 062	182 978	16 219	83,7	51,3	16 055	84,1	50,5	
Le Chesnay-Rocquencourt	31 064	163 621	164 085	18 809	127	95,9	18 597	127,9	95,7	
Croissy-sur-Seine	10 580	80 700	81 920	5 910	49,5	33,5	5 840	58,2	41,8	
Fontenay-le-Fleury	13 640	67 293	67 029	7 353	28	15,8	7 365	27,8	15,2	
Jouy-en-Josas	7 985	73 479	73 981	3 425	46,5	35,9	3 431	49,2	38,3	
Les Loges-en-Josas	1 655	22 230	21 805	763	11,4	8,4	762	11,5	8,6	
Maisons-Lafitte	22 855	150 089	149 226	14 167	79,9	50,9	14 075	80,7	50,6	
Montesson	14 606	117 066	115 859	7 512	56	35,9	7 362	56	35,4	
Saint-Cyr-L'École	20 451	136 003	137 394	11 968	88,4	70,5	11 781	84,4	66	
Vélizy-Villacoublay	22 481	179 165	178 033	12 003	266,2	247,4	11 903	284,5	264,9	
Versailles	83 918	460 464	456 873	50 678	303,9	220,4	50 489	304,3	218,7	
Le Vésinet	15 712	129 956	130 214	9 266	53,1	31,4	9 160	53,3	30,8	
Viroflay	16 943	77 288	78 318	9 211	44,9	27,8	9 140	44,8	27,1	
Total	343 611	2 201 682	2 198 378	192 962	1 392,3	1 028,7	191 228	1 419	1 044,9	
Essonne										
Ballainvilliers	4 838	59 469	59 424	2 474	20,2	14,5	2 405	21,1	15,3	
Bièvres	4 700	65 726	64 660	2 654	36,7	29	2 638	37,4	29,4	
Champlan	2 606	53 081	53 532	1 317	31,8	28	1 323	29,6	25,7	
Épinay-sous-Sénart	11 783	62 277	62 113	4 849	23,9	18	4 827	23,8	17,7	
Longjumeau	20 470	126 648	126 760	11 205	72,7	52,3	11 193	74,1	53	
Marcoussis	8 597	115 405	114 669	4 222	67,8	53,5	4 197	67,7	53	
Massy	50 597	357 539	354 607	28 498	263	223,6	28 432	271,6	230,8	
Morangis	13 773	119 859	119 630	7 164	68,6	51,6	6 972	66,8	49,2	
Nozay	4 465	42 161	41 210	2 134	13,5	7,2	2 106	13,4	6,9	
Orsay	16 655	174 921	168 869	9 190	158,1	133,4	9 140	145,2	120,4	
Saulx-les-Chartreux	6 611	57 751	57 045	3 385	28	18,3	3 305	28,9	18,7	
Verrières-le-Buisson	14 772	120 043	119 470	7 519	58,4	31,6	7 449	59,3	31,8	
Villebon-sur-Yvette	10 353	133 262	132 618	5 893	80,8	66,5	5 847	80,8	66,5	
Wissous	6 924	98 980	98 341	3 962	103,8	92,9	3 914	106,1	94,8	
Total	177 144	1 587 120	1 572 948	94 466	1 027,4	820,6	93 748	1 025,9	813,3	

ÉLECTRICITÉ

Longueur des canalisations et énergie acheminée

dans les communes adhérentes du Sigeif

				Énergie acheminée [en GWh]					
			2024			2023			
POPULATION AU 31/12/2024	LONGUEUR DES CANALISATIONS [EN M]		NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	DONT OFFRES DE MARCHÉ**	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	DONT OFFRES DE MARCHÉ **	
	2024	2023							
Hauts-de-Seine									
Chaville	20 198	85 473	85 434	11 556	50,4	30,2	11 446	49,9	29,3
Garches	17 705	107 249	112 031	10 702	58,2	35,8	10 495	58,3	35,3
Marnes-la-Coquette	1 758	20 514	20 511	938	9,9	7,5	942	10	7,6
Meudon	46 722	249 296	251 517	26 542	198,3	155,4	26 032	171,7	128,2
Rueil-Malmaison	80 842	478 062	484 553	47 219	357,4	261,6	46 354	371,4	272
Saint-Cloud	29 859	179 565	178 808	17 507	129,6	94,4	17 281	132	95,8
Sèvres	22 782	109 117	111 517	12 316	73,5	49,9	12 301	74,7	50,6
Vaucresson	8 506	74 703	76 485	4 707	29,5	18,4	4 694	29,2	18
Ville-d'Avray	10 871	51 470	52 041	6 535	27,4	15,8	6 487	27,3	15,3
Total	239 243	1 355 450	1 372 899	138 022	934,3	669	136 032	924,7	652,1
Seine-Saint-Denis									
Aulnay-sous-Bois	86 360	479 057	476 541	35 243	274	216,1	35 081	288,8	228,2
Le Blanc-Mesnil	59 912	265 073	262 928	26 389	166,2	127,8	25 983	172,3	131,4
Gagny	40 790	181 520	180 630	19 917	92,6	57,3	19 637	92,4	55,5
Livry-Gargan	46 507	218 176	217 814	23 440	124	83	23 227	124,5	81,2
Montfermeil	28 257	150 536	149 418	11 684	73,9	48,9	11 631	74,6	48,5
Neuilly-Plaisance	21 914	135 438	135 229	11 358	60,5	36,7	11 025	61,2	36,6
Noisy-le-Grand	71 632	422 204	415 145	37 608	332,3	257,6	36 958	341,1	264,9
Le Raincy	14 778	78 524	79 242	8 824	47,5	30,1	8 796	47,9	29,6
Sevran	51 640	215 281	214 058	20 005	112	79,2	19 938	113,8	79,1
Tremblay-en-France	38 210	376 021	376 039	17 295	212,9	180,5	17 145	210	175,7
Vaujours	7 743	52 669	51 906	3 866	71,3	64,2	3 725	72,9	65,2
Villepinte	39 647	240 496	237 714	16 554	150,1	120,8	16 321	151	120,1
Total	507 390	2 814 994	2 796 666	232 183	1 717,3	1 302,3	229 467	1 750,3	1 316,1
Val-de-Marne									
Boissy-Saint-Léger	17 335	91 721	90 605	8 300	51,4	36,4	8 149	52,3	37
Chennevières-Sur-Marne	18 295	157 291	157 293	10 300	74,1	53,6	9 964	74,4	53,6
Limeil-Brévannes	27 806	148 054	147 314	12 187	85,2	60,5	12 095	83,8	58,2
Mandres-les-Roses	4 876	52 490	52 728	2 215	19,4	11,4	2 217	19,5	11
Marolles-en-Brie	4 685	60 550	59 745	2 178	25,6	12,7	2 101	26	12,3
Ormesson-sur-Marne	10 589	91 786	89 810	4 889	34,3	18,2	4 846	33,7	17,2
Périgny-sur-Yerres	2 744	30 866	30 866	1 250	11,4	6,9	1 238	11,3	6,7
Total	86 330	632 758	628 362	41 319	301,3	199,8	40 610	301	196
Val-d'Oise									
Margency	2 954	19 058	19 058	1 488	8,5	4,1	1 477	8,4	4
Total	2 954	19 058	19 058	1 488	8,5	4,1	1 477	8,4	4
Total	1 475 417	9 483 068	9 454 011	758 340	5 858,9	4 384,3	749 378	5 915,4	4 389,7

* Le total regroupe l'énergie acheminée pour tous les types de clients : les clients BT < 36 kVA, les clients BT ≥ 36 kVA, les clients HTA (industriels) d'Enedis et les clients ayant souscrit une offre de marché auprès du fournisseur de leur choix.

** Valeur non communiquée.

*** Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale de cette commune.

Groupement de commandes gaz et efficacité énergétique

Marchés 2023-2025 – Liste des membres au 31 décembre 2024

↳ Bailleurs sociaux > 26

AB Habitat
Alfi
Antin Résidences
Coopérer pour Habiter Essonne Habitat
IDF Habitat
Logial-Coop
MC Habitat-Office public de l'habitat
Pays de Meaux Habitat
OPH d'Aubervilliers
OPH de Bobigny
OPH de Bondy Habitat
OPH de Drancy
OPH montreuillois
OPH de Romainville
Rives de Seine Habitat
SEM Seine-Ouest Habitat et Patrimoine
OPH 77 Seine-et-Marne/Habitat
77 SAIEM Malakoff Habitat
Sceaux Bourg-la-Reine Habitat
Semiso
Sem La Garenne-Colombes
Valdevy Office public de l'habitat
Val-d'Oise Habitat
Valophis Habitat-OPH du Val-de-Marne
Valophis La Chaumière IDF
Valophis-Sarépa

↳ CCAS > 20

Chilly-Mazarin
Créteil
Eaubonne
Épinay-sur-Orge
Joinville-le-Pont
Levallois-Perret
Les Lilas
Mandres-les-Roses
Nogent-sur-Marne
Orsay
Pontault-Combault
Rosny-sous-Bois
Saint-Maur-des-Fossés
Savigny-sur-Orge
Sceaux
Versailles
Le Vésinet
Ville-d'Avray
Vitry-sur-Seine
Viry-Châtillon

↳ Caisse des écoles > 1

Paris 15^e

↳ Établissements publics d'enseignement > 62

Aimé Césaire, Villejuif
Albert Camus, Le Plessis-Trévise
Albert Cron, Le Kremlin-Bicêtre
Albert Schweitzer, Créteil
Blaise Cendrars, Boissy-Saint-Léger
Camille Pissarro, La Varenne-Saint-Hilaire
Clément Guyard, Créteil
Daniel Féry, Limeil-Brévannes
Danielle Casanova, Vitry-sur-Seine
Delattre, Le Perreux-sur-Marne
Dorval, Orly
Du Fort, Sucy-en-Brie
Du Parc, Sucy-en-Brie
Dulcie September, Arcueil
Edmond Nocard, Saint-Maurice
Elsa Triolet, Champigny-sur-Marne
Émile Zola, Choisy-le-Roi
Fernande Flagon, Valenton
Francine Fromond, Fresnes
François Rabelais, Saint-Maur-des-Fossés
François Rabelais, Vitry-sur-Seine
Françoise Giroud, Vincennes
Georges Politzer, Ivry-sur-Seine
Gustave Monod, Vitry-sur-Seine
Guy Môquet, Villejuif
Henri Barbusse, Alfortville
Henri Cahn, Bry-sur-Marne
Janusz Korczak, Limeil-Brévannes
Jean Charcot, Fresnes
Jean Lurçat, Villejuif
Jean Moulin, La Queue-en-Brie
Jean Perrin, Le Kremlin-Bicêtre
Jean Perrin, Vitry-sur-Seine
Jules Ferry, Joinville-le-Pont
Jules Ferry, Villeneuve-le-Roi
Jules Vallès, Vitry-sur-Seine
La Cerisaie, Charenton-le-Pont
La Guinette, Villecresnes
Lakanal, Vitry-sur-Seine
Le Parc, Saint-Maur-des-Fossés
Les Prunais, Villiers-sur-Marne
Louis Blanc, La Varenne-Saint-Hilaire
Lucie Aubrac, Champigny-sur-Marne
Molière, Chennevières-sur-Marne
Molière, Ivry-sur-Seine

Pasteur, Créteil

Paul Bert, Cachan

Paul Klee, Thiais

Paul Langevin, Alfortville

Pierre Brossolette, Le Perreux-sur-Marne

Pierre de Ronsard, Saint-Maur-des-Fossés

Pierre et Marie Curie, Villiers-sur-Marne

Plaisance, Créteil

Rol-Tanguy, Champigny-sur-Marne

Roland Garros, Villeneuve-Saint-Georges

Saint-Exupéry, Ormesson-sur-Marne

Simone de Beauvoir, Créteil

Simone Veil, Mandres-les-Roses

Victor Duruy, Fontenay-sous-Bois

Victor Hugo, Créteil

Watteau, Nogent-sur-Marne

Willy Ronis, Champigny-sur-Marne

↳ Établissements publics locaux, communautés d'agglomérations et de communes > 20

CA Cergy-Pontoise

CA Paris-Saclay

CA de Saint-Quentin-en-Yvelines

CA Grand Paris Sud Seine Essonne

Sénart

CA Paris-Vallée de la Marne

CA Plaine Vallée

CA Roissy Pays de France

CA Val d'Europe agglomération

CA Val d'Yerres Val de Seine

CA Val Parisis

CC du Pays de Montereau

CC du Val d'Essonne

CU Grand Paris Seine-et-Oise

EPT Est Ensemble

EPT Grand-Orly Seine Bièvre

EPT Grand Paris Seine Ouest

EPT Grand Paris Sud-Est Avenir

EPT Plaine Commune

EPT Vallée Sud Grand Paris

CA Rambouillet Territoires

◀ Communes > 255

Seine-et-Marne (21)

Bailly-Romainvilliers
Brou-sur-Chantereine
Champs-sur-Marne
Chelles
Chessy
Coupvray
Country
La Grande-Paroisse
Magny-le-Hongre
Mitry-Mory
Moissy-Cramayel
Montry
Nemours
Noisiel
Pontault-Combault
Salins
Savigny-le-Temple
Servon
Thomery
Torcy
Vaires-sur-Marne

Yvelines (27)

Andrésy
Bois-d'Arcy
Carrières-sur-Seine
La Celle-Saint-Cloud
Chatou
Le Chesnay-Rocquencourt
Conflans-Sainte-Honorine
Croissy-sur-Seine
Fontenay-le-Fleury
Guyancourt
Houilles
Jouy-en-Josas
Les Loges-en-Josas
Maisons-Laffitte
Marly-le-Roi
Maurepas
Montesson
Montigny-le-Bretonneux
Orgeval
Plaisir
Saint-Cyr-l'École
Saint-Germain-en-Laye
Vélizy-Villacoublay
Versailles
Le Vésinet
Villennes-sur-Seine
Viroflay

Essonne (62)

Athis-Mons
Ballainvilliers
Boissy-sous-Saint-Yon
Bondoufle
Boussy-Saint-Antoine
Bruyères-le-Châtel
Bures-sur-Yvette
Champlan
Cheptainville
Chilly-Mazarin
Crosne
Épinay-sous-Sénart
Étiolles
Évry-Courcouronnes
Fontenay-les-Briis
Fleury-Mérogis
La Ferté-Alais
Gif-sur-Yvette
Gometz-le-Châtel
Grigny
Igny
Itteville
Janville-sur-Juine
Juvisy-sur-Orge
Lardy
Limours
Linas
Lisses
Longjumeau
Longpont-sur-Orge
Marcoussis
Marolles-en-Hurepoix
Massy
Milly-la-Forêt
Montlhéry
Morangis
Mornigny-Champigny
La Norville
Nozay
Ollainville
Orsay
Paray-Vieille-Poste
Quincy-sous-Sénart
Ris-Orangis
Saclay
Saint-Germain-lès-Arpajon
Saint-Pierre-du-Perray
Saint-Yon
Saulx-les-Chartreux
Savigny-sur-Orge
Soisy-sur-Seine
Les Ulis
Varennes-Jarcy
Verrières-le-Buisson
Villabé
La Ville-du-Bois
Villebon-sur-Yvette
Villemoisson-sur-Orge

Villiers-sur-Orge
Viry-Châtillon
Wissous
Yerres

Hauts-de-Seine (35)

Antony
Asnières-sur-Seine
Bagneux
Bois-Colombes
Boulogne-Billancourt
Bourg-la-Reine
Châtenay-Malabry
Châtillon
Chaville
Clamart
Colombes
Courbevoie
Fontenay-aux-Roses
Garches
Gennevilliers
La Garenne-Colombes
Issy-les-Moulineaux
Levallois-Perret
Malakoff
Marnes-la-Coquette
Meudon
Montrouge
Nanterre
Neuilly-sur-Seine
Le Plessis-Robinson
Puteaux
Rueil-Malmaison
Saint-Cloud
Sceaux
Sèvres
Suresnes
Vanves
Vaucresson
Ville-d'Avray
Villeneuve-la-Garenne

Seine-Saint-Denis (29)

Aubervilliers
Aulnay-sous-Bois
Le Blanc-Mesnil
Le Bourget
Coubon
Clichy-sous-Bois
Drancy
Dugny
Gournay-sur-Marne
L'Île-Saint-Denis
Les Lilas
Livry-Gargan
Montfermeil
Neuilly-Plaisance
Noisy-le-Grand
Noisy-le-Sec

Les Pavillons-sous-Bois
Pierrefitte-sur-Seine
Le Pré-Saint-Gervais
Le Raincy
Romainville
Rosny-sous-Bois
Saint-Denis
Saint-Ouen
Sevran
Stains
Vaujours
Villemomble
Villetaneuse

Val-de-Marne (41)

Ablon-sur-Seine
Alfortville
Arcueil
Boissy-Saint-Léger
Bonneuil-sur-Marne
Bry-sur-Marne
Cachan
Chamigny-sur-Marne
Charenton-le-Pont
Chennevières-sur-Marne
Chevilly-Larue
Créteil
Fontenay-sous-Bois
Fresnes
Gentilly
L'Haÿ-les-Roses
Ivry-sur-Seine
Joinville-le-Pont
Le Kremlin-Bicêtre
Limeil-Brévannes
Maisons-Alfort
Mandres-les-Roses
Marolles-en-Brie
Orly
Ormesson-sur-Marne
Périgny-sur-Yerres
Le Perreux-sur-Marne
Rungis
Saint-Mandé
Saint-Maur-des-Fossés
Saint-Maurice
Santeny
Thiais
Valenton
Villecresnes
Villejuif
Villeneuve-le-Roi
Villeneuve-Saint-Georges
Villiers-sur-Marne
Vincennes
Vitry-sur-Seine

Val-d'Oise (38)

Andilly
Argenteuil
Baillet-en-France
Belloy-en-France
Bouffémont
Cergy
Cormeilles-en-Parisis
Deuil-la-Barre
Domont
Eaubonne
Écouen
Enghien-les-Bains
Éragny-sur-Oise
Fontenay-en-Parisis
Fosses
Garges-lès-Gonesse
Gonesse
Groslay
Loures
Margency
Montlignon
Montmagny
Montsoult
Neuville-sur-Oise
Piscop
Puiseux-en-France
Roissy-en-France
Saint-Brice-sous-Forêt
Saint-Martin-du-Tertre
Sannois
Sarcelles
Soisy-sous-Montmorency
Survilliers
Taverny
Le Thillay
Vauréal
Villaines-sous-Bois
Villiers-le-Bel

↳ Conseil régional > 1

Île-de-France

↳ EPCI sans fiscalité propre > 18

Cimetière intercommunal des Joncherolles
Semaer (groupe Semardel)
Cimetière intercommunal de Valenton
Rived
Sidoresto
Sigeif
Siom de la Vallée de Chevreuse
SIRESCO
Sivom de La Boucle
Sivos des communes de Forges et de La Grande Paroisse
Sivu Co.cli.co
Sivuresc
Syndicat intercommunal de Champlan et Longjumeau
Syndicat intercommunal de Montsoult
Syndicat intercommunal du collège Crosne Yerres
Syndicat intercommunal de la région de Montlhéry
Syndicat intercommunal de la piscine de Saint-Germain-en-Laye
Syndicat mixte de la vallée de l'Orge

↳ Conseils départementaux > 6

Yvelines
Essonne
Hauts-de-Seine
Seine-Saint-Denis
Val-de-Marne
Val-d'Oise

↳ Établissements de santé > 45

Blanchisserie inter-hospitalière de Saint-Germain-en-Laye
Cash de Nanterre
Centre de gérontologie Les Aulnettes
Centre départemental Enfants et Familles
Centre hospitalier d'Arpajon
Centre hospitalier de La Mauldre
Centre hospitalier Léon Binet
Centre hospitalier de Plaisir
Centre hospitalier des Quatre Villes
Centre hospitalier de Rambouillet
Centre hospitalier Roger Prévot
Centre hospitalier Stell
Centre hospitalier Sud Essonne
Centre hospitalier Sud francilien
Centre hospitalier de Versailles
Centre hospitalier du Vésinet
CHI de Meulan Les Mureaux
Ehpad Amodru
Ehpad Arthur Vernes
Ehpad Au coin du feu
Ehpad d'Ablis
Ehpad de Crécy-la-Chapelle
Ehpad Gaston Monmousseau
Ehpad Hautefeuille
Ehpad La Forêt de Séquigny
Ehpad La Pie voleuse
Ehpad La Seigneurie
Ehpad Les Abondances
Ehpad Le Marais
Ehpad Lumières d'automne
Ehpad public Richard
Ehpad public du Val-de-Marne
Ehpad Sainte-Émilie
Ehpad La Chocolatière
Établissement public de santé Érasme de Ville-Évrard

Établissement gérontologique de Tournan
Grand Hôpital de l'Est francilien
Hôpital gérontologique de Chevreuse
Hôpital de Houdan
Hôpital de Mantes-la-Jolie
Hôpital NOVO
Hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion
Institut Le Val Mandé
Sega (service public essonnien grand âge)

↳ Établissements publics > 16

Centre international d'études pédagogiques
Château de Fontainebleau
Eau de Paris
École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (Fémis)
EPCC Théâtre Sénart
Esat Marsoulan
La Ferme du Buisson
La Scène Watteau
SDIS de l'Essonne
SDIS du Val-d'Oise
SDIS des Yvelines
Sivom de la région de Chevreuse
Université Évry Val-d'Essonne
Université de Cergy-Pontoise
Université d'Orsay Paris-Sud
Université Paris-Nanterre

↳ Organismes privés > 9

ACPPAV
Aforp
CFA de la pharmacie (ACPPP)
Chambre syndicale des fleuristes
IDF - École de Paris
Faculté des métiers de l'Essonne
FCMB - ECAP IDF
Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)
IFPM
Walter gestion pour la copropriété du 64 bis, rue de Monceau - Paris

↳ Sem > 1

SEM Cinéma Les 7 Mares

Conception graphique : Unik Studio - Sigeif • Réalisation : Sigeif

Illustrations : Pages 71, 84 : Nando

Crédits photographiques :

- Pages 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 37, 40, 47, 54, 58, 59, 98, 107, 109, 116, 117, 119, 122, 124, 125, 127, 128, 130 : Shutterstock
- Pages 3, 4, 22, 29, 31, 33, 41, 42, 49, 50, 52, 55, 56, 57, 61, 69, 70, 73, 79, 81, 85, 90, 94, 99, 100, 112, 114, 129 : DR/Sigeif
 - Pages 2, 27, 32 : Patrice Diaz
 - Pages 63, 64, 72, 74, 75, 77, 82 : GRDF médiathèque
 - Pages 26, 87, 91, 95, 101, 102, 103, 106, 131 : Enedis
- Page : 60 : Engie, TotalEnergies • Page 123 : Julien Azard

ISSN 2551-9158



*Imprimé en France sur papier provenant
de forêts gérées selon des principes conformes aux normes environnementales.*



**RAPPORT
ANNUEL
2024**



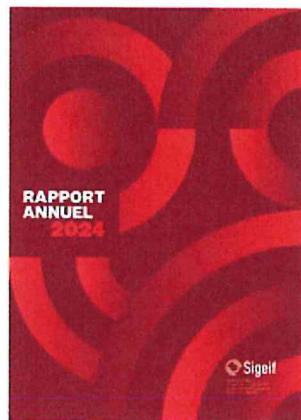
SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Téléphone + [0]1 44 13 92 44

www.sigeif.fr



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE



ANNEXE AU
**RAPPORT
ANNUEL
2024**

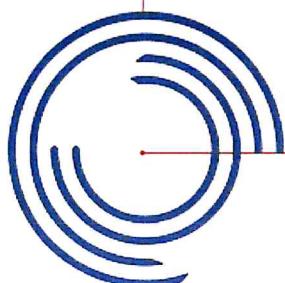
LES CHIFFRES CLÉS
DE VOTRE COMMUNE

VILLEBON-SUR-YVETTE

LES CHIFFRES CLÉS POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

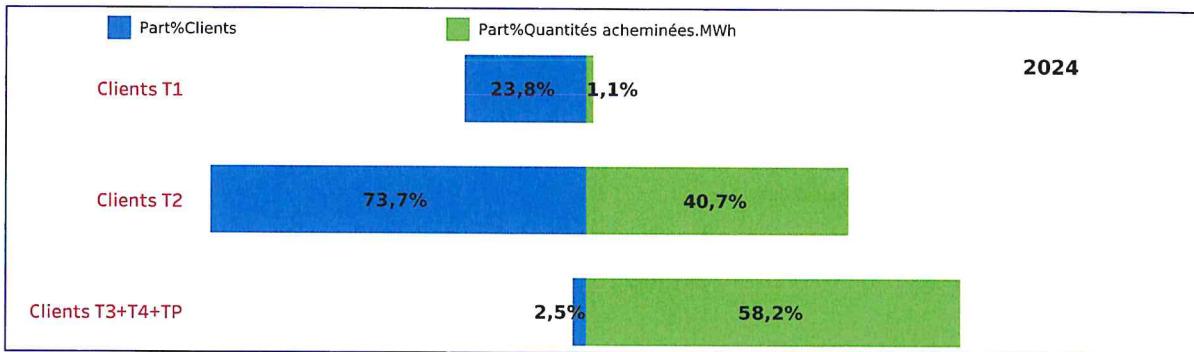
2024

ANNEXE AU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DU SIGEIF



GAZ**A - LES CLIENTS ET LA CONSOMMATION PAR CATÉGORIE**

Catégories	2022		2023		2024	
	Nombre de clients	Quantités acheminées (MWh)	Nombre de clients	Quantités acheminées (MWh)	Nombre de clients	Quantités acheminées (MWh)
Clients T1	441	1 026	433	723	423	657
Clients T2	1 337	23 565	1 329	22 840	1 309	23 476
Clients T3+T4+TP	52	35 196	46	33 250	45	33 548
Grand Total	1 830	59 787	1 808	56 813	1 777	57 681

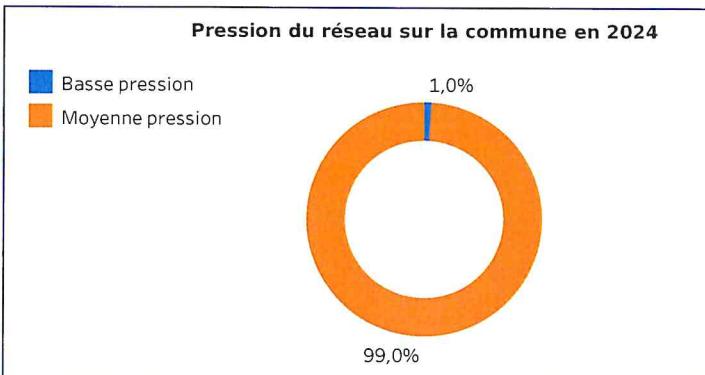


- **T1** (< 4 MWh/an) : usage cuisine
- **T2** (4 à 300 MWh/an) : chauffage domestique, écoles, Pmi
- **T3** (300 à 5 000 MWh/an) : Pme, piscines, groupes scolaires
- **T4** (> 5 000 MWh/an) : grands ensembles immobiliers
- **TP** : très gros consommateurs raccordés au réseau de distribution

B - NATURE ET LONGUEUR DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ**Pression du réseau**

en mètres	2022	2023	2024
Basse pression	395	395	395
Moyenne pression	37 873	38 062	38 465
Grand Total	38 268	38 457	38 860

La basse pression est en voie de disparition au profit de la moyenne pression

**Pression du réseau sur le territoire du Sigeif en 2024**

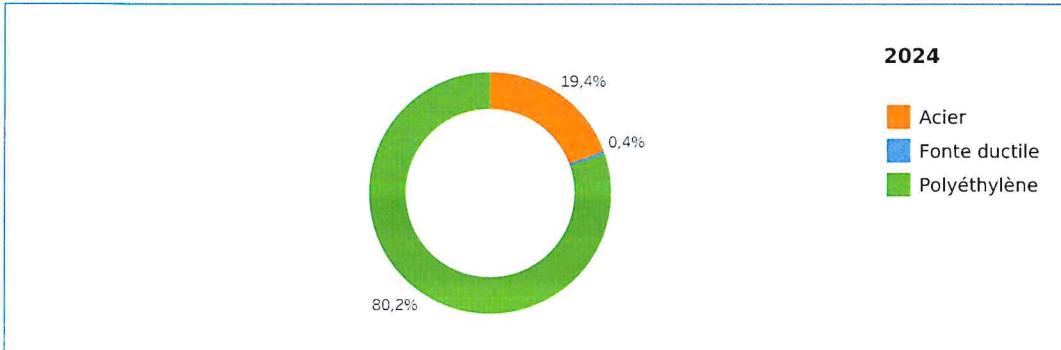
Basse pression 18,5%

Moyenne pression 81,5%

VILLEBON-SUR-YVETTE

Matériaux du réseau en mètres

	Aacier	Fonte ductile	Polyéthylène	Grand Total
2024	7 542	160	31 158	38 860
2023	7 546	160	30 751	38 457
2022	7 546	160	30 562	38 268



Nature du réseau sur le territoire Sigeif en 2024



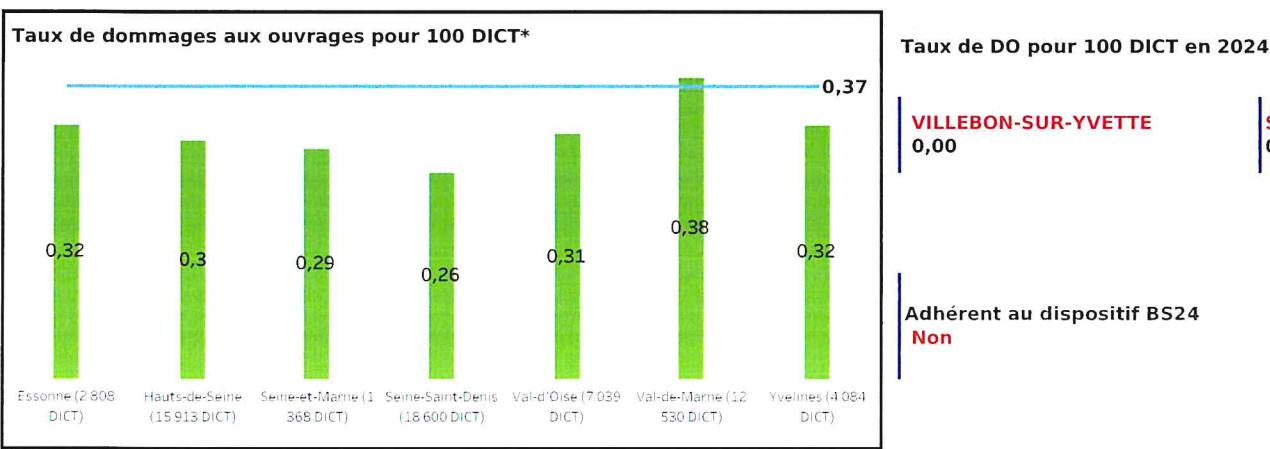
Âge moyen du réseau en 2024



C - LES DOMMAGES AUX OUVRAGES SUR LE RÉSEAU GAZ (LORS DE TRAVAUX DE VOIRIE)

En 2024, GRDF a enregistré sur le territoire de la concession gaz du Sigeif, 366 dommages aux ouvrages (-23,5 %) lors ou après travaux, dont 223 fuites sur les ouvrages enterrés. Bien qu'ils ne représentent chaque année que 2,5 % des incidents, les dommages aux ouvrages sont à l'origine de 20,8 % des clients coupés. La grande majorité des dommages avec fuites ont été causés par une utilisation inappropriée d'un engin mécanisé sur des branchements individuels ou collectifs.

Le niveau de sécurité dans la commune est calculé à partir du nombre de dommages aux ouvrages gaz enterrés avec fuite (DO) rapporté à 100 déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), toutes maîtrises d'ouvrage confondues.



ÉLECTRICITÉ

A - LES CLIENTS ET L'ACHEMINEMENT SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF

	Nb clients BT ≤ 36 kVA	Nb clients BT >36 kVA	Nb clients HTA	Total Clients	Consommation BT≤ 36 kVA (en GWh)	Consommation BT> 36 kVA (en GWh)	Consommation HTA (en GWh)	Total acheminement (en GWh)	Recette (k€.HT) *
2024	5 576	289	28	5 893	28,08	25,32	27,39	80,79	3 892,6
2023	5 534	284	29	5 847	27,68	25,52	27,64	80,84	3 719,3
2022	5 458	274	30	5 762	28,82	27,28	28,73	84,83	3 587,3

* Recettes perçues par Enedis, gestionnaire du réseau électricité.

Évolution de la consommation

■ BT≤ 36 kVA ■ BT>36 kVA ■ HTA



B - NATURE ET LONGUEUR DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

	HTA Souterrain	HTA Aérien	Total HTA	BT Souterrain	BT Aérien nu	BT Aérien torsadé	Total BT	Total HTA + BT
2024	56 101	0	56 101	66 821	2 620	7 720	77 161	133 262
2023	56 023	0	56 023	66 255	2 620	7 720	76 595	132 618
2022	56 159	0	56 159	65 759	3 917	6 621	76 297	132 456

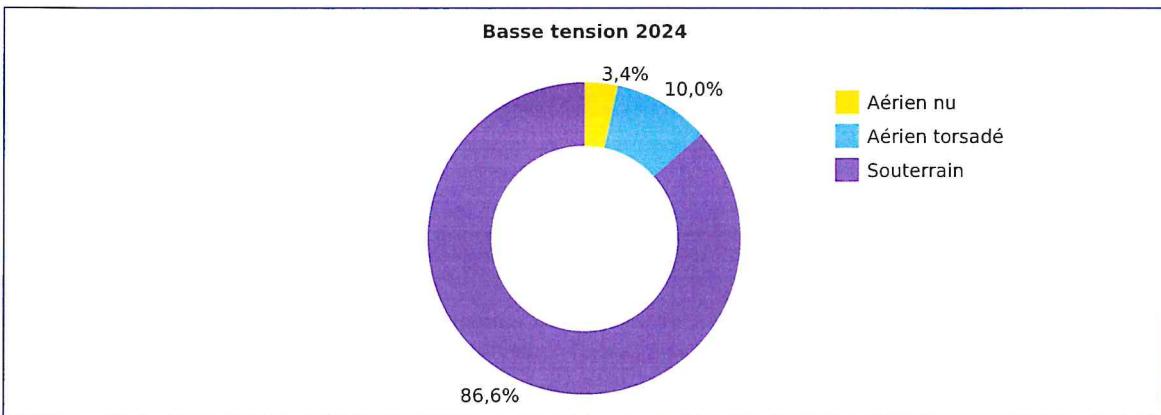
Pourcentage du réseau aérien HTA (moyenne tension) au titre de l'année 2024

HTA National
46,4%

HTA Territoire Sigeif
0,41%

HTA Commune
0,0%

VILLEBON-SUR-YVETTE



Pourcentage du réseau aérien basse tension BT au titre de l'année 2024

BT National	BT Territoire Sigeif	BT Commune
49,8%	22,2%	13,4%

Indicateur Qualité-Critère B 2024 : temps moyen de coupure vu par les usagers basse tension

National*	Territoire Sigeif*	Zone départementale*
71,6 min	47,7 min	44,5 min

* Hors incidents RTE et Hix (Hors Incidents Exceptionnels)

C - AUTRES INDICATEURS

Les indicateurs « Qualité » indiqués ci-dessous sont au plus près du client et sont représentatifs du territoire de la concession électricité du Sigeif.

VILLEBON-SUR-YVETTE

	Données communales	Données concession Sigeif
Nombre d'incidents BT aux 100 km	9,1	24,0
Âge moyen du réseau BT	32,2	40,1
Clients mal alimentés	23,0	3 612,0
Critère B HIX Hors RTE	29,7	47,7
Âge moyen du réseau HTA	32,7	30,2

D - LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU SIGEIF

Redevance d'investissement R2 versée en 2024

Le montant de la redevance R2, versée par le Sigeif au titre des travaux d'investissement mandatés par la collectivité en charge des travaux (commune, communauté d'agglomération) sur le réseau d'éclairage public, en 2024 s'élève à 11184,8 € pour un total de travaux éligibles de 75880,0 € HT.

| GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Fourniture de gaz :

Les membres du groupement de commandes bénéficient des marchés de fourniture de gaz coordonnés par le Sigeif. Les marchés actuels ont débuté le 1er janvier 2023 et se terminent au 31 décembre 2025. Les fournisseurs attributaires sont EDF, Engie et TotalEnergies.

Ces marchés regroupent près de 400 membres et plus de 12 000 points de livraison.

Votre commune est concernée par le fournisseur Engie, en charge de la fourniture en gaz de vos sites ayant une consommation annuelle inférieure à 300 MWh et par le fournisseur TotalEnergies pour vos sites dont la consommation annuelle est supérieure ou égale à 300 MWh.

Services d'efficacité énergétique :

Afin d'accompagner les membres dans leurs démarches de transition énergétique, un service complet d'accompagnement est proposé par Inddigo, bureau d'études indépendant reconnu pour son expertise en matière d'énergie. Accessible sur simple bon de commande, ce marché reconduit en 2023 comprend un total de 46 prestations différentes. Celles-ci permettent de réaliser un état des lieux exhaustif du patrimoine bâti existant, d'identifier et de mettre en œuvre la stratégie d'amélioration énergétique la plus pertinente, et de prendre en compte la performance énergétique dès la phase de programmation des bâtiments neufs ou en rénovation lourde, jusqu'à leur réception et leur exploitation. Le dispositif vise également à favoriser le développement des énergies renouvelables ainsi que l'élaboration de stratégies énergétiques à l'échelle territoriale.

| CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Depuis le 1er janvier 2015, le Sigeif et le Sipperec, rejoints par le Smoys en 2022, proposent un dispositif commun de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE), auquel votre commune participe, aux côtés de plus de 200 autres bénéficiaires. Le dispositif CEE Synergies vous permet ainsi de valoriser financièrement vos investissements éligibles en matière d'amélioration de la performance énergétique de votre patrimoine.

En 2024, environ 171 GWh cumac, dont 4 GWh cumac « précarité », ont été déposés auprès du pôle national des CEE, pour le compte de l'ensemble des bénéficiaires du dispositif commun CEE Synergies, contre respectivement 337 GWh

Villebon-sur-Yvette

cumac et 35 GWh cumac en 2023.

| ACCISE COMMUNALE SUR L'ÉLECTRICITÉ 2024

Par arrêté préfectoral, le Sigeif a été notifié du montant 2024 de l'accise sur l'électricité. Le montant versé en 2024 est le montant 2023 actualisé en fonction de l'évolution des prix à consommation hors tabac et de l'évolution de la quantité d'électricité fournie sur le territoire soit + 0,7 %.

Pour votre commune, il s'élève à 270 059,60 euros.